Rapport annuel 2006



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Rapport annuel 2006 sur les activités de l'OSCE

Le Secrétaire général

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Publié par la Section de la presse et de l'information Bureau du Secrétaire général Secrétariat de l'OSCE Kärntner Ring 5-7 1010 Vienne Autriche

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION Sharman Esarey

ASSISTANTE DE RÉDACTION Ursula Froese

CONCEPTION Phoenix Design Aid A/S

COMPOSITION Ueberreuter

Table des matières

Message du Secrétaire général

L'OSCE d'un coup d'œil

Rapport du Président en exercice

Rapport du Président en exercice Règlement des conflits Renforcement de l'efficacité de l'OSCE, mandat de Ljubljana À travers les dimensions, réalisations thématiques Conseil permanent

FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

OPÉRATIONS DE TERRAIN

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie Mission en Bosnie-Herzégovine Mission en Croatie Mission au Kosovo Mission au Monténégro Mission en Serbie

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Europe de l'Est

Bureau de Minsk Mission en Moldavie Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Baku Mission en Géorgie Bureau d'Erevan

Asie centrale

Centre d'Almaty Centre d'Achkhabad Centre de Bichkek Centre de Douchanbé Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

INSTITUTIONS

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme Haut Commissaire pour les minorités nationales Représentant pour la liberté des médias

SECRÉTARIAT

Unité d'action contre le terrorisme Centre de prévention des conflits Département des ressources humaines Département de l'administration et des finances Section pour la parité des sexes Services juridiques

Bureau du contrôle interne

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre le trafic des êtres humains

Unité pour les questions stratégiques de police

PARTENARIATS

Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE Interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

ANNEXES

Budget unifié révisé Statistiques relatives au personnel de l'OSCE Adresses de contact Abréviations

Message du Secrétaire général

2006 a été une année de consolidation pour l'OSCE après la célébration des 30 ans de l'Acte final d'Helsinki en 2005. À travers les trois continents de l'espace de l'OSCE, nous avons fait de petits pas et de grandes enjambées – tous aussi importants les uns que les autres dans l'action menée en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États grâce à un dialogue politique sur des valeurs partagées et à des activités concrètes qui changent durablement les choses. Telle est la mission de l'OSCE.

Le présent Rapport annuel de l'OSCE, dans sa nouvelle présentation, offre l'occasion d'appeler l'attention sur les engagements constitutifs de l'OSCE et expose les mesures concrètes qui ont été prises pour les mettre en œuvre. L'OSCE a une bonne histoire à raconter.

Raconter cette histoire n'est cependant pas chose aisée, car l'OSCE œuvre bien souvent en coulisse. Et lorsque nous obtenons de bons résultats, c'est d'une manière qui passe inaperçue. L'Organisation, à travers l'ensemble de ses unités, opérations de terrain et institutions, s'attache à prévenir et à régler les conflits et les crises, en faisant preuve de ténacité et de patience. Notre tâche consiste à donner une impulsion positive, à enclencher des cercles vertueux par le biais de multiples mesures qui se conjuguent pour produire des changements dans les attitudes, les cultures et les institutions.

Notre histoire est certes difficile à raconter mais elle mérite de l'être, comme l'illustrent deux exemples tirés du Rapport annuel. Tout d'abord, l'OSCE est devenue un point de référence pour ses États participants, qui se tournent vers elle dans les moments les plus délicats de leur existence. En 2006, elle a joué un rôle vital dans l'avènement pacifique de la République du Monténégro, 56ème État participant de l'Organisation. Cette année-là, elle a aussi dirigé une mission d'évaluation environnementale d'une durée de 11 jours dans les territoires de la région du Haut-Karabakh et des environs touchés par des incendies. Nous espérons que cette mission sans précédent jettera les fondements d'un renforcement de la confiance dans cette zone de conflit et dans ses parages.

En outre, bien entendu, les 19 opérations de terrain se sont employées, de maintes manières différentes, à promouvoir l'approche globale de l'Organisation en matière de sécurité, les pays hôtes s'efforçant de promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans les trois dimensions, à savoir la dimension politico-militaire, la dimension économique et environnementale et la dimension humaine.

Sous la direction de la Présidence belge, l'OSCE s'est aussi attachée en 2006 à relever le difficile défi du crime organisé, qui recoupe les trois dimensions et rend particulièrement importantes une coopération et une coordination aussi poussées que possible entre les États participants, entre les organismes internes des États et entre les organisations internationales. Notre coopération témoigne en outre du rôle sans égal que l'OSCE peut jouer dans la maîtrise de problèmes complexes en suscitant des innovations et des partenariats dans les 56 États et les trois dimensions de la sécurité. L'OSCE a un rôle réel à jouer à cet égard. Nous le développerons encore en 2007.

Je signalerais aussi qu'en 2006, l'Organisation a pris des mesures en vue d'intensifier la coopération dans la lutte contre les drogues illicites. En ma qualité de Secrétaire général, j'ai participé directement à l'application de la Décision No 5 de la Réunion ministérielle de

Ljubljana, et mes services ont organisé l'Atelier commun OSCE-Office des Nations Unies contre la drogue et le crime consacré en octobre à la lutte contre la menace des drogues.

Par ailleurs, l'OSCE a pris cette année un tournant décisif dans le renforcement de son efficacité. En 2006, avec mon équipe et d'autres unités et départements compétents, je me suis attaché à aider la Présidence à mettre en œuvre la Décision de Ljubljana sur la « feuille de route », intitulée *Renforcement de l'efficacité de l'OSCE*. En ma qualité de chef de file, j'ai prêté mon concours à la Présidence pour l'établissement de documents de travail sur divers sujets liés au financement extrabudgétaire, à la planification des programmes et au professionnalisme du personnel de l'OSCE. Les décisions prises par les États participants tout au long de l'année et lors de la Réunion du Conseil ministériel de Bruxelles ont précisé la voie à suivre en nous donnant de meilleures orientations.

En 2006 également, c'est avec grand plaisir que j'ai dirigé la mise au point de la budgétisation par programme fondée sur la performance, laquelle a été appliquée à l'échelle pilote dans un certain nombre de fonds et affinée sur la base des enseignements qui en ont été tirés. Le processus était coordonné par le Département de la gestion et des finances, des membres de la direction exécutive, le Centre de prévention des conflits et le Département des ressources humaines. Après un examen approfondi effectué à la fin de 2006, les États participants se sont prononcés en faveur de la mise en œuvre intégrale et par étapes de la budgétisation par programme fondée sur la performance dans l'ensemble de l'Organisation.

En 2006, j'ai considéré qu'une de mes principales responsabilités consistait à servir de point de contact pour l'appui apporté à la Présidence et pour une coordination appropriée et efficace au sein du Secrétariat et entre les institutions. Dans ce contexte, je mentionnerais qu'un certain nombre de « réunions de groupe » ont été organisées sur des questions de fond telles que la lutte contre le crime organisé, les drogues illicites et la lutte contre la traite. Ces réunions ont rassemblé toutes les unités techniques compétentes du Secrétariat et, au besoin, des représentants d'opérations de terrain et d'institutions.

Une de mes tâches de Secrétaire général consiste à expliquer au grand public la nature et l'intérêt de cette organisation au XXIe siècle. En 2006, c'est avec plaisir que, lors de mes visites bilatérales et de mes entretiens avec de hauts fonctionnaires, des journalistes et des étudiants de l'ensemble de l'espace de l'OSCE, je n'ai pas manqué une occasion d'insister sur notre principal message, à savoir que des convictions partagées en matière de coopération et de sécurité sont au cœur de l'OSCE et constituent la boussole qui oriente le comportement des États participants. Nous devrions nous enorgueillir à juste titre de nos réalisations, mais aussi concrétiser la responsabilité qui nous incombe de répondre à l'esprit et à la lettre des engagements auxquels nous avons tous souscrit.

Les institutions, les unités et les opérations de terrain de l'OSCE sont là pour aider les États dans ce processus. Le présent Rapport annuel met en évidence l'ampleur et la diversité des activités de l'OSCE et, je l'espère, attirera l'attention d'un public plus large sur les réalisations remarquables, mais souvent méconnues, de notre Organisation unique en son genre.

L'OSCE d'un coup d'œil

De Vancouver à Vladivostok, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui compte quelque 3 400 membres du personnel répartis dans 19 opérations de terrain et plusieurs institutions et organes spécialisés, s'emploie à favoriser la sécurité dans la région pour ses 56 États participants et 11 partenaires pour la coopération.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États par le biais du dialogue politique au sujet des valeurs partagées et par des activités pratiques qui ont une influence durable sur le cours des événements.

Mandat. Reconnue en tant qu'accord régional au titre de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans son espace. Son approche de la sécurité est unique dans la mesure où elle est à la fois globale et coopérative. Elle est globale en ce sens qu'elle traite des trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économico-environnementale et humaine). Elle s'occupe donc d'une vaste gamme de questions ayant trait à la sécurité, notamment la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies relatives à la police, la lutte contre le terrorisme, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative dans le sens où les 56 États jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus et elles sont politiquement mais non juridiquement contraignantes.

Histoire. L'origine de l'OSCE remonte à la période de *détente* du début des années 70 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions qui se sont déroulées deux années durant à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'*Acte final d'Helsinki*, signé le 1er août 1975. Ce document comprenait un certain nombre d'engagements clés sur des questions politico-militaires, économico-environnementales et de droits de l'homme, et a également établi les principes fondamentaux régissant le comportement des États à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres.

À la fin de la guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle en gérant le changement historique survenu en Europe et en répondant aux nouveaux défis à la sécurité de l'après guerre froide. Cela l'a amenée à créer de nouvelles institutions et capacités opérationnelles permanentes, notamment un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits. Un accord capital en matière de maîtrise des armements, le *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe*, a été conclu en 1990 et mis à jour en 1999. D'autres traités importants dans le domaine de la sécurité militaire incluent le *Traité sur le régime « Ciel ouvert »* de 1992, le *Document de Vienne* de 1999 et le *Document sur les armes légères et de petit calibre* de 2000. Au début des années 90, les réunions sont devenues plus régulières, des opérations de terrain ont été établies et les activités de la Conférence sont devenues plus structurées. Reconnaissant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, le Sommet de Budapest de 1994 a convenu d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Gouvernance et fonctionnement. La Présidence de l'OSCE est assurée annuellement à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2006, la Présidence était assurée par la Belgique. Avec la Slovénie (2005) et l'Espagne (2007), elle constitue la Troïka de l'OSCE qui assure la continuité des activités de l'OSCE et conseille le Président en exercice. La Finlande présidera l'Organisation en 2008.

Le Président en exercice peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets de chefs d'État ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, le Conseil ministériel se réunit en tant que réunion annuelle des ministres des affaires étrangères pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des orientations. Une fois par an, le *Forum économique et environnemental* se réunit pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La *Conférence d'examen des questions de sécurité* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* portent sur des questions clés ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des représentants permanents des États participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées.

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité – traitant de la dimension politico-militaire de l'OSCE – se réunit également chaque semaine à la Hofburg à Vienne.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaud (France) qui a été nommé en juin 2005 pour une durée de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, l'Ambassadeur Perrin de Brichambaud en gère les structures et les opérations et apporte son concours à la Présidence de l'OSCE.

Pour aider les États à se conformer aux principes et aux engagements de l'Organisation, l'OSCE a créé les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) basé à Varsovie (Pologne), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) basé à La Haye (Pays-Bas), et le Représentant pour la liberté des médias (1997) basé à Vienne. Organe distinct, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (1991) basée à Copenhague et composée de plus de 300 parlementaires de tous les États participants, favorise le dialogue interparlementaire et joue également un rôle important dans l'observation d'élections.

L'OSCE dispose de 19 opérations de terrain dans 17 États. Soixante et onze pour cent du Budget unifié révisé de l'OSCE de 2006, d'un montant de 162 712 100 euros, a été affecté aux opérations de terrain, 18 % au Secrétariat et 11 % à ses institutions.

Organigramme de l'OSCE

Sommet

Réunion périodique des chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE

Conseil ministériel

Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères (sauf les années où a lieu un sommet)

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Organe permanent chargé de la maîtrise des armements et des MDCS (réunion hebdomadaire à Vienne)

Conseil permanent

Organe permanent chargé des consultations et de la prise de décisions sur le plan politique (réunion hebdomadaire à Vienne)

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Copenhague

Président en exercice

Belgique (2006)

Troïka (2006)

(Slovénie, Belgique, Espagne)

Représentants personnels du Président en exercice

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Varsovie

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Vienne

Secrétaire général

Vienne

Haut Commissaire pour les minorités nationales

La Haye

Secrétariat de l'OSCE

Vienne

Bureau de Prague

Missions et autres activités de terrain de l'OSCE Europe du Sud-Est

- Présence en Albanie
- Mission en Bosnie-Herzégovine
- Mission en Croatie
- Mission au Kosovo
- Mission au Monténégro

- Mission en Serbie
- Mission à Skopje chargé d'éviter le débordement du conflit

Europe orientale

- Bureau de Minsk
- Mission en Moldavie
- Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

- Bureau de Bakou
- Mission en Géorgie
- Bureau d'Erevan

Asie centrale

- Centre d'Almaty
- Centre d'Achkhabad
- Centre de Bichkek
- Centre de Douchanbé
- Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Groupe de planification de haut niveau

Planification d'une force de maintien de la paix de l'OSCE pour le Haut-Karabakh

Assistance de l'OSCE à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

- Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite
- Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

(désactivée le 1er septembre 2006)

Organes liés à l'OSCE

Groupe consultatif commun

Chargé de promouvoir la mise en œuvre du Traité FCE, se réunit régulièrement à Vienne

Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »

Chargée de promouvoir l'application du Traité sur le régime « Ciel ouvert », se réunit régulièrement à Vienne

Cour de conciliation et d'arbitrage Genève

= Rapport hiérarchique
 = Fournit un appui

Rapport du Président en exercice

Le 1er janvier, j'ai pris avec optimisme mes fonctions de Président en exercice. Nous voulions montrer que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pouvait toujours contribuer à réduire le grand clivage de la guerre froide en Europe. Nous voulions souligner que l'ensemble des engagements, des normes et des principes qui lient les États participants continuent d'offrir une vision actualisée de la sécurité collective.

À cet effet, nous avons tout mis en œuvre avec les États participants pour régler les conflits qui subsistent dans l'espace de l'OSCE. Nous avons également examiné des questions thématiques relatives aux trois dimensions. Je me suis longuement rendu dans les régions de l'OSCE: en Amérique du Nord et en Fédération de Russie plusieurs fois, au Caucase du Sud en janvier, juin et octobre, dans les Balkans occidentaux en février puis de nouveau en avril, en Moldavie et en Ukraine en juin, en Asie centrale en mars et en novembre. De plus, des réunions internationales et européennes ont fourni des occasions propices de poursuivre le dialogue avec les collègues de diverses capitales ainsi qu'avec les organisations partenaires. J'ai également été heureux d'accueillir de nombreux visiteurs qui sont venus me voir chez moi à Bruxelles.

Une description détaillée des activités réalisées suit ci-après. Au cours de 2006, de nouvelles mesures concrètes ont été prises concernant la lutte contre le crime organisé, la promotion du dialogue sur les questions de sécurité dans les domaines du transport et de l'énergie, et concernant la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, pour n'en citer que quelques-unes. Le mandat de Ljubljana sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE a également été exécuté. D'un autre côté, les conflits prolongés demeurent difficiles à résoudre. À cet égard, permettez-moi simplement de réitérer que les plans pour un règlement sont prêts, ils sont sur la table. Seule la volonté politique fait défaut. Les dirigeants sont plus que jamais appelés à faire preuve de discernement et de responsabilité.

Il incombe aux États participants de l'OSCE de continuer, avec obstination, à venir en aide aux populations qui souffrent des conflits.

2006 Président en exercice Karel de Gucht

Règlement des conflits

Haut-Karabakh

Le Président en exercice a fait savoir que le règlement des conflits prolongés était l'un de ses objectifs majeurs pour 2006, ce qui incluait clairement le conflit du Haut-Karabakh.

Sa première visite internationale en tant que Président en exercice s'est déroulée en Arménie et en Azerbaïdjan les 24 et 25 janvier avec quelques signes d'espoir d'un règlement. Aucune élection n'a été planifiée dans les deux pays pour 2006, ce qui portait à croire que les négociateurs auraient plus de liberté pour rechercher des solutions.

Le Président a offert son assistance aux parties lors de leurs réunions de haut niveau à Rambouillet (en février), à Vilnius (en mai), à Bucarest (en juin) et à Minsk (en novembre). Une réunion des Ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères a été accueillie par le Président à Bruxelles le 14 novembre. Rien n'a été épargné pour encourager les parties à se rapprocher d'un accord sur les principes de base d'un règlement. Le Président est resté en contact permanent avec les coprésidents du Groupe de Minsk qu'il a parfois convoqué à Bruxelles. Il était assisté de l'Ambassadeur Andrzej Kasperzyk, son Représentant personnel.

Lors du Conseil ministériel de l'OSCE à Bruxelles, les États participants ont salué les progrès réalisés, lancé un appel aux Présidents arménien et azerbaïdjanais pour qu'ils redoublent d'efforts et arrêtent définitivement les principes de base élaborés au cours de l'année, et pris l'engagement que l'OSCE continuerait à jouer son rôle de médiateur impartial.

Entre-temps, le Représentant personnel du Président et son Bureau ont continué à observer la situation sur le front afin de maintenir les tensions sous contrôle. Des violations du cessez-le-feu se sont produites toute l'année constituant parfois même une menace pour la sécurité personnelle des équipes d'observation. La situation a atteint son paroxysme en juillet et l'observation a dû être suspendue après une fusillade.

Tout au long de l'année, les efforts se sont poursuivis pour rechercher des mesures de confiance et des occasions d'instaurer des contacts à la base entre les parties.

Au cours de l'été, des incendies se sont déclarés dans la région du Haut-Karabakh et aux alentours, menaçant la santé et la sécurité des populations et détruisant leurs moyens d'existence. Des dommages se sont produits de part et d'autre de la ligne de contact, rendant la coopération indispensable.

Le Représentant personnel a mené une brève mission d'observation du 3 au 5 juillet. Il a confirmé la propagation considérable des incendies et suggéré de procéder à une évaluation plus large.

À la demande de l'Azerbaïdjan, le Président a pris l'initiative d'une mission internationale d'évaluation environnementale dont le mandat consistait à évaluer l'impact des incendies et à formuler des recommandations pour une opération de protection de l'environnement. Le mandat de cette mission a été accepté le 25 septembre. Soutenue par la résolution 285 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la mission se composait d'experts des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, ainsi que d'experts locaux des deux côtés de la ligne de contact. La mission, d'une durée de 11 jours, s'est rendue dans les zones ravagées par les incendies le 3 octobre, sous la direction de Bernard Snoy, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Le rapport, qui a été présenté au Président en novembre et communiqué aux États participants, contenait des recommandations pour des mesures de gestion des incendies et des ressources en eau et il est actuellement examiné aux fins d'un suivi ultérieur. La mission a marqué une étape importante dans le processus du renforcement de la confiance dans la région en impliquant les communautés locales et en parvenant à une compréhension commune des questions considérées.

Comme le prévoit la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président a transmis le rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour distribution aux États membres de l'Assemblée générale.

Groupe de planification de haut niveau

Établi en 1994 lors du Sommet de Budapest de la CSCE, qui préfigurait l'OSCE, le Groupe de planification de haut niveau a été chargé d'élaborer des plans pour une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, une fois que le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie aura été résolu. Le Groupe a des contacts réguliers avec les coprésidents du Groupe de Minsk ainsi qu'avec le Représentant personnel du Président en exercice.

Les perspectives d'un règlement s'étant améliorées au cours de l'année, le Groupe de planification a intensifié ses activités. Il a mené une mission de reconnaissance, qui a débuté en décembre 2005 en Arménie et en Azerbaïdjan et s'est achevée en janvier 2006 par une visite dans la région du Haut-Karabakh. La mission a permis d'obtenir des informations actualisées sur les aspects financiers, logistiques et opérationnels d'une éventuelle mission de maintien de la paix.

Le Groupe de planification de haut niveau a maintenu ses contacts avec d'autres organisations internationales et établissements de formation. En 2006, il a été élargi grâce au recrutement d'un administrateur du personnel/responsable de la formation.

Moldavie

Dans ses efforts visant à intensifier la recherche d'une solution durable à la question de la Transnistrie, le Président est resté en contact permanent avec ses homologues en Moldavie, en Ukraine et en Fédération de Russie. Il s'est assuré que les négociations officielles, qui avaient repris selon une nouvelle formule en décembre 2005 après une longue interruption, se poursuivraient. La nouvelle formule à « 5+2 » ajoute l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique en tant qu'observateurs aux deux parties et aux trois médiateurs (l'OSCE, l'Ukraine et la Fédération de Russie). Une rencontre a eu lieu les 26 et 27 janvier à Chisinau et les 27 et 28 février à Tiraspol.

La mise en œuvre d'un nouveau régime douanier commun entre la Moldavie et l'Ukraine fondé sur leur déclaration du 30 décembre 2005 prévoyant que les sociétés de Transnistrie s'enregistrent auprès des autorités centrales à Chisinau a créé une situation nouvelle sur le terrain. L'obligation d'enregistrement a été catégoriquement refusée par la Transnistrie malgré les appels du Président en faveur d'une mise en œuvre de bonne foi. Aucune autre négociation à « 5+2 » n'a pu se tenir en 2006.

En vue de préparer une visite importante dans la région, le Président a dépêché son Envoyé spécial, le sénateur Pierre Chevalier, à Chisinau et Tiraspol à la mi-avril et a convoqué et présidé une réunion de médiateurs et d'observateurs à Bruxelles en mai, ce qui lui a permis de faire le point sur les négociations dans l'impasse et d'identifier de nouvelles questions qui pourraient présenter un intérêt pour un règlement politique global. Du 30 mai au 1er juin, le Président s'est rendu à Chisinau et à Tiraspol. Il a souligné l'utilité de la nouvelle gestion transparente du segment transnistrien de la frontière moldavo-ukrainienne et insisté une fois de plus sur la position fondamentale de l'OSCE : un règlement négocié, pacifique, respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Moldavie ainsi qu'un statut particulier pour la région de Transnistrie. Il a proposé des initiatives économiques susceptibles d'accroître la confiance et la bonne volonté. Il a également mentionné le

problème créé par la présence continue des militaires russes et évoqué les effets positifs qu'on pouvait attendre d'une force élargie de maintien de la paix sous mandat international.

L'Envoyé spécial du Président s'est ensuite rendu à plusieurs reprises dans les capitales. Au nom de la Présidence, il a présenté aux participants aux négociations à « 5+2 » un ensemble de suggestions écrites sur une nouvelle mission de maintien de la paix sous mandat international, des éléments d'un statut pour la Transnistrie au sein de la République de Moldavie et des éléments socio-économiques pour un processus de règlement. Toutefois, il est apparu rapidement que les participants n'étaient pas tous disposés à adhérer à ces idées.

Au cours de la séance spéciale du Conseil permanent du 28 septembre, le Président a accordé une attention particulière aux conflits non résolus. Il a souligné que tous les éléments d'une solution politique étaient sur la table et a lancé un appel à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser. Il a instamment prié toutes les parties de faire preuve de responsabilité et de discernement.

Les représentants du Président ont pris part à des réunions à Odessa le 25 octobre afin de relancer les négociations officielles à « 5+2 ». Le 16 novembre, le Président a convoqué et présidé une autre réunion informelle des médiateurs et des observateurs pour débattre de la reprise du processus de règlement et de la transformation de la structure de maintien de la paix. Ce dernier point a bénéficié d'une attention supplémentaire lors d'une réunion de suivi qui a eu lieu le 6 décembre en marge du Conseil ministériel. Lors du Conseil, il s'est malheureusement avéré impossible d'amener les États participants à se mettre d'accord sur une déclaration ministérielle.

Géorgie

Le Président en exercice s'est également intéressé cette année au conflit en Ossétie du Sud en prenant des initiatives visant à aider les parties à reprendre les négociations et à s'engager dans un vrai processus de règlement.

L'année écoulée a vu des désaccords majeurs, notamment sur le format approprié pour les négociations. Ayant présent à l'esprit l'échec de la réunion de décembre 2005, le Président, en étroite coopération avec la Mission en Géorgie, a formulé des propositions pour donner une nouvelle impulsion aux structures existantes, dont la Commission mixte de contrôle (CMC) et les « délégations autorisées ». Il a suggéré la tenue d'une réunion de la CMC à Vienne en février, mais cette réunion n'a pas eu lieu. Le Président a également présenté d'autres formules pour des réunions de haut niveau ou d'experts au cours de l'année.

Un débat au sein du Parlement géorgien sur les forces de maintien de la paix en Ossétie du Sud a provoqué des tensions en février et le Président a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue. Les 16 et 17 février, son Envoyé spécial s'est rendu à Tbilissi.

À la suite de cette visite, il est apparu possible de progresser sur un *programme de relèvement économique* pour la zone du conflit et les régions adjacentes. Réunie à Tskhinvali du 11 au 13 mai, la CMC a approuvé un ensemble de projets socio-économiques sur base du rapport d'une étude d'évaluation des besoins réalisée en 2005 et 2006 par des experts internationaux, de Géorgie et d'Ossétie du Sud. La solide collaboration entre les parties a fait de cette entreprise une mesure de confiance très précieuse. Les projets satisferont aux besoins de première nécessité tels que l'eau potable, l'électricité, le gaz, les écoles, la santé, les routes,

les centres de jeunesse, l'agriculture, le commerce et les finances, ce qui permettra d'améliorer les conditions de vie de la population locale. Leur financement a été assuré grâce à une conférence de donateurs tenue le 14 juin à Bruxelles avec la participation de tous les membres de la CMC. Les annonces de contributions des États participants et de la Commission européenne se sont élevées à plus de 10 millions d'euros.

Les 22 et 23 juin, le Président s'est rendu dans la région pour tenter une fois de plus de relancer le processus de règlement. Il a proposé une réunion au plus haut niveau entre les parties ou une réunion de la CMC à un échelon politique élevé à Bruxelles, une assistance à la rédaction du texte complet d'un plan de paix ainsi que des visites d'experts constitutionnels belges chargés de formuler des recommandations sur le statut de l'Ossétie du Sud au sein de la Géorgie.

Sur le terrain, les tensions sont restées élevées avec des violations répétées de *l'Accord de Sotchi* de 1992 et d'autres accords de démilitarisation et avec des progrès limités, voire nuls, lors des réunions de la CMC. Le conflit s'est exacerbé avec la fermeture du poste frontière de Zemo Lars/Verchny Lars entre la Russie et la Géorgie en juillet. Le Président a lancé un appel à la retenue et demandé que le point de passage de la frontière soit rapidement rouvert. La situation a atteint son paroxysme à la fin de septembre lorsque quatre officiers russes furent accusés d'espionnage et détenus à Tbilissi. La médiation du Président a été couronnée de succès et il s'est rendu à Tbilissi au début du mois d'octobre. Les prisonniers lui ont été remis et il a veillé à ce que leur transfert au Gouvernement russe s'effectue en toute sécurité. Son Envoyé spécial s'est ensuite rendu dans la région ainsi qu'à Moscou pour trouver un moyen de sortir de cette situation de plus en plus acrimonieuse.

En marge du Conseil ministériel, le Président a tenté de relancer le processus de règlement. Bien que les ministres n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur une déclaration formelle, des idées utiles ont été avancées pour traiter le problème à l'avenir.

Mission de l'OSCE au Kosovo

Composante essentielle de la Mission des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE y mène sa plus grande opération de terrain avec environ un millier de personnes. La Mission fournit une assistance aux institutions centrales telles que le Parlement, les ministères, la Commission des médias et la police ainsi qu'aux administrations et aux communautés locales. Le Président s'attendait à ce que la définition d'un futur statut du Kosovo aurait un impact sur cette importante présence de terrain et a donc tout mis en œuvre pour s'employer avec la communauté internationale, en particulier avec les membres du Groupe de contact, à générer une coordination et des consultations sur la structure de la future présence internationale. Il s'est rendu au Kosovo du 15 au 17 février.

L'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres organismes internationaux intéressés, ont participé, tout au long de l'année, au Groupe directeur informel sur les futurs arrangements, mis en place par la Mission des Nations Unies. Le Groupe a joué un rôle déterminant dans l'identification des questions relatives à la répartition des responsabilités après la cessation prévue de la Mission des Nations Unies. La Mission de l'OSCE a établi des centres régionaux et des équipes municipales pour assurer une présence dans toutes les municipalités du Kosovo, initiative qui a été unanimement accueillie par la communauté internationale comme une contribution très précieuse à la future présence civile.

Le Président est resté en contact étroit avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Kosovo, Marty Ahtisaari, alors que les négociations sous l'égide des Nations Unies sur le statut futur du Kosovo progressaient. Ces consultations ont permis de définir la contribution que l'OSCE pourrait apporter. L'Organisation s'est bien sûr montrée disposée à assister le Kosovo dans l'établissement d'institutions pleinement démocratiques et, en ce qui concerne le statut futur, à apporter son concours pour sa mise en œuvre.

L'Envoyé spécial a informé directement et largement les États participants de ces développements à trois reprises : une fois de manière informelle en mai, et deux fois, en mars et en novembre, au sein du Conseil permanent.

Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton

Le Représentant personnel est chargé d'aider les Parties à mettre en œuvre les mesures convenues au titre de l'Article IV de *l'Accord de paix de Dayton* relatif à la Bosnie-Herzégovine, notamment la destruction du matériel militaire lourd en excédent, la conduite d'inspections réciproques des ressources militaires et l'échange d'informations. D'une manière générale, le rôle du Représentant personnel consiste à offrir ses bons offices en vue de parvenir à un consensus politique et à veiller à la bonne mise en œuvre de l'*Accord*.

Les cinq Parties (les entités et les États de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie - initialement avec le Monténégro) ont tenu trois réunions ordinaires. À Florence (Italie), elles ont également tenu la *cinquième Conférence d'examen* commémorant le dixième anniversaire de la signature de l'*Accord* et achevant l'échange annuel d'informations.

L'harmonisation entre la nouvelle loi établissant un seul ministère de la défense en Bosnie-Herzégovine et *l'Accord sur la limitation des armements au niveau régional* a été achevée le 10 mars. Les cinq Parties ont convenu que les entités (Fédération de Bosnie-Herzégovine et Republika Srpska) transfèreraient leurs droits, obligations et responsabilités à l'État de Bosnie-Herzégovine.

Le 10 octobre, après l'accession du Monténégro à l'indépendance, les Parties et le Représentant personnel, réunis à Neum (Bosnie-Herzégovine), ont accueilli une délégation du Monténégro qui a été accepté en tant que nouvelle Partie à l'*Accord*. Les Parties ont demandé aux Républiques de Serbie et du Monténégro de répartir entre elles les dotations autorisées d'armements militaires applicables à l'ancienne Union étatique.

L'accession du Monténégro contribuera sans nul doute à la stabilité régionale, renforcera les relations de bon voisinage et encouragera la poursuite de la coopération dans les Balkans occidentaux.

Renforcement de l'efficacité de l'OSCE, mandat de Ljubljana

La mise en œuvre de la Décision No 17 sur *le renforcement de l'efficacité de l'OSCE* prise lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005 a été un des défis majeurs de l'année. Cette décision a mis en place une « feuille de route » pour les efforts visant à réformer l'OSCE.

Dans le premier paragraphe du dispositif, il est demandé au Conseil permanent de mener ses travaux dans 11 domaines : règles de procédure, processus de consultation, conférences de

l'OSCE, financement budgétaire et extrabudgétaire, rôle du Secrétaire général, fonctionnement du Secrétariat, efficacité des institutions et opérations de terrain de l'OSCE, statut juridique et planification des programmes, professionnalisme du personnel de l'OSCE et missions thématiques. Une des intentions déclarées du Président était de mettre intégralement en œuvre la feuille de route d'ici la fin de l'année. Aucun effort n'a été ménagé à cet effet. Un groupe de travail spécifique a été mis en place dans le cadre du Conseil permanent. Le travail intense accompli a donné lieu au rapport du 6 novembre sur les progrès réalisés et des suggestions pour des actions à entreprendre par les ministres. À partir de là, le groupe de travail a négocié des projets de décision aux fins de leur adoption par le Conseil ministériel en décembre.

Comme la suite l'a montré, bon nombre des objectifs ont été atteints. Le 1er novembre, un ensemble consolidé de règles de procédure a été adopté, mettant à jour le *Livre bleu* de 1973 du processus d'Helsinki. Le Conseil ministériel a mis en place une structure en trois comités, correspondant aux trois dimensions, dans le cadre du Conseil permanent. Il a approuvé des lignes directrices non contraignantes pour l'organisation de conférences et lancé des négociations sur une convention qui devrait octroyer un statut juridique à l'Organisation. Les ministres ont appuyé le principe d'une budgétisation par programme basée sur la performance ainsi que des mesures visant à augmenter l'efficacité des structures exécutives et à assurer une plus grande continuité dans la gestion des ressources humaines et financières de l'OSCE. Cet ensemble solide de décisions, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un examen, devrait accroitre la capacité de l'Organisation à faire plus efficacement face aux défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

Dans le deuxième paragraphe du dispositif de la Décision de Ljubljana, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a été chargé de présenter, pour examen au Conseil ministériel, un rapport sur la mise en œuvre des engagements existants, sur l'adoption d'éventuels engagements supplémentaires et les moyens de renforcer et d'encourager ses activités dans le domaine électoral ainsi que sur le renforcement de l'efficacité de son assistance aux États participants. Le BIDDH a travaillé avec les États participants pour établir son rapport à l'intention des ministres. Il a mené des consultations bilatérales, recueilli, au moyen de questionnaires détaillés, des informations écrites et pris part à deux débats informels avec les États participants. Son rapport, intitulé *Common Responsibility – Commitments and Implementation* et distribué le 10 novembre, constitue une évaluation complète et très instructive de la situation de la dimension humaine de la sécurité dans la région de l'OSCE.

Le Conseil ministériel a salué l'importance de cette contribution et réitéré son encouragement à envisager de faire un meilleur usage d'institutions telles que le BIDDH pour la mise en œuvre d'engagements. Il a chargé le Conseil permanent d'examiner les défis que soulevait la mise en œuvre, demandé des avis supplémentaires sur les suggestions figurant dans le rapport en ce qui concerne de nouveaux engagements et accueilli avec satisfaction les suggestions relatives à des efforts supplémentaires pour accroître l'efficacité de l'assistance du BIDDH aux États participants. Les ministres ont réaffirmé l'engagement pris par les États participants de parvenir à des élections démocratiques, notamment en invitant des observateurs, et ont souligné l'importance de participer aux activités d'observation électorale. À l'initiative du Président, ils ont convenu que le BIDDH devrait mettre en pratique les améliorations et les recommandations, notamment telles qu'elles figurent dans le rapport, concernant les activités relatives aux élections et faire régulièrement rapport à ce sujet pour examen par le Conseil permanent, selon qu'il conviendra.

La Décision No 19 du Conseil ministériel illustre comment les deux paragraphes du dispositif du mandat de Ljubljana ont été exécutés. Les travaux porteront désormais sur cette décision ainsi que sur les décisions y afférentes.

Conseil ministériel de Bruxelles

- Décision No 1 : Prorogation du mandat du Directeur du BIDDH
- Décision No 2 : Adhésion du Monténégro à l'OSCE
- Décision No 3 : Lutte contre la traite des êtres humains
- Décision No 4 : Conseil supérieur de l'OSCE
- Décision No 5 : Crime organisé
- Décision No 6 : Mesures supplémentaires visant à prévenir l'utilisation à des fins criminelles de passeports et autres documents de voyages perdus/volés
- Décision No 7 : Lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes
- Décision No 8 : Efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 9 : Lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne
- Décision No 10 : Appui à la mise en œuvre nationale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Décision No 11 : Dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE
- Décision No 12 : Dialogue sur la sécurité énergétique dans le cadre de l'OSCE
- Décision No 13 : Lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels
- Décision No 14 : Renforcement des efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation de leur travail, par une approche globale et proactive
- Décision No 15 : Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
- Décision No 16 : Statut juridique et privilèges et immunités de l'OSCE
- Décision No 17 : Amélioration du processus consultatif
- Décision No 18 : Renforcement supplémentaire de l'efficacité des structures exécutives de l'OSCE
- Décision No 19 : Renforcement de l'efficacité de l'OSCE
- Décision No 20 : Future présidence de l'OSCE
- Décision No 21 : Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel
- Règles de procédure de l'OSCE
- Déclaration sur le Haut-Karabakh
- Déclaration ministérielle sur la présence de l'OMIK
- Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale
- Déclaration ministérielle de Bruxelles sur le soutien et la promotion du cadre juridique international contre le terrorisme
- Déclaration ministérielle sur les migrations

À travers les dimensions, réalisations thématiques

Dimension politico-militaire

Dans son allocution d'ouverture du 12 janvier, le Président a souligné l'importance du bon fonctionnement de la dimension politico-militaire et a pendant l'année saisi les occasions de susciter des débats constructifs et d'engendrer des résultats concrets dans les domaines touchant à cette dimension.

Le Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, organisé conjointement par la Présidence et le Forum pour la coopération en matière de sécurité les 14 et 15 février, a été la première réunion de haut niveau de l'OSCE à ce sujet en cinq ans. Les responsables de la défense et leurs adjoints ont largement participé à ce séminaire centré sur les évolutions doctrinales et technologiques au sein de la dimension militaire de l'OSCE, sur leur impact sur les structures et activités militaires et sur leurs implications pour les politiques de sécurité et de défense. La Présidence a pu encourager des contributions d'ouverture portant sur des questions de fond en nouant le dialogue avec les orateurs et les modérateurs avant et pendant la réunion. Les participants ont conclu que le spectre des menaces pour la sécurité s'était considérablement élargi et s'était fait plus diffus, et que l'OSCE, tout en étant encore impliquée dans la réponse à apporter pour juguler les anciennes menaces par le biais de mesures de confiance et de sécurité dans le domaine militaire, était, de par son approche multidimensionnelle, en position favorable pour s'attaquer aux menaces diffuses plus récentes. Cela sous-entendrait une approche intégrant de plus en plus des composantes civiles et militaires. Le Séminaire a débouché sur des thèmes qui feront l'objet d'un suivi conformément aux orientations du Président concernant la dimension politico-militaire, et a proposé plusieurs voies pour la poursuite des débats.

La Conférence d'examen du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE), qui a lieu tous les cinq ans, et qui s'est déroulée du 30 mai au 2 juin, a été un deuxième événement notable. Se basant sur le fait que l'on s'attendait largement à ce que les participants à cette conférence prennent des décisions relatives à des questions fondamentales pour l'OSCE et, par conséquent, influent sur les résultats du Conseil ministériel qui aurait lieu plus tard dans l'année, la Présidence a réuni les délégations pour tenir des consultations avant le début de la réunion. Il s'avéra que, si l'échange fut riche, il ne put être consolidé sous forme d'un accord sur une déclaration finale conjointe.

La quatrième *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* s'est tenue les 27 et 28 juin. L'ordre du jour, élaboré par la Présidence en consultation avec les États participants, était axé sur la gestion du cycle complet des conflits, notamment des questions relatives à la sécurité douce (police), à la sécurité dure (militaire) et au renforcement des institutions. Lors de la séance d'ouverture, la Présidence a souligné que l'OSCE était compétente pour traiter de la notion multiforme de la sécurité qui avait évolué au cours de ces 30 dernières années. Lors de la première séance de travail, les participants ont reconnu le rôle que jouait la police dans l'instauration et le maintien de la sécurité et de la stabilité. Ils ont dans l'ensemble convenu que l'OSCE devrait continuer d'appuyer le renforcement des institutions et des capacités dans les domaines de la police et de l'application de la loi dans les États participants qui en font la demande. La deuxième séance de travail a porté sur les défis en matière d'environnement sécuritaire et a mis l'accent sur les conclusions du *Séminaire sur les doctrines militaires*. L'opinion a été émise qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux situations de post-conflit dans la formation du personnel militaire, et il a été proposé

d'élaborer une doctrine post-conflit de l'OSCE. La dernière séance de travail a porté sur les enseignements à tirer de la façon dont les organisations internationales et les États avaient géré le cycle des conflits.

Le terrorisme est resté l'une des priorités de l'OSCE en matière de sécurité au cours de la Présidence belge. Deux séminaires concrets et axés sur les résultats se sont tenus à Vienne. En mars, l'atelier d'experts sur le renforcement de la coopération juridique en matière pénale, se rapportant en particulier au terrorisme, a été l'occasion de faire connaissance avec les outils juridiques élaborés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour accélérer la réponse aux demandes d'assistance intergouvernementales en vue de poursuivre en justice les auteurs d'activités criminelles transfrontières. Au mois d'octobre, l'atelier d'experts conjoint de l'OSCE et du Conseil de l'Europe a porté sur la lutte contre l'incitation et les activités terroristes connexes, et a mis en lumière la contribution de la Convention du Conseil de l'Europe s'y rapportant.

Le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité mis en place par la Présidence s'est chargé de la mise en œuvre des décisions prises précédemment, à savoir celle relative à la sécurité des documents de voyage et celle sur la sécurité des conteneurs. Il a également négocié de nouveaux documents. Le Conseil ministériel a adopté une déclaration sur le soutien et la promotion du cadre juridique international contre le terrorisme, une décision sur des mesures supplémentaires visant à prévenir l'utilisation à des fins criminelles de passeports et autres documents de voyage perdus/volés et une décision sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

Le Président a tenu à mettre en relief les travaux de l'OSCE dans le domaine de la police. C'était un point important à l'ordre du jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. Au cours de visites de pays, le Président a souligné la contribution que des services de police fonctionnant correctement et sous contrôle démocratique pouvaient apporter à la sécurité et à la stabilité globales. Il a proposé et organisé une première Conférence des chefs de police de l'OSCE, qui se sont retrouvés à Bruxelles le 24 novembre ; elle a réuni des représentants de haut niveau des forces de police des 56 États participants et des 11 partenaires pour la coopération. Les participants ont conclu qu'une plus grande coopération était nécessaire entre les services nationaux de police pour s'attaquer aux menaces omniprésentes telles que le crime organisé transfrontière. Cette conférence a fourni une occasion unique de travailler en réseau et de nouer des contacts bilatéraux entre les États, qui se réunissent rarement sous cette forme. Le Président a exprimé le sincère espoir que l'accent mis en 2006 sur le rôle potentiel de l'OSCE dans le domaine de la police débouche sur un soutien accru des États participants. Il a prôné l'inclusion d'au moins une partie des programmes d'assistance à la police des présences de terrain de l'OSCE en Asie centrale et dans le Caucase du Sud dans le budget unifié de l'Organisation pour garantir un financement plus régulier et cohérent. Cette ligne de conduite se reflète dans le budget pour 2007.

La mise en œuvre du *Concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières*, adopté lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005, a été lancée en 2006. Les États participants ont convenu d'établir des points de contact pour les questions relatives aux frontières dans leurs administrations nationales. Avec l'appui de la Présidence, une conférence sur les enseignements tirés en matière de coopération transfrontière s'est tenue au mois d'octobre. Il s'agissait de la première conférence à l'échelle de l'OSCE sur les questions relatives aux frontières, la réunion organisée par l'OSCE en 2004 sur la sécurité et la gestion des frontières s'étant tenue au niveau interorganisations. Par ailleurs, l'Unité de gestion des frontières de

l'OSCE a mené une mission d'évaluation approfondie à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan en vue de définir des propositions de projets pour 2007.

En septembre et octobre, en coopération étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OSCE a organisé deux ateliers sur le trafic de drogues illicites. À cette occasion, le Président, s'est fait l'écho d'une préoccupation selon laquelle l'OSCE devrait soutenir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans ses activités et ne pas élaborer d'initiatives qui puissent faire double emploi avec les opérations de terrain ou gêner celles-ci.

Bien que le Forum pour la coopération en matière de sécurité fonctionne indépendamment de la Présidence, le Président a soutenu activement ses travaux en accordant un intérêt particulier aux débats sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Il a appuyé la journée spéciale consacrée en septembre au *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. En outre, conformément à une priorité définie à l'automne 2005 par la Présidence belge du Forum, il a réaffirmé le rôle que jouait l'OSCE en soutien à l'application de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, la Présidence a accordé un soutien sans faille à la journée spéciale du Forum, le 8 novembre, consacrée à cette question.

En juillet, le Président a pris la parole au cours de la *Conférence d'examen du plan d'action contre les armes légères et de petit calibre* à l'ONU, à New York. Il a soutenu l'adoption d'une décision du Conseil ministériel sur la *lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre par voie aérienne*. Le Forum consacrera une journée spéciale à ce sujet en 2007.

Crime organisé et justice pénale

Le crime organisé et des systèmes de justice pénale insuffisants sont reconnus depuis un certain nombre d'années comme étant des menaces insidieuses à la stabilité et à la sécurité. En témoignent la *Charte de sécurité européenne* adoptée à Istanbul en 1999, *la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle* adoptée à Maastricht, ainsi que les décisions prises lors du Conseil ministériel de Ljubljana en 2005. La Présidence belge a proposé, en tant que priorité, d'intensifier les travaux de l'OSCE dans ce domaine

L'engagement de la Présidence a été double. Premièrement, elle a promu la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transfrontière organisée, en particulier la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux. Deuxièmement, elle a soutenu le renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale, reconnaissant que des systèmes solides et contrôlés démocratiquement étaient à long terme le meilleur rempart contre le crime organisé. La Présidence insiste sur le fait que la police, les procureurs ainsi que l'appareil judiciaire et les établissements pénitentiaires doivent travailler de concert au sein d'une structure cohérente et équilibrée et que l'OSCE dispose d'une certaine expérience en matière de soutien au renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

Entre février et juillet, la Présidence a convoqué cinq réunions sur le crime organisé à l'intention des États participants et de représentants d'autres organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Conseil de l'Europe. Ces réunions ont mis en relief l'importance de la poursuite des efforts internationaux en cours

dans le domaine politique et juridique et ont souligné le rôle essentiel des systèmes de justice pénale pour assurer la stabilité et la sécurité.

En outre, la Présidence a organisé deux séminaires techniques, l'un en mars sur la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et un autre en avril sur l'utilisation de l'évaluation du risque et de la menace en tant qu'outil d'élaboration des politiques.

En mai, le *Séminaire annuel sur la dimension humaine* a porté sur le rôle et les responsabilités de l'appareil judiciaire, des procureurs et des avocats de la défense ainsi que de la police. Une des conclusions a été que le système de justice pénale était une chaîne dont la force se mesurait à l'aune de son maillon le plus faible, et qui demandait par conséquent une attention renouvelée. Au cours d'une manifestation parallèle, les Missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est ont partagé leurs expériences concernant le soutien aux gouvernements hôtes pour la consolidation de leurs systèmes de justice pénale.

À l'automne, la Présidence a lancé des négociations politiques qui ont débouché sur une Décision du Conseil ministériel sur le crime organisé ainsi que sur la Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale. La décision définit le cadre des travaux futurs de l'OSCE dans ce domaine. Les États participants sont convenus qu'ils renouvèleraient, en même temps que l'OSCE, leurs efforts en matière de coopération internationale et de consolidation des systèmes de justice pénale. Ils sont convenus de se concentrer sur le renforcement de la mise en œuvre des engagements existants et sur une approche bien planifiée et intégrée de l'administration de la justice pénale. Une équipe spéciale créée par le Secrétaire général et financée par la Belgique s'assurera que ces questions reçoivent l'attention nécessaire.

La Déclaration de Bruxelles sur les systèmes de justice pénale, document accompagnant la Décision, réaffirme l'adhésion des États participants aux valeurs et aux engagements fondamentaux visant à assurer la bonne administration de la justice pénale. C'est un document facile d'emploi conçu pour inviter à l'auto-examen et au dialogue. Il peut également servir de guide pour les professionnels et les travailleurs de terrain lorsqu'ils abordent avec les gouvernements et la société civile le sujet de l'administration démocratique des systèmes de justice pénale.

Enfin, d'un point de vue pratique, la Présidence a appuyé financièrement le projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'élaborer une panoplie d'outils d'évaluation de la justice pénale conçus pour aider à mener des évaluations, recenser les domaines d'assistance technique et contribuer à la formation. Ce projet de panoplie d'outils témoigne de la vision partagée par les principales agences de l'ONU et de l'OSCE, selon laquelle l'état de droit et le renforcement des institutions dans le domaine de la justice pénale ont besoin d'être examinés d'une façon intégrée et globale.

Coopération régionale en Europe du Sud-Est

Au cours des troubles qui se sont produits dans les années 90 en Europe du Sud-Est, l'OSCE a déployé dans la région une présence de terrain substantielle dont l'une des tâches était de s'occuper de questions ayant une dimension régionale. La Présidence s'est attachée en 2006 à contribuer aux progrès de trois processus régionaux essentiels :

- Le *Processus d'Ohrid*, lancé en 2003 à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine). À l'initiative de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'OSCE, du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est* et de l'Union européenne, six pays d'Europe du Sud-Est ont adopté un document intitulé *A Way Forward Document*, dans lequel ils s'engageaient à une gestion civile efficace des nouvelles frontières. La Présidence a résolument soutenu la poursuite des efforts de facilitation et d'assistance technique de l'OSCE, en veillant à ce que le programme de travail se poursuive pendant toute l'année 2007.
- Le *Processus de Sarajevo*, lancé dans cette même ville en 2005. La Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro (d'alors) ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à trouver une solution régionale globale d'ici la fin de 2006 pour les milliers de personnes déplacées et réfugiées en temps de guerre. L'OSCE, l'Union européenne et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés facilitent ce processus. La Présidence a fait tout son possible pour surmonter les blocages, en encourageant la mise en œuvre accélérée des programmes en faveur du logement en Croatie et un meilleur financement des mesures proposées en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Bien que la Présidence et les autres facilitateurs du processus l'aient instamment demandé, les ministres des trois pays n'ont pas réussi à tenir les délais impartis. Les travaux se poursuivent.
- Le *Processus de Palić*, lancé en 2004 par l'OSCE, rassemble les autorités judiciaires de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et (désormais) du Monténégro afin d'accroître la coopération entre États en matière d'enquêtes, de poursuites judiciaires et de procès concernant les crimes de guerre. Il porte sur des questions telles que la reconnaissance de la validité des témoignages et la protection des témoins. Le Président en exercice a proposé la tenue d'une conférence régionale des ministres de la justice pour débattre de modifications de la législation, concernant par exemple l'extradition de leurs ressortissants. Toutefois, cette conférence n'a pu avoir lieu avant la fin de 2006. Dans sa déclaration au Conseil permanent le 7 septembre, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla Del Ponte, a lancé un appel à traiter la question au niveau politique et la Présidence à pris des mesures allant dans ce sens.

Dimension économique et environnementale

Dans notre monde interdépendant, les menaces économiques et environnementales peuvent mettre en danger la sécurité humaine. L'OSCE dispose des outils pour y faire face. La Présidence a encouragé les États participants et les structures de l'OSCE à explorer plus avant le potentiel de l'Organisation pour accroître la coopération et le dialogue sur ces questions.

Comme le veut la tradition, le principal événement concernant la deuxième dimension a été le *Forum économique*, rebaptisé *Forum économique et environnemental* en 2006 pour mieux refléter les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'environnement. Pour la première fois, le *quatorzième Forum* s'est tenu en deux sessions distinctes, la première à Vienne les 23 et 24 janvier et la deuxième à Prague du 22 au 24 mai. Des conférences préparatoires ont précédé le *Forum* en novembre 2005 à Douchanbé (Tadjikistan) et en mars à Bakou (Azerbaïdjan).

Les États participants ont choisi le transport comme thème central du *Forum*, ce qui lui a donné une double orientation. La première partie du *Forum* portait sur le lien entre le

développement du transport et la coopération et la stabilité régionales. La deuxième partie était consacrée à la sécurité du transport.

Le *Forum* a suscité une volonté politique en faveur d'une intensification des échanges et du développement du transport dans l'espace de l'OSCE.

L'OSCE fournira un appui pour les conventions internationales et les normes techniques dans le cadre de sa coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. D'importants projets relatifs aux transports, tels que *Le Plan cadre des projets d'autoroute transeuropéen et de chemin de fer transeuropéen*, ainsi que les liaisons de transport Europe-Asie, nécessitent une importante mobilisation de personnes et d'autres ressources. L'OSCE poursuivra son assistance sous forme de sensibilisation et d'encouragement à la prise de décisions adéquates. Les activités de renforcement des capacités seront coorganisées avec les responsables économiques et environnementaux de l'OSCE sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents.

Les États participants se sont également engagés à accroître la coopération entre eux ainsi qu'avec les organisations internationales pertinentes sur les questions liées au transport. Ces engagements feront l'objet d'un examen régulier.

Une attention particulière a été accordée aux besoins des pays en développement sans littoral. L'OSCE s'est penchée sur la façon de soutenir la mise en œuvre du *Programme d'action* d'Almaty de l'ONU, qui fixe les engagements et les activités pour améliorer le potentiel de transit des États en développement n'ayant pas d'accès direct à la mer. Le Gouvernement du Tadjikistan s'est proposé pour organiser une conférence de l'OSCE sur le développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015.

Le *Forum* a réaffirmé l'importance de la bonne gouvernance et a souligné le besoin d'activités de l'OSCE visant à améliorer le climat des affaires et des investissements. Il a également encouragé l'organisation de tables rondes avec les acteurs économiques locaux pour améliorer la transparence et traiter de questions relatives à la corruption.

Dans les zones de conflit, un manque de coopération entre les parties met un frein au transport. Le *Forum* a envisagé de traiter la question du transport non seulement en tant que retombée positive du règlement d'un conflit mais également comme outil de renforcement de la confiance en tant que tel. Le *Programme de relèvement économique* dans la zone géorgio-ossète du conflit et les régions adjacentes est un exemple particulièrement significatif d'une activité de renforcement de la confiance dans le domaine du développement du transport et des infrastructures. L'OSCE a lancé ce programme par une conférence des donateurs organisée par le Gouvernement belge à Bruxelles le 14 juin.

Il a également été question lors du *Forum* de la possibilité que le développement du transport soit nuisible à l'environnement et des moyens ont été explorés pour faire face à ce risque. Il a été convenu que les États participants de l'OSCE devraient se concentrer sur l'adoption et la mise en place d'une législation relative au transport illégal de déchets dangereux.

Afin d'assurer le suivi du *Forum* et d'affiner les engagements de l'OSCE, le Sous-Comité économique et environnemental du Conseil permanent a poursuivi ses débats et ses consultations.

La décision du Conseil ministériel a défini le cadre du dialogue futur sur le transport au sein de l'OSCE. Suite à cette décision, l'OSCE organisera une conférence sur le transport en transit, que le Tadjikistan s'est proposé d'accueillir à Douchanbé au cours du deuxième semestre de 2007.

En plus des activités du *Forum* dans le domaine du transport, l'OSCE a organisé des conférences, des ateliers et des cours de formation visant à échanger les meilleures pratiques et à renforcer les capacités dans le domaine du transport :

- un atelier sur la *Sécurité des transports urbains* à Vienne les 4 et 5 mai, qui a examiné les enseignements à tirer des attentats dans les trains madrilènes et dans le métro londonien.
- un atelier avec l'Organisation internationale du Travail à Anvers (Belgique), du 4 au 6 octobre, qui s'est intéressé à la sécurité des ports maritimes, notamment aux mesures visant à sécuriser les conteneurs.
- un atelier sur les transports, la sécurité et l'environnement, tenu à Tønsberg (Norvège) du 16 au 18 octobre et axé sur la protection des côtes contre les épaves de cargos transportant des hydrocarbures.
- deux séminaires avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la *Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières*, le premier à Moscou en octobre et le deuxième à Belgrade en décembre

Par ailleurs, une attention accrue a été accordée en 2006 aux problèmes posés par les risques et les menaces pour l'environnement. Les États participants ont décidé de consacrer le prochain *Forum économique et environnemental* à la dégradation des terres, à la contamination des sols et à la gestion de l'eau.

La première Conférence préparatoire s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) en novembre. Cette réunion, fortement axée sur l'Asie centrale, a généré des documents de réflexion qui serviront de base aux réunions du *Forum* de 2007.

En été, les graves incendies qui ont touché le Haut-Karabakh et ses environs ont causé des dégâts environnementaux et économiques et ont menacé la santé et la sécurité des personnes. Le Président de l'OSCE a donné suite à l'accord négocié entre les parties, et une équipe d'experts dirigée par l'OSCE a mené une mission d'évaluation environnementale dans la région en octobre. Les recommandations formulées dans le rapport pourraient servir de base à une opération à caractère environnemental. L'OSCE est prête à assister plus avant l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans cette entreprise.

Comme convenu fin 2005, les États participants et partenaires, ainsi que les organisations partenaires clés, ont poursuivi leur coopération dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. L'OSCE, l'OIT et l'OIM ont publié un guide intitulé *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination*, qui a été présenté au cours d'une réunion spéciale en marge du *Forum économique* de Prague. Des ateliers ont également été organisés pour le lancement de ce guide dans la région de l'OSCE.

Un rapport complet sur les activités menées en 2006 dans le domaine des migrations a été présenté au Conseil ministériel. Dans une déclaration, les États participants ont accueilli ce rapport avec satisfaction, confirmé l'importance des questions liées aux migrations et se sont

engagés à leur accorder d'avantage d'attention. Concrètement, l'OSCE contribuera au *Forum mondial sur les migrations et le développement*, dont la première session sera organisée par la Belgique en juillet 2007.

La Présidence a organisé le 16 novembre, à Vienne, une réunion spéciale sur le partenariat public-privé dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les participants ont débattu des causes économiques de la traite et ont recensé les responsabilités du secteur privé ainsi que les possibilités qu'il avait de la combattre.

L'OSCE a publié un guide des meilleures pratiques intitulé *Best-Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate*, financé par la Présidence et un certain nombre d'États participants, et présenté officiellement lors du *quatorzième Forum économique* à Prague. Un premier atelier destiné à le faire connaître a été organisé à Kiev (Ukraine).

D'une manière générale, la Présidence a renforcé les activités de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale. Un nouvel élan a été insufflé au *Forum* en scindant son déroulement en deux parties et en orientant ses travaux vers le dialogue politique.

Le Sous-Comité économique et environnemental s'est réuni à 17 reprises, dont deux fois pour une séance spéciale, l'une en octobre pour le lancement du *Forum économique et environnemental* de 2007, l'autre en novembre pour l'examen des engagements de l'OSCE visant à lutter contre le financement du terrorisme. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a fait rapport au Conseil permanent en janvier, mars et octobre, ce qui a permis aux États participants d'orienter les activités de son Bureau.

Garantir les approvisionnements en énergie

Lorsqu'au début de l'année les livraisons de gaz entre au moins deux États participants furent interrompues, l'OSCE a été pour la première fois confrontée à un cas concret où l'approvisionnement en énergie était menacé. Le Président a immédiatement réagi. Le 3 janvier, il a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que les approvisionnements soient prévisibles et fiables et sur les mérites de la diversification, du choix avisé des itinéraires et d'une utilisation efficace, en s'appuyant sur les principes énoncés dans le *Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale* adopté en 2003. Il a appelé à la reprise du dialogue et réaffirmé la possibilité d'organiser une conférence de l'OSCE sur la sécurité énergétique.

Dans cette optique, le Président a chargé le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales d'une mission d'information technique, consistant à rassembler et à analyser des informations pertinentes et à faire des suggestions pour renouveler le dialogue international à ce sujet au sein de l'OSCE. Le Coordonnateur a consulté les organisations internationales compétentes ainsi que des représentants gouvernementaux des États participants. Il a régulièrement tenu informé le Conseil permanent et son Sous-Comité économique et environnemental de ses conclusions. En septembre, des aspects clés de la sécurité énergétique, qui pouvaient être traités dans le cadre du dialogue à l'OSCE et débattus plus utilement au cours d'une conférence de l'OSCE sur la sécurité énergétique, avaient été identifiés.

Le 12 septembre, la Présidence a convoqué une séance spéciale du Conseil permanent pour un échange de vues avec l'Ambassadeur Arne Walther, Secrétaire général du Forum

international de l'énergie, qui, à l'instar de l'OSCE, compte dans ses rangs des pays producteurs, de transit et consommateurs et prône une approche mondiale consensuelle de la question de la sécurité énergétique, bien que sa portée géographique soit plus large. L'OSCE pourrait s'inspirer de cette expérience pour façonner son propre dialogue sur la sécurité énergétique en fonction des particularités de sa région.

Par la suite, la Présidence, le Secrétariat de la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie ont coorganisé une conférence, ouverte par le Président à Bruxelles le 25 octobre, pour examiner le rôle des gouvernements et des organisations internationales dans la promotion de la sécurité énergétique. Elle a mis en lumière l'importance stratégique du dialogue intergouvernemental pour établir cette sécurité dans l'espace de l'OSCE.

La nécessité de parvenir à des approches internationales concertées pour traiter de la question de la sécurité énergétique a été l'un des principaux points à l'ordre du jour international en 2006, ainsi qu'un sujet de discussion central lors du Sommet du G8 qui s'est déroulé à Saint-Pétersbourg au mois de juillet. Ces débats ont clairement montré que l'OSCE, en tant que plateforme pour un dialogue politique comprenant des pays producteurs, de transit et consommateurs, a un rôle à jouer pour répondre aux préoccupations des États participants et favoriser des réponses régionales.

En conséquence, les Ministres de l'OSCE ont adopté une décision sur *le dialogue sur la sécurité énergétique* dans la région. Tout en réaffirmant la stratégie de 2003, ils ont également exprimé leur soutien aux principes et aux objectifs visant à renforcer la sécurité énergétique, tels qu'énoncés lors du Sommet du G8 de Saint-Pétersbourg. Ils ont également chargé le Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE de poursuivre le dialogue sur la question de la sécurité des approvisionnements en énergie.

Dimension humaine

Au cours de 2006, les activités de l'OSCE liées à la dimension humaine ont porté sur une large gamme de thèmes. Pour stimuler la participation des délégations aux activités liées à la dimension humaine, la Présidence a créé en 2006 un groupe de travail sur la protection humaine et la non-discrimination. Elle a également veillé à ce que toutes les activités liées à la dimension humaine intègrent la promotion d'un traitement égal des hommes et des femmes.

Dès le début de son mandat, le Président a reconnu la grande valeur des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme, dont il a rencontré, le 13 janvier, dans le cadre des manifestations inaugurant la Présidence, des représentants pour s'entretenir de leurs objectifs et écouter leurs préoccupations. Lors de ses déplacements dans la région de l'OSCE au cours de l'année, il a tenu à rencontrer à chaque fois des représentants de la société civile pour parler de l'OSCE et de questions liées à la dimension humaine.

La première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine avait pour thème les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme : aspects législatifs, étatiques et non étatiques. Elle a mis en relief les problèmes pratiques et politiques auxquels étaient confrontés les défenseurs des droits de l'homme dans la région de l'OSCE et souligné l'importance de leur travaux. Au cours de cette réunion, il a été suggéré d'élaborer une décision ministérielle pour mieux assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme. Toutefois, un consensus sur une telle proposition s'est avéré difficile à

atteindre lors du Conseil ministériel, au grand regret de la Présidence. Pour faire en sorte qu'une attention adéquate soit prêtée aux besoins et aux difficultés sur le terrain, le BIDDH a nommé, au sein de sa structure existante, un point de contact pour les défenseurs des droits de l'homme, initiative qui a reçu un large soutien des États participants.

Le Président s'est également concentré sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels, suite à une décision ministérielle prise en 2005 selon laquelle l'OSCE devrait consacrer l'année 2006 à mettre en œuvre d'importants engagements politiques pris les années précédentes. Le Président a, avec le BIDDH, organisé trois *Réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance*. Ces réunions ont eu pour thèmes *la promotion de la compréhension interculturelle, interconfessionnelle et interethnique* (Almaty, les 12 et 13 juin), *l'éducation pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels et l'éducation concernant l'Holocauste* (Dubrovnik, les 23 et 24 octobre) et *combler le manque de données sur les crimes inspirés par la haine* (Vienne, les 9 et 10 novembre). Ces réunions ont été très fructueuses et ont permis de débattre de sujets bien précis et d'encourager des actions visant à corriger les lacunes manifestes.

La Présidence a organisé une cérémonie en mémoire de l'Holocauste à Bruxelles le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp de la mort d'Auschwitz et date choisie par les Nations Unies comme journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. Le Représentant personnel du Président pour la tolérance, et en particulier contre l'antisémitisme, y a participé.

Au Conseil ministériel de 2005, l'OSCE a manifesté son soutien à l'initiative de l'*Alliance des civilisations*, lancée cette année-là par l'Espagne et la Turquie et adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Pour contribuer à une approche cohérente de cette question globale, le Président et le Secrétaire général ont remis un message de l'OSCE au Secrétaire général des Nations Unies à New York au mois de juin faisant ressortir le cadre conceptuel, les outils et la large gamme d'activités existantes de l'OSCE conçus pour stimuler le respect mutuel et l'acceptation entre personnes d'origines différentes.

Les trois Représentants personnels dont le mandat a été prorogé par le Président dans le cadre de la lutte globale contre l'intolérance et la discrimination ont poursuivi leurs activités, en coordonnant la mise en œuvre des engagements politiques des États participants par le biais de visites de pays et de la participation à des réunions traitant de ces questions.

Le Conseil ministériel de Bruxelles a adopté une décision sur la *lutte contre l'intolérance et la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels*. Tout en réaffirmant et en renforçant les obligations existantes, la Décision spécifie les activités à mener pour améliorer l'égalité des chances, nouer le dialogue avec la jeunesse, faire attention aux discours publics et mettre en lumière le rôle de médias libres. Le Conseil a également décidé de convoquer en 2007 une conférence de haut niveau sur *la lutte contre la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels* dans le prolongement de la Conférence de Cordoue de 2005.

Le Président a accordé une attention considérable aux questions liées aux médias. Avec le Représentant pour la liberté des médias, la Présidence a organisé une deuxième *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* sur le thème *protection des journalistes et accès à l'information*. Les participants ont examiné un certain nombre de questions : protection des journalistes et de leurs sources, limitation de l'accès à l'information dans l'intérêt de la

sécurité nationale, lois restrictives sur la liberté d'expression et la contribution possible des médias à la promotion du respect et de la compréhension mutuels. Le Président a financé la création d'une base de données sur l'accès à l'information, actuellement compilée par le Bureau du Représentant, qui fournira une vue d'ensemble des lois et des pratiques concernant l'accès à l'information par les médias dans les États participants.

Les questions portant sur la démocratisation en général et la démocratie parlementaire ont été l'une des priorités de la Présidence. Pour préserver la mémoire institutionnelle considérable de l'OSCE dans le domaine de la démocratisation, la Présidence et le BIDDH ont organisé un exercice sur les enseignements tirés. Le BIDDH a consulté des spécialistes de la démocratisation en poste dans les opérations de terrain et les institutions sur la façon de préserver les connaissances acquises au fil des années. Cet effort s'est conclu par la troisième *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* intitulée *Renforcement de la démocratie par une représentation efficace*. Les débats ont été une première étape dans l'élaboration d'une méthodologie efficace et ont permis d'étudier des moyens de consolider et, lorsque cela était possible, d'étendre les activités de l'OSCE visant à renforcer les partis politiques, apporter une assistance à la réforme parlementaire et accroître la transparence législative.

Pour attirer l'attention sur la croissance malheureusement exponentielle de l'exploitation sexuelle des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants dans l'espace géographique de l'OSCE, le Président, avec les États-Unis d'Amérique et la France, a coparrainé une proposition du Conseil ministériel sur *l'exploitation sexuelle des enfants*, clarifiant des définitions et formulant des mesures politiques bien nécessaires. La proposition a reçu un large soutien de la part des États participants, qui se sont mis d'accord sur une décision du Conseil ministériel détaillée et innovante. Ainsi, une base politique a été établie pour que les États participants et les structures exécutives de l'OSCE s'attaquent à l'exploitation sexuelle des enfants, une des priorités les plus récentes dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE.

Comme le veut la tradition, la *Réunion annuelle* sur *la mise en œuvre des engagements* concernant la dimension humaine a eu lieu à Varsovie au cours des deux premières semaines d'octobre. Elle a examiné les activités de l'OSCE dans la sphère de la dimension humaine, évalué les résultats et examiné la façon dont les États participants respectaient leurs engagements. Une large gamme de recommandations visant à améliorer l'application des normes et des valeurs de l'OSCE en est également ressortie.

Au mois de mai, le Président a coorganisé avec le BIDDH un séminaire de trois jours sur la dimension humaine sur le thème du respect de l'état de droit et des procédures régulières dans les systèmes de justice pénale. Pour plus de détails, voir l'encadré sur le crime organisé (page xx).

Le Président a également consacré un travail considérable aux activités du BIDDH portant sur les élections. Pour plus de détails, voir la section sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE (page xx).

À la recherche d'une base commune : la controverse des caricatures

Lorsque des vagues de protestation violentes se sont déclenchées suite à des caricatures controversées représentant le prophète Mahomet et publiées dans plusieurs journaux de la région de l'OSCE, le Président a engagé toutes les parties à respecter le droit fondamental des médias à la liberté d'expression, tout en rappelant également aux médias que cette liberté allait de pair avec une certaine responsabilité envers la société. Il a clairement indiqué que les États ne devaient pas tenter d'influencer le contenu des publications des médias, même lorsqu'ils pouvaient occasionnellement vouloir dénoncer ce contenu. Il a appelé à l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle tous les États participants et les États et institutions partenaires rechercheraient de concert la base commune qui semblait avoir momentanément disparu.

Cette réunion a eu lieu le 16 février et à permis de réaffirmer la liberté d'expression en tant que pierre angulaire fondamentale des sociétés démocratiques, tout en mettant également en relief le fait qu'il était de la responsabilité des médias d'alimenter plutôt que d'interrompre le dialogue et le respect et la compréhension mutuels. La réunion a débouché sur un document exposant les vues des participants et comprenant des recommandations dont le Président a assuré le suivi. Il a invité les coprésidents de *l'Alliance des civilisations* à prendre la parole devant le Conseil permanent. La *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance* qui a eu lieu à Almaty (Kazakhstan), sur le thème *compréhension interculturelle, interconfessionnelle et interethnique* s'est déroulée à un haut niveau. Des caricaturistes venus de pays musulmans ont été invités en qualité d'orateurs à exposer leur travaux au cours de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine organisée autour du thème *protection des journalistes et accès à l'information* (Vienne, les 13 et 14 juillet).

Tout au long de l'année, les débats ont porté sur le rôle indispensable de médias indépendants et libres, ainsi que sur l'importance l'autoréglementation et de l'adoption de normes professionnelles volontaires par les journalistes pour éviter que le contenu des médias ne génère de la violence. Bien que ces questions restent difficiles au niveau conceptuel, la Décision du Conseil ministériel intitulée *lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels* a clarifié un certain nombre d'aspects et a chargé le Représentant pour la liberté des médias de procéder à un examen des meilleures pratiques pour éviter que ne se reproduisent de tels incidents.

Forger des médias responsables et libres : l'initiative du jumelage

Des médias libres sont essentiels pour assurer la transparence et la responsabilité démocratiques. Pour assumer correctement ce rôle, ils doivent posséder les ressources et le professionnalisme requis. Sans cela, le journalisme voit sa crédibilité remise en question. Des ressources insuffisantes et un manque de formation peuvent rendre les médias manipulables par des groupes d'intérêt ou même par les pouvoirs publics.

Le Représentant pour la liberté des médias a réagi à ce problème en lançant des projets de coopération impliquant à la fois les médias et les pouvoirs publics. Ces projets ont été conçus pour renforcer les capacités et attirer l'attention sur la relation entre le gouvernement et les médias. Plusieurs opérations de terrain de l'OSCE ont également soutenu le développement des médias en mettant en place des programmes de formation coordonnés au niveau local à l'intention de journalistes et de techniciens. Ces projets s'étant avérés circonscrits et limités,

le Président a cherché des moyens de les élargir et d'accroître leur impact en impliquant directement un certain nombre d'organisations de médias bien établies et puissantes.

Le Président a organisé une visite relative au jumelage de médias à Bruxelles pendant la semaine du 23 octobre à l'intention de 14 journalistes venus de toute la région de l'OSCE pour stimuler les échanges de pair à pair avec les organisations internationales de médias établies en Belgique. En « jumelant » des organisations de médias similaires, les journalistes pourraient fournir un appui, partager leurs expériences et renforcer les capacités dans une relation directe de professionnel à professionnel. Les débats ont mis en lumière le potentiel des visites d'étude sectorielles, des séminaires de formation et des échanges de personnel, ce qui permettrait aux professionnels des médias de se pencher directement sur les compétences en matière de reportage et d'édition, les questions relatives aux compétences techniques, la gestion des médias, l'autorégulation et les normes professionnelles volontaires. Un programme de jumelage ne nécessiterait que la participation limitée d'une institution qui aurait pour rôle d'apporter son appui et de faciliter le programme. Dans le cas présent, les structures existantes de l'OSCE pourraient jouer ce rôle d'« entremetteur ».

Les délégations se sont mises d'accord sur une décision du Conseil permanent soulignant l'importance du jumelage des médias et chargeant le Représentant pour la liberté des médias de l'encourager.

Conseil permanent

En sa qualité d'organe permanent de l'OSCE entre les réunions ministérielles, le Conseil permanent traite l'essentiel des questions politiques ainsi que les affaires courantes de l'Organisation. Il s'est réuni à 57 reprises et a reçu pas moins de 27 invités d'honneur de haut niveau. Le 28 septembre, Sa Majesté le Roi Albert II a fait une visite hautement appréciée à l'OSCE.

Le Président a organisé les travaux selon un format préfigurant la structure en trois comités qui reflète les trois dimensions sécuritaires de l'OSCE. Elle sera adoptée par la suite par le Conseil ministériel de Bruxelles. Outre le Sous-Comité économique et environnemental, il a créé un groupe chargé des aspects non militaires de la sécurité, et un autre chargé de la protection humaine et de la non-discrimination. Les questions communes à plusieurs dimensions ont été réparties au sein de cette structure. Le groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, mis en place sous la Présidence slovène, a continué de fonctionner isolément afin de s'acquitter de la tâche qui lui avait été confiée dans la décision de Ljubljana correspondante.

Le Conseil permanent a traité de questions politiques qui concernaient tous les États participants. Il a examiné comment ils mettaient en œuvre les engagements de l'OSCE et comment ils contribuaient à la résolution des conflits. Les rapports réguliers des chefs d'institution, des opérations de terrain et des Représentants personnels du Président ont été particulièrement utiles à cet égard. Dans certains cas, le Conseil permanent a pris des mesures concrètes, comme ce fut le cas avec la crise des « caricatures » (pour plus de détails à ce sujet, voir l'encadré page xx).

Les décisions difficiles au cours de l'année ont concerné la prorogation du mandat de l'Ambassadeur Christian Strohal, Directeur du BIDDH, la négociation du mandat du Coordonnateur des projets en Ouzbékistan, la correction des dysfonctionnements dans le

mécanisme de l'OSCE de lutte contre la traite des êtres humains et le programme sur mesure de renforcement des capacités à l'intention de la police des frontières géorgienne.

Par ailleurs, au mois de juin, le Conseil permanent a eu le plaisir de saluer l'adhésion du Monténégro en tant que 56ème État participant.

Le Conseil permanent a également voyagé en 2006, s'assurant par là-même que les réalités du terrain étaient prises en considération dans les activités diplomatiques au siège de Vienne. Des ambassadeurs ont visité la Serbie-Monténégro au mois de mars, la Géorgie en juillet et la Moldavie en novembre.

Monténégro

Le 21 mai, la République du Monténégro a organisé, sous observation internationale, un référendum sur son indépendance, conformément à la *Charte constitutionnelle de l'Union étatique de Serbie-Monténégro* de 2003. Au nom de l'Union européenne, l'Ambassadeur Miroslav Lajcak s'est fait l'intermédiaire entre les différents partis politiques concernant les modalités du référendum. En particulier, il a contribué à édicter la règle d'une majorité spéciale de 55 % des votants avec un minimum de participation de 50 %. Le BIDDH a organisé l'observation étendue du processus référendaire.

Le Monténégro a proclamé son indépendance le 3 juin, et s'est adressé à l'OSCE en tant que première Organisation internationale à laquelle il souhaitait adhérer. Le Président a accueilli avec satisfaction ce vote de confiance envers l'OSCE et les normes et valeurs qu'elle représentait. Il a assuré l'approbation rapide de la décision ministérielle, laquelle fut adoptée un peu plus de deux semaines plus tard, le 21 juin. Le mandat de la nouvelle Mission englobe les trois dimensions de l'OSCE, attestant de l'engagement des autorités monténégrines à poursuivre des réformes vigoureuses.

L'étape finale du processus d'adhésion a eu lieu à Helsinki le 1er septembre, lorsque le Premier ministre du Monténégro a signé l'*Acte final d'Helsinki*.

Orateurs invités au Conseil permanent en 2006

12 janvier : Karel De Gucht, Président en exercice, Ministre belge des affaires étrangères

2 février : Ambassadeur **Miroslav Lajcak**, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Union européenne/Haut représentant pour le dialogue monténégrin

2 février (séance spéciale du Conseil permanent) : **Ursula Plassnik**, Ministre autrichienne des affaires étrangères

9 février : **Gela Bezhuashvili**, Ministre géorgien des affaires étrangères

2 mars : Vartan Oskanian, Ministre arménien des affaires étrangères

9 mars : Brigadier-général **Ferenc Banfi**, Chef de la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine

15 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Habibullah Qaderi**, Ministre afghan chargé de la lutte contre les stupéfiants

16 mars : **Christian Schwarz-Schilling**, Haut représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

21 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Alcee L. Hastings**, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

- 27 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nogaideli**, Premier Ministre géorgien
- 28 mars (séance spéciale du Conseil permanent) : Président **Martti Ahtisaari**, Envoyé spécial des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo 27 avril : **Adriaan Jacobovits de Szeged**, Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie
- 4 mai : **Volodymyr Kholocha**, Vice-Ministre ukrainien des situations d'urgence et de la protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl 4 mai : **Federico Mayor** et **Mehmet Aydin**, Coprésidents du Groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'*Alliance des civilisations*
- 11 mai : **Vuk Draskovic**, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-Monténégro, 16 mai (séance spéciale du Conseil permanent): **Rakhat Aliyev**, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan
- 18 mai : **Miroslav Lajcak**, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Union européenne/Haut représentant pour le dialogue monténégrin
- 18 juillet: **Miodrag Vlahovic**, Ministre monténégrin des affaires étrangères 7 septembre : **Carla del Ponte**, Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- 12 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : Ambassadeur **Arne Walther**, Secrétaire général du Forum international de l'énergie
- 14 septembre : Général **James L. Jones**, Commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe
- 26 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Oralbai Abdykarimov**, Secrétaire d'État du Kazakhstan et Vice-Président de la Commission étatique pour l'élaboration et la concrétisation du programme de réforme démocratique
- 28 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Karel De Gucht**, Ministre belge des affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE, en présence du Roi des Belges, Sa Majesté **Albert II**
- 27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kassymzhomart Tokaev**, Ministre kazakh des affaires étrangères
- 27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nogaideli**, Premier Ministre géorgien
- 14 novembre : **Goran Lennmarker**, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE 15 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : Président **Martti Ahtisaari**, Envoyé spécial des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo 17 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Michael Leigh**, Directeur général de la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne

Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)

Créé lors du Sommet d'Helsinki en 1992, le Forum pour la coopération en matière de sécurité est en charge de la dimension militaire de l'OSCE. Sa Présidence change tous les quatre mois par rotation entre les États participants de l'OSCE selon leur ordre alphabétique. En 2006, le Forum a été successivement présidé par la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et le Canada.

Le *Séminaire* de haut niveau *sur la doctrine militaire*, qui s'est déroulé les 14 et 15 février avec la participation d'experts de haut rang en matière de défense militaire et civile, a atteint son objectif qui était d'examiner les changements survenus dans la doctrine militaire du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits, des technologies émergentes et de leur impact sur les forces armées et leurs structures de défense. À mesure que la nature des menaces devient plus diffuse, la réponse militaire complète les mesures de sécurité civile.

Dans le cadre des travaux du Forum concernant les engagements existants de l'OSCE et de nouvelles mesures de confiance et de sécurité (MDCS), les États participants ont pris part à un dialogue concernant deux propositions. Ces propositions avaient trait à la notification préalable de transits militaires d'envergure et aux déploiements de forces militaires étrangères sur le territoire d'un État participant de l'OSCE dans lequel sont appliquées des MDCS. Les débats ont débouché sur un dialogue élargi sur la base pour ces propositions, dialogue qui devrait se poursuivre.

Le dialogue de sécurité hebdomadaire accueillant un orateur invité s'est avéré être une plateforme extrêmement utile pour sensibiliser à l'évolution de la situation dans d'autres organisations et pour fournir des informations concernant certains domaines mis en relief par le *Séminaire sur la doctrine militaire*, tels que les forces de réaction rapide. La Présidence du Forum a invité des représentants de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de sécurité collective à fournir des informations sur leurs concepts respectifs de forces de réaction rapide. D'autres exposés faits dans le cadre du dialogue de sécurité ont abordé des questions allant du terrorisme et du contre-terrorisme à la préparation civile et militaire aux situations d'urgence et aux efforts sous-régionaux dans le domaine de la défense.

La seizième Réunion annuelle d'évaluation de l'application s'est tenue les 7 et 8 mars pour débattre de l'application présente et future des MDCS agréées, comme stipulé au Chapitre XI du *Document de Vienne 1999*. À la réunion, des propositions ont été faites concernant la poursuite de la mise en œuvre des documents de l'OSCE.

La non-prolifération des armes de destruction massive continue d'être un thème intensément débattu. À la suite d'exposés faits par l'Union européenne sur sa stratégie en matière de non-prolifération et par le Président du Comité créé par la *Résolution 1540 du Conseil de sécurité*, le Forum a décidé, au mois de septembre, d'organiser un *atelier sur la mise en œuvre de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU*, qui vise à empêcher l'acquisition, l'utilisation ou le transfert d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques. L'atelier, qui s'est déroulé le 8 novembre, a donné aux experts l'occasion de débattre de la mise en œuvre de la résolution et des moyens par lesquels l'OSCE pouvait contribuer à aider les États participants à remplir leurs engagements en matière de notification et de mise en œuvre ainsi qu'à partager les meilleures pratiques.

Le 17 mai, le Forum a tenu une séance spéciale sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en vue d'élaborer des recommandations pour les déclarations officielles de l'OSCE à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet. Le Président en exercice et la Présidence du Forum ont fait des déclarations à la Conférence d'examen et organisé une manifestation parallèle pour présenter les activités et les projets de l'OSCE dans les domaines des ALPC et des munitions conventionnelles.

En novembre, le Forum a adopté une décision relative à la tenue, le 21 mars 2007, d'une séance spéciale sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne. Les États participants seront appelés à échanger leurs vues sur la possibilité d'élaborer un mécanisme pour échanger des informations sur leurs contrôles nationaux des importations et des exportations dans le secteur des transports aériens, de nouer un dialogue avec les acteurs commerciaux privés dans ce même secteur et avec les organisations internationales compétentes, ainsi que d'élaborer un guide des meilleures pratiques.

La mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les *armes légères et de petit calibre* (2000) et sur les *stocks de munitions conventionnelles* (2003) a également continué de faire l'objet d'une attention considérable. La première phase du projet au Tadjikistan a été achevée avec succès et des projets sont en cours en Arménie et en Ukraine (Novobohdanivka). Des projets sont également en cours d'élaboration au Kazakhstan et en Biélorussie. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le PNUD en vue de coopérer dans le cadre de projets sur les ALPC et les munitions conventionnelles. Le Secrétaire général a pris la parole lors de la 26ème séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent le 15 novembre, fournissant des informations actualisées sur les projets relatifs au propergol excédentaire (mélange) et soulignant leur incidence, en particulier en Ukraine, et invitant les États participants à continuer de s'y intéresser et de fournir des avis.

En mars, le Forum a mis la dernière main à une nouvelle annexe au *Manuel des meilleures* pratiques concernant les armes légères et de petit calibre intitulée Procédures nationales pour la gestion et la sécurité des stocks de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS). L'annexe est disponible sur papier et sur CD-Rom dans toutes les langues officielles de l'OSCE, ainsi qu'en arabe.

Deux guides des meilleures pratiques se rapportant au *Document sur les stocks de munitions conventionnelles* ont été achevés et approuvés par le Forum. Le *Guide sur la gestion des stocks* recommande des meilleures pratiques pour faciliter et renforcer le stockage et la maîtrise appropriés des munitions conventionnelles. Le *Guide sur le transport* comporte des recommandations générales et des conseils pratiques pour le transport en toute sécurité des munitions conventionnelles.

Le Forum a également contribué à la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* en juin sous la forme de lignes directrices à l'intention des orateurs principaux, en particulier ceux de la séance traitant des aspects politico-militaires de la sécurité.

Une séance spéciale du Forum sur *le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* s'est tenue le 27 septembre. Elle a porté sur la mise en œuvre du *Code*. Des experts des capitales ont pris part aux débats au cours desquels il a été confirmé que le *Code* était toujours pertinent en sa qualité d'un des documents normatifs les plus importants de

l'OSCE portant à la fois sur la dimension politico-militaire et la dimension humaine de la sécurité.

Le Forum a poursuivi sa coopération avec le Conseil permanent et son organe subsidiaire, à savoir le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité. Les débats au sein du Forum concernant la gouvernance du secteur de la sécurité, que l'on considère liée au *Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité*, ont attesté de cette collaboration suivie sur des questions globales impliquant non seulement des aspects militaires mais également économiques, environnementaux et humains. Les exposés faits au Forum par les chefs des opérations de terrain de l'OSCE ont été particulièrement utiles pour relier les activités politico-militaires aux autres dimensions de la sécurité.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'Organisation. Avec un total de 320 parlementaires, elle a pour tâche principale de favoriser le dialogue interparlementaire, qui est un aspect important des efforts globaux visant à relever les défis pour la démocratie dans toute la région de l'OSCE. Les déclarations adoptées chaque année par l'Assemblée, qui sont envoyées aux gouvernements et aux institutions de l'OSCE, représentent la voix collective des parlements des États participants de l'OSCE.

Créée par le Sommet de Paris en 1990 afin de promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux dans le cadre de la CSCE, le prédécesseur de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire est devenue un membre actif et éminent de la famille de l'OSCE. Elle réunit des membres des parlements des États participants plusieurs fois par an pour discuter de questions liées à l'OSCE et formuler des recommandations. Les parlementaires ont l'occasion d'échanger des vues, de débattre des meilleures pratiques et d'examiner avec des experts internationaux des questions relatives à l'OSCE. Grâce à un programme actif d'observation des élections, les parlementaires recourent à leurs compétences uniques en tant qu'élus directs et jouent un rôle clé dans les activités d'observation de l'OSCE.

Chaque année, l'Assemblée parlementaire élit, à la majorité des voix, un Président qui agit en qualité de haut représentant de l'Assemblée et préside ses principales réunions. Le Président participe régulièrement aux travaux de l'OSCE au niveau ministériel, notamment aux réunions de la Troïka et au Conseil ministériel. En juillet, l'Assemblée a élu à sa tête Goran Lennmarker, Président de la Commission des affaires étrangères du parlement suédois.

Le Secrétariat international de l'Assemblée se trouve à Copenhague (Danemark) dans des locaux mis à disposition par le Parlement danois. Il est dirigé par le Secrétaire général, R. Spencer Oliver. Dotée d'un personnel permanent de 15 personnes, l'Assemblée a également un petit bureau de liaison à Vienne. En plus de son personnel permanent, l'Assemblée parlementaire emploie jusqu'à sept chercheurs, tant à Copenhague qu'à Vienne. Ceux-ci fournissent des études de haute qualité ainsi qu'une assistance linguistique pour les travaux de l'Assemblée.

Dialogue interparlementaire

Quinzième session annuelle, Bruxelles, juillet. Le thème de la session annuelle de cette année était Renforcer la sécurité humaine dans la région de l'OSCE. Des parlementaires de 53 pays se sont réunis à Bruxelles pour discuter, au cours de la plus grande réunion annuelle de l'Assemblée, de questions internationales d'actualité dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de l'environnement et des droits de l'homme, et ont ensuite adopté la Déclaration de Bruxelles, qui contient des recommandations politiques et techniques. Cette déclaration appelle à un soutien accru aux opérations de terrain, en particulier en Europe du Sud-Est, et à une coopération plus étroite avec les autres organisations internationales. Les parlementaires cherchent à intensifier le dialogue entre les États en vue de garantir la fiabilité et la durabilité des approvisionnements en énergie. L'Assemblée a également souligné l'importance d'une surveillance parlementaire efficace des services de sécurité. Elle a engagé les parlementaires à continuer de fournir des orientations politiques aux missions d'observation des élections du fait que cela confère visibilité et crédibilité à ces missions. Les membres ont également prié les États participants de veiller à ce que leur territoire ne soit pas

utilisé dans le cadre de vols de restitution ou pour accueillir des centres de détention secrets. Ils ont émis des recommandations relatives au règlement du conflit transnistrien en Moldavie, à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles, à la lutte contre la corruption et contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance.

Suivant la pratique habituelle, le Président en exercice, Karel De Gucht, et le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaud, ont tous deux pris la parole lors de la session et répondu aux questions posées par les parlementaires.

Session d'automne, Malte, novembre. Convoquée pour la première fois à Malte, la Conférence d'automne de l'Assemblée à concentré l'attention parlementaire sur la question des migrations. Experts et membres de l'Assemblée ont débattu des aspects positifs et négatifs liées aux migrations. Les parlementaires de toute la région de l'OSCE et du Bassin méditerranéen y ont participé, et des représentants de la Lybie étaient présents pour la première fois en tant qu'invités spéciaux.

La réunion de Malte, au cœur de la Méditerranée, a également accueilli à cette occasion le *Forum méditerranéen* annuel de l'Assemblée, au cours duquel a eu lieu un débat spécialement consacré au Moyen-Orient. Plusieurs représentants de haut rang de l'OSCE et d'États partenaires, notamment d'Égypte et d'Israël, ont pris la parole lors du Forum. Les membres ont discuté de l'importance d'une solution à deux États pour parvenir à la paix dans le conflit israélo-palestinien. Ils ont également abordé les thèmes du libre échange et du développement social, en élargissant le débat.

Session d'hiver, Vienne, février. L'Assemblée a tenu sa cinquième réunion annuelle d'hiver à Vienne en février. Cette réunion, la deuxième en importance dans le calendrier de l'Assemblée, a donné aux parlementaires l'occasion d'entendre des exposés de hauts responsables de l'OSCE sur les développements actuels. Les parlementaires ont également été en mesure de suivre les travaux en cours de l'Assemblée, de se préparer aux réunions futures et de débattre de questions d'actualité avec leurs collègues parlementaires d'autres pays.

Au cours de la réunion, l'Assemblée a tenu un débat public sur la liberté d'expression et le respect des convictions religieuses à la suite de la controverse mondiale concernant la publication de caricatures du prophète Mahomet dans les médias. Ce débat extraordinaire a permis un dialogue politique ouvert à ce sujet, étape critique dans la recherche d'une base commune pour surmonter les difficultés. À l'ouverture du débat, le Président de l'Assemblée parlementaire d'alors, Alcee L. Hastings, a appelé à l'exercice de la liberté de la presse d'une manière digne et responsable. Ce débat s'est poursuivi avec les observations liminaires de Miklos Haraszti, Représentant pour la liberté des médias.

Les parlementaires de nombreuses délégations venues de l'espace de l'OSCE ainsi que des États partenaires méditerranéens ont pris la parole pour échanger leurs vues au cours des débats. Les délégués ont catégoriquement condamné les réactions violentes à la publication des caricatures, et les membres ont appelé à un exercice responsable de la liberté d'expression. D'autres questions, telles que le rôle de la presse dans les sociétés démocratiques, le principe de laïcité, les lois relatives au blasphème, l'importance de l'éducation en matière de tolérance, le dialogue interconfessionnel et la nécessité de lutter contre l'extrémisme, ont également été abordées.

Questions au centre des préoccupations

Centre de détention de Guantanamo. En février et mars, Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge et Représentante spéciale de l'Assemblée pour Guantanamo, est devenue la première représentante politique d'un organisme européen à visiter officiellement les installations de détention des États-Unis d'Amérique de Guantanamo Bay, à Cuba. À l'invitation du Département américain de la défense, la Représentante spéciale a rencontré de hauts représentants du Département d'État et du Département de la défense, puis elle a visité le centre de détention, notamment les camps et les cellules qui accueillent les détenus, a rencontré des agents de renseignement et observé le déroulement d'un interrogatoire.

La visite de la Représentante spéciale s'inscrivait dans ses activités de suivi et de rapport à l'Assemblée sur la situation des détenus issus des États participants de l'OSCE dans le centre de détention. En juillet, elle a présenté son rapport dans lequel elle appelait le Gouvernement américain à mettre en œuvre un calendrier pour la fermeture de l'installation. Elle a également fait un certain nombre d'autres recommandations, axées en particulier sur un accroissement de la transparence concernant la lutte contre le terrorisme et le processus de détention.

Questions de parité des sexes. Au cours de sa session d'hiver, et en relation avec la 50ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York, l'Assemblée a organisé un débat public spécial le 27 février sur le thème les femmes dans les politiques sécuritaires — les femmes font-elles une différence? Tone Tingsgaard, Vice-Présidente de l'Assemblée et Représentante spéciale pour la parité des sexes, a donné un aperçu des activités de l'Assemblée visant à promouvoir la condition de la femme au sein de l'OSCE et a déploré le manque de progrès à cet égard. Elle a également donné un aperçu de son expérience en tant que Vice-Présidente de la Commission de la défense du parlement suédois. Les participants ont noté le paradoxe constitué par le fait que, si les guerres d'aujourd'hui impliquent plus de femmes que jamais, celles-ci sont sous-représentées dans les négociations de paix. Il a été souligné que la sécurité pour les femmes impliquait bien plus que des aspects militaires. Des facteurs économiques, sociaux et culturels tels que la sécurité de l'emploi sont également très importants. Le débat a mis en relief la capacité particulière des femmes à trouver des bases communes avec les femmes d'autres factions et groupes, et à travailler de concert pour la paix sur la base de cette compréhension mutuelle.

La Représentante spéciale pour la parité des sexes a présenté son rapport sur *l'équilibre entre les sexes* à l'Assemblée au cours de la session annuelle à Bruxelles. Elle a fait remarquer que si les femmes représentaient la moitié du personnel des institutions de l'OSCE, elles n'occupaient généralement aucun poste de haut rang. La mise en œuvre du *Plan d'action 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes* a donné une forte impulsion au processus d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes mais, a-t-elle dit, cette question n'avait pas encore été traité efficacement.

« On n'a pas encore pris de mesures pour briser le 'plafond de verre' qui empêche les femmes d'accéder à des postes élevés, avec le risque de voir ce 'plafond de verre' se transformer en 'plafond de béton'. »

Tone Tingsgaard, Représentante spéciale pour la parité des sexes

Observation des élections

L'Assemblée a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'observation des élections dans l'espace de l'OSCE. Les observateurs parlementaires ont mis à profit leurs connaissances uniques des processus électoraux pour évaluer le déroulement d'élections en relation avec les engagements des États participants de l'OSCE. En tant que politiciens qui ont eux-mêmes pris part à des élections, les parlementaires ont une connaissance particulière des campagnes politiques et des processus électoraux ; ils apportent ainsi une crédibilité supplémentaire aux missions d'observation de l'OSCE. Lors de l'observation d'élections, l'Assemblée travaille en étroite coopération avec le BIDDH et les autres assemblées parlementaires de la région.

L'Assemblée a déployé plus de 350 observateurs pour observer les élections en Biélorussie¹, en Ukraine, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine, en Lettonie et au Tadjikistan. Conformément à une pratique traditionnelle, le Président en exercice a nommé des membres de haut rang de l'Assemblée en tant que coordonnateurs spéciaux pour diriger une mission d'observation de courte durée et fournir un encadrement politique. Le Président en exercice, Karel de Gucht, a nommé les Coordonnateurs spéciaux suivants pour exposer les conclusions des missions d'observation lors de conférences de presse, tenues le lendemain des élections :

- le Président Alcee L. Hastings (États-Unis d'Amérique) pour les élections présidentielles en Biélorussie et les élections législatives en Ukraine ;
- le Vice-Président Nevzat Yalcintas (Turquie) pour le référendum sur le statut de l'État en République du Monténégro, Serbie-Monténégro;
- le Vice-Président João Soares (Portugal) pour les élections législatives au Monténégro ;
- David Heath (Royaume-Uni) pour les élections générales en Bosnie-Herzégovine ;
- Kimmo Kiljunen (Finlande) pour les élections présidentielles au Tadjikistan.

Activités parlementaires sur le terrain

L'Assemblée parlementaire a établi des commissions ad hoc et des groupes de travail et nommé des Représentants spéciaux en les chargeant notamment des questions spécifiques suivantes :

Abkhazie (Géorgie). La Commission ad hoc sur l'Abkhazie (Géorgie) s'emploie depuis plusieurs années à nouer des contacts directs avec les représentants de l'Abkhazie. Du 11 au 13 avril, la Commission, avec à sa tête la Vice-Présidente Tone Tingsgaard, a visité la Géorgie et a tenu des réunions avec des représentants à Tbilissi, et a rencontré pour la première fois les dirigeants abkhazes à Soukhoumi. Les membres de la Commission ad hoc ont écouté le point de vue et les idées des membres du Parlement abkhaze de facto. Au cours de la visite, les membres de la Commission ont souligné que leur mandat n'était pas de négocier une solution mais de promouvoir le dialogue parlementaire afin de faciliter la réconciliation et le règlement du conflit. Les activités de la Commission appuient le processus en cours de règlement du conflit mené par l'ONU, et maintiennent un contact étroit avec la Mission en Géorgie. La Commission ad hoc progresse grâce à des plans visant à accroître le dialogue, notamment par d'autres visites dans la région.

_

¹ Dix-neuf observateurs de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont vu refuser l'entrée en Biélorussie et n'ont donc pu participer à la Mission d'observation.

Biélorussie. Le Groupe de travail sur la Biélorussie, dirigé par Uta Zapf (Allemagne), a continue d'œuvrer en faveur d'un dialogue ouvert avec le Parlement et le Gouvernement biélorusses, ainsi qu'avec des représentants de l'opposition et d'autres parties intéressées. Le Groupe a organisé plusieurs réunions tant à Minsk qu'en dehors de la Biélorussie avec des parlementaires biélorusses et des représentants de l'opposition, en coopération étroite avec le Bureau de l'OSCE à Minsk. Les membres se sont rendus à Minsk fin janvier et en février pour débattre de la situation politique à l'approche des élections présidentielles du 19 mars. Le Groupe a instamment demandé aux autorités électorales de prendre toutes les mesures possibles pour garantir une campagne juste, notamment l'égalité d'accès aux médias pour tous les candidats et un accès adéquat au déroulement des élections pour tous les observateurs.

En marge de la *session annuelle*, le Groupe de travail a organisé une table ronde avec la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée, des parlementaires de l'OSCE et des représentants de l'opposition biélorusse. En coopération avec la délégation biélorusse auprès de l'Assemblée, le Groupe organise également une série de séminaires conjoints auxquels participeront les représentants d'un large éventail de forces politiques biélorusses.

Conflit du Haut-Karabakh. Lors de réunions qui se sont tenues dans le Caucase du Sud et à l'étranger, le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire sur le conflit du Haut-Karabakh, Goran Lennmarker, a encouragé la réconciliation et le relèvement dans la région par le biais du dialogue parlementaire. Le Représentant spécial coopère étroitement avec les coprésidents du Groupe de Minsk et le Représentant personnel du Président en exercice, qui s'emploient à faciliter un règlement pacifique du conflit.

Goran Lennmarker a rencontré les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, ainsi que des parlementaires des deux pays. En sa qualité à la fois de Représentant spécial et, depuis juillet, de Président de l'Assemblée, il a insisté sur le fait qu'il y avait une occasion inégalée de résoudre le conflit du Haut-Karabakh. La situation politique est favorable à une solution opportune du conflit, et Goran Lennmarker a appelé toutes les parties à saisir cette occasion de parvenir à une paix mutuellement bénéfique.

Moldavie. Avant la session annuelle tenue en juillet et en coordination étroite avec la Mission en Moldavie, le chef de l'équipe parlementaire sur la Moldavie, Kimmo Kiljunen, s'est rendu en Moldavie pour participer à la promotion d'un dialogue constructif sur un règlement de la question transnistrienne grâce à une meilleure coopération parlementaire. L'Assemblée a par la suite adopté une résolution dans laquelle elle réaffirmait que tout règlement du conflit devait être acceptable pour toute la population de Moldavie, et notait l'importance de la démocratisation de la Transnistrie à cette fin. La résolution encourage également le dialogue entre les législateurs des deux rives du Nistru/Dniestr.

Europe du Sud-Est. Le parlementaire slovène Roberto Battelli a été nommé Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est en vue de faciliter le dialogue parlementaire dans la région et de servir de point de contact pour la participation de l'Assemblée à la Troïka parlementaire du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est. En 2007, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE présidera la Troïka, dont font également partie l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Le Représentant spécial a représenté l'Assemblée lors de plusieurs manifestations du Pacte de stabilité, notamment des conférences consacrées principalement à la réforme judiciaire et à la surveillance parlementaire du secteur de la sécurité.

Le Représentant spécial a également joué un rôle de premier plan dans l'observation du référendum et des élections législatives au Monténégro, ainsi que des élections en Bosnie-Herzégovine. En décembre, le Président de l'Assemblée et le Représentant spécial se sont rendus pour une semaine en Serbie, Kosovo compris, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie, voyageant par la route de Belgrade à Mitrovica, Pristina, Gracanica, Skopje, Tetovo, Ohrid et finalement Tirana. Les visites dans ces pays ont comporté un certains nombre de discussions de haut niveau ainsi que des réunions d'information détaillées sur les travaux des opérations de terrains de l'OSCE.

www.oscepa.org

Élection d'un nouveau dirigeant

Lors de la clôture de la 15ème session annuelle à Bruxelles, l'Assemblée a élu Goran Lennmarker (Suède) à sa tête. À l'issue de son élection, Goran Lennmarker a indiqué qu'il voulait revivifier le dialogue à l'OSCE et promouvoir une ouverture des débats concernant les questions relatives à l'OSCE allant au-delà de ses propres institutions. Goran Lennmarker, qui est membre du parlement suédois depuis 1991 et a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Assemblée parlementaire, a souligné qu'il donnerait la priorité au règlement des conflits. Son emploi du temps est chargé depuis son élection en tant que Président. Outre qu'il a présidé toutes les réunions de l'Assemblée, il a effectué des visites officielles dans un certain nombre d'États participants et représenté l'Assemblée à l'occasion de réunions d'autres institutions de l'OSCE. Le Président Lennmarker a également nommé cinq représentants spéciaux pour travailler sur des questions ayant un intérêt particulier.

Au mois de juillet, l'Assemblée a également élu quatre nouveaux Vice-Présidents venus d'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Portugal et de Suède.

« Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'appui aux efforts déployés par l'OSCE pour régler des conflits. Ces conflits ne sont pas « gelés » : les gens souffrent et continueront à souffrir si l'on ne trouve pas de solutions. Le dialogue parlementaire peut compléter les négociations officielles et jeter les fondements d'une paix durable reposant sur la démocratie. »

Goran Lennmarker, Président de l'Assemblée parlementaire

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est Présence en Albanie

[Map page 29]
Gjirokastër = Gjirokastër
Kukës = Kukës
Presence in Albania = Présence en Albanie
Shkodër = Shkodër
Tirana = Tirana
Vlorë = Vlorë

- International Borders = Frontières internationales
- ♦ Field Station = Poste extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 29]

La Présence a aidé l'Albanie à consolider ses institutions démocratiques par des réformes dans les domaines de la législation, de la justice, de la propriété, de l'administration régionale et des élections. Elle s'est également concentrée sur des activités de renforcement des capacités du Parlement, de lutte contre la traite des êtres humains et anticorruption. La Présence a apporté son soutien aux médias indépendants et à la bonne gouvernance, a fourni une assistance en matière de formation de la police et s'est employée à renforcer la société civile. Les quatre postes extérieurs de la Présence ont participé à des activités régionales et locales d'assistance et de projet.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la coopération transfrontalière. La Présence a facilité des réunions conjointes de coopération transfrontalière entre les autorités albanaises compétentes et leurs homologues en Serbie, au Kosovo (Serbie), au Monténégro et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces réunions ont permis d'échanger des informations et de promouvoir les accords transfrontaliers dans le cadre du processus de gestion intégrée des frontières. La Présence a travaillé avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission européenne dans le cadre d'un projet de filtrage préalable des demandeurs d'asile et des migrants.

Assistance à la police d'État. La Présence a dispensé une formation à la lutte contre le crime organisé, à la lutte contre la traite des êtres humains, aux premiers secours et à la police de la circulation à plus de 20 policiers de rang intermédiaire des 12 régions. Elle a apporté son soutien à des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la culture de cannabis, aux droits de l'homme et à la sécurité routière dans les 12 directions régionales de la police. En coopération avec d'autres experts internationaux, la Présence a aidé à rédiger une nouvelle loi

sur la police d'État. Dans le souci d'améliorer encore les capacités de la police en matière d'établissement de rapports, la Présence lui a fourni plus de 50 ordinateurs et imprimantes ainsi que du matériel de communications.

Assistance à la police des frontières. Plus de 100 policiers ont bénéficié d'une formation à l'utilisation de matériel moderne de surveillance des frontières. La Présence a conduit un projet portant sur des générateurs solaires. Ces générateurs assurent désormais l'alimentation de secours en énergie de huit points de passage-frontière, facilitant ainsi la circulation ininterrompue de personnes, de biens et de services à travers les frontières de l'Albanie. La Présence a également mis six véhicules ainsi que plusieurs ordinateurs et imprimantes à la disposition des directions régionales de la police. Quelque 200 policiers aux frontières et membres de la police des migrations ont bénéficié d'un projet de formation à la langue anglaise destiné à accroître leurs connaissances des langues étrangères.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à la réforme foncière. Travaillant avec le Bureau d'enregistrement des biens immeubles pour promouvoir la réforme foncière, la Présence a dispensé une formation visant à renforcer les capacités en la matière et elle a enregistré plus de 20 000 biens. Elle a prêté son concours à l'Agence de restitution des biens et d'indemnisation dans ses activités concernant l'évaluation des biens fonciers et la création d'une base de données informatisée des réclamations. La Présence a offert son expertise dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de réforme visant à lier les processus de l'enregistrement, de la légalisation, de la restitution et de l'indemnisation.

Appui à la décentralisation et à la réforme régionale. En coopération avec le Conseil de l'Europe, la Présence a travaillé avec le Gouvernement pour analyser les stratégies de décentralisation et définir des priorités à long terme. Sur la base de la priorité du Gouvernement consistant à décentraliser le processus de gestion du système d'approvisionnement en eau, la Présence a formé 40 fonctionnaires locaux dans deux villes aux rôles qu'ils auront à jouer dans la gestion des ressources hydriques.

Promotion de la bonne gouvernance. La Présence a aidé à appliquer la *loi sur la prévention du blanchiment d'argent* en fournissant un logiciel antiblanchiment à des banques de premier et de second niveau. Elle a apporté son concours à 14 communautés et municipalités pour accroître la transparence de la prise de décisions dans le cadre des processus budgétaires. Un projet visant à améliorer la collecte des impôts en informatisant les bases de données a également été mené à bien dans cinq directions des impôts.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. La Présence s'est employée à promouvoir la mise en œuvre de la *Convention d'Aarhus* par le Gouvernement en ouvrant un centre d'information à ce sujet et en mettant en place un conseil consultatif au sein duquel la société civile est représentée. Dans le cadre de six séminaires régionaux, la Présence a introduit des meilleures pratiques pour remédier à des problèmes environnementaux locaux en se servant d'une panoplie d'outils axée sur la gestion des déchets et la pollution. Dans quatre municipalités, la Présence a facilité des débats entre plus de 60 participants de l'administration locale et de la société civile sur des questions relatives à la gestion des déchets solides.

Appui à la protection et à la réintégration des victimes de la traite des êtres humains. La Présence à contribué aux efforts du Gouvernement visant à élaborer le premier plan national prévoyant des normes de protection sociale pour les victimes de la traite. Elle s'est également employée à promouvoir la mise en œuvre de la législation en vigueur et des normes internationales en matière d'indemnisation des victimes. La création d'une base de données sur les cas de traite a contribué à améliorer les mécanismes d'orientation des victimes et la collecte de données. La Présence a apporté son soutien au Gouvernement pour élaborer un code d'éthique comportant des dispositions contre l'exploitation économique et sexuelle des enfants dans l'industrie touristique.

Activités liées à la dimension humaine

Promotion de la réforme électorale. La Présence a offert un soutien technique au Comité parlementaire sur la réforme électorale. Avec l'appui de donateurs externes, la Présence a fourni des avis, une formation et du matériel au Ministère de l'intérieur et aux unités d'administration locale afin de les aider à dresser les listes d'électeurs pour les élections locales de 2007. La Présence a prêté son concours à la Commission électorale centrale pour former les commissaires aux élections. Elle a dispensé une formation sur la législation et sur le rôle de la police dans le cadre des prochaines élections locales. Elle s'est également employée à promouvoir les campagnes d'éducation des électeurs. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Présence a mené de vastes consultations avec le Gouvernement en vue de finaliser un projet pluriannuel visant à moderniser le système d'état civil et d'adresses albanais.

Renforcement de l'Assemblée parlementaire. Dans le cadre d'un projet extrabudgétaire de grande ampleur, la Présence a aidé à renforcer les capacités des comités, du personnel et des services de l'Assemblée parlementaire, notamment en organisant des séminaires et des visites d'étude pour les membres du Parlement. Une assistance et du matériel technique ont également été fournis pour améliorer l'accès du public à l'Assemblée et la transparence de ses activités.

Renforcement du système judiciaire. Pour promouvoir la transparence et l'efficacité du système judiciaire, la Présence a publié un rapport analysant le système de justice pénale en Albanie. En coopération avec la Conférence judiciaire nationale, l'École des magistrats, le Comité Helsinki albanais et le Conseil de l'Europe, la Présence a formé 120 juges dans quatre régions au rôle de la Cour européenne des droits de l'homme et à l'éthique judiciaire. La Présence a apporté son concours au Tribunal de première instance pour les crimes graves en créant un site internet et en assurant la formation du personnel administratif.

Promotion de la réforme législative. La Présence a aidé à rédiger des textes de lois sur la police, l'égalité entre les sexes et la protection des victimes. Elle a publié les débats constitutionnels de 1998 et promu une transparence accrue du processus législatif en formant les membres de 60 organisations non gouvernementales (ONG) dans quatre régions à la formulation d'avis sur les projets de législation.

Promotion de la société civile et des droits des citoyens. Le réseau des centres de développement de la société civile, établi par la Présence en 2001 pour faciliter la participation de la société civile à l'élaboration de politiques, est devenu une entité juridique indépendante, franchissant ainsi une étape supplémentaire vers son passage sous contrôle national à part entière. Avec l'appui de donateurs externes, la Présence a renforcé les

capacités d'ONG à jouer leur rôle de « gendarme » en créant des réseaux entre plus de 100 organisations et en consolidant le rôle des centres en tant que médiateurs entre le Gouvernement et la société civile. Après approbation par le Gouvernement de la *Stratégie nationale pour les personnes handicapées*, la Présence a fourni son expertise technique aux structures publiques chargées de l'appliquer. Avec l'appui de donateurs et en coopération avec les institutions albanaises, la Présence a fourni plus de 160 panneaux d'affichage à 21 municipalités et produit un millier de brochures pour informer les citoyens de leurs principaux droits civiques en relation avec l'État.

Avancement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Œuvrant en étroite coopération avec le Gouvernement, des ONG locales et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Présence a aidé à élaborer la *Stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes*. Par le biais du Centre de consultations pour femmes, financé par des donateurs à Kukes, la Présence a continué de fournir une assistance aux femmes victimes de mauvais traitements. Plus de 1 500 personnes y ont bénéficié de conseils et d'une assistance médicale.

Défense des droits des Roms. La Présence a continué de promouvoir les droits de la communauté rom. Elle a publié la *Stratégie nationale pour améliorer les conditions de vie des Roms* et a formé des enseignants aux questions relatives à la fréquentation scolaire des enfants roms. La Présence s'est employée à sensibiliser les communautés roms à la participation politique et, en particulier, à encourager l'inscription des électeurs et leur participation aux élections locales.

Promotion des droits des malades mentaux. En coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, la Présence a organisé des stages de formation dans quatre régions à l'intention de 80 policiers sur les droits des malades mentaux.

Promotion de la protection de la fonction publique. Dans le but de renforcer les capacités de la Commission de la fonction publique, la Présence a contribué à la publication des décisions prises par la Commission en 2005 et formé son personnel aux meilleures pratiques.

Établissement de mécanismes autorégulateurs dans la communauté des médias. En coopération avec les médias et l'Institut albanais des médias, la Présence a aidé à rédiger un code d'éthique des médias et elle a créé un conseil sur l'éthique des médias pour superviser le respect par les médias des normes professionnelles. Avec des fonds et un appui externes, la Présence et le Bureau du défenseur du peuple ont dispensé à 400 représentants de l'administration locale et des médias de 11 régions une formation sur la façon d'appliquer la loi sur l'accès à l'information. La Présence a également fourni à 12 médias locaux des conseils sur la promotion du journalisme local.

Chef de la Présence :

M. l'Ambassadeur Pavel Vacek Budget unifié révisé : 3 800 000 € www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

[Map page 31]

Mission to Bosnia and Herzegovina = Mission en Bosnie-Herzégovine

Banja Luka = Banja Luka

Bihać=Bihać

Bijeljina = Bijeljina

Brčko = Brčko

Bugojno = Bugojno

Čapljina = Čapljina

Doboj = Doboj

Drvar = Drvar

Foča = Foča

Livno = Livno

Mostar = Mostar

Orašje = Orašje

Pale = Pale

Prijedor = Prijedor

Sanski Most = Sanski Most

Sarajevo = Sarajevo

Široki Brijeg = Široki Brijeg

Srebrenica = Srebrenica

Travnik = Travnik

Trebinje = Trebinje

Tuzla = Tuzla

Višegrad = Višegrad

Zenica = Zenica

Zvornik = Zvornik

- International Borders = Frontières internationales
- ☐ Regional Centre = Centre régional
- Field Station = Poste extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 31]

Les événements en Bosnie-Herzégovine ont continué d'être dominés par la guerre qui s'est terminée il y a plus d'une décennie. Les poursuites pour crimes de guerre et les découvertes de charniers ont continué de figurer régulièrement à la une de l'actualité. La politique est restée centrée sur la défense d'intérêts ethniques. Une tentative de réformer la constitution du pays a échoué de peu en avril, essentiellement sur la question de savoir si les changements proposés étaient trop ambitieux ou pas assez pour protéger ces mêmes intérêts ethniques.

D'un autre côté, le pays a également pris certaines mesures positives. En janvier, il a entamé des négociations avec l'Union européenne sur un accord de stabilisation et d'association. L'introduction, quasiment au même moment, d'une taxe à la valeur ajoutée a eu pour effet d'augmenter les revenus et a permis à de nombreuses entreprises de sortir de l'économie

parallèle. En octobre, le pays a tenu des élections libres et équitables. En novembre, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a invité la Bosnie-Herzégovine à adhérer à son Partenariat pour la paix.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Conformité aux engagements politico-militaires. La Bosnie-Herzégovine a continué de progresser en ce qui concerne la conformité aux engagements politico-militaires à l'égard de l'OSCE et les autorités se sont montrées plus au fait de ces engagements. La Mission a fourni un appui technique et logistique au Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton. Les entités ont transféré à l'État leurs droits et leurs obligations en vertu de cet article qui porte sur la limitation des armements, une étape vers la stabilité et la réduction des tensions internes.

Bien que le rythme des destructions d'armes légères et de petit calibre en excédent ait ralenti, la réduction du nombre de sites de stockage d'armes et de munitions s'est poursuivie. En coopération avec ses partenaires internationaux, la Mission a commencé à élaborer une stratégie visant à instaurer des mécanismes efficaces de limitation des armements.

Contrôle démocratique des forces armées. Afin de renforcer le contrôle parlementaire sur la défense, la Mission a facilité des visites de parlementaires auprès de leurs homologues en Slovaquie, en France et en Allemagne.

Renforcement des institutions. La Mission a préparé le terrain à une formation sur la politique de sécurité à l'intention de fonctionnaires locaux. Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a approuvé sa proposition. La Mission a ensuite fourni des avis techniques au Ministère de la sécurité en prévision du stage de formation, qui devrait commercer en 2007.

Réforme de la défense. Si, au sein de la communauté internationale, la responsabilité principale de la réforme de la défense dans le pays incombe désormais à l'OTAN, la Mission a poursuivi ses activités à l'appui de cet objectif commun. En tant que membre du Groupe de coordination de la réforme de la défense, elle a fourni des avis d'experts au Ministre de la défense.

Activités économiques et environnementales

Réforme de l'administration municipale. Pour accroître l'efficience et l'efficacité de l'administration locale, la Mission a aidé les municipalités à réformer la gestion de leurs finances et de leurs ressources humaines. De ce fait, des documents réalistes et détaillés ont progressivement remplacé les « listes de souhaits » et les municipalités ont, dans leur majorité, tenu des séances publiques sur leur budget de 2007. La Mission a également mis à la disposition des administrations municipales un manuel budgétaire et financier ainsi qu'un logiciel de gestion du personnel pour les aider à accroître l'efficacité de leur gestion. Quatrevingt-dix pour cent de ces municipalités ont recommandé le logiciel à d'autres municipalités.

Emploi et économie. Dans le souci d'aider les jeunes à trouver un emploi et à créer des entreprises, la Mission a organisé des séminaires de formation à l'entreprenariat et des salons de l'emploi dans tout le pays. Plus d'une centaine de participants ont ainsi pu trouver un emploi. La Mission a également suscité des partenariats entre des entreprises locales, la

société civile et des municipalités pour tenter d'identifier les barrières au développement économique local et élaborer des stratégies pour les supprimer.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Droit à de bonnes conditions de logement et restitution des biens. Pendant plus de cinq ans, la restitution des biens à leurs occupants et locataires d'avant la guerre a représenté l'essentiel des activités de cette Mission dans le domaine des droits de l'homme. Pratiquement toutes les demandes déposées en vue de reprendre possession de biens perdus durant la guerre sont aujourd'hui réglées, un résultat sans précédent dans des pays qui ont émergé de tels conflits. La plupart de ceux qui ont perdu des biens se sont réinstallés dans les logements qu'ils occupaient avant la guerre ou les ont vendus après les avoir récupérés.

Appui au retour régional des réfugiés. Depuis 2004, les missions de l'OSCE, les délégations de la Commission européenne et les bureaux du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Serbie et au Monténégro se sont employés aves les gouvernements de ces pays à créer les conditions permettant aux réfugiés restants de revenir s'installer dans leur logement d'avant la guerre. Par la Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés, publiée par les ministres chargés des réfugiés en janvier 2005, les trois pays (aujourd'hui quatre) se sont engagés à prendre des mesures pour résoudre, d'ici la fin de 2006, la question des populations encore déplacées. Toutefois, les pays n'ont guère progressé sur cette question pendant l'année car ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur les mesures à prendre.

Réforme des institutions nationales des droits de l'homme. Du fait de ses structures constitutionnelles complexes, la Bosnie-Herzégovine a, depuis plus d'une décennie, trois institutions du Médiateur. Depuis quelques années, la communauté internationale s'efforce de les réunir en une seule institution. En mars, ses efforts ont abouti à l'adoption d'une législation unifiant les trois bureaux. Un groupe de travail tente à présent, avec l'appui et les conseils de la Mission, de mettre cette législation en pratique.

Droits à la protection sociale et aux soins de santé. Les retraités, les chômeurs et les membres de minorités nationales tels que les Roms éprouvent souvent des difficultés pour bénéficier de prestations sociales et de soins de santé. Afin de remédier à ce problème, la Mission a, cette année, attiré l'attention des autorités sur la nécessité d'élaborer à la fois un cadre légal uniformisé et des politiques en matière de droits à l'assistance sociale, aux soins de santé et à un niveau de vie convenable. En conséquence, les exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la protection sociale se sont multipliés dans de nombreuses municipalités.

ÉTAT DE DROIT

Suivi de la réforme du droit pénal. La Bosnie-Herzégovine a adopté en 2003 un code de procédure pénale radicalement nouveau. Depuis lors, la Mission observe des procès pour évaluer leur conformité aux dispositions de ce code et son impact. Elle a régulièrement fait part de ses conclusions, notamment en janvier dans un rapport public sur les transactions pénales.

Observation de procès pour crimes de guerre. À la demande du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Mission a suivi 8 affaires pour crimes de guerre transférées par le TPIY à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine en vue d'un procès. La Mission a établi des rapports évaluant les procédures du point de vue des normes pour un procès équitable. Ses recommandations ont donné lieu à des améliorations des pratiques pour le transfert d'affaires et des procédures pour l'adaptation des actes d'accusation.

Poursuites des crimes de guerre à l'échelon national. La Mission s'est efforcée de consolider l'appui du public à l'appareil judiciaire et sa confiance en ce dernier. Pour ce faire, elle a établi le dialogue avec la population en coopération avec trois organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les procureurs de l'État et des entités. Dans ce cadre, la Mission a financé un film sur le travail des bureaux des procureurs lors des enquêtes sur les crimes de guerre et de la poursuite de leurs auteurs. Elle a également aidé le Bureau du procureur de l'État à élaborer une stratégie nationale pour traiter le grand nombre d'affaires pour crimes de guerre en attente d'être jugées.

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a fourni un appui technique et juridique afin d'établir des protocoles pour l'orientation des victimes de la traite. Elle a également aidé à instaurer des programmes de formation à l'intention des juges et des procureurs.

DÉMOCRATISATION

Promotion d'une administration transparente et responsable. Cette année, grâce à un don considérable de l'Agence américaine pour le développement international, la Mission a entamé un *programme de renforcement législatif* avec le Parlement de l'État. Dans ce cadre, la Mission a publié un *manuel sur les auditions publiques* pour guider les comités parlementaires lors des consultations de la population et accroître la capacité de la société civile à participer aux auditions publiques.

Le projet de gouvernance locale *UGOVOR* ou *contrat* lancé par la Mission a achevé sa première année avec succès. La première phase du *Programme phare*, lequel est destiné à élever les normes au sein de l'administration locale en reconnaissant et en récompensant l'excellence, a suscité beaucoup d'intérêt et une vaste participation parmi les municipalités.

Amélioration de la législation et des cadres réglementaires. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer les administrations locales, la Mission a participé à des groupes de travail et à des groupes consultatifs qui ont élaboré à la fois des amendements législatifs et constitutionnels. La Mission s'est félicitée de l'introduction d'une taxation indirecte et d'un nouveau système de partage des recettes entre les différents niveaux de gouvernement, en vertu duquel ces recettes sont désormais allouées directement aux municipalités d'un compte central plutôt que de plusieurs comptes différents. Ce compte central unique permet une administration claire et transparente.

Renforcement de la société civile et de la participation des citoyens. En préalable aux élections générales d'octobre, la Mission a apporté son concours à une campagne intitulée Votez et choisissez menée par des organisations de la société civile. Elle a également poursuivi son initiative de Parlement ouvert, qui donne aux jeunes l'occasion de débattre de questions d'actualité avec des responsables politiques dans le cadre de débats télévisés et de visiter régulièrement le Parlement de l'État.

ÉDUCATION

Suivi des développements dans le domaine de l'éducation. En Bosnie-Herzégovine, la politique exerce encore toujours une influence indue sur l'éducation. Dans certaines parties du pays, les enfants sont séparés sur la base de leur appartenance ethnique et les programmes varient en fonction de celle-ci. Pour gagner le soutien de la population afin de faire changer cela, la Mission a, cette année, systématiquement recueilli des informations sur la situation dans le domaine de l'enseignement et a commencé à rendre ses conclusions publiques. Son premier rapport thématique sur cette question s'intitule School Boards in Bosnia and Herzegovina: Potential advocates for Change and Accountability in Education. Il met l'accent sur les aspects requérant une attention continue et des améliorations afin de renforcer le rôle des conseils d'établissement et de réduire celui de la politique dans le domaine de l'éducation.

Appui aux conseils estudiantins pour développer la démocratie dans les salles de classe. La Mission a souligné l'importance des conseils d'établissement et des conseils estudiantins car ils constituent un moyen de créer une culture de gestion démocratique et apolitique des écoles. Elle a fourni un appui financier, organisationnel et logistique pour former des étudiants à l'organisation efficace de leurs conseils. Un groupe de travail a élaboré un manuel sur les conseils estudiantins dans les établissements secondaires qui présente règles et procédures pour assurer la longévité et le succès de ces conseils.

Promotion de l'égalité d'accès et de la non-discrimination. La Mission a également appuyé les efforts déployés au niveau national pour trouver des solutions durables face à l'existence de trois programmes différents et divergents et de trois systèmes d'éducation distincts dans le pays. Elle a apporté un appui logistique et de relations publiques au Comité de coordination pour la mise en œuvre de l'Accord intérimaire sur les besoins et les droits spécifiques des enfants de rapatriés. Elle a également appuyé les efforts visant à créer un conseil des minorités nationales. Cette assistance a inclus l'organisation de conférences sur les besoins des Roms et d'autres minorités nationales en matière de formation.

RÉFORME ÉLECTORALE

À la demande de la Commission électorale centrale, la Mission a fourni des avis et une assistance d'experts tout au long de cette année d'élections. Des amendements à la *loi sur les élections*, appuyés par la Commission et adoptés par le Parlement de l'État en avril, ont introduit un nouveau système d'inscription des électeurs et de protection des droits électoraux. En octobre, la mission d'observation des élections envoyée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a indiqué que les élections générales, les premières de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine d'après guerre à avoir été gérées entièrement par des fonctionnaires locaux, s'étaient déroulées de manière généralement conforme aux normes internationales.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Douglas Davidson Budget unifié révisé: 18 077 000 € www.oscebih.org

Mission en Croatie

[Map page 34]
Mission to Croatia = Mission en Croatie
Gospić = Gospić
Karlovac = Karlovac
Knin = Knin
Osijek = Osijek
Pakrac = Pakrac
Sisak = Sisak
Split = Split
Vukovar = Vukovar
Zadar = Zadar
Zagreb = Zagreb

- International Borders = Frontières internationales
- ☐ Field Office = Bureau extérieur
- Field Office Detachment = Antenne

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 34]

La Croatie a accompli des progrès appréciables en 2006, ce qui se reflète dans les activités de la Mission de l'OSCE en Croatie qui a exécuté son mandat dans ses domaines programmatiques, à savoir la réforme de la police, le développement de la société civile, la liberté des médias et les affaires politiques. Dès lors, en accord avec le Président en exercice, la Mission a restructuré les unités concernées à la fin de l'année.

Pour ce qui est des deux autres domaines programmatiques, à savoir le retour et l'intégration des réfugiés et l'état de droit, des progrès supplémentaires ont été effectués mais doivent encore se poursuivre en ce qui concerne certains aspects avant de pouvoir considérer que les objectifs fixés ont été atteints pour l'essentiel.

« Notre Mission en Croatie est un remarquable succès. Notre coopération avec les autorités croates est exceptionnellement bonne et nous nous acquittons de notre mandat dans une atmosphère de confiance. »

M. l'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaud, Secrétaire général de l'OSCE, dans une interview accordée à la presse lors d'une visite du siège de la Mission, le 29 mars.

Activités liées à la dimension humaine

RETOUR DES RÉFUGIÉS

Le retour des réfugiés en Croatie a continué d'être une des principales priorités de la Mission. Tout au long de l'année, elle a travaillé avec le Gouvernement croate pour permettre un retour des réfugiés dans des conditions acceptables.

À la fin de l'année, les autorités croates avaient enregistré le retour de quelque 122 000 des 300 000 Serbes de souche déplacés du fait du conflit de 1991-1995. Des statistiques récentes ont également montré que seuls 85 000 des 270 000 réfugiés enregistrés à l'origine étaient restés en Serbie, donnant à penser que la plupart d'entre eux étaient retournés en Croatie ou avaient choisi de s'installer dans leur pays d'exil.

Le processus de reconstruction et de restitution des biens appartenant à des Croates et à des Serbes a presque été achevé, mais peu de progrès ont été accomplis pour trouver une solution afin de reloger les 30 000 anciens titulaires de droits d'occupation/location qui ne peuvent plus bénéficier d'appartements sociaux. À la fin de l'année, sur les 4 400 demandes de logements, seules quelques dizaines ont été satisfaites.

Tout au long de l'année 2006, en étroite concertation avec le Premier Ministre croate, la Mission a élaboré un mécanisme politique appelé « Plateforme » auquel il est fait référence ci-après. La Mission, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Commission européenne ont appuyé la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*. Selon cette déclaration, signée au début de 2005, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie et le Monténégro se sont engagés à résoudre, d'ici la fin de 2006, les obstacles politiques et juridiques qui empêchent encore le retour des populations déplacées. En septembre, les responsables des trois organisations internationales dans les quatre pays se sont réunis à Zagreb et ont demandé instamment à chacun des pays de régler les problèmes en suspens d'ici la fin de 2006 en finalisant une feuille de route et une matrice conjointe de mise en œuvre. En décembre, le Gouvernement croate a organisé une réunion avec des représentants des réfugiés serbes à Slavonski Brod.

ÉTAT DE DROIT

Une des principales préoccupations de la Mission était de veiller à la disponibilité d'outils efficaces pour garantir le respect des droits des citoyens, en particulier des minorités nationales, des réfugiés et des personnes déplacées. Les réformes judiciaires et administratives entamées en l'an 2000 se sont poursuivies tout au long de 2006. Ces réformes doivent encore être consolidées afin que ceux qui s'adressent aux institutions remarquent un changement. Des retards significatifs et des préoccupations au sujet de la transparence subsistent.

Sauvegarder les droits de l'homme est indispensable au cours du processus de réforme des institutions. Le Médiateur a intensifié ses efforts visant à assurer le respect des normes relatives aux droits de l'homme tandis que la Cour constitutionnelle doit encore s'acquitter pleinement de son rôle de garante du respect des principes constitutionnels fondamentaux. Nombre d'affaires en attente devant les tribunaux croates concernent les droits des réfugiés et des personnes déplacées et seront jugées en dehors du processus de la *Déclaration de Sarajevo*.

L'observation des procès pour crimes de guerre, notamment ceux qui ont été transférés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a continué de figurer au centre des activités de la Mission. Pendant l'année, cette dernière a constaté des progrès, mais elle a également relevé la nécessité de consolider cette tendance positive afin d'accroître la stabilité régionale et de faciliter le retour des réfugiés. La Mission a évoqué la nécessité d'une application systématique d'une norme uniforme de responsabilité pénale, sans prise en considération de l'origine nationale. Elle a continué de préconiser une sécurité et des services de soutien améliorés pour les témoins, une coopération judiciaire interétatique plus efficace et une plus grande attention à la qualité de la défense en justice. Elle a relevé la nécessité pour les dirigeants politiques d'appuyer davantage les efforts de l'appareil judiciaire visant à assigner des responsabilités individuelles et à mettre fin à l'impunité.

Protection des droits des minorités. Ces dernières années, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne l'application des garanties électorales pour les minorités nationales prévues par la *loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales*. Toutefois, en 2006, la mise en œuvre de cette loi laissait toujours à désirer dans certains domaines clés, tels que l'emploi de minorités dans l'administration publique et locale ainsi que dans l'appareil judiciaire. La disposition antidiscrimination de cette loi est restée en suspens.

Réforme de la législation électorale. Le Gouvernement a commencé durant l'année à réformer le cadre législatif régissant les élections.

Une nouvelle *loi sur la Commission électorale d'État* a été adoptée en avril, établissant une commission électorale d'État en tant qu'organe professionnel et permanent chargé d'administrer les procédures électorales. La Mission escompte que la nomination des membres de cette Commission devrait intervenir au début de 2007.

Dans le cadre de son *Programme national anticorruption pour 2006/8*, le Gouvernement a élaboré un projet de loi sur le financement des partis politiques qui a été adopté à la fin de l'année.

Lors de la dernière des trois tables rondes électorales publiques tenue le 11 décembre, il a été recommandé d'améliorer la *loi sur les listes d'électeurs* en modernisant le système d'inscription des électeurs, en rationalisant le vote par correspondance et en élaborant des critères de résidence précis et non-discriminatoires ainsi que des amendements éventuels à la *loi sur la résidence permanente et temporaire*.

Liberté des médias. La Mission et le Gouvernement sont convenus de trois actions de grande ampleur pour régler, d'ici la fin de l'année, des questions relatives aux médias. Il s'agit, notamment, de la dépénalisation de la diffamation, d'amendements aux *lois sur les médias électroniques* et à la *loi sur la radiotélévision croate* ainsi que de l'instauration d'un environnement globalement plus convivial pour les médias et de l'accroissement de leur professionnalisme.

En automne, la législation a été modifiée afin de supprimer l'emprisonnement en tant que sanction de la diffamation, qui n'est plus désormais passible que d'une amende. En fin d'année, le Ministère de la culture a présenté à l'OSCE, à la Commission européenne et à des experts des médias des projets d'amendements à la *loi sur les médias électroniques*, tandis

que les amendements attendus de longue date à la *loi sur la radiotélévision croate* seront présentés l'année prochaine.

DÉMOCRATISATION

Début 2006, le Gouvernement a accepté d'établir un cadre juridique, financier et politique dans lequel la société civile pouvait fonctionner efficacement et librement en Croatie. Parmi les mesures prises figuraient notamment la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour la société civile, y compris l'élaboration d'une stratégie nationale pour cette dernière, et la signature de chartes de coopération entre l'administration locale et des ONG. L'ouverture, en septembre, de l'Académie pour la démocratie locale, qui est chargée de former 16 000 fonctionnaires et employés des administrations locales et régionales, a représenté une avancée majeure.

Perfectionnement de la police. En juin, le Ministère de l'intérieur a mis en œuvre la deuxième phase de son projet de police de proximité. Les agents de contact déployés sur place ont créé 20 conseils communaux de prévention de la criminalité dans toute la Croatie.

Des amendements au *Code pénal* concernant les crimes inspirés par la haine ont été adoptés au début de l'été. Les policiers qui serviront d'instructeurs pour les questions relatives à ces crimes ont pris part à un séminaire de formation de formateurs en février.

Parvenir à un règlement des questions relevant du mandat de la Mission

Début 2006, le Premier Ministre Ivo Sanader et le chef de la Mission se sont mis d'accord sur un cadre spécial de négociation entre la Mission et les principaux intéressés au sein du Gouvernement afin de se rapprocher d'un règlement des questions relevant du mandat de la Mission. Ce cadre, appelé « Plateforme », a consisté en trois séances plénières mensuelles distinctes au niveau ministériel auxquelles ont participé les Ministères de la justice, des affaires étrangères et chargé des questions de réfugiés et qui ont bénéficié de l'appui de nombreux groupes de travail subsidiaires.

Au cours des réunions avec le Ministère des affaires étrangères, cinq questions relevant du mandat de la Mission ont été abordées, à savoir l'élaboration de la législation électorale, la protection des minorités, l'état de droit, la liberté des médias, la réforme de la police et le développement de la société civile. Ces réunions ont déclenché un processus qui a permis de régler des questions relevant du mandat de la Mission dans les quatre domaines de la politique, des médias, de la police et de la société civile.

Promotion de la tolérance parmi les enfants

La Mission et le Ministère de l'éducation, des sciences et des sports ont organisé, en automne, un concours de lecture, d'écriture et artistique pour enfants dans le but de promouvoir la coexistence et l'amitié dans la région du Danube. Le projet intitulé *Les enfants ensemble* a aidé des enfants d'origines différentes à développer leurs capacités de communication et à apprendre la tolérance et la confiance réciproque. Ce projet a tissé des liens plus étroits entre enfants d'origines ethniques différentes et démontré qu'il était possible de prendre ces origines différentes en considération sans recourir à la ségrégation.

Le projet à rassemblé des œuvres artistiques et littéraires dans 30 écoles primaires multiculturelles qui enseignent en croate et dans au moins une autre langue des minorités en

Slavonie orientale, région de Croatie qui avait été touchée par la guerre. Les meilleurs travaux ont été récompensés lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 12 décembre.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes Budget unifié révisé : 8 359 700 € www.osce.org/croatia

Mission au Kosovo

[Map page 37]
Mission in Kosovo = Mission au Kosovo
Gnjilane = Gnjilane
Kosovo Police Service School = École du Service de police du Kosovo
Lipljan = Lipljan
Mitrovica = Mitrovica
Orahovac = Orahovac
Peć = Peć
Prizren = Prizren
Štrpce = Štrpce
Vučitrn = Vučitrn

- International Borders = Frontières internationales
- ☐ Regional Centre = Centre régional
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 37]

Les débats sur le statut futur du Kosovo ont dominé les événements en 2006. Les pourparlers sur le statut, qui se déroulent à Vienne, ont suscité des attentes auprès de toutes les parties intéressées, notamment les institutions provisoires d'auto-administration et les communautés minoritaires et majoritaires.

Indépendamment de l'issue des pourparlers, il importait pour la Mission, une composante distincte de l'administration intérimaire des Nations Unies, de maintenir le cap et de continuer d'apporter son soutien à la consolidation plus avant des institutions et des pratiques démocratiques et au renforcement de la responsabilité du Gouvernement.

Les institutions kosovares arrivant à maturité, la Mission a procédé à une restructuration approfondie de sa présence de terrain et a progressivement délaissé le renforcement des institutions pour se concentrer sur leur observation dans une optique préventive tout en maintenant un élément de renforcement des capacités. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, 33 équipes municipales ont observé les organes législatif, exécutif et judiciaire pour s'assurer qu'ils respectaient les droits de l'homme, l'état de droit et les pratiques de

bonne gouvernance. Par ses rapports, la Mission a contribué à identifier les progrès et les lacunes dans le travail des institutions et elle a suggéré des mesures correctives.

La Mission poursuivra son action avec les partenaires internationaux, les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo et la population pour aider à mettre en place une société multiethnique à l'avenir plus pacifique et prospère.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme pour les institutions kosovares. Des équipes consultatives sur les droits de l'homme dépendant de la Mission ont travaillé avec 15 ministères, dont le Bureau du Premier Ministre, pour établir et développer des unités des droits de l'homme. Des experts de la Mission ont fourni une assistance technique aux unités en vue d'élaborer, pour chaque ministère, une stratégie des droits de l'homme qui viendrait consolider les actions axées sur les droits de l'homme menées par les institutions provisoires d'auto-administration sur des thèmes tels que les minorités, le retour et la réintégration, la parité des sexes et toutes les formes de discrimination.

La Mission a, par des ateliers et des séminaires, renforcé les capacités des fonctionnaires municipaux, leur permettant d'adopter dans leur travail quotidien une méthodologie respectueuse des droits de l'homme. La Mission a ensuite proposé ces sessions à des enseignants, à des avocats actuels et futurs, ainsi qu'à des étudiants d'université. Elle a également exécuté un projet d'éducation aux droits de l'homme coparrainé par le Gouvernement slovène dans des écoles primaires de Gjilan/Gnjilane et Ferizaj/Urosevac.

Observation du système judiciaire. La Mission a observé les systèmes de justice pénale et civile au Kosovo en se concentrant sur les violations du droit national et des normes internationales relatives aux droits de l'homme. La première analyse du système de justice pénale à avoir jamais été réalisée, publiée en avril, a mis en exergue le droit foncier et des retards dans des affaires devant les tribunaux. Faisant suite à des recommandations formulées depuis 1999, la Mission s'est également intéressée aux juridictions pénales et a publié un nouveau rapport axé sur la protection des témoins, les tribunaux pour délits mineurs et la justice des mineurs. La Mission a rencontré des juges dans tout le Kosovo pour recueillir leurs réactions sur ses rapports.

Protection des droits de propriété. Les activités visant à mettre en place un système de droits de propriété fonctionnant de manière appropriée ont été menées selon trois axes. Premièrement la Mission a coopéré avec les institutions provisoires d'auto-administration sur la question des droits de propriété dans le cadre du processus du Plan de mise en œuvre des normes pour le Kosovo par des conseils, un soutien en matière de coordination et des activités de sensibilisation. Deuxièmement, la Mission a contribué aux évaluations techniques du Conseil de sécurité des Nations Unies. Troisièmement, elle a fourni des avis d'experts sur le règlement des demandes d'indemnisation liées au conflit, sur la reconstitution du cadastre ainsi que sur des réformes de la législation foncière concernant notamment la règlementation des expropriations et la régularisation des établissements informels.

Lutte contre la traite des êtres humains. Un groupe présidé par la Mission a élaboré une nouvelle procédure opérationnelle standard détaillée pour l'identification et l'orientation des

victimes de la traite. Le Groupe, composé de représentants d'organismes gouvernementaux, d'ONG locales et internationales ainsi que de la police, s'emploie à contrer la tendance actuelle dans le domaine de la traite des êtres humains, où la majorité des victimes sont originaires du Kosovo plutôt que d'y être envoyées. Le Groupe s'est en outre donné pour tâche d'améliorer les mécanismes d'aide aux victimes. Dans tout le Kosovo, la Mission a prêté son soutien à la formation de défenseurs des victimes, de travailleurs sociaux, de policiers et de membres d'ONG sur l'application correcte de la procédure aux victimes éventuelles de la traite.

Nouvelles structures de sécurité au niveau villageois

Les comités locaux de sécurité publique sont des organes consultatifs qui répondent aux besoins des communautés locales en matière de sécurité. Ils identifient des projets et des plans d'action efficaces pour régler des problèmes de sécurité localement en étroite relation avec le Service de police du Kosovo. Des communautés locales conjuguent actuellement leurs efforts pour élaborer des projets spécifiques de sécurité. Le village serbe kosovar de Partes/Partesh, par exemple, est en train d'aménager une aire de jeux pour enfants sur un terrain actuellement inoccupé.

Tout au long de 2006, la Mission a dispensé aux membres des comités des formations portant sur la médiation, sur l'identification et le règlement de problèmes, ainsi que sur la mise en œuvre et le développement de projets.

ÉTAT DE DROIT

La Mission a contribué à renforcer les capacités des membres actuels et futurs de la communauté juridique kosovare. Les activités de formation et d'appui ont porté notamment sur la préparation des futurs juges et avocats à l'examen d'accès à la magistrature ou au barreau et sur l'organisation de stages de formation continue pour avocats. Compte tenu du transfert accru d'attributions aux institutions locales et des responsabilités qui en résultent pour ces dernières, la Mission a observé et analysé la situation générale en matière d'état de droit ainsi que les activités des pouvoirs législatif et exécutif et a établi des rapports à ce sujet. Par ses recommandations, la Mission fait en sorte que les droits ne soient pas violés, que les lois entrent en vigueur et que les projets de loi soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme.

Deux institutions que la Mission a aidé à créer, à savoir l'Institut du médiateur et l'Institut judiciaire du Kosovo, ont été transférées en 2006 sous contrôle local. La Mission a continué de les appuyer et de les conseiller sur des questions générales relatives aux droits de l'homme pour contribuer à améliorer les compétences théoriques et pratiques des juges et des procureurs au Kosovo.

BONNE GOUVERNANCE

L'Initiative de soutien à l'Assemblée, établie par la Mission et des partenaires internationaux, a poursuivi ses activités avec l'Assemblée du Kosovo. La Mission a aidé la Présidence de l'Assemblée à élaborer un ensemble de réformes prévoyant notamment l'introduction de séances plénières plus fréquentes et d'une séance de questions parlementaires. Ces mesures, visant à préciser les responsabilités au sein de l'Assemblée et à l'égard des institutions provisoires d'auto-administration, ont été acceptées et mises en œuvre en juin.

La Mission a contribué à intégrer l'Assemblée du Kosovo dans les mécanismes régionaux de coopération parlementaire, l'accent étant mis sur le contrôle des secteurs des finances et de la sécurité.

À l'appui du processus sur le statut futur, la Mission a contribué à un programme de soutien de grande ampleur visant à améliorer les capacités de négociation des décideurs de toutes les communautés. La Mission a également accueilli des débats sur des questions constitutionnelles au cours desquels ont été examinés des modèles qui permettent d'assurer le fonctionnement démocratique des institutions et de garantir les droits de l'homme et des minorités

La corruption cesse avec vous!

Des sondages montrent que la population au Kosovo est consciente de la corruption mais estime que rien ne peut être fait pour y mettre un terme. En conséquence, les pratiques corrompues développent de profondes racines et restent impunies.

La Mission de l'OSCE a encouragé le Bureau du Premier Ministre à élaborer une *stratégie* et un *plan d'action pour lutter contre la corruption* et lui a fourni un appui pour ce faire. Plus récemment, elle a prêté son concours pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle Agence anticorruption du Kosovo. L'Agence reçoit de la population des informations concernant des cas de corruption, passe en revue les pratiques gouvernementales, fait rapport à l'Assemblée du Kosovo ainsi qu'aux organes exécutifs des institutions provisoires d'auto-administration et conseille le Bureau du procureur.

Sous le slogan *La corruption cesse avec vous! Signalez les cas de corruption à l'Agence anticorruption*, la Mission a élaboré avec l'Agence une campagne visant à promouvoir son rôle auprès de la population et à l'encourager à s'opposer à la corruption.

Renforcement de la gouvernance locale. La Mission a appuyé le processus de réforme de la gouvernance locale aux niveaux tant central que local. Dans le cadre d'une observation proactive des unités municipales pilote, les assemblées provisoires ont bénéficié d'avis et d'activités de renforcement des capacités organisées par la Mission en coopération avec le Ministère de la gouvernance locale des institutions provisoires d'auto-administration. Le travail effectué avec ces nouveaux organes visait à assurer la transition vers un modèle de gouvernance locale décentralisée.

En 2006, le Ministère des finances et de l'économie des institutions provisoires d'auto-administration a adopté la budgétisation par programme en tant qu'outil stratégique de planification pour accroître la transparence des processus décisionnels au sein des administrations municipales. En coopération avec l'Agence américaine pour le développement international, la Mission a prêté son concours au Ministère en assurant la formation de hauts fonctionnaires, en produisant du matériel promotionnel pour les séances publiques sur le budget et en suivant ces séances pour s'assurer qu'elles respectent les dispositions légales.

Aide apportée aux communautés pour trouver des réponses

La Mission a exécuté son projet *Ma municipalité, mes droits* dans 108 villages de la région de Prizren pour familiariser les chefs de village avec les responsabilités municipales ainsi qu'avec les moyens d'alerter les autorités locales et de travailler efficacement avec ces dernières pour résoudre les problèmes quotidiens.

Selon Isuf Nezaj, enseignant et responsable local, ce projet a ouvert de nouvelles portes. « Lorsque nous souhaitions discuter des problèmes auxquels nous étions confrontés, nous ne savions pas à qui nous adresser. Nous avons désormais appris qui était responsable de quoi de sorte que les autorités peuvent réagir à nos demandes et à nos propositions. »

La Mission a également lancé le projet des *Ponts de l'amitié* pour favoriser et institutionnaliser la communication entre la population et les institutions municipales par des initiatives de défense des intérêts locaux.

ÉDUCATION ET JEUNES

Pendant l'année, la Mission a aidé les institutions provisoires d'auto-administration à élaborer deux importantes politiques et stratégies gouvernementales en faveur des jeunes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système d'éducation, à savoir la *Stratégie d'éducation pré-universitaire* et *la Politique et le Plan d'action kosovars en faveur des jeunes*. La Mission a prêté son concours à l'Assemblée du Kosovo pour l'analyse et l'élaboration de textes de lois sur l'éducation privée et les diplômes correspondants.

La Mission a également assumé le rôle de chef de file dans l'instauration des conditions juridiques nécessaires à la bonne gouvernance et à la dépolitisation de l'Université de Prishtine/Pristina. Avec l'appui du Ministère de l'éducation, de la science et des technologies des institutions provisoires d'auto-administration et du Groupe d'experts de l'université, la Mission a contribué à organiser plusieurs élections pleinement démocratiques, dont celles du parlement des étudiants et du recteur.

ÉLECTIONS

La Commission électorale centrale (CEC) devrait assumer la responsabilité du processus électoral de 2007, prenant le relais de la Mission qui a géré les quatre élections tenues depuis l'an 2000. La Mission a transféré toutes les opérations électorales aux autorités locales et s'est activement employée à consolider les capacités de la CEC dans des domaines tels que les complexes opérations techniques de la compilation et de l'amélioration des listes d'électeurs, du vote en dehors du Kosovo et de la gestion du centre de décompte et de dépouillement des résultats.

La CEC et la Mission ont travaillé avec le Forum des élections pour élaborer une législation et des procédures électorales appropriées. Le Forum, un organe consultatif qui se compose de représentants des partis politiques, des communautés minoritaires et de la société civile, a examiné des questions clés telles que l'introduction d'un système à liste ouverte, le découpage en circonscriptions et l'assurance d'une représentation équitable des femmes et des hommes lors des élections et au sein des assemblées municipales. La Mission et le Secrétariat de la CEC ont procédé à des élections fictives pour tester le passage du système actuel à listes fermées à des listes ouvertes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

Appui à la formation et au perfectionnement en matière de sécurité publique. En 2006, l'ancienne École du Service de police du Kosovo est devenue le Centre kosovar de formation et de perfectionnement en matière de sécurité publique, une institution de formation pluridisciplinaire qui apporte son soutien à tous les organismes de sécurité publique – police, douane, services pénitentiaires et services médicaux d'urgence – pour promouvoir une plus grande coopération et coordination interadministrations. Le Centre est supervisé par une commission qui veille au maintien de normes minimales en matière de formation et de perfectionnement. Plus de 8 400 membres de groupes de sécurité publique ont bénéficié des services du Centre en 2006.

Durant l'année, 502 nouveaux policiers ont été formés, ce qui porte à 8 335 le nombre total de recrues de base, dont 15 % de femmes et 16 % de représentants des communautés minoritaires.

Formation spécialisée et initiatives dans le domaine du crime organisé. La Mission a aidé à constituer un vivier de connaissances spécialisées au sein du Service de police du Kosovo parvenant à maturité. Elle a formé des policiers dans des domaines tels que la gestion et la direction, les enquêtes criminelles et la police technique et scientifique. Elle les a également formés à la police de proximité ainsi qu'aux techniques modernes pour faire face à la violence domestique et les a sensibilisés à la traite des êtres humains.

La Mission, en coopération avec des donateurs internationaux, a organisé des stages de formation à la lutte contre le crime organisé. Ces stages ont permis de renforcer les capacités des responsables opérationnels, augmentant ainsi les compétences techniques du Service de police et améliorant son aptitude à combattre le crime organisé à ses racines.

Activités de sécurité au niveau local. La Mission a continué d'apporter son soutien au Groupe directeur de la police de proximité, un organe chargé de la prévention de la criminalité, de la police de proximité et des activités de sécurité au niveau local. La Mission s'est également employée à promouvoir la Stratégie pour la sécurité des communautés au Kosovo et elle a encouragé l'établissement de partenariats entre la police et les communautés dans le cadre de son programme d'équipes d'action pour la sécurité des communautés. Ces équipes s'emploient à réduire la criminalité, à accroître la sûreté et la sécurité et à prévenir les conflits. Composées d'environ 1 000 membres de la police, de l'administration locale et des collectivités, ainsi que de près de 50 formateurs, elles ont été actives dans 16 municipalités.

Responsabilisation de la police

L'Inspectorat de la police du Kosovo est l'initiative la plus récente de la Mission dans le domaine de l'édification d'institutions. L'Inspectorat est une agence exécutive du Ministère des affaires intérieures des institutions provisoires d'auto-administration qui a pour objet de responsabiliser la police, de réduire la corruption et de contribuer au développement organisationnel du Service de police du Kosovo. Ce mécanisme de contrôle indépendant œuvrant en faveur de la responsabilisation et de la transparence qui sont les bases de la police

démocratique est unique dans les Balkans. La Mission a conçu le vaste programme de renforcement des capacités portant sur les procédures d'inspection et d'enquête.

« L'Inspectorat s'emploiera à assister le Service de police du Kosovo dans le cadre de son développement en tant qu'institution démocratique et son rôle devrait être considéré comme utile pour améliorer l'exécution des opérations de police », a déclaré Fatmir Rexhepi, le Ministre des affaires intérieures des institutions provisoires d'auto-administration.

Un premier groupe de 19 inspecteurs devrait avoir achevé sa formation en février 2007. Outre ses six rapports intermédiaires sur la performance du Service de police du Kosovo, l'Inspectorat devrait publier son premier rapport annuel au début de 2007.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Werner Wnendt Budget unifié révisé : 32 954 700 € www.osce.org/kosovo

Mission au Monténégro

[Map page 40]
OSCE Police Training Centre Danilovgrad = Centre OSCE de formation de la police de Danilovgrad
Mission to Montenegro = Mission au Monténégro
Podgorica = Podgorica

International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 40]

L'OSCE a établi la Mission au Monténégro le 29 juin, soit sept jours après l'adhésion du Monténégro indépendant à l'Organisation. La nouvelle Mission, établie à la demande du pays hôte, a un vaste mandat qui couvre les trois dimensions de l'OSCE. Elle poursuit les activités programmatiques du Bureau de Podgorica, qui faisait partie de l'ancienne Mission en Serbie-Monténégro.

À l'issue du référendum sur le statut d'État de la République du Monténégro le 21 mai, la principale tâche qui attendait la Mission était d'appuyer les autorités, la société et le Parlement monténégrins pour assurer une transition sans heurts vers le statut d'État indépendant. Quelques unes des étapes pour parvenir jusqu'à ce stade ont été la reconnaissance internationale, l'organisation d'élections législatives, la formation du gouvernement, l'élaboration d'une nouvelle constitution et l'adhésion du Monténégro au programme du Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Au cours de l'année écoulée, les tendances générales au Monténégro sont restées positives, caractérisées par des progrès continus et la consolidation des processus de réforme démocratique. Parmi les principaux résultats obtenus, il y a lieu de citer le règlement

pacifique de la question du statut de l'État, la dissolution en douceur de l'Union étatique avec la Serbie, la restructuration du Gouvernement et l'achèvement des pourparlers sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Les principales difficultés restant à résoudre concernent l'instauration d'un consensus sur la nouvelle constitution et le renforcement des capacités administratives pour légiférer et appliquer pleinement les réformes nécessaires à l'intégration plus avant du Monténégro dans les institutions euro-atlantiques.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Questions de police. La Mission a appuyé les réformes en cours de la police en contribuant à l'élaboration d'une stratégie nationale sur la lutte contre le crime organisé et en permettant aux services monténégrins de gestion des frontières et au pays de continuer à participer à la coopération transfrontalière régionale amorcée en mai 2003 par la Conférence régionale d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières.

La Mission a contribué à des avancées dans les domaines de la police de proximité et de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes législatifs, dont la *loi sur la protection des témoins*. La Mission a pris des mesures de renforcement des compétences de la police dans le cadre de programmes de formation générale et spécialisée à son intention portant sur des domaines tels que la gestion des informateurs dans la lutte contre le crime organisé et les problèmes transfrontaliers relatifs à l'asile, aux migrations et à la traite des êtres humains.

Activités économiques et environnementales

Questions économiques. En étroite coopération avec des institutions locales et internationales, la Mission a mené à bien les projets suivants : une conférence internationale intitulée Le rôle des institutions d'audit dans la prévention de la corruption ; des ateliers sur la lutte contre le blanchiment d'argent et l'élimination du financement du terrorisme ainsi que sur la prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle des mineurs lors de voyages et dans le tourisme ; et la coordination d'équipes spéciales pour lutter contre la traite des êtres humains.

Questions environnementales. L'un des événements les plus marquants a été le projet Aidez-nous à protéger notre environnement, auquel ont participé un millier d'élèves de la première à la quatrième année de l'enseignement primaire de deux établissements scolaires. La sensibilisation à l'environnement, le nettoyage de cours d'écoles et de leurs abords, un carnaval écologique et l'impression et la distribution de dossiers d'information ont été quelques unes des activités menées dans le cadre de ce projet exécuté en coopération avec l'Assemblée municipale de Podgorica, l'Alliance des enfants du Monténégro, la compagnie publique des services communaux et des ministères gouvernementaux.

Activités liées à la dimension humaine

Droits des minorités. Le programme de la Mission, financé par le Gouvernement des Pays-Bas et intitulé *Developing Roma Leadership Potential in Montenegro*, a permis de former les sept premiers journalistes roms et d'envoyer les cinq premiers roms du Monténégro suivre des cours à l'université, de fournir un appui à 25 étudiants roms de l'enseignement secondaire et de mettre en place des ONG roms viables et professionnelles

actives dans le développement de la société civile monténégrine. Une fondation rom offrant des bourses d'études pour favoriser l'éducation des roms a par ailleurs été créée.

Éducation civique. Afin d'accélérer l'intégration de l'éducation civique dans le système d'éducation officiel du Monténégro, la Mission a participé, avec d'autres organisations locales, à la formation de la première génération des professeurs en éducation civique.

Appui au Parlement et partis politiques. Au cours de la phase préalable au référendum, en étroite concertation avec d'autres organisations internationales à Podgorica, la Mission a prôné activement la nécessité d'un dialogue continu entre les partisans des deux options politiques au Monténégro pour le référendum du 21 mai sur le statut juridique de l'État.

Égalité entre les sexes. Le Programme d'actions coordonnées pour l'élimination de la violence familiale à Niksic, financé par l'OSCE et lancé par l'ONG SOS Hotline for women and childern victims of violence, a donné naissance à un réseau de personnes qui participent à la lutte contre ce fléau au Monténégro. Le réseau a constitué une équipe spéciale composée de représentants de la société civile et de l'administration locale.

Développement des médias. La Mission s'est employée à promouvoir l'adoption d'un code de conduite régissant la couverture médiatique du référendum et elle a organisé des débats sur les meilleures pratiques journalistiques. Cela a permis aux médias de rendre compte du référendum d'une manière équilibrée et objective. Pour la mise en œuvre de la loi sur le libre-accès à l'information, la Mission a organisé des stages de formation à l'intention des fonctionnaires et sensibilisé la population par des débats ouverts avec des experts. Parmi ses autres activités, elle a contribué au développement d'établissements de formation pour journalistes et émis un avis professionnel sur la Stratégie pour le secteur des communications électroniques. En coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la Mission s'est employée à promouvoir l'autoréglementation des médias par un échange d'expériences avec le médiateur de presse suédois et l'adhésion de l'organe d'autorégulation des médias du Monténégro à l'Alliance des conseils de presse indépendants en Europe.

Réforme judiciaire. La Mission a fourni son assistance pour améliorer l'efficacité du signalement des délits de corruption et relevant du crime organisé ainsi que celle des enquêtes et des poursuites y afférentes en mettant l'accent sur l'échange d'expertise et d'expériences régionales. Elle a accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Elle a lancé des programmes de médiation pénale et de suivi de l'administration de la justice pour remédier à la durée excessive des procédures. La Mission a fourni un appui à l'Association des juges du Monténégro pour défendre le principe de l'indépendance de la justice, qui doit figurer dans la nouvelle constitution.

Droits de l'homme. La Mission a contribué à renforcer les capacités professionnelles du Bureau du médiateur à formuler des avis sur la législation et à y faire adopter des changements. Elle a prêté son concours à des administrateurs de prison pour appliquer les réformes de la législation pénale. Elle a en outre coopéré avec les autorités pour élaborer un mécanisme national de prévention de la torture conformément au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture.

Chef de la Mission:

Mme l'Ambassadrice Paraschiva Badescu Budget unifié révisé (août-décembre) : 917 300 € www.osce.org/montenegro

Mission en Serbie

[Map page 42]
Belgrade = Belgrade
Mission to Serbia = Mission en Serbie

International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 42]

L'ancienne Mission en Serbie-Monténégro a été appelée « Mission de l'OSCE en Serbie » le 29 juin à la suite de la déclaration d'indépendance du Monténégro en date du 3 juin. La Mission en Serbie a continué de fonctionner selon le mandat adopté par une décision du Conseil permanent en janvier 2001.

Conseiller les institutions serbes en matière d'élaboration et de mise en œuvre de lois a constitué une activité clé de la Mission en 2006. Elle a continué d'apporter son concours aux autorités nationales dans la mise en place d'un service de police plus responsable et représentatif. Une approche plus globale de la réforme des systèmes judiciaire et juridique, de l'administration pénitentiaire et de la poursuite des crimes de guerre et du crime organisé s'est avérée particulièrement probante. La Mission s'est employée à promouvoir la bonne gouvernance, la lutte contre la traite des êtres humains, l'égalité des chances, les droits de l'homme et des minorités, l'accès à la justice pour les réfugiés, la liberté des médias et une politique énergétique respectueuse de l'environnement.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre le crime organisé. La Mission s'est attachée à renforcer le cadre législatif pour lutter contre le crime organisé et développer les capacités des procureurs et des juges à traiter des affaires complexes. Elle a aidé à améliorer le nouveau code de procédure pénale, participé à l'élaboration de lois sur le crime organisé et la gestion des actifs saisis, et facilité la coopération internationale. La Mission a organisé des stages de formation spécialisée pour la police des frontières, fourni des avis d'experts sur la démilitarisation en cours des frontières de la Serbie et aidé ses services des frontières à élaborer la Stratégie pour la gestion intégrée des frontières ainsi que des plans d'action, qui ont été adoptés en 2006.

Crimes de guerre. La Mission a observé les procès pour crimes de guerre devant les tribunaux serbes et a organisé plusieurs séminaires de formation et visites d'étude pour le corps judiciaire et la police. Elle a facilité la coopération interétatique dans le cadre des procédures pour crimes de guerre et mené une campagne d'information de la population serbe sur les procès intérieurs dans ce domaine et sur le travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En coopération avec le Bureau du Procureur serbe pour les crimes de guerre, la Mission a organisé des visites d'étude à l'intention de journalistes serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, où ils ont assisté à des procès pour crimes de guerre et rencontré des victimes.

« L'action efficace de mon Bureau, ses activités d'information et, en particulier, notre fructueuse coopération avec les collègues de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ont été rendus possibles, en grande partie, grâce au soutien de la Mission de l'OSCE en Serbie. »

Vladimir Vukcevic, Procureur pour les crimes de guerre en Serbie.

Lutte contre la corruption et transparence économique. La Mission a apporté un soutien actif aux institutions créées par les lois sur les marchés publics et sur la prévention des conflits d'intérêt dans l'exercice de fonctions publiques, secondé le Gouvernement serbe dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi sur l'Agence anticorruption et continué de prêter son concours au Conseil anticorruption en tant que membre associé. La Mission a également apporté son appui à des campagnes de sensibilisation à la corruption en accordant une attention particulière à la Serbie du Sud.

Réforme de la police. La Mission a apporté son soutien à l'instauration d'une formation en cours d'emploi pour les policiers actuellement en service en Serbie du Sud, élaboré des programmes visant à améliorer les compétences en gestion des chefs de police dans les pays d'Europe du Sud-Est et facilité, en coopération avec le Bureau européen de police (EUROPOL), un programme de formation au démantèlement des sites de production illicite de drogues. La Mission a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la transformation en cours de l'École de police en un centre de formation de base de la police.

Transformation de l'École de police en un centre de formation de base

La percée la plus importante concernant la réforme de la formation de la police en 2006 est intervenue avec la consolidation des plans et de l'engagement politique visant à transformer l'École de Srenska Kamenica en un centre de formation de base de la police. La Mission a prêté son concours au Ministère de l'intérieur pour renforcer les capacités des formateurs et des instructeurs, concevoir le programme de formation et obtenir un soutien international pour une modernisation bien nécessaire des installations de l'École. La transformation de l'École de Sremska Kamenica modifiera irréversiblement la façon dont les hommes et les femmes recrutés dans la police sont formés pour servir leur communauté.

En coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a continué de contribuer au développement de la police de proximité dans toute la Serbie, y compris en Serbie du Sud. Elle a également continué de faciliter un projet d'une durée de quatre ans, lancé en 2004, destiné à améliorer les capacités de la police, des spécialistes de la police scientifique, des procureurs et des juges enquêteurs à enquêter sur les lieux de crimes et à gérer les preuves résultant d'examens de laboratoire. La Mission s'est employée à responsabiliser davantage la police en procédant à des évaluations des installations de détention et en organisant des ateliers qui ont donné un aperçu des mécanismes anticorruption et des techniques d'enquête disponibles.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Projets économiques stratégiques. La Mission a terminé son analyse fonctionnelle de la Chambre de commerce serbe et de son réseau, ce qui permettra de mieux présenter l'économie serbe aux marchés financiers et favorisera l'investissement étranger direct en Serbie.

Développement des petites et moyennes entreprises. La Mission a apporté son appui à la création de pépinières d'entreprises à Zrenjanin (province de Voïvodine), à Vranje (Serbie du Sud) et à l'Université de Belgrade.

Renforcement des capacités pour l'entreprenariat des jeunes. Des séminaires pour jeunes entrepreneurs, mettant spécialement l'accent sur l'agriculture organique, ont été organisés dans dix municipalités de Serbie. Plus de 250 participants y ont assisté en 2006.

Gestion de l'énergie. Dans le cadre de son *Programme sur la sécurité énergétique*, la Mission a participé à un certain nombre d'activités visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire. La Mission a élaboré un dictionnaire anglais-serbe comportant un glossaire sur le rendement énergétique et les sources d'énergies renouvelables.

Activités liées à la dimension humaine

Bonne gouvernance. L'action de la Mission visant à améliorer les normes professionnelles de la fonction publique parlementaire a débouché sur la création d'un nouveau département des ressources humaines et sur des améliorations quantifiables dans la production du département des relations publiques. Le Parlement a fait siennes de nombreuses innovations qui ont rendu les institutions centrales accessibles aux citoyens et des activités d'information qui l'ont conduit dans des écoles et des municipalités situées dans des zones isolées et rurales. La Mission a également aidé à établir un bureau chargé de l'harmonisation de la législation avec le droit de l'Union européenne.

Retour et intégration des réfugiés. La Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour et l'intégration des réfugiés a continué de figurer au centre du programme de la Mission en matière de droits de l'homme. Elle a œuvré en étroite coopération avec les missions en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro ainsi qu'avec le Secrétariat de l'OSCE. Le travail effectué avec le réseau régional des défenseurs des droits de l'homme a permis de faciliter l'accès des réfugiés à la justice et d'améliorer la qualité de l'assistance judiciaire qui leur est fournie dans toute la région.

Lutte contre la traite des êtres humains. À la suite de la mise en œuvre réussie du mécanisme national d'orientation en Serbie, la Mission s'est employée à renforcer le cadre institutionnel y afférent et à former des spécialistes chargés de l'identification des victimes de la traite, de la fourniture d'une assistance directe à ces dernières et de leur orientation.

Égalité entre les sexes. La Mission a réussi à forger un lien solide entre des militantes roms et l'Assemblée nationale. Elle a également soutenu une campagne dans les médias visant à élire un gouvernement virtuel de femmes. La Mission a prêté son soutien au Conseil étatique pour l'égalité entre les sexes dans le cadre d'un programme qui a sensibilisé 30 cadres supérieurs de l'Inspectorat du travail à la question de la discrimination fondée sur le sexe sur le lieu du travail. La Conférence internationale Les femmes dans l'armée, organisée

conjointement avec le Ministère de la défense, a conduit le Ministère à promettre que l'Académie militaire ouvrirait ses portes aux femmes candidates en 2007.

Intégration et autonomisation des Roms et des Sintis

L'intégration et l'autonomisation des Roms et des Sintis est une priorité dans l'espace de l'OSCE tout entier. En septembre, la Mission en Serbie a facilité la visite d'un réseau de militantes roms à l'Assemblée nationale. Lors de réunions avec des membres du Parlement, les militantes roms ont eu la possibilité de sensibiliser les élus aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes roms

« Je qualifierais d'historique la visite de l'Assemblée nationale », a déclaré Natasa Pavlovic Perisic, Présidente de l'ONG de femmes *Hora* de Valjevo, en Serbie occidentale. « Conséquence directe de cette visite, la première femme rom en Serbie s'est portée candidate sur la liste d'un parti politique pour les élections législatives de janvier 2007. »

En novembre, à l'initiative de la Mission, des membres du Parlement et des fonctionnaires serbes ont visité des établissements roms en Serbie occidentale. La délégation a rencontré les autorités locales et des militants roms pour examiner les possibilités d'améliorer l'éducation, l'emploi et les soins de santé.

« Des femmes roms m'ont informée avec une grande fierté du succès de leur réunion avec des parlementaires serbes, organisée avec l'appui de la Mission en Serbie, ainsi que de la visite effectuée par des membres du Parlement serbe dans des établissements roms de Serbie occidentale », a déclaré Sonja Lokar, la Présidente de l'Equipe spéciale sur la parité des sexes du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.* « Je félicite votre Mission pour son excellent travail de renforcement des capacités des femmes roms dans ce pays. »

Protection des minorités nationales. La Mission a travaillé en étroite coopération avec les conseils des minorités nationales mis en place par le Gouvernement et avec la société civile pour encourager la participation des minorités à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques. Par l'intermédiaire de son Bureau en Serbie du Sud, la Mission a facilité un accord avec les partis politiques albanais concernant leur participation aux élections législatives de janvier 2007. C'était la première fois depuis 1990 que la minorité nationale albanaise choisissait de participer à ce processus politique clé.

Réforme judiciaire. La Mission a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Stratégie nationale pour la réforme judiciaire*, adoptée en mai. Elle a travaillé avec le Ministère de la justice et les organes judiciaires pour accroître les capacités des tribunaux et de leur personnel. Elle a également contribué à insuffler un nouvel élan au Centre de formation judiciaire ainsi qu'à en renforcer les capacités et elle a appuyé des initiatives dans le domaine de la formation. Elle a en outre contribué à l'établissement d'organisations professionnelles de juges et de procureurs ainsi qu'à étoffer le nombre de leur membres.

Institutions des droits de l'homme. La Mission a mis en chantier un programme de renforcement des capacités pour un réseau d'institutions municipales du médiateur afin d'accroître leur rôle dans la protection des droits des citoyens au niveau des administrations locales, des municipalités et des villes. La Mission a continué d'apporter son soutien au médiateur provincial pour la Voïvodine.

Réforme pénitentiaire. La Mission a travaillé avec l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice pour moderniser le système pénitentiaire en instaurant un nouveau cadre juridique intégré dans la *loi sur l'application des sanctions pénales* et dans plusieurs arrêtés. Elle a continué d'appuyer la formation à l'intention de toutes les catégories du personnel pénitentiaire et a lancé des programmes de formation des détenus et visant à élever les normes en matière de soins de santé dans l'ensemble des installations de détention. L'accent a également été mis sur la fourniture d'une assistance à l'administration pénitentiaire pour développer le concept des peines de substitution.

Réforme des médias. La délivrance d'autorisations aux médias électroniques privés et la répartition des fréquences étant des questions cruciales, la Mission a fourni des avis juridiques aux organes concernés et aux parties intéressées. Les deux radiodiffuseurs de service public, à savoir la radiotélévision de Serbie et la radiotélévision de Voïvodine, traversent des changements décisifs et la Mission leur a fourni des avis techniques sur leur transformation organisationnelle et sur l'amélioration de la qualité et de la diversité de la programmation. La Mission a joué un rôle de chef de file dans la promotion de la liberté de l'information en appuyant la mise en œuvre de la *loi sur le libre-accès à l'information*. La Mission a organisé une série d'ateliers de formation pour journalistes et rédacteurs. Le renforcement des capacités des médias et la coopération avec les associations professionnelles de journalistes est restée une activité clé en 2006.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Hans Ola Urstad Budget unifié révisé : 8 585 000 € www.osce.org/serbia

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

[Map page 46]
Kumanovo = Kumanovo
Skopje = Skopje
Spillover Monitor Mission to Skopje = Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
Tetovo = Tetovo

- International Borders = Frontières internationales
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

Les élections législatives tenues en juillet et le changement de gouvernement qui s'en est suivi ont été les principaux événements en 2006. Malgré le changement intervenu à la tête du pays, son attachement au processus de réforme et à sa future participation aux organisations euro-atlantiques est resté intact. Pour la Mission, l'année a donc été axée sur la mise en œuvre de divers textes législatifs et de politiques nationales indispensables au processus de

réforme. L'année 2006 a été la première année cruciale de mise œuvre des lois relatives, entre autres domaines, à la décentralisation, à la réforme judiciaire et à la radiodiffusion.

Outre la réorientation de ses activités de la fourniture d'une assistance pour l'élaboration de lois à celle d'un soutien à leur mise en œuvre, la Mission a également décidé en connaissance de cause, cette année, de mettre à la disposition de ses partenaires nationaux, allant de ministères à des organisations non gouvernementales, les outils leur permettant de prendre en charge les activités de formation, de suivi et de sensibilisation auxquelles l'OSCE avait précédemment apporté son appui.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réforme de la police. La police des frontières, qui a été récemment transformée d'une unité militaire en une partie intégrante des services de police, est l'un des exemples les plus clairs de transfert de responsabilités à des partenaires nationaux. La Mission assurait, dans un premier temps, la formation de base des agents de la police des frontières, mais cette dernière a nommé cette année des coordonnateurs régionaux de la formation et la Mission a commencé à former des formateurs internes qui seront chargés de développer plus avant les compétences de leurs collègues en matière de police.

Afin d'améliorer les capacités du pays à lutter contre le crime organisé, la Mission a dispensé à des policiers une formation portant sur le blanchiment d'argent, la surveillance, l'identification des narcotiques et d'autres domaines pertinents. Elle a également organisé une visite d'étude à l'intention de hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur pour leur permettre de se familiariser avec les méthodes de formation de l'École écossaise de police.

« Je suis très reconnaissante à notre police des frontières, qui compte beaucoup pour nous. Auparavant, lorsqu'elle faisait partie de l'armée, elle passait peut-être une fois par an, mais, aujourd'hui, ses membres sont ici tous les jours et nous aident. Dans le passé, l'église a été cambriolée à plusieurs reprises et des voleurs nous ont pris nos bêtes et se sont introduits dans nos maisons. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. C'est bon non seulement pour nous, mais également pour l'ensemble du pays ».

Lenka Jankova, du village de Bajkovo.

Élections législatives

Les élections législatives de 2006 ont été les premières à se dérouler selon un nouveau *code* électoral unifié. La Mission a joué un rôle déterminant en aidant les parlementaires à appliquer les recommandations du BIDDH dans cet important texte législatif. Alors même que la loi était en cours de rédaction, la Mission a organisé une série de tables rondes politiques régionales avec l'appui du Gouvernement norvégien. Ces tables rondes ont permis à plus de 500 dirigeants de partis politiques et militants au niveau central et local de participer à des débats pratiques et francs sur les moyens de prévenir les irrégularités et d'améliorer le dialogue entre les partis. En même temps, la Mission a apporté son concours au programme *Les femmes en sont capables*, est intervenue activement en faveur de l'instauration de quotas sur les listes des partis politiques et s'est employée à impliquer davantage les femmes dans le processus électoral. Les femmes représentent 28 % des membres du nouveau Parlement.

Observation et alerte précoce. Les observateurs de la Mission chargés du renforcement de la confiance ont joué un rôle déterminant dans le cadre du suivi de la réforme de la police et du transfert des pouvoirs à l'administration locale. Ils ont également exercé une fonction d'alerte précoce lors des violences et des tensions accrues au cours de la période qui a précédé les élections, permettant à la communauté internationale et aux responsables politiques de réagir rapidement afin d'éviter l'escalade.

Les observateurs de la Mission sont quotidiennement sur le terrain où ils s'entretiennent avec des fonctionnaires de l'administration locale, des policiers, des chefs religieux et des citoyens ordinaires. En 2006, la Mission a également adopté une approche plus scientifique en procédant à des sondages sur deux questions clés, à savoir la police de proximité et la décentralisation. Les informations recueillies ont été utiles à la fois pour mesurer le succès des activités passées et pour orienter l'action future.

Décentralisation. L'achèvement de la première année du transfert du pouvoir du gouvernement central aux administrations municipales a été l'un des événements les plus importants de 2006. La Mission a soutenu activement ce processus, l'un de ceux qui ont été accélérés par l'Accord-cadre d'Ohrid ayant mis fin au conflit de 2001. Une enquête menée par la Mission auprès des municipalités a montré que la décentralisation avait été probante dans l'ensemble, mais également que le sous-financement des nouvelles compétences continuait de mettre le processus en danger. Au cours de la première partie de l'année, la Mission a formé des fonctionnaires municipaux chargés des finances à la budgétisation et à l'établissement d'états financiers avant de se concentrer sur la collecte de recettes et d'impôts afin d'améliorer la situation financière des municipalités. Plus de 370 fonctionnaires municipaux ont achevé cette formation. Cette initiative est allée de pair avec la publication de manuels à l'intention des fonctionnaires municipaux sur la budgétisation, l'établissement d'états financiers, les impôts et l'audit interne.

La décentralisation donne aux citoyens l'occasion de participer plus directement à la prise de décisions au niveau local. C'est le point de mire des efforts de la Mission visant à fournir un appui politique au gouvernement central ainsi qu'à l'Association des unités d'autonomie locale. La Mission s'est employée à promouvoir divers mécanismes par lesquels les habitants peuvent participer effectivement à leur communauté. Les commissions pour la parité des sexes, désormais présentes dans plus de la moitié des municipalités, en sont un exemple. Elles constituent un élément important du système décisionnel municipal. La Mission a également fourni une assistance considérable en matière de renforcement des capacités aux comités pour les relations intercommunautaires qui ont été constitués dans la majorité des municipalités à composition ethnique mixte pour assurer la participation de toutes les communautés ethniques.

Les commissions et les comités sont des mécanismes institutionnels clairs permettant aux citoyens d'influencer leur administration locale. Toutefois, aucun mécanisme de ce type n'existe dans le domaine de l'éducation. Au milieu de beaucoup de controverse dans les médias au sujet du financement des écoles, de leur rénovation et de la désignation de leurs directeurs, la Mission a mis en œuvre un projet aux facettes multiples visant à réduire les tensions et à orienter le débat vers des discussions et un règlement constructifs des problèmes au niveau local. La Mission a d'abord publié et assuré la large diffusion d'un manuel sur l'éducation et la décentralisation et a ensuite tenu une série de six tables rondes avec des membres des conseils de parents d'élèves, du personnel enseignant, des fonctionnaires municipaux et des représentants des ministères concernés sur des moyens concrets de remédier aux problèmes locaux en matière d'éducation. Et enfin, la Mission a entamé des

activités visant à renforcer la capacité des conseils de parents et d'enseignants à participer à la prise de décisions au niveau local.

L'adoption d'une nouvelle *loi sur la police* a marqué le début d'un processus de décentralisation au sein du service de police. Dans le cadre de la nouvelle structure, des conseils de prévention de la criminalité travailleront avec la police pour améliorer la sécurité locale. La Mission a dispensé une formation préparatoire aux membres des plus de 70 groupes consultatifs de citoyens qu'elle a établi ces dernières années dans le cadre du *Programme de police de proximité*. Les groupes consultatifs, grâce auxquels les responsables locaux, les représentants de l'administration locale et les citoyens intéressés peuvent communiquer directement avec la police locale, faciliteront la participation publique aux futurs conseils de prévention de la criminalité.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme judiciaire. Les amendements constitutionnels nécessaires ayant été adoptés et une bonne partie de la législation pertinente étant en place, la Mission s'est concentrée sur les aspects techniques de la mise en œuvre de la réforme judiciaire. Elle a contribué à l'établissement de l'Académie de formation judiciaire ainsi qu'à son inauguration. Elle a également formé des juges et des procureurs pour les aider à travailler dans les tribunaux spécialisés qui font désormais partie du système judiciaire. La Mission a travaillé avec les spécialistes du crime organisé et a aidé à préparer le corps judiciaire au retour attendu d'affaires traitées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Un des résultats escomptés de la réforme judiciaire est que les citoyens feront davantage confiance au système judiciaire et les premières étapes pour y parvenir ont été franchies cette année avec des activités visant à accroître la transparence et l'efficacité des tribunaux. La Mission a travaillé avec les juges et leur personnel afin d'établir des rapports annuels pour chaque tribunal et de les présenter au public en tant que documents utiles et accessibles sur l'action du système judiciaire. À l'initiative de plusieurs juges d'instance, la Mission a également aidé à élaborer un logiciel pour la répartition des affaires, à l'installer dans tous les tribunaux et à former leur personnel à son utilisation. Ce logiciel permet non seulement une répartition plus efficace des affaires, mais empêche également quiconque d'influencer abusivement le processus.

Lutte contre la traite des êtres humains. Un plan d'action national ayant été élaboré, les efforts ont porté sur sa mise en œuvre. La priorité de la Mission était de rendre pleinement opérationnel le mécanisme national d'orientation. Pour ce faire, elle a assuré la formation de ceux qui seraient probablement les premiers points de contact des victimes de la traite des êtres humains, à savoir les travailleurs sociaux, les policiers et des représentants d'organisations non gouvernementales, et les a mis à contribution pour l'identification des victimes et leur orientation de manière appropriée.

Un programme fiable de protection des témoins est un autre élément crucial de toute initiative de lutte contre la traite des êtres humains. La Mission s'est employée à améliorer les compétences professionnelles de l'Unité de protection des témoins du Ministère de l'intérieur et à renforcer sa coopération avec ses homologues dans les pays d'origine des victimes de la traite

Renforcement des partenaires locaux. Dans le cadre de ses efforts visant à consolider l'état de droit dans le pays, la Mission travaille depuis plusieurs années étroitement avec certaines organisations nationales dont elle développe les capacités pour des activités telles que l'observation, l'établissement de rapports, l'influençage et la fourniture d'une assistance judiciaire. Cette année, la Mission s'est concentrée sur le renforcement de leur fonction organisationnelle et sur l'amélioration de leurs chances de survie à long terme. Le plus avancé de ces groupes est le Réseau de soutien aux droits de l'homme, composé de cinq organisations qui fournissent une assistance judiciaire dans le cadre d'affaires individuelles d'abus des droits de l'homme. À compter de la fin de 2006, le Réseau ne dépendra plus de la Mission pour le soutien de base de ses activités.

La Mission a évalué les besoins en matière de renforcement des capacités d'un total de 27 partenaires locaux œuvrant dans le domaine de l'état de droit ainsi que leurs chances de survie à long terme. Cette évaluation lui a fourni une base solide pour la planification des activités futures avec ces entités. La Mission, avec le soutien de l'Agence suédoise pour le développement international, a également continué d'épauler l'institution du médiateur en formant son personnel, en établissant une bibliothèque juridique à usage interne comportant plus de 300 publications et en aidant à mettre en réseau les bureaux régionaux.

Développement des médias. La première année de mise en œuvre de la loi sur la radiodiffusion a été marquée à la fois par des succès et des revers. La Mission a contribué à la mise en œuvre de cette loi en fournissant une importante assistance technique à l'autorité de contrôle des médias. C'est partiellement grâce à ce soutien que les échéances fixées par la loi pour des décisions et des arrêtes clés on été respectées. D'un autre côté, le radiodiffuseur public multilingue a été confronté, au cours de la deuxième moitié de l'année, à une grave crise due au fait que le système de financement décrit dans la loi n'a pas permis d'engranger des recettes bien nécessaires. La Mission a suivi de prés la situation après qu'une grève prolongée pour salaires impayés ait conduit à des confrontations avec les nouveaux organes de gestion du radiodiffuseur. Par la suite, travaillant en étroite coopération avec les autorités locales, la Mission a joué un rôle constructif pour appuyer les efforts de la direction visant à maîtriser la situation et à surmonter la crise.

Liberté des médias. La Mission a été le témoin de deux avancées majeures dans le domaine de la liberté des médias en 2006. La première a eu lieu en janvier avec l'adoption de la *loi sur le libre-accès à l'information*. La Mission a travaillé avec des partenaires locaux pour renforcer les capacités de la nouvelle Commission nationale établie par la loi et développer des outils pour la mise en œuvre de cette dernière.

Travaillant en étroite coopération avec le Représentant pour la liberté des médias et des groupes locaux de défense des intérêts des médias, la Mission a organisé une conférence de haut niveau sur la dépénalisation de la diffamation, conférence qui a été suivie peu de temps après par des changements au Code pénal supprimant les peines de prison en tant que sanction de la diffamation.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Carlos Pais Budget unifié révisé : 10 386 200 € www.osce.org/skopje

Europe orientale

Bureau de Minsk

[Map page 49] Office in Minsk = Bureau de Minsk Minsk = Minsk

International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 49]

En 2006, conformément à son mandat, le Bureau a axé ses activités sur la fourniture d'une assistance au Gouvernement du pays hôte pour continuer de promouvoir la mise en place d'institutions, consolider l'état de droit et renforcer les relations avec la société civile ainsi que pour l'aider à faire face à des problèmes économiques et environnementaux. Le Bureau a également mis en œuvre un certain nombre de projets concernant les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl et s'est employé, avec les autorités et la société civile, à sensibiliser aux questions environnementales.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Réhabilitation des zones contaminées par Tchernobyl. Le Bureau a coparrainé la conférence internationale intitulée *Vingt ans après Tchernobyl : stratégie pour le relèvement et le développement durable des régions contaminées*, qui s'est déroulée à Minsk et dans les territoires contaminés de la région de Gomel du 19 au 21 avril. Le Bureau a apporté son appui aux séances scientifiques et à la publication du *résumé des travaux* de la conférence.

En tant que membre fondateur de la *Coopération pour la réhabilitation des conditions de vie dans les territoires contaminés par l'accident de Tchernobyl*, un programme associant autorités nationales et régionales, organisations internationales et non gouvernementales (ONG), le Bureau a siégé au sein du Comité d'évaluation des projets et de la Commission d'approbation qui se sont réunis en novembre dans la région de Brest. Le Bureau a approuvé trois projets mais, en raison de leur enregistrement tardif, leur mise en œuvre a été reportée à 2007.

Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). En coopération avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et ses partenaires dans le cadre de l'initiative ENVSEC, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau a mené des consultations régionales à Minsk qui ont donné lieu à un projet de rapport d'évaluation pour la région de l'Europe du Sud-Est sur l'initiative ENVSEC.

Le rapport final comprend un programme de travail énumérant des projets transfrontaliers prioritaires axés sur des approches communes dans le domaine de la gestion de l'eau, des

forêts et des réserves naturelles dans la région de Polésie partagée par la Biélorussie et l'Ukraine.

Sensibilisation à l'environnement. Le Bureau a apporté son appui à des séances de formation sur la Convention d'Aarhus tenues au Centre Aarhus ouvert dans le cadre d'un projet commun mené avec le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement en décembre 2005. Le Bureau a aidé à conduire des campagnes d'information et des consultations juridiques sur des questions écologiques et il a fait don au Centre du matériel mis à disposition dans le cadre du projet commun.

Activités liées à la dimension humaine

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau a prêté son concours au projet d'évaluation, géré par le BIDDH et La Strada, qui a examiné les mécanismes d'orientation en place en Biélorussie pour les victimes de la traite.

En octobre, le Bureau a coparrainé une conférence internationale sur la *Coopération entre les pays d'origine et de destination dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes en mettant l'accent sur la demande*, qui a été organisée par le Ministère de l'intérieur et l'Organisation internationale pour les migrations.

Questions de parité des sexes. Dans le cadre de l'initiative annuelle mondiale intitulée Seize jours d'activisme contre la violence faite aux femmes, le Bureau a coparrainé la campagne d'information La violence familiale ne devrait pas faire partie de votre vie. Cet événement a comporté les activités suivantes : une conférence de presse pour les ministères concernés, des ONG et des journalistes ; une réunion avec des réfugiés résidant en Biélorussie pour les sensibiliser à la question ; des affiches, des calendriers et des panneaux d'affichage ; ainsi que la diffusion fréquente d'une vidéo à la télévision nationale.

Activités d'observation. Le Bureau a observé des procès en rapport avec la liberté d'association, le droit à la liberté de réunion pacifique, la protection contre les arrestations ou détentions arbitraires et le droit à un procès équitable.

Ces procès concernaient notamment un ancien candidat à l'élection présidentielle de 2006 et les membres d'un groupe d'observateurs électoraux qui ont observé le scrutin parlementaire de 2004 ainsi que le dirigeant d'une organisation de la jeunesse qui ont été inculpés sur la base de dispositions du code pénal adoptées en décembre de 2005 et interdisant la mise sur pied ou la gestion d'organisations publiques non enregistrées.

Le Bureau a observé plusieurs procès concernant l'enregistrement d'ONG, de syndicats, de partis politiques et de journaux.

Il a suivi de prés la situation du Comité Helsinki biélorusse qui a été convoqué à plusieurs reprises devant les tribunaux en rapport avec des actions intentées par le Ministère de la justice et l'administration fiscale.

Le Bureau a suivi les développements à la suite de l'élection présidentielle tenue en mars 2006. Il a visité le principal centre de détention administrative à Minsk et a assisté aux audiences administratives dont l'accès ne lui était pas interdit. Au total, plusieurs centaines de

personnes, dont une vingtaine de journalistes, ont été arrêtées administrativement pour une période pouvant atteindre 15 jours (aucune donnée officielle n'est disponible).

Plaintes individuelles. Le Bureau a reçu environ 80 nouvelles plaintes individuelles alléguant de violations des droits de l'homme. Pour l'essentiel, ces plaintes concernaient des actions des services de police et avaient trait à des violations présumées du droit à un procès équitable. Selon le cas, le Bureau a porté une affaire individuelle ou des séries d'affaires à l'attention de l'autorité biélorusse compétente.

Chef du Bureau:

M. l'Ambassadeur Ake Peterson Budget unifié révisé: 874 200 € www.osce.org/belarus

Mission en Moldavie

[Map page 51] Mission to Moldova = Mission en Moldavie Chişinău = Chisinau Tiraspol = Tiraspol

- Frontières internationales
- Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 51]

En 2006, la Mission s'est attachée à désamorcer les tensions dans la Zone de sécurité, à gérer les conséquences des nouvelles dispositions douanières introduites en mars et s'appliquant aux exportations de la région transnistrienne, et à tenter de relancer les négociations en vue d'un règlement politique. Le référendum du 17 septembre sur « l'indépendance » et les « élections présidentielles » du 10 décembre en Transnistrie – qui n'ont été ni reconnus ni observés par l'OSCE – ont déterminé le cadre politique de ces travaux. Jouer un rôle de médiateur dans la controverse entourant les écoles moldaves enseignant en alphabet latin sur la rive gauche, lutter contre la traite des êtres humains et promouvoir l'état de droit et la liberté des médias ont constitué d'autres importants domaines d'activité de la Mission.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Négociations pour un règlement politique. Afin de stimuler les négociations en vue d'un règlement, la Mission a élaboré, au début de 2006, des documents dans lesquels elle suggérait : une délimitation possible des compétences entre autorités centrales et régionales ; un mécanisme d'observation des entreprises du complexe militaro-industriel transnistrien ; un plan pour l'échange de données militaires ; ainsi qu'une mission pour évaluer les conditions et formuler des recommandations en vue de la tenue d'élections démocratiques en

Transnistrie. Toutefois, la partie transnistrienne a refusé de poursuivre les négociations après l'introduction, en mars, de nouvelles dispositions douanières pour les exportations transnistriennes et aucun progrès n'a donc pu être accompli en ce qui concerne, notamment, ces projets. Les tentatives de sortir de cette impasse par des consultations entre les médiateurs (OSCE, Fédération de Russie et Ukraine) et les observateurs (Union européenne et États-Unis d'Amérique) en avril, mai et novembre, ainsi que les consultations menées par les médiateurs et les observateurs avec chacune des parties séparément en octobre, sont restées vaines.

Commission mixte de contrôle (CMC). En avril, les médiateurs ont aidé à trouver une solution mutuellement acceptable permettant aux agriculteurs moldaves de Dorotcaia d'accéder à nouveau sans restriction à leurs terres situées sur le territoire contrôlé par la Transnistrie. Ce succès a également débloqué le travail de la CMC – l'organe responsable de l'application de l'Accord de juillet 1992 sur les principes du règlement pacifique du conflit armé dans la région transnistrienne de la Moldavie et de la supervision des forces communes de maintien de la paix dans la Zone de sécurité – qui était gelé depuis avril 2005. En septembre, deux nouveaux groupes de travail de la CMC ont été créés. Ils règlent les différends entre les parties sur les relations entre la police moldave et la milice transnistrienne dans la ville de Bender et s'assurent que des postes n'ont pas été établis unilatéralement dans la Zone de sécurité. La Mission, qui siège en qualité d'observateur au sein de la CMC, participe activement aux activités des deux groupes de travail.

Renforcement de la confiance et de la sécurité et réduction des menaces. La Mission a fourni un appui financier et logistique au Ministère de la défense pour la destruction de munitions d'artillerie excédentaires et périmées. Dans le cadre des réformes de portée plus générale de la défense entreprises par la Moldavie, la Mission a également travaillé étroitement avec le Ministère sur des propositions concernant la fourniture d'une assistance supplémentaire pour la destruction de munitions et d'équipements et l'élaboration de programmes de reconversion et de réinstallation du personnel militaire à la retraite.

Retrait des armements et équipements de la Fédération de Russie. Le 13 novembre, un groupe de 30 chefs de délégation de l'OSCE et de membres de la Mission de l'OSCE ont pu accéder, pour la première fois depuis mars 2004, au dépôt de munitions de la Fédération de Russie situé à Colbasna, prés de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine en Transnistrie septentrionale. Il n'y a toutefois pas eu de retraits de munitions ou d'équipements russes de Transnistrie en 2006 et plus de 21 000 tonnes de munitions restent entreposées dans la région. Durant l'année, deux donateurs au Fonds volontaire, à savoir les Pays-Bas et la République tchèque, se sont retirés du Fonds.

Activités liées à la dimension humaine

Élections et réformes électorales. La Mission et le BIDDH ont fourni au Parlement moldave des conseils qui ont permis d'améliorer considérablement la législation électorale. Avec l'appui d'experts électoraux du BIDDH, la Mission a fait rapport sur les élections de décembre au poste de gouverneur dans la région autonome de Gagaouzie située dans le sud de la Moldavie.

Protection des droits linguistiques. La Mission a encouragé et accueilli des négociations sur l'existence et le fonctionnement d'écoles moldaves enseignant en alphabet latin dans la région transnistrienne. La question du bâtiment scolaire à Ribnita, que les autorités locales transnistriennes ont confisqué en 2004, n'est cependant pas réglée.

Observation des droits de l'homme. La Mission a répondu à un grand nombre de plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme. Ces plaintes émanaient en majorité de prévenus invoquant des violations de leurs droits de procédure lors de leur détention provisoire, de mauvaises conditions de détention et l'absence d'assistance médicale adéquate. La Mission a suivi plusieurs procès à grand retentissement portant sur des questions telles que le droit à un procès équitable ou la torture. La Mission a également accordé une attention particulière aux deux membres toujours emprisonnés du Groupe Ilascu, que les autorités transnistriennes ont déclaré coupables de prétendus crimes au cours du conflit de 1992 et dont la Cour européenne des droits de l'homme a ultérieurement ordonné la libération.

Renforcement des capacités grâce à la promotion des droits de l'homme. En 2006, la Mission a financé de petits projets visant à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance au delà du Dniestr. Le concert « Rebâtir des ponts » qui s'est déroulé en août a, par exemple, réuni des musiciens de rock et leurs fans venus des deux côtés de la rivière et a été un grand succès.

Promotion de la liberté des médias. La Mission a contribué à renforcer les capacités du secteur des médias et a soutenu les efforts déployés en faveur de la réforme de la législation moldave sur la radiodiffusion. Avec l'appui du Représentant pour la liberté des médias, la Mission a fourni des avis juridiques et techniques qui ont permis d'améliorer le projet de loi sur la radiodiffusion. Le soutien financier offert pour la formation de journalistes et l'École moldave de journalisme récemment créée devraient améliorer le professionnalisme des médias moldaves. La Mission a également entamé un programme de grande ampleur visant à évaluer l'état des médias régionaux.

Prévention de la traite des êtres humains et promotion de l'égalité entre les sexes. La Mission a accueilli des réunions de coordination technique à Chisinau ainsi que dans les régions et une réunion spéciale de donateurs sur les activités de lutte contre la traite. En automne, la Mission et Winrock international ont inauguré un nouveau site Web appelé Anti-Trafficking and Gender Network. Ce site est consultable en anglais, roumain et russe à l'adresse www.atnet.md.

La Mission a également organisé des stages de formation destinés à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et de la société civile dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains, de la prévention de la violence familiale, de la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi que de la protection et du soutien des victimes de la traite ou d'actes de violence familiale. Elle a soutenu les autorités dans le cadre de leurs activités de lutte contre la traite ainsi qu'un certain nombre de projets visant à protéger les personnes vulnérables.

Dans le domaine législatif, la Mission s'est employée à faire adopter la *loi sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes*, qui est entrée en vigueur en mars. La Mission a également fait campagne en faveur d'une loi sur la violence familiale et a fourni des avis d'experts à cet égard.

Programme d'observation des procès. En mars, la Mission et le BIDDH, en partenariat avec *l'Initiative juridique en faveur de l'Europe centrale et de l'Eurasie* du barreau américain et l'Institut pour la réforme pénale, ont entamé un *programme d'observation des procès*. Un réseau d'observateurs nationaux assiste aux audiences et aux procès qui se déroulent dans les tribunaux nationaux de Moldavie, les observe et recueille systématiquement des données sur les affaires concernant des questions telles que la traite des êtres humains ou le trafic d'armes.

Chef de la Mission:

M. l'Ambassadeur Louis O'Neill Budget unifié révisé: 1 622 500 € www.osce.org/moldova

Coordonnateur des projets en Ukraine

[Map page 53] Project Co-ordinator in Ukraine = Coordonnateur des projets en Ukraine Kyiev = Kiev

Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 53]

Le Coordonnateur des projets en Ukraine s'est concentré en 2006 sur des projets visant à aider les autorités ukrainiennes à adapter la législation, les institutions et les politiques aux exigences de normes démocratiques plus élevées et à renforcer l'état de droit. La présence de terrain a également contribué à la reconversion de plusieurs centaines de militaires démobilisés, au nettoyage du site de stockage de munitions de Novobohdanivka ainsi qu'à attirer l'investissement et à encourager la création de petites et moyennes entreprises (PME) dans les régions de l'Ukraine.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Aide aux soldats démobilisés. Le Ministère de la défense réduit les effectifs de ses forces armées. En coopération avec le Ministère, le Coordonnateur des projets a suggéré des possibilités d'emploi à des officiers bientôt démobilisés. Il a élaboré et dispensé des cours pratiques de recyclage sur différents thèmes tels que la création de petites entreprises, la gestion et le marketing à plus de 800 officiers dans 20 villes. Des stages spécialisés sont également disponibles pour pilotes militaires, ingénieurs et navigateurs et tout le personnel démobilisé peut bénéficier d'une assistance professionnelle pour la recherche d'un emploi, la préparation aux entretiens d'embauche et la rédaction de curriculum vitae. Plus de 78 % des officiers participants ont ainsi pu trouver un emploi.

Le Coordonnateur des projets a également offert une assistance au Ministère afin de mettre en place un centre de ressources et de carrière pour le personnel militaire démobilisé. Par des séminaires et des publications, le Centre a contribué à sensibiliser le personnel du Ministère aux droits des militaires démobilisés en ce qui concerne des questions importantes telles que les pensions, la reconversion, le logement et l'emploi.

Destruction de munitions. Le Coordonnateur des projets a commencé à travailler avec le Ministère ukrainien des situations d'urgence pour procéder, dans de bonnes conditions de sécurité, au nettoyage du dépôt de munitions de Novobohdanivka où plusieurs explosions se

sont produites depuis 2004. Le Coordonnateur des projets a mis à la disposition du partenaire ukrainien les équipements demandés, tels que vestes de protection, casques en kevlar et détecteurs de mines et de métaux ferreux. Il a commencé à former des spécialistes ukrainiens aux techniques appropriées et à l'utilisation du matériel permettant de détecter et de récupérer les munitions non explosées.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui au développement des entreprises locales. Exécuté en partenariat avec la Fondation Eurasia, le principal projet de l'opération de terrain dans ce domaine coopère avec des centres locaux pour l'emploi en offrant aux petites entreprises des services consultatifs et des formations et travaille avec l'administration locale sur des questions relevant des pouvoirs publics afin de contribuer à créer des conditions favorables aux entrepreneurs.

En 2006, 50 ménages du sud de la région d'Odessa, à proximité de l'une des réserves naturelles les plus célèbres d'Europe, se sont lancés dans des activités d'écotourisme après avoir suivi une formation à l'accueil et à la gestion touristique. Durant la saison des vacances de 2006, les participants au projet ont accueilli plus de 1 500 touristes.

Appui aux régions ukrainiennes pour attirer l'investissement étranger direct. Après avoir établi l'Agence régionale de Rivne pour la promotion des investissements l'année dernière, le Coordonnateur des projets a dressé, en 2006, un profil des investissements dans la région qui comprend des profils d'industries et d'entreprises. Par suite de la promotion des activités de l'agence, la région de Rivne a été choisie par le Magazine fDi du groupe du Financial Times en tant que région du futur 2006/07 pour la Communauté d'États indépendants, et la ville de Rivne, comme sa région, étaient parmi les nominés au titre de lieu d'implantation le plus rentable d'Europe.

En automne, le projet a étendu ses activités à la région de Chernihiv et a offert son assistance à l'agence nationale de promotion des investissements InvestUkraine dans le cadre d'une étude qui a fourni aux représentants des administrations régionales des informations et des stratégies concernant l'établissement de zones industrielles et de meilleures pratiques pour attirer l'investissement étranger.

Activités liées à la dimension humaine

Bonne gouvernance et renforcement des institutions démocratiques. À la demande des autorités ukrainiennes et avec l'appui du BIDDH, le Coordonnateur des projets a mis spécialement l'accent sur le renforcement plus avant des procédures électorales du pays. Il a aidé l'Ukraine à améliorer son cadre législatif relatif aux élections ainsi que ses listes d'électeurs et à élaborer des manuels à l'intention des institutions responsables de la conduite des élections. La tâche la plus difficile, cette année, a été d'aider à établir le registre électronique central des électeurs en prévision des élections législatives de mars. Avec l'assistance du Coordonnateur des projets, environ 1,3 million d'inexactitudes ont été supprimées sur les listes d'électeurs, ce qui a notablement contribué à l'adhésion, internationalement reconnue, de ces élections aux normes démocratiques admises.

Appui à la lutte contre la traite des êtres humains. Pour aider l'Ukraine à lutter contre la traite des êtres humains, le Coordonnateur des projets a organisé une campagne nationale de sensibilisation au problème à laquelle a participé la chanteuse ukrainienne Ruslana qui a

remporté le Concours Eurovision de la Chanson 2004. À l'appui du rôle important joué par les fonctionnaires gouvernementaux dans la détection et la prévention de la traite, le Bureau a rassemblé des publications sur divers aspects de la question et organisé des séminaires de formation à l'intention des fonctionnaires et des organisations compétents en la matière. Le Coordonnateur des projets a également continué d'apporter son concours au Coordonnateur des activités économiques et environnementales dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pilote d'autonomisation économique des orphelins ukrainiens.

Appui à l'état de droit. En concertation avec les tribunaux administratifs récemment établis en Ukraine et des spécialistes européens de la justice administrative, le Coordonnateur des projets a suggéré des amendements au projet de code de procédure administrative et à d'autres dispositions législatives relatives aux tribunaux dans le but d'améliorer les définitions des délits administratifs et l'application de la nouvelle législation. À l'appui de ce travail législatif, le Coordonnateur des projets collabore également avec l'Académie des juges pour élaborer un programme de formation sur des questions administratives à l'intention des nouveaux juges et des juges en fonction. À la demande du Ministère de l'intérieur, le Coordonnateur des projets a établi un projet visant à contrôler les installations de détention pour s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme. En coopération avec des avocats, des représentants du Gouvernement et des ONG, le Coordonnateur des projets a élaboré un guide sur le travail des groupes mobiles d'observation, qui sera repris dans les règlements internes du Ministère. Des stages de formation ont été organisés en octobre pour quatre groupes mobiles.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Coordonnateur des projets a offert une assistance spécialisée au Comité parlementaire ukrainien sur l'intégration européenne en procédant à des examens indépendants de projets de lois, ainsi qu'en évaluant leur conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et les normes européennes du droit.

Site Web. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine à lancé un site Web en ukrainien (http://www.oscepcu.org) pour informer les citoyens, les autorités, la société civile et les journalistes de ses activités.

Coordonnateur des projets :

M. l'Ambassadeur James F. Schumaker Budget unifié révisé : 2 323 600 € www.osce.org/ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou

[Map page 55] Office in Baku = Bureau de Bakou Baku = Bakou

International Borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 55]

Le Bureau a élargi le champ de ses activités à tout l'éventail des aspirations démocratiques et des engagements de l'Azerbaïdjan en tant qu'État participant en accroissant à la fois le volume et la diversité des projets menés. Il s'est concentré sur la fourniture d'une assistance pour la réforme de la police et de l'administration de la justice ainsi que pour la lutte contre la corruption.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme d'assistance à la police. Les professeurs de l'École de police de Bakou, qui ont été récemment formés aux méthodes pédagogiques modernes, ont organisé un second stage de formation à l'intention de leurs collègues, conseillés par des partenaires de la République tchèque. Tous le corps enseignant a désormais suivi ce stage.

Le Bureau a lancé son projet en trois phases sur la police de proximité en juillet. Destiné à rapprocher la police de la communauté, le projet a reposé sur des séminaires, des conférences, des activités publiques et des programmes de télévision et de radio. Des policiers locaux se sont également rendus en Turquie pour s'y familiariser avec les techniques locales de la police de proximité.

Liberté de réunion. Avec l'appui de la République fédérale d'Allemagne, le Bureau a organisé deux stages de perfectionnement en 2006 à l'intention du Ministère de l'intérieur et, pour la première fois, un stage à l'intention de la police de Bakou. Alternant formation au commandement et au contrôle, à l'évaluation de la situation et aux obligations légales, dans un environnement de poste de commandement, et exercices pratiques de maintien de l'ordre, les participants ont achevé leur formation par une démonstration de leurs compétences devant les médias, la communauté internationale et de hauts représentants du Gouvernement.

Élimination des stocks de composants de propergols. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, avec l'appui du Bureau, a commencé à éliminer la partie mélange des propergols liquides entreposés sur deux sites en Azerbaïdjan. Avec le concours d'un expert international, le Bureau a établi des projets visant à surveiller un déversement de samin sur l'un des sites.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement des petites et moyennes entreprises. Le Bureau a créé une base de données des exportateurs azerbaidjanais existants et potentiels, mettant ainsi en place un outil fondamental pour le développement économique régional et celui des entreprises. La base de données permet à ceux qui y sont répertoriés d'avoir accès aux compétences, au savoir-faire et aux meilleures pratiques des principales agences de promotion de l'investissement dans d'autres économies en transition.

Activités de lutte contre la corruption. Le Bureau a aidé à constituer un réseau opérationnel de lutte contre la corruption. En coopération avec *Transparency Azerbaïdjan*, il a créé un nouveau centre anti-corruption à Guba, tout en apportant également son soutien à des centres à Bakou, Ganja et Lenkaran. Les personnes victimes de la corruption peuvent s'adresser à ces centres qui les aident le cas échéant, à porter leur affaire devant les tribunaux. Ils encouragent également les autorités compétentes en la matière à appliquer les nouvelles dispositions législatives et à intenter des actions en justice.

Questions relatives aux ressources en eau. Le Bureau a continué d'apporter son soutien à l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC), une initiative conjointe de l'OSCE, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Bureau a aussi continué d'appuyer le Programme OSCE/OTAN relatif à la surveillance des fleuves du Caucase du Sud. Trente stations de surveillance des eaux du bassin de la Koura et de l'Araxe fournissent des données de choix pour la gestion des ressources hydriques de la région, préservant un équilibre entre une demande nationale et industrielle accrue et les besoins d'un fragile écosystème.

Activités liées à la dimension humaine

ÉTAT DE DROIT

Amélioration de la détention préventive. Un groupe d'experts établi par le Bureau pour améliorer le système de détention préventive a élaboré des amendements au projet de loi sur la détention préventive et le placement en garde à vue, qui est examiné par la Commission parlementaire permanente.

Observation des procès. Le Bureau a observé plus de 250 procès en 2006 dans le cadre de son programme à long terme visant à accroître le respect du droit à un procès équitable et à promouvoir la réforme judiciaire et juridique dans le pays.

Présomption d'innocence. Le Bureau a publié un rapport sur la présomption d'innocence dans le pays. Il y est notamment recommandé que les fonctionnaires et les médias s'abstiennent de nuire à la réputation des prévenus et que la diffusion d'informations par des fonctionnaires sur des affaires pénales en cours soit davantage réglementée.

Amélioration de l'administration de la justice pour mineurs. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau pour contribuer à mettre la législation et les procédures nationales en conformité avec les obligations internationales du pays relatives aux droits des enfants, des représentants de divers ministères et de la société civile se sont régulièrement réunis pour discuter de la mise en place d'un système de justice pour mineurs. Le groupe de travail s'est

notamment penché sur des questions relatives à la prévention, aux sanctions et à l'intégration sociale.

Programme de prévention de la torture. Le Bureau a organisé plus de 25 stages de formation à l'intention de juges, de membres du Bureau du procureur et d'administrateurs d'institutions pénitentiaires.

Le Bureau a publié une brochure intitulée 200 Questions - 200 Answers about Torture à l'intention du grand public ainsi qu'un manuel, Discovering and Punishing Torture, destiné aux enquêteurs, aux responsables de l'application de la loi, aux juges et aux avocats.

DÉMOCRATISATION

Programme de renforcement des capacités. Le Bureau a organisé deux ateliers à l'intention d'organisations non gouvernementales (ONG) locales œuvrant en faveur de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, des droits des femmes et de la lutte contre la traite des êtres humains. Une large place y a été accordée à une variété de méthodes de défense d'intérêts, notamment la participation publique, les procès à grand impact et l'organisation des communautés. En décembre, le Bureau a organisé des stages de formation sur les relations avec les médias.

Il a apporté son assistance à l'élaboration de lois sur les associations publiques, les fondations, les œuvres de bienfaisance ainsi que les associations de bénévoles et a attiré l'attention sur des lacunes dans les lois existantes.

Liberté des médias. Dans le cadre d'une série de séminaires, le Bureau s'est employé à promouvoir une couverture médiatique plus équilibrée, informée et exhaustive et il a facilité un débat public, responsable et ouvert à tous sur des questions telles que la migration de main-d'œuvre, la violence familiale et la lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau a apporté son soutien à la formation de journalistes et des porte-parole du Gouvernement pour renforcer leurs compétences professionnelles et a repris, en mai, ses tables rondes des médias pour offrir aux organisations internationales une plateforme d'échange d'informations.

Pour améliorer l'environnement juridique des médias, le Bureau a contribué à amorcer un débat sur la loi sur la diffamation et l'atteinte à l'honneur. Avec l'appui du Bureau, une union de journalistes fera campagne en faveur d'une dépénalisation complète de la diffamation ainsi que d'amendements au code civil, axés en particulier sur l'instauration de plafonds appropriés pour les dommages.

Le Bureau a chargé une équipe de la *British Broadcasting Corporation* d'évaluer le fonctionnement actuel de la télévision publique et ses besoins immédiats. Le rapport, remis en octobre, sert de base aux efforts du Bureau visant à contribuer à la transformation de la télévision publique en un radiodiffuseur public professionnel et impartial.

Violence familiale. Le Bureau a facilité des débats au sujet du projet de loi sur la violence familiale et a aidé à coordonner la formation de la police et du corps judiciaire, en particulier dans les zones rurales.

Questions de parité des sexes. En février, le Bureau a envoyé une équipe dans le sud de l'Azerbaïdjan pour y évaluer les discriminations et les inégalités dont sont victimes les femmes, repérer les agences gouvernementales et les ONG qui s'emploient à remédier aux

problèmes dans ce domaine et recommander des stratégies pour promouvoir l'égalité entre les sexes. L'équipe a recommandé l'établissement d'un centre en 2007 pour établir le dialogue avec toutes les femmes de la région. En mai, le Bureau a facilité un débat public approfondi sur la *loi sur l'égalité* afin d'y sensibiliser l'opinion publique et d'accroître la transparence et les responsabilités dans le cadre du processus d'élaboration de la loi. Les participants ont présenté leurs observations et leurs recommandations aux rédacteurs.

Traite des êtres humains. Le Bureau et le Ministère de l'intérieur ont remis en état un bâtiment destiné à devenir le premier centre d'accueil du pays pour les personnes qui sont victimes ou risque d'êtres victimes de la traite. Le Bureau a également élaboré et financé un programme de formation à l'intention des femmes à risques de la ville régionale de Guba, située dans le nord du pays. Avec l'appui de l'administration municipale, des jeunes femmes ont suivi une formation en secrétariat et ont bénéficié d'une aide pour trouver un emploi, réduisant ainsi leur vulnérabilité.

Chef du Bureau:

M. l'Ambassadeur Maurizio Pavesi Budget unifié révisé : 1 733 000 € www.osce.org/baku

Mission en Géorgie

[Map page 57]

Seconded staff to the UN HROAG = Personnel détaché auprès du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie)

Mission to Georgia = Mission en Géorgie

Office of the Personal Representative of the OSCE CiO on the Conflict Dealt with by the OSCE Minsk Conference = Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie Tbilisi = Tbilissi

Tskhinvali = Tskhinvali

- International Borders = Frontières internationales
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 57]

Le processus de règlement du conflit géorgio-ossète — une des grandes priorités dans le mandat de la Mission — a été caractérisé cette année par un renforcement de la confiance grâce au relèvement de l'économie, mais n'a que peu progressé. Le dialogue au sein de la Commission mixte de contrôle (CMC) était dans l'impasse à la fin de l'année, aucun progrès n'ayant été accompli vers la démilitarisation. Plusieurs incidents, dont des tirs sur un hélicoptère du Ministère géorgien de la défense survolant la zone, un échange fatal de tirs entre les milices géorgienne et ossète, ainsi que diverses explosions, notamment de plusieurs mines terrestres, ont aggravé les tensions toujours présentes dans la zone du conflit.

Malgré cela, d'importants progrès ont été accomplis dans le domaine du renforcement de la confiance. La Mission a effectué une étude d'évaluation des besoins concernant l'infrastructure économique dans la zone du conflit et dans les zones adjacentes et a, par la suite, lancé un vaste programme international de relèvement économique sous l'égide de l'OSCE.

La Mission a continué d'étoffer ses programmes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit, en particulier à l'intention des établissements pénitentiaires, afin de toucher un plus grand nombre des régions. Elle a prêté son concours au processus de réforme de la Commission électorale centrale avant et après les élections locales d'octobre. La Mission a continué de contribuer à renforcer les capacités du Gouvernement dans les domaines de la gestion des frontières, de la réforme de la police et de l'action contre le terrorisme. Elle a également secondé le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de sa politique sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Activités liées à la dimension politico-militaire

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Conflit géorgio-ossète. Pour contribuer au règlement pacifique du conflit, la Mission a tiré parti des outils politiques, économiques et relevant de la dimension humaine à sa disposition.

Dans le domaine politique, la Mission a pris une part active aux réunions de la Commission mixte de contrôle (CMC), qui est coprésidée par les parties géorgienne, ossète du Sud, ossète du Nord et russe, et a intensifié ses consultations avec l'ensemble des partenaires afin de veiller à ce que les parties continuent à dialoguer et à rechercher des solutions mutuellement acceptables.

Relèvement économique dans la zone du conflit géorgio-ossète

La Mission a participé à deux grandes initiatives de relèvement économique dans la zone du conflit. Les parties conviennent que la mise en œuvre de tels programmes constitue un mécanisme efficace pour le renforcement de la confiance et, en définitive, pour le règlement à part entière du conflit. La Mission a continué de coordonner un programme financé grâce à une subvention de la Commission européenne d'un montant de 2,5 millions d'euros. La Mission a également été à l'origine d'une initiative internationale unique en son genre résultant d'une étude d'évaluation des besoins conduite par l'OSCE sur l'infrastructure sociale, les routes, l'agriculture, les entreprises et la finance. Assurée de bénéficier d'annonces de contributions internationales de près de 8 millions d'euros et en étroite coopération avec les quatre parties ainsi qu'avec la communauté internationale, la Mission a commencé en octobre à mettre en œuvre le vaste *Programme de relèvement économique* en élaborant des plans et la logistique pour des projets immédiats tels que la remise en état du système d'approvisionnement en eau de Tskhinvali et l'attribution de subventions aux associations agricoles locales.

La Mission a continué d'engager les parties à améliorer la situation de sécurité, en particulier en leur présentant des propositions destinées à faire progresser la démilitarisation de la zone du conflit et à favoriser la coopération entre leurs forces de police.

La Mission a poursuivi plusieurs initiatives visant à accroître la confiance entre les communautés, notamment des programmes concernant le relèvement de l'économie et de l'infrastructure, la promotion de la société civile et des droits de l'homme ainsi que l'octroi d'une formation aux journalistes couvrant le conflit afin qu'ils rendent compte objectivement des évènements.

L'observation de l'activité des forces communes de maintien de la paix et de la situation de sécurité dans la zone du conflit continuent d'être d'importantes tâches de la Mission.

Conflit géorgio-abkhaze. Le processus de paix a repris en mai dans le cadre du Conseil de coordination des parties géorgienne et abkhaze conduit par l'ONU, mais a de nouveau été suspendu en juillet à l'issue d'une opération spéciale de grande envergure menée par la Géorgie dans la vallée supérieure de la Kodori sous contrôle géorgien en Abkhazie et de l'établissement sur place d'un « gouvernement en exil ».

La partie abkhaze n'ayant toujours pas donné son accord, il n'y a eu aucun progrès en 2006 en ce qui concerne l'ouverture, à Gali, d'une antenne du Bureau commun ONU-OSCE des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie).

AUTRES ACTIVITÉS LIÉES À LA DIMENSION POLITICO-MILITAIRE

Destruction d'armes dépassées. La Mission a continué à démanteler des munitions dépassées et à détruire celles qui ne pouvaient être démantelées. Elle a amélioré l'infrastructure de la base de démantèlement des munitions, procédé au retraitement de près de 3 500 conteneurs de produits chimiques et achevé l'installation de matériel de fusion de TNT.

Réforme de la police. La Mission a continué de prêter son concours au Ministère des affaires intérieures dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la police, jetant les fondements d'activités futures dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines et le développement de la police de proximité.

Pour combattre le blanchiment d'argent, la Mission a aidé le Ministère et la police financière à accroître leurs capacités d'analyse en organisant l'introduction d'un logiciel de pointe.

Action contre le terrorisme. La Mission a lancé une série de programmes de formation spécialisée sur la gestion des crises et a prêté son concours au Ministère des affaires intérieures pour mettre en place un centre de gestion des crises.

En coopération avec l'Université de Cranfield au Royaume-Uni et New Scotland Yard, la Mission a préparé le terrain à l'établissement d'un centre de données sur les bombes en Géorgie.

D'autres projets ont contribué à l'objectif stratégique du *Programme de lutte contre le terrorisme* de l'OSCE en aidant le Ministère géorgien des affaires intérieures à développer ses capacités de lutte contre le terrorisme sur le long terme.

La Mission a aidé les institutions géorgiennes à renforcer leur coopération avec leurs homologues européens, notamment en Autriche, en Espagne, en France et en Roumanie.

Renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des frontières. En juin, la Mission a mené à bien un programme d'une durée d'un an visant à améliorer les capacités de

la police géorgienne des frontières dans le domaine de la gestion des frontières. Le *Programme d'aide à la formation* de la Mission de l'OSCE visait à transférer les compétences qu'elle a acquises pendant les cinq années où elle a observé les frontières.

Au total, 784 officiers de rang moyen et des sous-officiers, dont certains étaient considérés comme de futurs instructeurs potentiels, ont achevé la formation.

En août, la Mission a lancé un nouveau programme de formation sur trois fronts :

- Formation de formateurs, en réponse à la demande d'assistance de la police géorgienne des frontières pour l'établissement d'une unité de formation spécialisée
- Formation à la réaction rapide, visant à accroître les capacités de l'Unité de réaction rapide de la police des frontières géorgienne
- Planification opérationnelle, à l'intention du personnel de haut rang chargé des questions de gestion des frontières au commandement régional et au siège de la police des frontières géorgienne

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions économiques. La Mission a axé ses activités sur le développement des petites et moyennes entreprises, sur l'appui à la lutte contre la corruption et sur la fourniture d'avis au Gouvernement en matière de politique économique. La Mission a également élaboré un manuel sur la facilitation des échanges concernant les nouveaux règlements douaniers pour distribution aux frontières, organisé un camp estival de jeunesse sur les fondamentaux de la création d'entreprises et mené à bien, en coopération avec le Parlement, une analyse approfondie destinée à favoriser l'élaboration de politiques économiques saines.

Questions environnementales. La Mission s'est employée à recenser les problèmes environnementaux susceptibles d'entraîner une instabilité, voire un conflit. Avec le concours du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, la Mission a apporté son soutien à l'initiative OSCE-ONU sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC) pour l'élaboration de projets répondant à des préoccupations environnementales. Elle a en outre appuyé le projet OTAN-OSCE de surveillance des rivières et a continué de sensibiliser l'opinion à l'environnement par le biais du centre Aarhus.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

La Mission a continué de suivre les cas de violations individuelles des droits de l'homme. Elle a observé des procès en fournissant des avis juridiques aux victimes et en évoquant les violations présumées avec le Gouvernement. La Mission a également observé la situation dans les prisons géorgiennes et les efforts déployés par le Gouvernement pour réformer l'appareil judiciaire.

Elle a dispensé des programmes exhaustifs de formation sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à l'intention du personnel du Ministère de la justice, sur le droit pénal à l'intention des enquêteurs et des procureurs de la République autonome

d'Adjarie, ainsi que sur la législation du travail récemment adoptée pour les agents de la fonction publique.

La Mission a instauré et financé une formation aux droits de l'homme dans les écoles des régions et a soutenu un programme d'aide juridique gratuite pour les prisonniers placés en détention préventive en Géorgie occidentale.

DÉMOCRATISATION

Cette année, de nombreuses activités se sont concentrées sur Kvemo Kartly, une région peuplée en grande partie par des minorités nationales. Un soutien technique et financier a été fourni à trois centres de ressources pour dispenser des cours d'informatique, des avis juridiques et une formation aux droits de l'homme à la population azérie, arménienne et géorgienne locale, ainsi qu'une formation à la langue géorgienne, le cas échéant. La Mission a fourni un appui à plusieurs ONG récemment créées dans les deux districts isolés de Tsalka et Dmanisi pour le renforcement de leurs capacités.

Au cours de la période qui a précédé les élections locales d'octobre 2006, la Mission a tenu des réunions de coordination, aux niveaux technique et des ambassadeurs, avec les structures gouvernementales et les organisations internationales. Elle a prêté son concours à la Commission électorale centrale en finançant le lancement d'un site Web plus détaillé et informatif et a fourni des conseils stratégiques en coopération avec l'Institut démocratique national et le Conseil de l'Europe. En outre, elle a financé le suivi et la vérification des listes d'électeurs mises à jour par la Commission électorale centrale. En collaboration avec le BIDDH, la Mission et le Parlement ont établi et gèrent le Centre pour la réforme parlementaire, qui coordonnera les activités de donateurs et fournira des avis stratégiques à la direction du Parlement.

État de droit. La Mission a élaboré des recommandations pratiques pour la réforme effective des institutions pénitentiaires, mis au point un programme de formation professionnelle à l'intention des agents pénitentiaires et de probation et soutenu des programmes de réinsertion des détenus

Lutte contre la traite des êtres humains. La Mission s'est employée avec le Gouvernement et la société civile à faire adopter une législation contre la traite des êtres humains. Elle a organisé des formations à l'intention des forces de l'ordre et des médias et a exécuté un programme de petites subventions destinées aux ONG urbaines et régionales pour lutter contre la traite des êtres humains au niveau local.

Liberté des médias. La Mission s'est concentrée sur l'amélioration du flux d'informations entre Tbilissi et les régions peuplées essentiellement de membres des minorités ethniques ne parlant pas le géorgien. Dans les districts de Marneuli et de Bolnisi, la Mission a financé la rediffusion par la télévision publique du journal du soir qui est traduit simultanément vers l'azerbaidjanais. La Mission a également facilité le voyage de 15 journalistes des principaux journaux de Tbilissi dans le district austral de Samtskhe-Javakheti dans le but d'encourager et de favoriser une présentation objective des informations au sujet de cette région de langue arménienne dans les médias nationaux.

Chef de Mission:

M. l'Ambassadeur Roy Reeve Budget unifié révisé : 11 690 600 €

www.osce.org/georgia

Bureau d'Erevan

[Map page 60] Office in Yerevan = Bureau d'Erevan Yerevan = Erevan

- International Borders = Frontières internationales
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 60]

Le Bureau a accompli des progrès notables en 2006 en ce qui concerne deux grands projets en cours, à savoir le recyclage de composants de propergols et la promotion de la confiance entre la police et la population.

Le Bureau a également élargi le champ de ses activités dans la sphère économique et environnementale et s'est concentré sur la fourniture d'avis juridiques et politiques sur les élections, les migrations, la lutte contre la traite des êtres humains, les médias et la cybersécurité. Il s'est employé à renforcer les capacités dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de l'exercice de responsabilités par les jeunes.

Réforme électorale. À la lumière des élections de mai 2007, le Bureau a aidé les autorités à réformer le *Code électoral* conformément aux recommandations du BIDDH et de la Commission de Venise. La plupart de ces recommandations ont été incorporées dans le texte des amendements. Le Bureau a également apporté son concours à la publication de deux manuels sur les procédures d'administration des élections.

Appui à l'Assemblée nationale. Se fondant sur l'expérience des années précédentes, le Bureau a contribué au renforcement des capacités professionnelles du personnel de l'Assemblée nationale en organisant à son intention un stage de formation d'une durée de trois semaines et une visite d'étude du Parlement fédéral belge.

Lutte contre la corruption. Le Bureau a prêté son concours à la coalition d'ONG anti-corruption en établissant un réseau pilote de centres anti-corruption à Erevan et dans les régions. Le Bureau et ses partenaires internationaux ont également débattu de stratégies pour s'attaquer aux pratiques de corruption en se fondant sur l'examen de la nouvelle Stratégie nationale anti-corruption pour la période 2007-2010 adoptée par le Gouvernement.

Élimination des stocks de composants de propergols (Mélange)

Dans le cadre de l'activité économique et environnementale et politico-militaire visant à éliminer le *Mélange*, l'installation d'élimination des composants de propergols de Kaltakhchi, située dans le nord de l'Arménie, a été inaugurée le 12 mai.

« Le projet *Mélange* en Arménie constitue un excellent exemple de ce à quoi la coopération pratique entre l'OSCE et un État participant peut aboutir et pourrait bien servir de modèle dans la région de l'OSCE tout entière », a déclaré le Secrétaire général de l'OSCE Marc Perrin de Brichambaut, qui a assisté à l'inauguration à l'invitation du Ministre arménien de la défense Serge Sargsyan.

Le Bureau a mis le projet en chantier en réponse à une demande d'assistance du Ministère arménien de la défense pour le recyclage, d'une manière respectueuse de l'environnement, de 872 tonnes de cette substance hautement toxique et volatile transformée en engrais minéral à usage agricole.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme d'assistance à la police. Le Bureau a achevé la rénovation du Centre de formation de la police et a entamé, en novembre, un projet complémentaire visant à introduire un nouveau programme d'enseignement et une méthodologie améliorée de formation. Il a également lancé un projet relatif à la police de proximité dans un district pilote.

Cybersécurité. Conjointement avec une équipe spéciale composée de spécialistes d'organismes chargés de faire respecter la loi, le Bureau a organisé une table ronde pour recommander des mesures juridiques et pratiques visant à améliorer la sécurité de l'information et à combattre l'utilisation de l'Internet par les terroristes.

Réseau de communications de l'OSCE. Le Bureau a aidé le Ministère de la défense à obtenir le matériel, l'appui technique et la formation nécessaires pour se connecter au réseau de communications de l'OSCE.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Ouverture d'une présence chargée de mettre en œuvre des programmes dans la province de Syunik

Le 30 juin, le Bureau a ouvert une présence à Kapan pour appuyer les partenaires locaux dans le cadre de la promotion du développement économique et des investissements tout en tenant compte des risques environnementaux qui se posent dans une région dotée d'une vaste industrie minière.

Le Bureau et les autorités ont élaboré les bases juridiques pour l'établissement de telles présences dans les régions de l'Arménie.

« Le Gouvernement accorde une attention particulière au développement des régions et des zones rurales de l'Arménie et nous sommes reconnaissants à l'OSCE de nous apporter son concours dans ce domaine », a déclaré le Ministre des affaires étrangères Vardan Oskanian lors de l'inauguration.

Appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME). Le Bureau a apporté son soutien à l'élaboration d'un guide intitulé SME Statistical Guidebook 2004-2005 et a commandé le développement d'un système d'indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'appui du Gouvernement aux PME. Le Bureau a également contribué à la traduction vers l'arménien du guide intitulé OSCE Best-Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate.

Promotion des principes de la Convention d'Aarhus. De nouveaux centres publics d'information sur l'environnement ont commencé à fonctionner avec l'appui du Bureau dans les provinces de Syunik, Tavush et Lori. Ces centres contribuent à créer un climat de transparence dans le domaine environnemental en établissant des liens entre les autorités gouvernementales et les ONG concernées.

Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC). En partenariat avec les programmes des Nations Unies pour l'environnement et pour le développement et en association avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Bureau a continué de participer à l'initiative qui vise à promouvoir la coopération sur des questions environnementales ayant une incidence sur la sécurité. Le Bureau s'est concentré sur les « points chauds » environnementaux identifiés par l'initiative, organisant des évaluations de l'impact environnemental des sites de stockage des déchets issus de la production minière et d'engrais. Dans ce même cadre, le Bureau a continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre du projet coopératif OSCE/OTAN de surveillance des rivières dans le Caucase du Sud afin d'offrir une base scientifique pour la gestion efficace des eaux du bassin de la Koura et de l'Araxe.

Activités liées à la dimension humaine

Appui à l'institution du médiateur. En coopération avec le BIDDH, le Bureau a organisé une visite de l'institution du médiateur lituanien pour le nouveau médiateur arménien, qui visait à renforcer les capacités de son institution par un échange de données d'expérience sur les méthodes opérationnelles de traitement des plaintes individuelles. Le Bureau, en collaboration avec l'institution du médiateur, a organisé une conférence consacrée à la situation des droits de l'homme dans le pays et coïncidant avec la Journée internationale des droits de l'homme.

Réformes de la justice pénale et des prisons. Le Bureau a apporté son appui au lancement du site Web officiel de l'Ordre des avocats et à la publication d'une étude sur les *systèmes judiciaires en Europe et aux États-Unis*, qui a été effectuée par le Centre de formation du Bureau du procureur général. Conjointement avec le Conseil de l'Europe, le Bureau a dispensé une formation sur les normes européennes relatives aux droits de l'homme pour des avocats et des défenseurs publics et a organisé des cours, avec le BIDDH, axés sur les enquêtes sur les cas de violences familiales et les crimes sexuels.

Le Bureau a organisé deux ateliers sur les peines alternatives à l'intention du personnel du Ministère de la justice et a fourni un appui aux activités d'observation menées par la société civile dans les institutions pénitentiaires ainsi qu'à la publication du rapport annuel du Conseil public de suivi. Le Bureau a également joué un rôle déterminant dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois mois sur l'observation publique des centres de détention de la police.

Droits de l'homme dans l'armée. Le Bureau a organisé une table ronde, dont les recommandations ont porté notamment sur l'adoption d'amendements à la législation en vigueur concernant le service militaire alternatif et sur l'établissement de mécanismes pour le contrôle civil de l'armée.

Sensibilisation de l'opinion. Le Bureau a fourni une assistance pour la production de trois communications sur la tolérance, les procès équitables et l'interdiction de la torture diffusées à la télévision de service public. Il a également aidé à organiser une conférence consacrée à la Journée internationale de la tolérance.

Liberté des médias. Le Bureau a organisé des débats publics sur la liberté des médias ainsi que sur la liberté d'information et a facilité la fourniture d'avis d'experts sur la législation relative aux médias. Il s'est assuré de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de juillet sur l'Arménie publié par le Représentant pour la liberté des médias.

Efforts de lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau a fourni des avis d'experts et une assistance technique dans le cadre de l'élaboration et de la révision du *Plan national d'action sur la lutte contre la traite des êtres humains*. Il a organisé des stages de formation et des séminaires sur la mise en œuvre de politiques nationales en la matière. Le Bureau a également fourni une assistance technique à deux ONG effectuant des études sur la traite.

Migrations et liberté de circulation. En réponse à des demandes du Gouvernement et de la société civile, le Bureau a fourni sur la gestion des migrations des avis d'experts axés sur la protection des droits des migrants ainsi que sur la question des rapatriés et de leur réinsertion et a prêté son concours pour améliorer la législation relative aux migrations. Le Bureau a en outre commandé une étude sur les flux de migration de la main-d'œuvre en provenance et à destination de l'Arménie de 2002 à 2005.

Questions de parité des sexes. Le Bureau a aidé à mettre en œuvre le *Plan d'action national* 2004 pour la promotion de la condition de la femme et a appuyé des projets du BIDDH visant à promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes. Le Bureau s'est également employé à sensibiliser les jeunes aux questions d'égalité des sexes par le biais d'un concours de dissertation.

Chef du Bureau:

M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin Budget unifié révisé : 1 599 200 € www.osce.org/yerevan

Asie centrale

Centre d'Almaty

[Map page 62] Almaty = Almaty Astana = Astana Centre in Almaty = Centre d'Almaty Liaison Office = Bureau de liaison

International borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 62]

En 2006, le Centre a accordé une attention particulière au soutien des activités de suivi des engagements internationaux du Kazakhstan, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Centre a continué de renforcer la coopération entre les institutions de l'État et la société civile et les a encouragées à prendre part à toute la gamme de ses programmes.

Hiérarchisant ses activités, le Centre s'est concentré sur le développement d'une police moderne et sur la lutte contre le terrorisme. Il a travaillé à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et a appuyé l'éducation en matière d'écologie et d'environnement. Le Centre a également œuvré à la lutte contre la traite des êtres humains.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Développement d'une force de police moderne. Le Centre a aidé au développement de la force de police du Kazakhstan par le biais d'un échange de meilleures pratiques avec la police de proximité en Espagne ainsi qu'avec les autorités de contrôle de la police au Royaume-Uni. En appui à ces activités, le Centre a organisé une conférence au cours de laquelle le personnel de police a échangé des vues sur les acticités de prévention du crime menées par les organismes d'application de la loi et sur le rôle des organisations non gouvernementales dans ce processus.

Destruction d'armes et de munitions dangereuses. Répondant aux préoccupations du Kazakhstan en matière de sécurité et d'environnement, le Centre a, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, continué de fournir une assistance pour l'élimination de *mélange*, propergol hautement dangereux.

Lutte contre le terrorisme. Le Centre a appuyé la formation de responsables Kazakhs et d'officiers de l'armée visant à leur permettre d'accorder une attention particulière à la garantie du respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Renforcement de la confiance. Pour promouvoir les mesures de confiance et de sécurité conformément au *Document de Vienne 1999*, le Centre a dispensé une série de formations régionales portant sur la maîtrise des armements à l'intention d'officiers militaires issus de pays d'Asie centrale.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Centre a publié un manuel pratique à l'intention des dirigeants de petites et moyennes entreprises sur le rôle et les devoirs des organismes de l'État en matière de lutte contre la corruption. Pour assister les autorités dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Centre a mené une série de tables rondes dans neuf régions du Kazakhstan, pays d'une superficie comparable à celle de l'Europe occidentale. Des experts non seulement d'Asie centrale, mais également des États partenaires de l'OSCE, tels que l'Afghanistan et la Mongolie, ont été invités.

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES

Promotion de la Convention Aarhus sur l'environnement. Le Centre a élaboré un manuel expliquant comment organiser des débats publics pour différents types de décisions à caractère environnemental, telles que l'élaboration de plans nationaux et régionaux, les études d'impact ou les permis pour des activités économiques pouvant affecter l'environnement.

Promotion de la sécurité environnementale. Le Centre a diffusé des informations sur la protection radiologique aux personnes vivant dans des zones contaminées de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk ou à proximité de celles-ci. Suite à une campagne d'information dans la région, le Centre s'est consacré aux jeunes venant du district de Semipalatinsk, qui ont appris les bases de la sûreté radiologique et les règles fondamentales de comportement dans des zones contaminées à l'occasion d'un camp d'été de deux semaines à Almaty.

Éducation en matière de développement durable. Le Centre a intensifié ses activités dans le domaine de l'éducation en matière de développement durable, qui ont en particulier porté sur l'intégration des concepts relatifs au développement environnemental durable dans les programmes scolaires du Kazakhstan.

Activités liées à la dimension humaine

Mise en œuvre des engagements internationaux, des réformes électorales et de la démocratisation. À partir de février, le Centre a organisé une série de séminaires sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, axés en premier lieu sur l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux, l'accent étant mis en particulier sur la liberté d'association et de réunion, la liberté religieuse et la liberté d'expression ainsi que les mesures antitorture.

Concernant les réformes électorales, le Centre a, en coopération avec la Commission centrale du Kazakhstan pour les élections, appuyé l'amélioration plus avant de la législation électorale, conformément aux recommandations du BIDDH, par le biais de tables rondes auxquelles ont largement participé des représentants des partis politiques et de la société civile.

Le Centre a continué d'appuyer le développement démocratique dans le pays. Deux conférences sur la promotion de la participation du public au processus de décision parlementaire et sur le développement de l'autoadministration au niveau local ont été organisées avec l'assistance du Centre.

Activités de lutte contre la traite, égalité entre les sexes. Le Centre a attiré l'attention sur le travail forcé et la traite des enfants en facilitant l'organisation d'une conférence régionale en Asie centrale sur la question, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères. Suite à des missions d'évaluation dans plusieurs régions, le Centre a organisé des ateliers et une formation sur la traite à l'intention des responsables locaux, des responsables de l'application de la loi et des journalistes.

Concernant les questions relatives à la parité, le Centre, en collaboration avec des experts nationaux et internationaux, a facilité la création d'un groupe de travail qui prépare un projet de loi sur l'égalité entre les sexes et a organisé des consultations informelles ainsi que des tables rondes sur ce projet. Le projet de loi, largement inspiré de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, a été approuvé par le Parlement en 2006 pour plus ample examen.

État de droit. En coopération avec les experts du BIDDH, le Centre s'est concentré sur des activités relatives à l'état de droit, telles que le suivi d'un projet d'une durée de deux ans sur l'observation des procès, dans le but de promouvoir des améliorations de l'appareil judiciaire. Le Centre a également fait part de ses commentaires sur les projets de loi examinés au Parlement, en particulier ceux portant sur la liberté de réunion et les médias. Le Centre a contribué à la poursuite des réformes du système pénitentiaire, telles que celles visant à améliorer le respect des droits de l'homme et du droit à la santé dans les prisons, et en recommandant l'introduction de l'observation publique des cellules de la police.

Développement des médias. Le Centre a continué à superviser le développement des médias ainsi qu'à soutenir l'éducation en matière de journalisme, en particulier dans les régions. Les sujets abordés comprenaient l'interaction entre les médias et la société civile ainsi que la législation relative aux médias, qui est au centre du débat public. Afin de renforcer la coopération entre les responsables et les journalistes, le Centre a mené un programme de formation dans tout le pays pour améliorer l'échange d'informations entre les organes de l'État et les médias.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Ivar Vikki Budget unifié révisé : 1 936 100 € www.osce.org/almaty

Centre d'Achkhabad

[Map page 64] Ashgabad = Achkhabad Centre in Ashgabad = Centre d'Achkhabad

International borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 64]

Le Centre a intensifié ses efforts visant à aider le Turkménistan à traduire en politiques les engagements et les valeurs de l'OSCE, a accru ses activités de proximité et renforcé sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les donateurs internationaux.

Les activités du Centre sont restées concentrées sur la sécurité aux frontières, la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues et d'armes légères et de petit calibre, la promotion des petites et moyennes entreprises, la sensibilisation du public aux questions environnementales, la mise en œuvre des lois internationales relatives aux droits de l'homme dans le système juridique national et le soutien au développement de la société civile. Le Centre a accordé une attention particulière à l'éducation et à l'emploi des jeunes. Un certain nombre d'affaires juridiques portées à l'attention des autorités ont été résolues de façon positive.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Sécurité et gestion des frontières. En coopération étroite avec les autorités turkmènes chargées de l'application de la loi, le Centre a organisé une formation pratique d'une semaine sur la gestion des frontières aux points de passage frontaliers de Turkmenbachy et Turkmenabad. Quatre experts internationaux ont partagé leur expérience et les meilleures pratiques concernant les aspects opérationnels de la gestion des frontières et de la coopération transfrontière avec les responsables turkmènes des frontières et des douanes.

Lutte contre le trafic de drogues. Le Centre a apporté son appui à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'organisation d'une formation pratique de deux semaines à l'intention des responsables des services de détection et de répression du Turkménistan et portant sur la recherche de drogues dans les voitures ferroviaires et les bateaux. Avec le programme TACIS de l'Union européenne, il a aidé à organiser une formation pratique de deux semaines sur les procédures de contrôle des personnes et des biens aux points de passage frontaliers.

Promotion du renforcement de la confiance et de la sécurité. Le Centre a poursuivi ses activités au titre de son programme intitulé *Promotion du renforcement de la confiance et de la sécurité en Asie centrale* et a organisé deux ateliers de deux jours portant sur la lutte contre le commerce illicite d'armes et sur la surveillance des armes légères et de petit calibre. Sept experts internationaux ont abordé des questions allant de l'amélioration de la sécurité des stocks et la destruction des excédents d'armes légères et de petit calibre au contrôle du

commerce international d'armes. Ils ont accordé une attention particulière à la menace découlant des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) pour l'aviation civile.

Formation de la police. Le Centre a organisé une formation pratique d'une semaine sur la police de proximité à l'Académie de police turque d'Ankara et a facilité la participation d'officiers de police turkmène de haut rang à la réunion des chefs de police de l'OSCE à Bruxelles.

« La police de proximité, cela consiste à créer une enceinte pour que les habitants puissent avoir une influence sur l'administration policière de leur quartier, puissent avoir leur mot à dire sur les questions importantes pour leur sécurité et avoir une police qui soit représentative des valeurs d'une société démocratique et qui défende ces valeurs. »

Ambassadeur Ibrahim Djikic, Chef du Centre d'Achkhabad

Le Centre a continué d'appuyer les cours d'anglais et d'informatique dispensés aux fonctionnaires, scientifiques et étudiants dans tout le pays, à l'initiative du programme TACIS et en étroite coopération avec le service national des douanes du Turkménistan et le Conseil suprême de la science et de la technologie.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Développement du secteur du tourisme. Le Centre a organisé une conférence consacrée au développement durable du tourisme axé sur l'entreprenariat privé. Il a également appuyé la publication de brochures touristiques sur les sites antiques de Merv et de Nisa, ainsi qu'une visite d'étude au Royaume-Uni organisée à l'intention de spécialistes turkmènes du tourisme.

Conférences sur l'économie mondiale. Le Centre a organisé des conférences sur l'économie mondiale dans deux universités d'Achkhabad. Ces conférences portaient sur la mondialisation, le développement durable et les relations économiques internationales.

Appui aux petites et moyennes entreprises. Le Centre a publié un recueil en six volumes des lois nationales sur les activités des entreprises et a soutenu des projets de formation destinés aux personnes désireuses de fonder une entreprise.

Le Centre a organisé un voyage d'étude en Lituanie à l'intention des enseignants d'une école de commerce privée fonctionnant sous l'égide de l'Union des entrepreneurs. Suite à ce voyage d'étude, une classe de simulation d'entreprise a été ouverte dans l'école.

Sensibilisation à l'environnement. Le Centre a fourni un appui à la mise en œuvre du *Plan d'action environnemental* du pays et, en coopération avec la municipalité de Khazar, a organisé un camp d'été sur l'écologie pour plus de trente écoliers issus de familles à faibles revenus. En outre, le Centre a appuyé la création de centres de ressources sur la protection de l'environnement pour la Société de conservation de la nature du Turkménistan à Achkhabad et à Mary.

Activités liées à la dimension humaine

Soutien de la réforme législative. Le Centre a continué de fournir des avis juridiques ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques concernant la réforme législative du pays, en particulier pour la Loi sur les migrations et le Code de procédure pénale.

Démocratisation et société civile. Le Centre a financé la participation de représentants de la société civile à des séminaires à l'étranger, et appuyé les activités d'ONG de jeunesse, telles que la mise en place de centres de ressources fournissant un accès à l'information et dispensant des cours de langues et d'informatique, ainsi que l'organisation de camps d'été pour les jeunes consacrés à des questions comme l'éducation, la santé et la sécurité.

Répandre la bonne parole

L'Unité de l'information du Centre, qui fournit des renseignements sur l'OSCE, met à disposition des installations informatiques ainsi qu'une petite bibliothèque et accueille des réunions, des ateliers et des tables rondes sur des thèmes liés à l'OSCE, a reçu plus de 2 500 visites.

Promotion des droits de l'homme. Trois parlementaires turkmènes ont pris part à un voyage d'étude en France pour rencontrer des parlementaires et se familiariser avec le processus législatif français. Le voyage portait sur l'élaboration d'une législation conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme

Le Centre, en coopération avec le Ministère turkmène des affaires étrangères, a organisé trois séminaires sur les lois internationales en matière de droits de l'homme. Ils ont porté sur les engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine et sur les moyens de les mettre en œuvre de façon efficace au sein du système juridique national. Des juges et des magistrats, des représentants des services chargés de l'application des lois ainsi que des législateurs y ont participé.

Observation. Le Centre a dispensé plus de 1 200 consultations juridiques sur des questions allant de l'absence de garanties légales suffisantes et du non-respect du droit à la propriété aux restrictions à la liberté de mouvement, et a attiré l'attention des autorités turkmènes sur certaines affaires particulières.

Promotion de l'éducation

Le Centre a facilité la publication de manuels d'anglais ainsi qu'un guide trilingue turkmène, russe et anglais à l'intention des enseignants d'anglais, ainsi que des brochures sur la prévention du VIH/Sida élaborées par des volontaires du *Peace Corps* des États-Unis et des experts locaux. Le Centre a également appuyé des formations dans le domaine sanitaire et soutenu le programme de maîtrise de sciences politiques à l'Académie de l'OSCE à Bichkek, ainsi que d'autres programmes d'enseignement pour les étudiants.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Ibrahim Djikic Budget unifié révisé : 1 211 600 € www.osce.org/ashgabad

Centre de Bichkek

[Map page 66] Bishkek = Bichkek Centre in Bishkek = Centre de Bichkek Osh = Och

- International borders = Frontières internationales
- Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 66]

Les questions relatives aux réformes constitutionnelles, juridiques et économiques ont dominé les débats et la situation politiques en République kirghize en 2006. Le Centre a soutenu ces réformes, en se concentrant principalement sur le renforcement de la stabilité politique et la réforme juridique, l'amélioration de la situation des droits de l'homme et l'assistance au développement des médias, la sécurité écologique, la bonne gouvernance et le développement de l'économie.

Le Centre a maintenu son engagement de longue durée en faveur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek et de la réforme de la police. Il a renforcé ses activités de proximité et programmatiques dans les régions en intensifiant sa coopération avec les autorités locales et régionales ainsi qu'avec les institutions de la société civile par le biais d'un réseau régional de coordonnateurs de projets locaux.

Dimension politico-militaire

Programme relatif à la police. Le Centre, en partenariat avec les organismes gouvernementaux et judiciaires compétents et avec des représentants civils, a participé à l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel pour la réforme de fond de la police. Il a fourni une assistance pour sa planification, sa coordination et sa mise en œuvre. Le Centre a également étendu les activités de police de proximité aux régions en renforçant les capacités des services de police de proximité du Ministère de l'intérieur et des inspecteurs de proximité dans les zones pilotes. Il a aussi mené des activités de proximité, comme la journée portes ouvertes de la police. Le Centre a aidé à renforcer les compétences des unités antiémeutes à Bichkek et à Och en accordant une attention particulière à la nécessité de respecter les droits de l'homme tout en maintenant l'ordre public. Le Centre a en outre dispensé une formation et fourni du matériel pour renforcer l'efficacité opérationnelle des unités d'enquête de la police, mis à niveau le Centre pour l'intervention d'urgence à Och et mis en place des unités de maîtres-chiens.

Appui au développement des partis politiques. En coopération avec des partenaires internationaux et locaux, le Centre s'est employé à accroître le potentiel des partis politiques en dispensant une formation sur des questions telles que la démocratie et la gestion internes d'un parti, la création de sections régionales et les techniques modernes de campagne. Le

Centre a soutenu des initiatives visant à former de jeunes représentants de partis politiques et à stimuler la participation des femmes à la vie politique.

Appui au développement d'une politique en faveur des jeunes. Le Centre s'est intéressé à l'amélioration des mécanismes d'élaboration des politiques et des processus décisionnels dans le domaine de la jeunesse. Des discussions de groupe, des tables rondes et des manifestations nationales ont été organisées pour assurer un large débat sur des questions d'actualité et l'élaboration de politique en faveur de la jeunesse. Cela a débouché sur la publication d'un document d'orientation sur les problèmes liés à la participation des jeunes au développement du pays.

Résolution des tensions interethniques. Avec l'amplification des tensions dans le nord du pays au début de l'année, le Centre a œuvré en faveur d'une évolution pacifique de la situation dans les zones qui avaient connu des problèmes entre différents groupes ethniques. Une approche fondée sur *la consolidation de la paix et la mobilisation communautaire* a aidé à surmonter les conflits potentiels sous-jacents et à canaliser les énergies vers les besoins locaux communs. Le Centre a également favorisé une coexistence multiethnique harmonieuse en publiant des articles dans les médias et des magazines populaires.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions économiques. Le Centre s'est employé à faire connaître les activités des associations commerciales dans tout le pays afin de renforcer le lobbying du monde des affaires en faveur de la réforme gouvernementale et sa compréhension des questions fondamentales se répercutant sur le secteur privé. Le développement du secteur du tourisme est resté l'une des priorités du Centre étant donné son importance pour la création de revenus dans les zones rurales.

Questions environnementales. Les risques environnementaux sont une menace majeure pour le bien-être de la population du Kirghizistan. Le Centre a sensibilisé les donateurs à ces risques par le biais de tables rondes et de films documentaires ainsi qu'en fournissant un appui pour le renforcement des capacités des organismes publics pertinents.

Bonne gouvernance. Le Centre a travaillé avec l'Agence nationale nouvellement créée pour la prévention de la corruption. Il a recruté un expert international pour aider l'Agence à élaborer une stratégie et un plan d'action.

Soutien aux médias locaux. Le Centre et le Bureau extérieur d'Och ont facilité l'ouverture de centres des médias dans trois provinces afin d'élargir les possibilités des médias locaux et d'améliorer l'accès de la population rurale à l'information. Le Centre a appuyé la réforme de la télévision publique et a participé à l'organisation d'une formation à l'intention des journalistes locaux et des autorités locales portant respectivement sur la rédaction d'articles analytiques et les relations publiques. Il a également facilité des consultations juridiques et des médiations à l'intention des médias et des journalistes locaux. Un groupe de journalistes a suivi une formation sur les questions relatives aux migrations de main-d'œuvre.

Académie de l'OSCE

Pour sa quatrième année d'activité, l'Académie, qui se consacre aux questions de sécurité régionale, a diplômé 21 étudiants en maîtrise de sciences politiques (Asie centrale) pour sa

troisième promotion. La quatrième promotion compte 25 étudiants venus principalement d'Asie centrale. L'Académie a rallongé son cursus pour le faire passer à 14 mois, en mettant davantage l'accent sur les travaux de recherche et les stages pratiques.

Au mois de juillet, l'Académie a terminé un projet régional de recherche sur les *Aspects juridiques de la gestion des frontières en Asie centrale*, dont les résultats ont été publiés sous la forme d'un livre.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme constitutionnelle et juridique. Le Centre a soutenu la réforme constitutionnelle et a encouragé la transparence, la cohérence et l'exhaustivité du processus. Il a assisté le BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe dans la formulation de suggestions concernant le projet de nouvelle Constitution, facilité les débats des parties prenantes sur les amendements et s'est impliqué dans la sensibilisation du public au processus constitutionnel. Le Centre a également appuyé la réforme du système électoral et le renforcement de capacités des observateurs électoraux nationaux.

Mise en œuvre des normes internationales concernant les droits de l'homme. Le Centre a continué de prêter son concours au Centre de formation des magistrats, a formé de jeunes juristes au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et a facilité l'accès de la population indigente à l'aide juridique gratuite. Le Centre a lancé des activités visant à promouvoir les droits de l'homme dans les installations de détention temporaire ainsi qu'au centre d'adaptation et de réinsertion pour mineurs de Bichkek.

Promotion de l'égalité entre les sexes et lutte contre la traite des êtres humains. Une analyse des budgets locaux en fonction de la problématique hommes/femmes, qui a été effectuée avec le concours du Centre, a permis de renforcer les capacités des parlementaires locaux en matière de planification, de gestion et de suivi des budgets. Le Centre a fait des suggestions concernant un projet de nouveau programme national de lutte contre la traite et a facilité l'examen de ce document par les autorités, les ONG locales et les experts internationaux.

Bureau extérieur d'Och

En 2006, le Bureau extérieur d'Och a axé ses activités sur la mise en œuvre et la consolidation des réformes politiques et économiques entreprises au niveau local et s'est attaqué, conjointement avec les autorités locales et la société civile, aux causes originelles des tensions recensées au niveau local.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Le Bureau a travaillé avec les communautés concernées et les autorités locales pour mettre un terme aux tensions à la frontière et dans les zones frontalières. Il a identifié des sources existantes et émergeantes de conflits potentiels et engagé un processus pour réduire les tensions par le biais de la médiation et de la négociation. Le Bureau s'est également penché sur les relations interethniques par le biais d'initiatives ciblant les jeunes ainsi que les journalistes qui s'occupent de questions ethniques. Enfin, le Bureau a suscité le dialogue entre les représentations des partis politiques et le grand public au niveau local et a organisé des formations pour les sections préexistante et nouvelles de partis politiques.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Le Bureau extérieur a travaillé en étroite coopération avec les autorités locales et les acteurs du monde des affaires pour promouvoir le développement économique dans les régions, améliorer à la fois la législation et le climat des affaires et attirer les investissements. Le Bureau a également mené des activités de protection de l'environnement dans le sud du pays par le biais de programmes de renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation.

Le Bureau a collaboré avec les autorités locales pour améliorer le climat des investissements privés. Il a concentré ses travaux sur l'amélioration des relations entre le gouvernement et le monde des affaires, sur le développement de compétences en analyse des investissements et sur la collecte et la diffusion systématiques d'informations concernant le crédit, l'investissement et les sociétés.

Activités liées à la dimension humaine

Le Bureau a concentré son attention sur le renforcement de la confiance entre les organismes chargés de l'application de la loi et la population ainsi que sur l'amélioration des conditions de détention et de traitement des détenus. Il a également contribué à améliorer l'accès à la justice des populations rurales grâce à une aide juridique gratuite. Le Bureau a continué de travailler à la lutte contre la traite des êtres humains et a soutenu des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes et de la prévention de la violence domestique, en particulier dans les zones rurales.

Chef du Centre:

M. l'Ambassadeur Markus Mueller Budget unifié révisé : 3 153 200 € www.osce.org/bishkek

Centre de Douchanbé

[Map page 68]
Centre in Dushanbe = Centre de Douchanbé
Dushanbe = Douchanbé
Garm = Garm
Khujand= Khoudjand
Kulyab = Kouliab
Kurgan-Teppa = Kourgan-Tioubé
Shartuz = Shartuz

- International borders = Frontières internationales
- Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 68]

Le Centre a renforcé ses activités politico-militaires avec le lancement de la deuxième phase de son programme sur les armes légères et de petit calibre et sur les munitions conventionnelles. Il a également continué d'apporter son assistance aux activités de déminage. Il a mis en place un certain nombre de centres de ressources pour les besoins de différents groupes économiques et a abordé la question des déchets radioactifs dans le nord. Le Centre s'est également consacré à la sensibilisation aux droits de l'homme chez les jeunes ainsi qu'à des questions relatives aux médias et à l'égalité entre les sexes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Armes légères et de petit calibre et munitions conventionnelles. Le Centre a mené à bien la première partie de son programme de destruction d'armes de petit calibre et de munitions conventionnelles. Il a retenu un nouveau site de destruction à Lohur, au sud de Douchanbé, et 34 tonnes de munitions ont été détruites au cours d'une formation visant à renforcer les capacités en matière de destruction d'explosifs et de munitions. À Douchanbé, le Centre a créé une installation de destruction d'armes de petit calibre où 26 000 armes ont été détruites. Il a rénové sept sites de stockages destinés aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles.

Déminage. Avec l'appui du Centre, la *Fondation suisse de déminage* a déminé 307 356 mètres carrés de terres. Des équipes de déminage ont détruit 1 100 mines antipersonnel et 657 obus non explosés.

Le Centre a apporté son concours au Ministère de la défense dans la mise en œuvre de ses engagements relatifs à l'observation et à l'échange de données tels qu'ils figurent dans le *Document de Vienne 1999* de l'OSCE. Des inspecteurs tadjiks, appuyés par le Centre et formés par la Fédération de Russie et l'Allemagne, ont mené en France leurs premières inspections au titre des quotas actifs en vertu du *Document de Vienne*. Le centre de vérification du Ministère tadjik de la défense a été connecté au réseau mondial de l'OSCE pour l'échange d'informations.

Dialogue politique et élections. Le Centre a facilité le dialogue entre le gouvernement et les organisations religieuses, en assurant un climat de confiance mutuelle. Dans le cadre du projet du Centre intitulé *Loi et religion*, une formation conjointe a été dispensée, et la formation juridique et politique des autorités locales, du clergé musulman et des partis politiques a été renforcée.

Le Centre a coorganisé dix réunions du Club du partenariat social afin de stimuler un dialogue constructif entre le gouvernement, les partis politiques et les organisations publiques sur des questions d'importance nationale. Le Club du partenariat social est un élément clé du Conseil public, créé dans le cadre de l'accord de paix de 1997, qui rassemble tous les partis politiques, les minorités nationales et la société civile et fonctionne comme un organisme représentatif, consultatif et de coordination.

Bien que certaines imperfections aient été signalées par la mission d'observation des élections du BIDDH, l'OSCE a prêté son concours aux *Séminaires de formation aux normes électorales*, qui ont résulté en un certain nombre d'améliorations concrètes au cours des élections présidentielles du 6 novembre.

Le Centre a appuyé *l'éducation civique pour les jeunes au Tadjikistan* et des *camps d'été pour l'éducation civique*, qui ont sensibilisé les jeunes à des questions telles que les droits de l'homme et la démocratie. À la suite des camps, plusieurs groupes de jeunes ont été formés pour qu'ils diffusent les connaissances acquises.

Lutte contre l'extrémisme violent. Des experts tadjiks ont participé à des ateliers internationaux consacrés à la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues et à l'amélioration de la sécurité des documents de voyage. Le Centre a soutenu un projet relatif à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, qui a sensibilisé la population au modus operandi des groupes extrémistes.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Droits des travailleurs migrants – soutien à la réforme agraire et aux petites entreprises.

Dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté établi par le gouvernement, le Centre a appuyé la création de trois réseaux informatifs de centre de ressources pour les travailleurs migrants, les agriculteurs et les entrepreneurs. Ces centres fournissent des renseignements, des formations et une assistance pratique sur des sujets tels que les nouvelles technologies agricoles et la rédaction de documents commerciaux. Les travailleurs migrants potentiels peuvent être conseillés individuellement.

Renforcement des capacités sur les questions environnementales. Le Centre Aarhus créé par l'OSCE à Douchanbé a fourni une assistance technique au Comité d'État à l'environnement et aux ressources forestières pour finaliser la nouvelle *Loi sur la protection de la nature* et cinq arrêtés.

Au titre du projet *Survivre grâce à l'action*, le Centre a participé à la formation de la population de Tabochar à l'utilisation économique des maigres ressources en eau potable pour éviter d'avoir recours aux eaux de surfaces contaminées par des radionucléides.

Prévention de l'érosion. Le Centre a mené à Khatlon une campagne de sensibilisation axée sur la réduction des terres causée par l'érosion. Il a également planté quelque 30 000 peupliers et épicéas dans des zones vulnérables à l'érosion afin de réduire les pressions de la population sur l'environnement local et prévenir la dégradation des terres.

Sensibilisation. Le Centre a appuyé des « patrouilles vertes » qui sensibilisent la jeunesse à des questions environnementales. Il a donné la possibilité aux 70 élèves et étudiants les plus actifs de participer au *Camp d'été national de la jeunesse pour l'écologie* et au *Forum écologique international de la jeunesse*.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme. Le Centre a organisé un camp d'été qui a familiarisé 20 étudiants universitaires du pays aux aspects théoriques et pratiques de la protection des droits de l'homme. En coopération avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, le Centre a soutenu les efforts faits, par le Tadjikistan pour devenir un État participant de premier plan en incorporant la question des droits de l'homme aux programmes des écoles secondaires. Le Centre a également travaillé avec l'ONG tadjike *Human Right Centre* à l'observation de plus de 100 procès.

Réforme judiciaire et juridique. En coopération avec d'autres organisations locales et internationales, le Centre a organisé 11 conférences et tables rondes sur divers thèmes, tels que les conditions d'emprisonnement, l'institution d'un médiateur en matière de droits de l'homme, l'indépendance de l'appareil judiciaire et l'examen et l'analyse de projets de loi sur la liberté de conscience et de religion, les ONG et les associations publiques.

Développement des médias. Le Centre a soutenu la presse écrite dans les zones les plus peuplées et les plus pauvres de la région de Khatlon. À Kurghonteppa, l'OSCE a financé le journal indépendant *Bomdod*, qui est devenu un forum pour le dialogue politique. Le Centre a également continué de soutenir le seul périodique indépendant en langue ouzbèke du Tadjikistan, *Nafosat*. Il a fourni une assistance technique pour l'impression de deux nouveaux journaux, Sobytiya et 3+1 Kishovarz.

Les deux centres d'information créés avec l'aide de l'OSCE en 2004 à Douchanbé et dans la vallée de Rasht ont reçu la visite de 400 personnes par mois. Les centres d'information forment des journalistes et des étudiants en journalisme, fournissent un accès à Internet et à d'autres sources d'information ainsi qu'un appui technique à la recherche et à la rédaction d'informations.

Un portail Internet consacré aux élections et lancé par l'OSCE a fourni un meilleur accès aux informations de base concernant l'élection présidentielle au Tadjikistan sur le site web de l'Agence d'information indépendante Asia Plus (www.asiaplus.tj).

Sensibilisation à l'égalité entre les sexes. Le Centre a travaillé avec l'Institut de formation des employés de l'État tadjik et l'Institut de mise à niveau des qualifications des enseignants du second degré pour incorporer les questions d'égalité entre les sexes aux programmes scolaires.

Le Centre a également dispensé des formations sur les questions d'égalité entre les sexes à un total de 100 employés du gouvernement et 80 enseignants.

Mécanismes de garantie des droits. Le Centre a appuyé un forum pour les représentants des organismes gouvernementaux, d'ONG de femmes et de la communauté internationale qui a permis aux parties de mieux définir leurs responsabilités effectives dans la mise en œuvre du plan d'action national pour l'égalité entre les sexes.

Centre de ressources pour les femmes. Les neufs centres de ressources pour les femmes appuyés par l'OSCE ont continué de fournir un appui psychologique et juridique en plus de jouer un rôle préventif grâce à l'organisation de manifestations telles que des séminaires sur la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, ainsi que des cours pour l'autonomisation économique des femmes. Le Centre a contribué au renforcement des capacités des responsables du Centre de ressources pour les femmes.

Lutte contre la traite. Le Centre s'est concentré sur le renforcement des capacités et la coopération régionale de la Commission interdépartementale tadjike pour la lutte contre la traite des êtres humains et des ONG locales en soutenant leur participation à des conférences internationales et régionales.

Chef du Centre par intérim :

Klaus Rasmussen

Budget unifié révisé : 3 936 700 €

www.osce.org/tajikistan/

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

[Map page 71]
Project Co-ordinator Office in Uzbekistan = Bureau du Coordonnateur des projets en Ouzbékistan
Tashkent = Tachkent

International borders = Frontières internationales

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 71]

Le 30 juin, les États participants de l'OSCE ont institué une nouvelle forme de coopération avec la République d'Ouzbékistan. Le Centre de Tachkent est devenu le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan.

Le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan a été chargé d'apporter son concours au Gouvernement ouzbek dans ses efforts visant à assurer la sécurité et la stabilité, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, le trafic illicite de drogues et d'autres menaces et défis transnationaux ; d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en ce qui concerne la poursuite du développement économique et la protection de l'environnement ; et d'apporter son concours au Gouvernement dans la mise en œuvre des principes de l'OSCE et des engagements pris dans le cadre de l'Organisation, notamment ceux ayant trait au développement de la société civile.

L'opération de terrain a poursuivi les travaux menés par l'OSCE pour assister les autorités dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Elle a intensifié ses efforts dans le domaine économique et environnemental, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise et de la bonne gouvernance dans les communautés au niveau local. L'OSCE a également encouragé l'égalité entre les sexes et œuvré dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement des capacités. Le Coordonnateur des projets a facilité la participation de dirigeants ouzbeks à plusieurs ateliers organisés sous les auspices de l'OSCE et consacrés à des questions telles que la lutte contre le terrorisme, la sécurité des documents de voyage et la répression du trafic illicite de drogues. À la suite de ces voyages, les autorités ouzbèkes ont présenté leurs recommandations pour de futures activités communes avec l'opération de terrain.

Cybercafé pour journalistes. L'opération de terrain a fourni un accès gratuit à Internet aux représentants des médias au cours de la première partie de l'année. Les journalistes, les professionnels des médias et des étudiants en journalisme ont utilisé les ressources du

cybercafé et les cours de formation dispensés pour améliorer leurs compétences en matière d'informatique et d'Internet.

Centre de consultation juridique pour journalistes. L'opération de terrain a organisé des consultations et un soutien juridiques à l'intention des journalistes et des représentants des médias au cours de l'année. Les juristes du Centre juridique, soutenu par l'OSCE, ont informé les journalistes et les représentants des médias sur la législation en matière de médias, ont conseillé les journalistes sur la conformité de leurs articles avec la législation nationale avant leur publication et assuré leur défense et leur représentation devant des tribunaux.

Avec l'Office de coopération EuropAid, l'opération de terrain a mis en place un Centre de formation et d'information pour les députés de la Chambre basse du Parlement et a fourni du matériel, une assistance pour son fonctionnement quotidien et des recommandations pour élaborer un centre approprié. En outre, l'Opération de terrain et EuropAid ont publié un livre sur *La Chambre législative du Parlement d'Ouzbékistan* et organisé un voyage d'étude à l'intention de parlementaires dans des pays de l'Union européenne et en Russie.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Gestion des migrations de main-d'œuvre. En janvier, l'opération de terrain a facilité la participation d'une délégation à un atelier sur la gestion des migrations de main-d'œuvre en Asie centrale, qui s'est déroulé à Almaty. La délégation comprenait des représentants du Ministère de l'intérieur, du Centre pour une politique économique efficace (qui relève du Ministère de l'économie), du Ministère du travail et de la protection sociale de la population, ainsi que du Centre pour la recherche sociale et en marketing.

Promotion de la création d'entreprises. L'opération de terrain a organisé des cours de formation sur les bases de la création d'entreprises à l'intention de la jeunesse, en collaboration avec le mouvement social des jeunes nationaux, et a offert, en coopération avec le Comité des femmes ouzbèkes, une série de cours de formation commerciale pour les femmes. Au titre d'un projet sur la promotion du développement de l'arbitrage et du soutien aux agriculteurs en Ouzbékistan, l'Association des agriculteurs ouzbeks et l'ONG Centre de recherche sur les problèmes juridiques ont mis en place des cours pour former des juristes locaux au développement de l'arbitrage et aux droits des agriculteurs. Sur la base des commentaires des participants, l'OSCE a élaboré des recommandations pour les aider à faire face aux obstacles qu'ils rencontraient dans la gestion de leur entreprise.

Lutte contre le trafic de drogues. L'opération de terrain de l'OSCE a financé la publication de 1 000 exemplaires d'un bulletin d'information rendant compte de la situation en matière de drogues en Asie centrale en 2005 et élaboré par le Centre national d'information et d'analyse du contrôle des drogues, sous les auspices du cabinet des ministres de l'Ouzbékistan. Ce bulletin se fonde sur des informations provenant des centres nationaux pour le contrôle des drogues des pays voisins.

Questions de sécurité en matière de transports régionaux. Le Coordonnateur des projets a appuyé la participation d'une délégation ouzbèke au Forum économique de l'OSCE qui était consacré à la question des transports. Dans le prolongement de cette participation, le Bureau a publié un guide contenant les règlements en matière de transport routier international ainsi que les conseils pratiques à l'intention des routiers internationaux basés localement.

Promotion de la bonne gouvernance au niveau local. Au cours du premier semestre, quelque 150 représentants de communautés autonomes, ou mahallas, de la vallée de Ferghana ont participé à une formation pilote consacrée aux bases de la budgétisation, de la comptabilité et de l'information financière lancée par la Fondation républicaine des mahallas. Cette formation, organisée par le Coordonnateur des projets, a donné aux participants les outils nécessaires pour gérer efficacement les communautés et les a sensibilisés aux droits, aux moyens d'action et aux responsabilités des représentants.

Sensibilisation à l'environnement. L'OSCE a appuyé un groupe de travail qui rédige un programme pour les écoles secondaires sur la sensibilisation à l'environnement portant sur des questions relatives à la conservation de l'eau.

Activités liées à la dimension humaine

Autonomisation des femmes. L'opération de terrain, en collaboration avec des organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, a complété le cours sur l'amélioration du mécanisme national pour la parité et le développement par une série de formations régionales renforçant la capacité des participants à promouvoir les questions d'égalité entre les sexes. Le Bureau a également apporté son soutien à deux documentaires tournés pour la télévision et brossant le portrait de dirigeantes ouzbèkes, à organisé deux tables rondes dans les régions sur la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et a appuyé la publication de 100 exemplaires du Guide consacré aux rapports nationaux et de suivi sur la mise en œuvre de la CEDAW en Ouzbékistan.

Prévention de la traite des êtres humains. De février à juillet, l'opération de terrain a consacré ses activités à la prévention de la traite des êtres humains avec deux campagnes de sensibilisation menées en étroite coopération avec les autorités régionales chargées de l'application de la loi. L'opération de terrain a traduit en ouzbek le *Guide du BIDDH sur les mécanismes nationaux d'orientation*.

Renforcement de capacités de l'institution du médiateur. En février, l'opération de terrain a appuyé l'institution du médiateur en organisant des séminaires sur ses travaux ainsi que des ateliers à ce sujet dans les régions. L'OSCE a financé la publication de 1 000 exemplaires du Guide intitulé Ombudsmen of the World, qui détaille les expériences d'un certain nombre de pays en matière de développement de l'institution du médiateur. En coopération avec le médiateur ouzbek, l'opération de terrain a organisé une conférence sur le renforcement de la coopération entre le médiateur et la Chambre législative du Parlement national, avec la participation d'experts internationaux.

Appui à l'éducation juridique. L'opération de terrain a apporté son concours à l'élaboration, à la publication et à la diffusion du manuel intitulé *Legal Remedies at Civil Court*.

Réforme des prisons. L'opération de terrain a fourni 1 100 livres en russe et en ouzbek ainsi qu'un accès gratuit à Internet aux enseignants et aux personnes suivant une formation dispensée par l'Unité de documentation du Centre de formation pénitentiaire, qui a été créé en 2005 par l'opération de terrain en coopération avec le Ministère de l'intérieur. Environ 400 employés des différents établissements pénitentiaires ont bénéficié de ces possibilités.

Coordonnateur de projets :

M. l'Ambassadeur Miroslav Jenca Budget unifié révisé : 1 015 300 € www.osce.org/tashkent

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

Représentant auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a principalement pour tâche de participer aux travaux de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite, qui fait des recommandations au Gouvernement à propos de la délivrance de permis de séjour au personnel militaire russe à la retraite resté en Estonie après le retrait du gros des forces russes en 1994.

Activités et développements

Le Représentant de l'OSCE a continué de prêter son concours pour l'examen des demandes de permis de séjour, en majorité temporaires, au cours des quatre sessions tenues par la Commission, dont la dernière en août.

Permis de séjour permanents. Une loi révisée sur les étrangers est entrée en vigueur le 1er juin à la suite de l'harmonisation avec une directive du Conseil de l'Union européenne de 2003. En termes de résidence, tous les ressortissants de pays tiers, dont les militaires retraités, peuvent obtenir le statut de résident à long terme s'ils remplissent certaines conditions. En vertu de la loi révisée, les militaires retraités ne sont plus traités comme un groupe distinct et le Conseil de la citoyenneté et des migrations examine à présent toutes leurs demandes de permis de séjour.

La Commission ayant achevé sa tâche après l'examen de quelque 26 400 cas depuis sa création en 1993, elle a été désactivée à compter du 1er septembre, ce qui permet de mettre fin à son mandat en 2006.

Représentant de l'OSCE : Uwe Mahrenholtz

Budget unifié révisé : 101 600 €

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'apporter son concours pour l'application de l'Accord de 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie.

En 2006, 16 739 personnes au total relevaient de cet Accord, soit 463 de moins qu'en 2005. Au moment de sa conclusion en 1994, 22 320 personnes au total en relevaient.

Activités et développements

Problèmes de logement. Comme les années précédentes, en 2006 les discussions au sein de la Commission ont porté essentiellement sur des questions en rapport avec l'éviction potentielle de militaires retraités et de leurs familles des logements dits « dénationalisés ». À la suite de l'adoption d'une loi réglementant la restitution des biens nationalisés à leur propriétaires légitimes ou à leurs descendants, la Lettonie a prévu une période de grâce de sept ans pour les locataires de ces biens. À la fin de cette période, elle a proposé aux militaires retraités et à leurs familles ainsi qu'aux autres personnes concernées des conditions spéciales supplémentaires prévoyant notamment un soutien financier et l'accès prioritaire à un logement social. Compte tenu de contraintes budgétaires, une liste d'attente doit être établie pour les candidats à un logement social et les autorités lettones et russes concernées coopèrent étroitement afin de résoudre des situations potentiellement difficiles.

Lancement réussi d'un programme de réinstallation. Un programme de réinstallation financé par la Lettonie pour les militaires retraités qui souhaitent quitter la Lettonie et s'installer à titre permanent hors du pays a été lancé le 1er janvier. À la fin de l'année, 91 personnes avaient bénéficié d'une aide financière à la réinstallation au titre de ce programme. Il se poursuivra en 2007 et il est escompté que le nombre de candidats intéressés restera sensiblement le même.

Représentant de l'OSCE : Helmut Napiontek

Budget unifié révisé : 8 200 €

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme est la principale institution de l'OSCE chargée de la dimension humaine de la sécurité, vaste concept englobant la protection des droits de l'homme ; l'édification de sociétés démocratiques, l'accent étant mis sur les élections, la consolidation des institutions et la gouvernance ; le renforcement de l'état de droit ; et la promotion d'un respect sincère et d'une compréhension mutuelle entre les individus et les nations ;

Le BIDDH s'emploie également à promouvoir la tolérance et la non-discrimination par des séminaires, par des programmes d'éducation sur l'Holocauste, et en s'efforçant de remédier à la pénurie de données sur les crimes inspirés par la haine.

Le BIDDH a plus de 125 employés de 29 des 56 États participants de l'OSCE. L'Ambassadeur Christian Strohal, diplomate autrichien, dirige le BIDDH depuis mars 2003.

Pour contribuer à assurer des élections démocratiques, le BIDDH a déployé cette année quelque 2 700 observateurs dans 15 missions d'observation ou d'évaluation électorale aussi bien dans des démocraties anciennes que nouvelles. Le Bureau a également appuyé les efforts visant à recruter des observateurs de l'ensemble de la région de l'OSCE.

Afin d'aider les États dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination, le BIDDH a lancé un nouveau système d'information en ligne qui permet d'accéder à des données, à des textes de lois et à des exemples de meilleures pratiques pour combattre la haine et la xénophobie.

Le BIDDH a géré un programme de formation à l'intention de fonctionnaires et de représentants de la société civile. Une centaine de membres du personnel des opérations de terrain de l'OSCE ont assisté à des réunions d'information sur des questions relatives à la dimension humaine et de nombreux stages de formation ont été organisés pour des fonctionnaires gouvernementaux et des membres de la société civile sur des questions allant de la lutte contre la traite des êtres humains à l'observation des procès.

Le BIDDH a contribué aux préparatifs et au suivi de réunions et de conférences de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine, notamment la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* qui se tient chaque année à Varsovie et qui est la plus importante conférence sur les droits de l'homme en Europe avec près de 1 000 participants de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONG.

À côté de son programme de publications régulières, le BIDDH a établi un rapport sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE intitulé *Common Responsibility: Commitments and Implementation*. Ce rapport, rédigé en réponse à une tâche spécifique qui lui a été confiée par le Conseil ministériel en 2005 et en consultation avec l'ensemble des États participants, contient un certain nombre de conclusions et de recommandations en vue d'un suivi.

Élections

Le BIDDH a affecté plus de 2 700 observateurs à dix missions d'observation et à cinq missions d'évaluation d'élections. Afin de diversifier la composition géographique des missions, 70 observateurs de courte durée et 28 observateurs de longue durée ont été financés dans le cadre du Fonds du BIDDH pour la diversification des missions d'observation électorale. Ce Fonds de contributions volontaires a été créé en 2001 pour assurer la participation des ressortissants de 19 États participants qui ne sont pas en mesure de détacher régulièrement des observateurs pour les missions d'observation du BIDDH.

Missions d'observation et d'évaluation électorale

	<u> </u>		
Pays	Type d'élections	Date	Type de Mission
Canada	Législatives	23 Janvier	Évaluation
Biélorussie	Présidentielles	19 mars	Observation
Ukraine	Législatives	26 mars	Observation
Italie	Législatives	9-10 avril	Évaluation
Azerbaïdjan	Législatives (répétition)	13 mai	Observation restreinte
Monténégro (Serbie- Monténégro)	Référendum	21 mai	Observation
Ex-République yougoslave de Macédoine	Législatives	5 juillet	Observation
Monténégro	Législatives	10 septembre	Observation
Bosnie-Herzégovine	Générales	1 octobre	Observation
Géorgie	Municipales	5 octobre	Observation restreinte
Lettonie	Législatives	7 octobre	Observation restreinte
Bulgarie	Présidentielles	22 octobre	Évaluation
Tadjikistan	Présidentielles	6 novembre	Observation
États-Unis d'Amérique	Générales (mi-mandat)	7 novembre	Évaluation
Pays-Bas	Législatives	22 novembre	Évaluation

Le BIDDH a également envoyé cinq équipes d'appui sur le terrain afin d'aider les opérations de terrain à observer les activités électorales ci-après pour lesquelles aucune mission d'observation ou d'évaluation n'a été déployée, à savoir les élections législatives partielles au Kirghizistan, les élections municipales partielles en Ukraine, les élections municipales en Serbie du Sud et en Azerbaïdjan ainsi que l'élection au poste de gouverneur en Gagaouzie (Moldavie).

Réforme et analyses de la législation électorale. Treize analyses juridiques de la législation électorale, élaborées en coopération avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, ont été publiées en 2006. Ces analyses, financées grâce à un fonds de contributions

volontaires établi par le BIDDH en 2001, contenaient des recommandations sur la façon de mettre la législation en conformité avec les engagements de l'OSCE.

Suivi et mise en œuvre des recommandations. Bien que le suivi incombe au premier chef aux États, le BIDDH appuie ces efforts, en particulier en réponse à l'intérêt manifesté par les États concernés. En 2006, des activités de suivi ont été menées en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, au Royaume-Uni et en Serbie. Ces activités ont notamment inclus des analyses de la législation électorale, des tables rondes, des conférences et des débats d'experts.

Défis nouveaux. Le BIDDH a continué à identifier de nouveaux défis à la tenue d'élections démocratiques, liés notamment à l'introduction de nouvelles technologies et procédures électorales. Les systèmes de vote électronique doivent répondre aux même normes et principes que les systèmes de vote traditionnels, en particulier en ce qui concerne la transparence, la confidentialité du vote et les responsabilités en la matière.

Le BIDDH a procédé à une étude des systèmes de vote électronique lors des élections locales qui se sont déroulées en Belgique en octobre. L'objectif était à la fois de mieux comprendre le fonctionnement de tels systèmes dans la pratique et d'envisager des moyens efficaces d'observer le vote électronique. Des exercices similaires ont été effectués dans le cadre des missions d'évaluation aux États-Unis d'Amérique et aux Pays-Bas.

En juillet, le BIDDH a organisé une réunion à l'intention de spécialistes du vote électronique et de son département des élections sur l'*observation du vote électronique* pour débattre des défis que soulève l'observation d'un processus de vote électronique et identifier les domaines dans lesquels la méthodologie d'observation du BIDDH pourrait être améliorée afin de tenir compte de l'utilisation accrue de nouvelles technologies lors d'élections.

Méthodologie. Depuis la publication de la première édition du *Manuel d'observation des élections* en 1996, le BIDDH l'a régulièrement actualisé pour tenir compte des nouveaux défis ainsi que de l'expérience acquise au cours de plus d'une décennie d'observation. En 2006, le BIDDH s'est employé à élaborer des lignes directrices relatives au suivi des processus d'inscription des électeurs et à l'observation des médias au cours des missions d'observation.

Formation. Le BIDDH a lancé un programme de formation à l'intention des observateurs électoraux pour assurer une approche commune dans l'application de sa méthodologie. Le premier stage de formation s'est déroulé en novembre à l'Académie de l'OSCE à Bichkek pour des observateurs de courte durée venus de 19 pays. Le Bureau a également continué à soutenir les efforts nationaux en formant des observateurs allemands, autrichiens, norvégiens et russes pour participer aux missions électorales.

Démocratisation

En 2006, le BIDDH est devenu le premier point de contact pour la mise en œuvre de l'*Accord* de coopération OSCE-Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est et a apporté son soutien à la Présidence belge dans le cadre de sa priorité, à savoir la réforme des systèmes de justice pénale.

État de droit. La réforme de la justice pénale était cette année au premier rang des préoccupations du BIDDH pour promouvoir l'état de droit. Lors du Séminaire sur la dimension humaine, tenu en mai, les participants ont débattu des problèmes que rencontraient les systèmes de justice pénale dans tout l'espace de l'OSCE et ont échangé des données d'expérience dans des domaines relevant de leurs compétences. Les participants ont conclu que les menaces à la sécurité, telles que le crime organisé, exigeaient des réponses appropriées des organismes chargés de l'application de la loi, mais que ces réponses ne devaient pas aller au détriment du respect de la légalité et de la garantie d'un procès équitable. La coopération et l'échange de meilleures pratiques ont été considérés comme indispensables pour la promotion des réformes institutionnelles et législatives.

Le BIDDH a accueilli 25 spécialistes de la justice pénale du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan à une école d'été sur la justice pénale organisée à Almaty en août. Les participants ont examiné comment l'Asie centrale pouvait tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays de l'OSCE pour réformer leurs systèmes de justice pénale. Le recours à des traitements dégradants et inhumains par les agents de la force publique a été considéré comme un signe manifeste de défaillance du système de justice pénale. Le BIDDH a continué de promouvoir les mécanismes préventifs tels que l'observation publique des lieux de détention et a appuyé les efforts des États visant à améliorer leurs capacités d'enquête sur les allégations de mauvais traitements. Lors d'une conférence sur la prévention de la torture, organisée en mai en coopération avec la Mission en Moldavie, la nécessité de réformes a été soulignée et des recommandations pratiques ont été formulées à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques.

En sa qualité de dépositaire des meilleures pratiques, le BIDDH a commencé à élaborer un manuel de référence sur l'observation des procès fondé sur l'expérience acquise par l'OSCE, notamment dans le cadre de ses opérations de terrain en Europe du Sud Est. Le manuel accorde une large place aux enseignements tirés de ces activités.

Le BIDDH a prêté son concours à des séminaires et des stages de formation pratique pour avocats de la défense en Europe du Sud-Est, au Kazakhstan et au Kirghizistan. En outre, le Bureau a facilité des débats orientés vers l'action portant sur la réforme des barreaux d'avocats en Asie centrale et dans le Caucase du Sud.

Soutien législatif. Le BIDDH a continué de fournir une assistance spécialisée aux États participants dans le cadre de leurs efforts visant à élaborer une législation qui soit conforme aux engagements de l'OSCE. Le Bureau a établi des commentaires sur de nombreux actes législatifs concernant la traite des êtres humains, l'égalité entre les sexes, l'extrémisme, la réforme de la police, la liberté d'association, les partis politiques et la liberté de réunion.

Du point de vue méthodologique, le BIDDH encourage la prise en charge locale des initiatives et des activités de suivi afin de promouvoir des processus législatifs inclusifs et transparents. En Ukraine, par exemple, le BIDDH et le Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine ont procédé à une analyse de la *loi sur la prévention de la violence familiale*, qui a été suivie d'une table ronde organisée par les autorités et à laquelle ont participé des organisations de la société civile. Des amendements destinés à améliorer cette loi sont en cours de rédaction.

Le BIDDH élabore actuellement des lignes directrices concernant la législation relative à la liberté de réunion. Un groupe de neuf personnes en supervise la rédaction, qui a donné lieu à

des consultations avec des experts nationaux lors de quatre tables rondes tenues à Almaty, Belgrade, Tbilissi et Varsovie. Ces lignes directrices offriront aux législateurs une panoplie d'outils pratiques qui incorpore les vues et les bonnes pratiques de divers États de l'OSCE.

Le BIDDH gère en outre une base de données législatives (www.legislationline.org) qui aide les législateurs à identifier les bonnes pratiques et à observer les caractéristiques de l'activité législative dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Cette base de données est actuellement élargie afin d'y inclure des informations sur les processus législatifs et elle est traduite en russe.

Gouvernance démocratique. Le BIDDH a continué de s'acquitter de sa tâche consistant à élaborer une méthodologie pour améliorer les processus législatifs, comme il en avait été chargé lors du Séminaire sur la dimension humaine de 2004. En 2006, l'accent a été mis sur des moyens d'améliorer les procédures et les pratiques en matière de préparation, de rédaction, d'adoption, de publication, de communication et d'évaluation de la législation. Le Bureau a analysé les cadres législatifs existants du point de vue de leur transparence et de leur caractère intégrateur et a proposé des solutions pour remédier aux risques et aux lacunes identifiées.

À la suite d'une évaluation pilote des processus législatifs en Géorgie en 2005, le BIDDH et la Mission en Géorgie ont continué, par l'intermédiaire du Centre pour la réforme parlementaire, à aider le Parlement géorgien à gérer son propre processus de réforme. Des évaluations similaires seront effectuées au Kirghizistan, dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine, en Moldavie et en Ukraine.

La méthodologie d'auto-évaluation des partis politiques, qui a été mise au point par le BIDDH en 2005, a été expérimentée en Géorgie en 2005 et en 2006. Le projet a donné lieu à une publication intitulée *The Political Landscape of Georgia*. Basée sur des études menées par l'Institut néerlandais pour la démocratie multipartite, le BIDDH et l'Institut caucasien pour la paix, le développement et la démocratie, cette publication contient une analyse détaillée de la situation des partis politiques en Géorgie ainsi que des recommandations pour son amélioration.

Se fondant sur ces conclusions, le BIDDH a organisé des ateliers en Géorgie portant sur la politique régionale, la planification stratégique et le financement des partis politiques. Ces ateliers étaient axés notamment sur la formation de formateurs et l'élaboration de panoplies d'outils. Le BIDDH développe également, pour l'information des citoyens, un outil consultable sur Internet présentant les programmes des partis.

Dans le cadre d'une initiative connexe visant à renforcer les pratiques démocratiques par des moyens locaux, le BIDDH coopère avec l'Institut pour la politique publique à Bichkek dans le but d'accroître les capacités locales en matière de recherche et d'analyse politique au Kirghizistan. Le BIDDH forme des chercheurs, aide à organiser des échanges de stagiaires avec des groupes de réflexion étrangers et contribue à consolider les ressources de l'Institut en y ouvrant une nouvelle bibliothèque et en augmentant le nombre d'abonnements à des journaux.

Participation des femmes aux processus démocratiques. Le BIDDH exécute des programmes de pays dans le Caucase du Sud et en Asie centrale en vue d'accroître la participation des femmes aux processus démocratiques. En 2006, ses priorités ont été constituées notamment par la promotion de la coopération entre les gouvernements et la

société civile aux niveaux national et local, le renforcement des capacités et des compétences des structures de la société civile et des gouvernements, le développement des aptitudes des femmes aux fonctions de direction, la prise en compte des questions de parité des sexes dans l'élaboration des politiques ainsi que la prévention et la lutte contre la violence familiale.

Le BIDDH a prêté son soutien à la Coalition d'ONG de femmes, qui a organisé des activités dans toute la Géorgie visant à accroître la participation politique des femmes à l'administration locale. La Coalition s'est employée avec des femmes candidates à promouvoir l'égalité entre les sexes en tant que partie intégrante de leur plateforme électorale et à sensibiliser l'électorat à des questions liées à la démocratie à l'intérieur des partis et à la participation politique des femmes. Sur un total de 1 734 sièges au niveau des districts ou des municipalités, 197 (11,36 %) ont été remportés par des femmes.

En Azerbaïdjan, le BIDDH a exécuté un programme conçu en coopération avec la police fédérale autrichienne en vue de dispenser une formation aux chefs des directions de la police de 24 régions du pays. Des ateliers de suivi ont été organisés aux niveaux des districts et des départements dans ces régions. Le BIDDH a également apporté son concours dans le cadre de l'élaboration de matériels didactiques sur la violence familiale à l'intention de l'Académie de police azerbaïdjanaise.

Migrations et liberté de circulation. En parallèle au lancement de nouvelles initiatives fondées sur des tâches qui lui ont été confiées lors de la Réunion du Conseil ministériel de 2005, le BIDDH a poursuivi ses programmes relatifs à la protection des droits des migrants et des travailleurs migrants ainsi qu'au développement de politiques efficaces en matière de migration dans un certain nombre d'États de l'OSCE.

Dans le but de faciliter le dialogue et la coopération entre États participants, le BIDDH a coorganisé plusieurs ateliers à l'intention de hauts représentants des gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination des migrants ainsi que de spécialistes internationaux des migrations.

En avril, en coopération avec le Centre d'Almaty, le Bureau d'Almaty de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le BIDDH a lancé un projet de recherche visant à contribuer à la mise en place au Kazakhstan d'une politique migratoire conforme aux engagements de l'OSCE.

Le BIDDH a fourni à l'Albanie des avis d'experts pour la modernisation de son système d'état civil et la mise en œuvre de son système d'adresses.

Droits de l'homme

Lutte contre la traite des êtres humains. La promotion des droits des personnes victimes de la traite et de celles qui sont vulnérables à l'exploitation et aux abus figure au centre des activités du BIDDH dans ce domaine. La protection des victimes de la traite était l'un des thèmes principaux lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en octobre.

Le BIDDH encourage les États participants à établir des mécanismes d'orientation faisant intervenir plusieurs organismes en tant que moyen efficace d'identifier, de protéger et d'aider

les victimes de la traite. Afin de promouvoir le respect des engagements de l'OSCE et de ses normes en matière de mécanismes d'orientation, le BIDDH a procédé, en 2006, à des évaluations en Biélorussie, en Fédération de Russie, en France, en Espagne, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Royaume-Uni.

Le BIDDH veille à faire en sorte que les questions relatives à la traite des êtres humains soient prises en considération dans d'autres programmes. En septembre, par exemple, une table ronde s'est tenue à Tirana dans le but de faire participer les associations roms aux activités de lutte contre la traite. Le BIDDH a également commencé à travailler avec des organisations de défense des droits des migrants pour formuler des stratégies visant à promouvoir et à protéger les droits de ceux et celles qui sont vulnérables à la traite.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme. Le BIDDH aide les États participants à faire en sorte que leurs stratégies de lutte contre le terrorisme soient conformes à leurs engagements dans le domaine de la dimension humaine et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Les stages de formation à l'intention de hauts fonctionnaires sur les droits de l'homme et le contre-terrorisme, qui ont débuté en 2005, se sont poursuivis cette année, des stages à l'intention de fonctionnaires serbes et kazakhs ayant eu lieu en juin et en septembre respectivement à Belgrade et à Astana.

En complément de ces stages, le BIDDH a élaboré un manuel sur la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui devrait être publié en 2007.

En mars, le BIDDH a organisé un atelier à Onati (Espagne) sur la solidarité avec les victimes du terrorisme. En novembre, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le BIDDH a accueilli au Liechtenstein un atelier technique sur les droits de l'homme et la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le BIDDH a également produit des travaux de recherche sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme et les délits connexes, la solidarité avec les victimes du terrorisme et la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

Formation et éducation aux droits de l'homme. Un programme de formation élaboré par le BIDDH à l'intention des ONG travaillant dans le domaine des droits de l'homme a été exécuté en Arménie et au Tadjikistan. En octobre, les participants se sont rencontrés en Ukraine pour un stage de suivi au cours duquel ils ont acquis les compétences nécessaires pour former d'autres personnes.

En février, le BIDDH a mené à bien sa formation à l'intention d'ONG du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan à l'observation des centres de détention préventive. La dernière partie de ce stage de formation a consisté en une session consacrée à la rédaction de rapports d'observation et en un séminaire régional à l'intention de représentants d'ONG et des gouvernements de ces pays sur la prévention des abus en matière de droits de l'homme dans les lieux de détention.

Le BIDDH a continué d'organiser des stages trimestriels sur la dimension humaine à l'intention du personnel de l'OSCE. À ce jour, il a formé plus de 240 membres du personnel de l'ensemble des opérations de terrain.

Droits de l'homme et forces armées. Le BIDDH a lancé un programme sur les droits de l'homme et les forces armées, fondé sur l'hypothèse que le personnel des forces armées sera plus enclin à respecter les droits de l'homme dans l'exercice de ses fonctions si ses propres droits de l'homme sont protégés au sein des institutions dans lesquelles il travaille.

Le BIDDH et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, sis à Genève, ont coopéré dans le cadre de l'élaboration d'un manuel portant sur les droits de l'homme du personnel des forces armées. Devant être publié en 2007, ce manuel illustrera comment les structures militaires peuvent veiller au respect des droits de l'homme tout en prenant en considération les réalités et les nécessités de la défense et de la sécurité militaire. Dans ce contexte, le BIDDH et le Centre ont organisé deux tables rondes sur des questions en rapport avec les droits de l'homme du personnel des forces armées. La première a eu lieu en septembre à Berlin et a porté sur l'importance du concept de « citoyen en uniforme » en tant que moyen de sauvegarder les droits et les libertés du personnel des forces armées. La deuxième, qui avait pour thème les syndicats et associations militaires, a eu lieu en octobre à Bucarest.

Les femmes et la sécurité. En coopération avec la Mission en Bosnie-Herzégovine et l'Agence pour la parité des sexes du Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine, le BIDDH a conduit un projet portant sur la mise en œuvre en Europe du Sud-Est de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, principal instrument international pour la promotion du droit des femmes de participer à la prévention et au règlement des conflits, à l'édification de la paix et à la reconstruction après un conflit. Le projet a comporté deux tables rondes régionales tenues à Sarajevo en mars et en septembre, qui ont débouché sur un plan pour la mise en œuvre régionale de la résolution.

En septembre, le BIDDH et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la Communauté des États indépendants ont organisé une table ronde à Almaty sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en Asie centrale. Des représentants de gouvernements et d'ONG ont fait des recommandations sur la manière d'appliquer la résolution et qui portaient entre autres sur la création d'un mécanisme d'interaction entre la société civile et un réseau régional d'acteurs intéressés.

Le BIDDH a prêté son concours aux autorités moldaves tout au long de l'année pour la rédaction d'une législation relative à la lutte contre la violence familiale. Cela a impliqué l'organisation d'une visite d'étude en Roumanie pour des fonctionnaires et des représentants d'ONG, une série de réunions d'experts, des réunions avec les membres du Comité parlementaire dirigeant le processus de rédaction, ainsi qu'une manifestation régionale qui a réuni des acteurs clés, dont des représentants de la société civile et des pouvoirs publics, ainsi que des experts d'Ukraine et de Roumanie pour examiner le projet de loi moldave et échanger des données d'expérience.

Peine de mort. Le BIDDH suit les développements en ce qui concerne la peine de mort dans les 56 États participants dans le but de faciliter les échanges d'information, d'accroître la transparence et de promouvoir le respect des garde-fous internationaux. L'analyse annuelle du Bureau intitulée *The Death Penalty in the OSCE Area*, qui comprend des textes de cinq États participants sur leur expérience de l'application de la peine de mort, a été présentée en octobre lors de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*.

Le BIDDH a appuyé les efforts déployés par un groupe de défense des droits de l'homme en Ouzbékistan qui a mené des activités de sensibilisation du grand public à l'abolition de la peine de mort.

Observation des procès. Le BIDDH a mené à bien ses projets portant sur l'observation des procès au Kazakhstan et au Kirghizistan. Des rapports seront établis à l'intention des gouvernements des deux pays et comprendrons des recommandations pour l'amélioration de leurs systèmes de justice pénale.

Institutions nationales et défenseurs des droits de l'homme. Conscient du rôle crucial joué par les institutions nationales indépendantes des droits de l'homme et des difficultés auxquelles les défenseurs des droits de l'homme sont confrontés dans de nombreuses situations, le BIDDH a établi, en réponse à une recommandation formulée lors de la Réunion supplémentaire sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui s'est tenue en mars, un point de contact pour les institutions nationales des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'un programme d'activités pour 2007 dans ce domaine.

Tolérance et non-discrimination

Lutte contre les crimes inspirés par la haine. Une des grandes difficultés dans la lutte contre les crimes inspirés par la haine réside dans l'absence de statistiques fiables. Ayant identifié des lacunes et des carences dans la collecte de données relatives à ce type de crimes, le BIDDH a élaboré des outils, y compris des définitions de travail et un formulaire pour les rapports de police, en vue de soutenir les États dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la collecte de données et la législation dans ce domaine.

Une réunion sur *les moyens de remédier au manque de données sur les crimes inspirés par la haine* a eu lieu à Vienne en novembre et a permis aux spécialistes d'échanger des données d'expérience. Il en est résulté un réseau d'experts qui seront à la disposition des États souhaitant élaborer des méthodologies pour collecter des données sur les crimes inspirés par la haine.

En octobre, le BIDDH a lancé son système d'information sur la tolérance et la non-discrimination (http://tnd.odihr.pl) qui permet d'accéder à des plans d'action, à des statistiques et à des textes de lois ainsi qu'à des informations sur les initiatives prises dans ce domaine par États participants et organisations.

Le BIDDH a publié son premier rapport intitulé *Challenges and Responses to Hate-Motivated Incidents in the OSCE Region* pour la période de janvier à juin 2006. Il s'agit là de la première initiative du BIDDH visant à fournir un aperçu des tendances concernant les incidents motivés par la haine en se concentrant sur des exemples fournis par les États participants de l'OSCE.

Le *Programme du BIDDH à l'intention des agents de la force publique concernant la lutte contre les crimes inspirés par la haine* a été mis en œuvre en Croatie en 2006, résultant en une prise de conscience accrue de la nécessité de s'attaquer à la question des crimes inspirés par la haine et de coopérer étroitement avec les communautés touchées. À titre de mesure de suivi, le Ministère croate de l'intérieur a décidé d'incorporer une formation à la lutte contre les crimes inspirés par la haine dans le programme de formation de la police nationale. En

novembre, le BIDDH a procédé à une étude d'évaluation des besoins en Pologne dans le but d'y exécuter le programme à l'avenir. En décembre, le BIDDH a organisé à Paris un séminaire de formation de formateurs qui a donné à des policiers et à des procureurs de 14 pays un aperçu du programme.

Liberté de religion ou de conviction. Le Groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction, qui compte 60 membres et fait fonction d'organe de conseil et de consultation auprès des États de l'OSCE en ce qui concerne la promotion de la liberté religieuse, fournit une assistance législative et fait des observations sur des affaires déterminées. En 2006, le Groupe a répondu à des demandes émanant de six États participants, à savoir l'ex- République yougoslave de Macédoine, le Tadjikistan, l'Ukraine, la Serbie, l'Albanie et la Roumanie, pour des analyses juridiques.

Le Groupe a également mis en chantier un projet visant à élaborer des lignes directrices pour l'enseignement de la religion dans les écoles publiques de la région de l'OSCE afin de promouvoir une prise de conscience et une tolérance accrues de la diversité religieuse parmi les jeunes.

Respect et compréhension mutuels. Le BIDDH a coopéré avec des organisations, des institutions et des experts internationaux, en particulier l'Équipe spéciale de coopération internationale sur l'éducation relative à l'Holocauste, la mémoire et la recherche, pour élaborer des outils à l'intention des éducateurs. Des suggestions pour des jours du souvenir de l'Holocauste ont été formulées en coopération avec Yad Vashem (Israël) et 12 experts nationaux et sont disponibles dans dix langues. Des matériels didactiques sur l'antisémitisme ont également été développés pour sept États de l'OSCE par le BIDDH, la Maison d'Anne Franck à Amsterdam et des experts nationaux. Ces matériels ont été utilisés à titre expérimental dans des écoles et seront disponibles pour la prochaine année scolaire.

Le BIDDH a rassemblé et évalué des informations sur les stratégies et les initiatives visant à promouvoir le respect de la diversité dans les systèmes d'éducation de type scolaire dans toute la région de l'OSCE. La conclusion de cette évaluation a été que les stratégies à long terme visant à inclure le thème de la diversité dans l'éducation scolaire faisaient cruellement défaut. Le développement des programmes et la formation des enseignants ont été identifiés comme des domaines clés pour remédier à cette situation.

Le BIDDH a également contribué à un effort s'étendant à l'Organisation tout entière pour appuyer l'initiative de l'ONU pour l'*Alliance des civilisations*.

Renforcement des capacités de la société civile. Le BIDDH a organisé des tables rondes préparatoires pour ONG en préalable à trois réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance qui ont eu lieu à Almaty, Dubrovnik et Vienne.

Le BIDDH a continué de soutenir les efforts déployés par des ONG pour suivre la situation en matière de crimes de haine et de manifestations violentes d'intolérance et en rendre compte. Il a mis l'accent sur le renforcement des réseaux d'ONG dans toute la région de l'OSCE. Il a, par exemple, appuyé la création d'un bureau de plaintes sur le discours de haine sur Internet en Slovaquie, élargissant ainsi le champ des activités du Réseau international contre la cyberhaine, un réseau de la société civile basé à Amsterdam.

En mai, le BIDDH et le Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans ont organisé une table ronde

pour débattre de mesures visant à décourager les stéréotypes et les préjugés à l'encontre des communautés musulmanes dans le discours public. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les journalistes de suivre régulièrement une formation sur la couverture des questions relatives à la diversité et, en particulier, des questions relatives aux musulmans et à l'Islam. Ils ont également souligné le rôle que les dirigeants politiques pouvaient jouer pour accroître la représentation des communautés musulmanes dans le discours politique.

Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis

Un certain nombre d'États ont pris des mesures pour débarrasser leur société des préjugés à l'égard des Roms, à la fois en adoptant la législation nécessaire pour lutter contre la discrimination et en mettant des institutions en place pour appliquer cette législation. Certains ont également élaboré des stratégies en vue d'améliorer la situation des Roms et des populations apparentées.

Le BIDDH facilite les examens et les évaluations de la mise en œuvre du *Plan d'action en faveur des Roms*. Le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis a joué un rôle particulièrement actif dans ce domaine en mettant à profit les conférences et d'autres événements pour réaffirmer les engagements concernant les questions relatives aux Roms, distribuer de la documentation sur la situation des Roms dans toute la région de l'OSCE et faciliter la participation des Roms et des groupes apparentés à ces manifestations. En 2006, le BIDDH a participé à plusieurs initiatives visant à déterminer comment les organisations internationales pouvaient mieux coordonner leur action en faveur des Roms. Il a participé, par exemple, à la conférence internationale intitulée *Mise en œuvre et harmonisation des politiques nationales en faveur des Roms, des Sintis et des Gens du voyage : recommandations pour une vision commune* accueillie par le Gouvernement roumain à Bucarest. Le but de cette initiative, qui s'est appuyée sur les efforts conjugués de plusieurs organisations internationales, était d'examiner des mesures conjointes pour améliorer les conditions de vie des Roms, des Sintis et des Gens du voyage et de formuler des recommandations là où davantage de progrès sont nécessaires.

En 2006, le BIDDH a envoyé à tous les États participants un questionnaire pour obtenir des informations sur les initiatives qui ont été lancées dans le cadre du *Plan d'action*, ainsi que sur les problèmes que les États ont rencontré pour l'appliquer. Le Bureau prépare actuellement un rapport qui analyse l'information reçue et qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative de plus grande ampleur visant à élaborer une méthodologie pour examiner et évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action*.

Le BIDDH a profité de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* pour discuter de cette méthodologie avec des partenaires intéressés. Le Bureau a partagé les enseignements tirés de son analyse de la mise en œuvre des stratégies nationales polonaise et roumaine en faveur des Roms. Lors de cette réunion, le BIDDH a également facilité un certain nombre d'activités parallèles sur des questions particulières abordées dans le *Plan d'action*, telles que les questions de parité des sexes, la police dans les sociétés multiethniques, la régularisation des établissements informels, la facilitation de l'intégration des Roms dans les marchés du travail et les politiques concernant les Roms, les Ashkalis et les Égyptiens dans le cadre du règlement de la question du statut politique du Kosovo.

Budget unifié révisé : 13 303 600€

www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Les conflits armés entre États pour des questions de territoire ou de ressources économiques ont diminué dans la région de l'OSCE ces dernières décennies, mais les conflits provoqués par des tensions internes entre différents groupes au sein des États sont en augmentation. Les frictions à caractère ethnique, religieux ou linguistique, souvent dans le contexte de relations entre une majorité et une minorité, ont dégénéré en violence.

En réaction, la CSCE, prédécesseur de l'OSCE, a créé le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales en 1992. Le rôle de ce dernier est de lancer des alertes précoces et de prendre des mesures appropriées rapidement pour empêcher que les tensions ethniques ne tournent au conflit. Son mandat le décrit comme « un instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible ».

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales est le Suédois Rolf Ekeus. Il a pris ses fonctions le 1er juin 2001.

Pendant l'année, le Haut Commissaire a continué de promouvoir le dialogue, la confiance et la coopération entre les États participants de l'OSCE en réponse aux tensions impliquant des questions relatives aux minorités nationales, et a cherché à contenir et à désamorcer les frictions entre majorités et minorités dans les États participants.

Il a également continué de travailler sur les questions thématiques ayant une influence sur les relations interethniques dans toute la région de l'OSCE, telles que la police et les politiques d'intégration.

En février, le Haut Commissaire a présenté le cinquième volet des recommandations élaborées sous ses auspices par des experts indépendants reconnus internationalement, à savoir les *Recommandations concernant la police dans les sociétés multiethniques*. Les Recommandations établissent une feuille de route détaillée pour renforcer la confiance entre les services de police et les personnes appartenant à des minorités nationales. Ils donnent aux États des orientations pratiques à l'usage des responsables de l'élaboration des politiques, de la police, des minorités nationales et des ONG sur l'angle selon lequel approcher les activités de police et abordent la question de l'interaction entre la police et les minorités dans un environnement multiethnique dans la région.

Le Haut Commissaire a également traité la question thématique du juste équilibre entre l'intégration et le respect pour la diversité. C'est là un concept central dans le débat croissant sur l'intégration dans de nombreux États participants. Afin d'en avoir un meilleur aperçu, le Haut Commissaire a commandé une étude exhaustive sur les politiques d'intégration dans diverses sociétés. Il a présenté cette étude, qui porte sur les politiques de sept démocraties occidentales, ainsi que sa propre analyse, à la session de juillet de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bruxelles.

L'étude a mis en évidence des similitudes entre l'objectif et l'approche du Haut Commissaire et ceux des pays auxquels l'étude s'est intéressée. Le Haut Commissaire considère cette approche équilibrée et la nécessité de développer des sociétés plus intégrées comme

pertinentes pour toutes les diverses sociétés, indépendamment du fait que cette diversité provienne d'une immigration récente ou du caractère historique multiethnique d'un État.

Le Haut Commissaire a été particulièrement actif en Asie centrale pendant l'année. Les activités qu'il a menées en 2006 ont débouché sur une conférence ministérielle régionale intitulée *Le défis de la réforme de l'enseignement dans l'Asie centrale multiethnique* qui s'est déroulée à Tachkent (Ouzbékistan), en novembre. Au cours de cette conférence, les États d'Asie centrale ont décidé de créer un processus institutionnalisé pour le dialogue futur visant à promouvoir la coopération pratique en matière d'élaboration de programmes scolaires et de manuels, d'enseignement des langues, de formation des enseignants, de formation continue, d'enseignement à distance et de technologies de l'information. L'accord réalisé à la Conférence permettra aux États de faire face aux défis communs dans le domaine du processus de modernisation de leurs systèmes éducatifs, y compris pour les minorités, ainsi que l'intégration des communautés ayant des liens ethniques et culturels avec les pays voisins.

Rapports par pays

Croatie. Le Haut Commissaire a rencontré des représentants du Gouvernement et des minorités et a discuté de questions liées à l'application de la loi constitutionnelle sur les Droits des minorités nationales au cours d'une visite dans le pays au mois d'avril. Ils ont examiné ensemble le problème de la représentation proportionnelle dans les administrations publiques et au sein du pouvoir judiciaire, la tendance à la séparation ethnique des élèves dans un certain nombre d'écoles de Slavonie orientale et les questions liées au retour des réfugiés en Croatie. Le Haut Commissaire a constaté des améliorations dans le domaine du retour des réfugiés et trouvé encourageantes les mesures prises pour résoudre la question de la séparation des élèves en Slavonie orientale. Il a insisté auprès des autorités sur l'importance de promouvoir davantage l'intégration dans le domaine de l'éducation et d'appliquer les dispositions de la loi dans le domaine de la représentation des minorités au sein de l'appareil judiciaire et de l'administration.

Géorgie. Au cours d'une visite au mois de novembre, le Haut commissaire a noté que le Gouvernement s'intéressait davantage aux minorités. Le Gouvernement l'a informé qu'il avait pris différentes mesures pour améliorer la situation économique et sociale dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli, qui sont principalement peuplées de minorités arméniennes et azéries, respectivement. Le Gouvernement a rénové des dizaines d'écoles et de jardins d'enfants et à reconstruit de nombreuses routes. Pour les élections municipales, les minorités ethniques ont reçu des informations sur les élections dans leur langue maternelle et la Commission centrale des élections a mis en place une ligne téléphonique gratuite en six langues pour répondre aux questions du public. Le Haut Commissaire s'est félicité de l'évolution positive de la situation et a encouragé le Gouvernement à ratifier la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* et à élaborer sa loi sur les minorités nationales, qui sont deux engagements importants pris par la Géorgie lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

Le Gouvernement s'est félicité des activités du Haut Commissaire dans le domaine de la prévention des conflits et de l'intégration civique et en particulier de ses projets dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli. En 2006, en plus des 11 projets déjà mis en œuvre dans la région de Samtskhe-Javakheti, le Haut Commissaire a lancé six projets dans le Kvemo-Kartli qui transposent les activités fructueuses en cours dans le

Samtskhe-Javakheti. Dans le cadre du seul projet sur la *Gestion des relations interethniques*, par exemple, 225 fonctionnaires du Kvemo-Kartli ont assisté à des séminaires visant à accroître la sensibilité des fonctionnaires à leur société multiethnique et une formation à la gestion efficace des relations interethniques a été dispensée. En Abkhazie, le Haut Commissaire a mené à bien la première phase de son projet intitulé *Des enseignants pour une meilleure compréhension*, qui vise à améliorer les compétences des professeurs de géorgien et d'abkhaze et à renforcer la confiance entre les deux communautés, notamment chez les enseignants. Les séminaires sur la méthodologie de l'enseignement des langues qui ont eu lieu au cours de la première phase du projet ont renforcé les compétences didactiques d'environ 100 enseignants travaillant dans 33 écoles d'Abkhazie.

Kazakhstan. Le Haut Commissaire a conseillé les autorités sur les meilleurs moyens de renforcer le rôle de la langue d'État tout en respectant les droits linguistiques des minorités nationales. Dans le cadre de sa coopération en cours avec le Comité sur les langues, le Haut Commissaire a recruté un consultant au mois de juin pour élaborer, à l'intention des autorités, des recommandations sur un soutien méthodologique efficace à un système durable d'acquisition de la langue d'État pour la population adulte du Kazakhstan. Les recommandations, qui ont été soumises aux autorités à Astana, serviront de base pour les discussions sur la poursuite de la coopération entre le Haut Commissaire et le Comité sur les langues.

Kirghizistan. Le Haut Commissaire a travaillé étroitement avec le Ministère de l'Intérieur au renforcement de la coopération et de la communication entre les services de police et les personnes appartenant à des minorités nationales. Le Haut Commissaire et le Ministre de l'intérieur ont signé un mémorandum d'accord au titre duquel les départements se sont vus assigner la fonction de point de contact pour les minorités. Cela s'inscrivait dans le prolongement d'une conférence fructueuse intitulée Modernisation de la police et promotion de l'intégration : défis pour les sociétés multiethniques, organisées avec le Ministère de l'intérieur et le soutien de l'Unité pour les questions stratégiques de police au mois de juin. La coopération avec le Ministère de l'intérieur a également porté sur des programmes de formation en matière de gestion des relations interethniques sensibles dans le sud du Kirghizistan.

Dans le domaine de l'éducation, le Haut Commissaire a assisté les autorités dans l'application du *Rapport et recommandations 2004 du Groupe de travail sur l'intégration par l'éducation* et a appuyé les activités y relatives du volet éducation multiculturelle menées par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la jeunesse.

Lettonie. Le Haut Commissaire s'est intéressé aux questions concernant la réforme scolaire et le processus de naturalisation au cours d'une visite en Lettonie au mois d'avril. Il a continué d'insister sur la nécessité de veiller à ce que la mise en place de la réforme scolaire ne compromette pas la qualité de l'enseignement. Le Haut Commissaire s'est félicité de la création, en octobre 2005, de l'Agence d'État pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement général. En outre, il a souligné la nécessité de mettre à disposition du matériel didactique, de dispenser les formations nécessaires et de procéder à suffisamment de contrôles de la qualité dans les écoles en question à intervalles réguliers. Le nombre de noncitoyens en Lettonie restant élevé, le Haut Commissaire a demandé instamment aux autorités d'accélérer le processus de naturalisation dans le pays. Il a également insisté sur la nécessité pour le Gouvernement d'accorder une attention particulière aux non-citoyens qui ont du mal à satisfaire aux critères de naturalisation, en particulier à l'examen écrit de langue, en raison de leur âge ou de leur parcours scolaire. Il a également recommandé de doter la Commission

de naturalisation de ressources et de fonds supplémentaires pour lui permettre de traiter le nombre croissant de demandes de manière ordonnée et dans les délais.

Au cours de la période considérée, deux experts envoyés par le Haut Commissaire ont rédigé un *Guide pratique de mise en œuvre* pour les inspecteurs de la langue d'État de Lettonie. Le Guide sera un soutien pour le Centre de la langue d'État et les inspecteurs de langue afin de parvenir à une application équilibrée et efficace de la *loi sur la langue d'État*, en prenant en considération la législation nationale et internationale pertinente.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Le Haut Commissaire a suivi l'évolution de la situation à l'Université d'Europe du Sud-Est, qui a été créée pour offrir aux étudiants albanais un enseignement universitaire de haute qualité dans un environnement scolaire multiethnique. Depuis sa fondation, elle a considérablement amélioré la sous-représentation ethnique dans l'enseignement supérieur dans le pays avec un nombre total d'étudiants inscrits dépassant les 5 000, dont 75 % de souche albanaise.

En 2006, le Haut Commissaire a mené à bien le *Projet d'année de transition*, qui avait pour objet d'accroître le nombre d'étudiants de souche albanaise admis dans les universités d'État de Skopje et de Bitola. Le projet, qui s'est étendu sur neuf ans, a permis de dispenser des cours intensifs de préparation aux examens dans treize disciplines en langue macédonienne pour les élèves de langue albanaise scolarisés en quatrième année à l'école secondaire. Pendant sa mise en œuvre, sept lycées situés principalement dans des zones du pays peuplées d'Albanais et environ 1 000 élèves y ont pris part. Dans certaines écoles, jusqu'à 88 % du corps étudiant y a participé. Le Haut Commissaire prévoit une évaluation en profondeur de l'impact du projet au début de 2007.

En 2006, trois séminaires ont été organisés à Ohrid, Rézan et Struga en appui au *Projet*, l'un des plus ambitieux du Haut Commissaire. Ils avaient pour objet d'encourager les enseignants de souche albanaise à travailler en réseau les uns avec les autres et à suivre des formations sensibilisant aux problèmes ethniques.

Moldavie. Au mois de mars, le Haut Commissaire s'est rendu à Chisinau pour assister à des réunions avec de hauts responsables gouvernementaux ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des médias. Il s'est également rendu dans la région autonome de Gagaouzie où il appuie un projet de formation linguistique à l'intention de fonctionnaires d'origine gagaouze et bulgare. Une très bonne maîtrise de la langue d'État étant pour le Haut Commissaire la clé de l'intégration réussie des minorités nationales dans la société, nombreux sont ses projets en Moldavie à être axés sur l'enseignement et la formation linguistiques. Le Haut Commissaire a décidé de poursuivre le projet gagaouze, qui a donné toute satisfaction, pour une année supplémentaire afin de mieux répondre aux besoins de la population locale, en particulier de celle employée dans les services publics. En plus de la formation linguistique, le Haut Commissaire à l'intention de lancer un projet relatif aux médias en collaboration avec les écoles moldaves de journalisme. Le but est d'assister les enseignants dans l'élaboration d'un cours sur les reportages objectifs et se rapportant à des questions telles que l'identité, l'ethnicité, les relations et les conflits entre groupes.

Monténégro. Le 10 mai, avant le référendum sur l'indépendance, le Parlement de la République du Monténégro a adopté la *Loi sur les droits et les libertés des minorités*. Le Haut Commissaire s'est activement impliqué dans l'élaboration et la rédaction de la loi depuis sa genèse en 2003. La version de la loi qui a été adopté est considérée comme compatible avec les normes internationales généralement admises, encore que certaines questions

nécessiteront d'être plus amplement éclaircies au cours de son application et de sa mise en œuvre.

Suite à un référendum sur l'indépendance et les élections du mois de septembre, le Monténégro a commencé la rédaction d'une Constitution. Le Haut Commissaire suit ce processus de très près pour aider à garantir que les droits appropriés des minorités sont pris en compte dans ce document.

Serbie. Le Haut Commissaire a mis en relief plusieurs questions liées à l'intégration des minorités nationales dans l'appareil judiciaire, la police et l'enseignement au cours de visites à Belgrade en janvier et septembre. Il a apporté son soutien à la promotion de la coopération et de l'intégration au système éducatif dans le sud de la Serbie et a encouragé les autorités à garantir la représentation adéquate des minorités nationales dans l'appareil judiciaire pour les aider à satisfaire à leur obligation de veiller au déroulement bilingue des séances des tribunaux dans les zones où les minorités nationales atteignent un seuil spécifique.

En ce qui concerne la Voïvodine et sa diversité ethnique unique en son genre, le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité de répondre en temps voulu aux incidents interethniques afin de prévenir les tensions apparaissant dans la province en raison d'un manque de réaction appropriée de la part des organismes d'application de la loi. Si des progrès ont été réalisés, le Haut Commissaire a encouragé les autorités à poursuivre dans leur attitude proactive afin d'améliorer encore la situation.

Au cours de sa visite à Belgrade, le Haut Commissaire a également cherché un appui pour son engagement à promouvoir la réconciliation au Kosovo.

Kosovo. Le Haut Commissaire a recherché des moyens de fournir une assistance pour les efforts internationaux visant à soutenir les droits des minorités et de promouvoir l'amélioration des relations entre les communautés au cours de visites au Kosovo en février et en septembre.

Au mois d'octobre, il a lancé à Stockholm (Suède) un processus visant à soutenir une approche à long terme structurée et systématique de recherche de la vérité et à parvenir à la réconciliation au Kosovo. L'objectif de la rencontre initiale était de déterminer une langue commune pouvant être utilisée pour débattre de la réconciliation et des questions de justice transitionnelle. Parmi les participants figuraient des membres de haut rang des partis politiques des communautés albanaise et serbe du Kosovo ainsi que des membres de la société civile, des faiseurs d'opinion, des responsables du secteur de l'enseignement, des représentants des médias et des membres d'associations familiales.

Ouzbékistan. Le Haut Commissaire a, au cours d'une visite au mois de novembre, repris son dialogue avec les autorités ouzbèkes sur des questions relevant de son mandat dans le domaine des minorités nationales. Il s'est informé de la situation des minorités nationales en Ouzbékistan et a discuté des moyens par lesquels il pourrait aider l'Ouzbékistan à poursuivre l'intégration de ses communautés ethniques en respectant leurs droits en matière d'éducation et de langue, entre autres.

Roumanie. Le Haut Commissaire a coopéré avec les autorités roumaines sur un certain nombre d'initiatives à caractère législatif concernant les minorités nationales. Il a fourni une analyse détaillée du projet de loi sur le statut des minorités nationales en Roumanie, qui est actuellement débattu au Parlement. Il a également commenté le projet de loi relatif aux

Roumains de l'étranger et désigné des experts de son Bureau pour prendre part au débat public sur le projet de législation organisé par le Ministère des affaires étrangères.

Le Haut Commissaire a apporté son soutien à une initiative roumano-ukrainienne visant à mettre sur pied une mission d'observation conjointe qui étudierait la situation des minorités roumaines en Ukraine et des minorités ukrainiennes en Roumanie. Il a reconnu que cette initiative était un bon exemple de coopération bilatérale en matière de protection des minorités et a désigné deux membres de son équipe pour prendre part à la mission d'observation et assister le Gouvernement. La première phase de l'observation a été menée à bien en octobre et novembre et une suite est prévue pour le printemps 2007.

Turkménistan. Dans le cadre du dialogue en cours avec les autorités d'Achkhabad, le Haut Commissaire a rencontré les dirigeants du pays lors d'une visite au mois de mars et a mis l'accent sur la garantie des droits des minorités nationales dans le processus multiforme de développement de la nation dans le pays. Au cours de son voyage, qui a comporté une visite dans la région de Lebap, dans le nord, il a également discuté de la situation dans le domaine de l'éducation ainsi que du programme de réinstallation de certains membres de communautés minoritaires situées dans des zones frontalières du nord.

Turquie. Dans le prolongement de ses précédentes visites, le Haut Commissaire s'est rendu à Ankara en décembre en vue d'amorcer un dialogue avec les autorités turques.

Ukraine. Le Haut Commissaire a, au cours d'une visite au mois d'octobre, soulevé les questions des relations interethniques en Crimée et de l'intégration des Tatares de Crimée à la société ukrainienne. Les discussions ont porté sur les problèmes de logement, de l'infrastructure, de l'emploi et de l'éducation ainsi que sur les droits de propriété foncière des Tatares de Crimée. Le Haut Commissaire étudiera les moyens d'aider à résoudre la question complexe de l'enseignement des langues en Crimée. Il est d'une importance capitale pour l'harmonie interethnique d'avoir une approche équilibrée satisfaisant aux besoins de toutes les communautés en matière d'éducation. Etant donné la particularité de la péninsule multiethnique, le Haut Commissaire tentera également d'initier un dialogue en Crimée sur les normes internationales et les meilleures pratiques dans le domaine de la police, en se fondant sur les *Recommandations pour les activités de police dans les sociétés multiethniques*, publiées récemment.

Au cours de la deuxième moitié de l'année, le Haut Commissaire a lancé un projet sur la gestion des relations interethniques en Crimée. Le projet comportera des séminaires de formation pour les fonctionnaires locaux et les représentants des communautés ethniques locales dans le but de promouvoir la tolérance mutuelle, la confiance et la coopération.

En plus de la situation en Crimée, le Haut Commissaire s'est intéressé au cours de sa visite à la question des politiques relatives aux minorités et aux langues en Ukraine. Une priorité particulière concerne la modification de la législation relative aux minorités. Il a continué d'apporter son assistance aux autorités ukrainiennes dans leurs efforts pour faire concorder la législation et la pratique avec les normes européennes.

Budget unifié révisé: 2 766 700 €

www.osce.org/hcnm

Représentant pour la liberté des médias

La plus jeune des trois institutions spécialisées de l'OSCE, celle du Représentant pour la liberté des médias, a été officiellement créée en 1997 suite à une décision prise lors du Sommet de Lisbonne en 1996. La liberté d'expression étant un droit fondamental de l'homme, le Représentant a pour mandat de garantir des médias libres, indépendants et pluralistes dans les États participants.

Il est chargé principalement :

- d'observer l'évolution des médias dans les États participants de l'OSCE afin de donner rapidement l'alerte en cas de violations de la liberté d'expression ; et
- en étroite coopération avec le Président en exercice, de fournir une aide aux États participants en prônant et en encourageant le plein respect des principes et des engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et de liberté des médias.

Le deuxième Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklós Haraszti, a pris ses fonctions en mars 2004. Ecrivain et ancien dissident, M. Haraszti a été l'un des fondateurs du Mouvement hongrois d'opposition démocratique.

Le bureau du Représentant à Vienne compte 15 employés.

Le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias ont continué à être menacés dans le monde entier, y compris dans la région de l'OSCE. Des journalistes ont été harcelés ou arrêtés, des publications jugées insultantes ont été condamnées, des journaux et des stations de télévision ont été fermés et des sites internet bloqués et, bien que plus de 15 ans se soient écoulés depuis les changements politiques profonds qui ont eu lieu en Europe de l'Est, la transition des médias d'État vers un service public de radiodiffusion est toujours un défi.

Malheureusement, les menaces, et même les meurtres, sont restés un moyen d'intimider les médias dans la région de l'OSCE. Le meurtre au mois d'octobre d'Anna Politkovskaia, qui avait reçu en 2003 le prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie, en a été un tragique exemple. Le Représentant a de nouveau engagé les autorités des États participants de l'OSCE à rechercher activement les assassins, non seulement pour le bien de la justice, mais également pour protéger la liberté journalistique.

La controverse sur les caricatures du prophète Mahomet a dominé l'ordre du jour du Représentant pendant la plus grande partie de 2006. Des conférences ont eu lieu à Varsovie, à Vienne et à Budapest pour examiner la question de la responsabilité, en particulier concernant la liberté religieuse, qui va de pair avec la liberté de la presse. Les participants ont recensé les moyens de promouvoir la tolérance et la compréhension et de faire contrepoids aux discours haineux sans mettre en danger la liberté d'expression.

Un autre sujet de préoccupation dans un grand nombre de pays, en particulier en Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique, a été la perquisition de nouveaux organismes de médias et l'emprisonnement de journalistes ayant refusé de livrer leurs sources après la publication d'informations soi-disant classées secret défense.

Rapports par pays. En plus de ses interventions dans plusieurs dizaines d'affaires de violation de la liberté de la presse, le Représentant a poursuivi sa série de visites d'évaluation dans différents pays. Au mois d'avril, il a visité le Kosovo dans le prolongement de son précédent rapport sur les émeutes de mars 2004 et publié un rapport sur l'état de la liberté des médias au Kosovo.

Le nombre élevé d'organismes de médias est également une des raisons de la fragilité de l'environnement médiatique encore très jeune du Kosovo. Les organismes de médias fonctionnant à perte sont un fait accepté et cela se traduit dans un journalisme à bas budget de qualité inégale et vulnérable à l'atteinte à l'indépendance éditoriale.

Le Représentant a également publié un rapport sur l'état de la liberté des médias en Arménie comme suite à sa visite d'évaluation, dans lequel il indiquait que, bien que l'Arménie eût considérablement amélioré sa législation relative aux médias, le pluralisme des médias restait limité à la presse écrite indépendante, financièrement fragile et peu influente. Par contraste, l'information pluraliste offerte par les organismes de radiodiffusion reste limitée à quelques voix d'opposition présentes dans certains des programmes, même si la télévision d'État s'est transformée en un service public de radiodiffusion et qu'il existe de nombreuses chaînes privées.

Internet. La liberté des médias sur l'Internet est restée l'une des priorités du Représentant. Le 30 avril a pris fin un projet de deux ans intitulé *Garantir la liberté des médias sur Internet*. Le projet comprenait la deuxième et la troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet ainsi qu'une nouvelle publication, *Media Freedom Internet Cookbook*, publiée en anglais et en russe. Conséquence directe du projet, les questions relatives à l'Internet ont un plus grand retentissement dans la région de l'OSCE.

Un projet de suivi intitulé *Gouvernance de l'Internet dans la région de l'OSCE* a été lancé cette année et un premier atelier s'est tenu à Paris au mois de décembre. Une publication contenant des orientations pratiques est envisagée pour le printemps de 2007.

Le Bureau a également participé à des ateliers lors du premier Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet à Athènes et prend une part active à une coalition dynamique sur la liberté des médias sur l'Internet sous l'égide des Nations Unies.

Accès à l'information. Il y a dans les États participants une demande croissante et légitime de mesures de sécurité plus fortes. Toutefois, les gouvernements doivent également respecter le droit des médias à l'information d'intérêt public. Depuis peu, des journalistes sont soumis à des pressions croissantes en raison d'articles d'investigation utilisant des informations confidentielles, ou pour ne pas avoir révélé leurs sources. Cette tendance menace d'affaiblir la capacité des médias à mettre au jour et à dévoiler des malversations, notamment des cas de corruption, ce qui nuit à son rôle de quatrième pouvoir.

Le Représentant a mené une étude approfondie de la législation et des pratiques existantes dans les États participants concernant l'accès à l'information, notamment les sanctions encourues pour avoir publié des documents classés secret ou refusé de révéler les sources confidentielles des journalistes. L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact de ces sanctions sur la liberté des médias.

Le Représentant, qui prévoit de présenter ses résultats au Conseil permanent en 2007, signalera qu'il y a une tendance parmi certains États participants de l'OSCE à dénier aux

journalistes leur droit de publier des informations confidentielles. Il pense que seuls les responsables tenus au secret devraient avoir à répondre de la diffusion d'informations non autorisées. Cette étude comportera des recommandations à l'intention des États participants.

Calomnie et diffamation. Les dispositions des codes pénaux concernant la calomnie et les insultes sont souvent utilisées pour réduire les journalistes au silence et empêcher les reportages critiques. Au mois de février, une conférence organisée à Skopje s'est intéressée aux meilleures pratiques pour traiter les affaires de diffamation. Une résolution a été adoptée incitant le pays à abolir l'emprisonnement comme peine encourue pour diffamation. Le Gouvernement a élaboré et approuvé des amendements au *Code pénal* que le Parlement a adoptés à l'unanimité le 10 mai.

Grace aux efforts combinés du Gouvernement, de la Mission en Croatie et du Représentant, les amendements au *Code pénal* croate sont entrés en vigueur le 28 juin, abandonnant l'emprisonnement comme une possibilité de peine pour diffamation.

La campagne à long terme du Représentant contre les lois pénale sur la diffamation et les lourdes peines disproportionnées dans les affaires civiles à débouché sur une bien meilleure compréhension par les gouvernements et les législateurs de la nécessité d'un changement. Un nombre croissant de nations ont effectivement procédé à des réformes. Sept États participants de l'OSCE, à savoir la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Estonie, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique, ont abrogé les dispositions relatives à la calomnie et aux insultes de leurs codes pénaux. Certains États participants, notamment la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Roumanie et la Serbie, ont supprimé les peines d'emprisonnement pour diffamation. Le Représentant à mené cette campagne en coopération avec le Conseil de l'Europe, qui a également participé à la sensibilisation à cette question au sein des institutions de l'Union européenne.

Autoréglementation. Le Représentant a continué de promouvoir la création par et pour les professionnels des médias de mécanismes d'autoréglementation indépendants du contrôle du Gouvernement afin de favoriser des normes éthiques et la qualité des médias tout en préservant l'indépendance éditoriale. Sa position est que de tels mécanismes d'autoréglementation, par exemple des codes d'éthique ou des conseils de presse, sont plus prometteurs en tant qu'instruments de promotion du respect et de la compréhension mutuels que l'adoption d'une législation réglementaire.

Discours haineux et intolérance. Au cours d'une conférence internationale consacrée aux discours haineux organisée par l'Université d'Europe centrale et d'autres institutions universitaires internationales à Budapest les 31 mars et 1er avril, le Représentant a organisé une manifestation spéciale intitulé *Panel of Diplomats*. Au cours des débats, les chefs de mission de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Turquie et de la Slovaquie ont débattu de leurs différentes perceptions concernant les limites légitimes des discours, et ont ainsi fait un pas important vers une convergence de vues.

Formation. Le Bureau a poursuivi sa fructueuse série de projets de formation intitulée *Interaction between the media and the State press services*. Ces formations ont pour but d'enseigner aux responsables de la presse et de l'information du public de nouvelles techniques de gestion efficace de services de presse. Les cours comportent des modules sur les bases juridiques de la coopération avec les journalistes ainsi qu'un aperçu de l'expérience

et des pratiques internationales dans ce domaine. La formation a également pour objet d'améliorer les compétences professionnelles et éthiques des journalistes.

À l'été, le Bureau, avec le Coordonnateur des projets en Ukraine, a mené un programme de formation de grande envergure dans plusieurs villes ukrainiennes. Environ 150 attachés de presse et journalistes ont participé aux séminaires qui ont été organisés à Sébastopol, à Kharkov, à Donetsk et à Odessa. En juillet, en coopération avec le Bureau de Bakou, le Bureau a organisé une formation de trois jours à l'intention des journalistes des principaux organismes de presse azéris ainsi que des porte-parole des représentants des services de presse des principaux organismes gouvernementaux. Le séminaire s'inscrivait dans le suivi d'une session qui s'était déroulée à Bakou l'année précédente à l'initiative du Ministre azéri des affaires étrangères. En septembre, le même atelier s'est déroulé au Kazakhstan, organisé conjointement par le Bureau et le Centre d'Almaty. Les représentants des services de presse officiels à Astana, notamment ceux de l'administration présidentielle, du Gouvernement et du Parlement ainsi que des journalistes de différents organismes de médias kazakhs ont saisi l'occasion de débattre de l'échange d'informations entre les médias et les autorités. Au vu des retours très positifs de la part des participants, le Bureau prévoit d'élargir la formation pour y inclure les questions d'autoréglementation en 2007.

Dans le cadre du suivi de la *troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet*, le Représentant, en collaboration avec l'International Research and Exchange Board, a mis au point un programme de formation à l'Internet à l'intention des jeunes journalistes des publications en ligne du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Les cours ont eu lieu à l'été à Och, au Kirghizistan, et à Khujand, au Tadjikistan, et ont été animés par une équipe d'experts du Research and Exchange Board. Certains participants feront office de formateurs lors de projets similaires dans la région du Caucase du Sud et renforceront la viabilité de la formation.

L'amélioration de l'accès du public aux informations gouvernementales au niveau régional en accroissant la transparence et en renforçant les relations entre les autorités et les médias a été le principal sujet du séminaire tenu à Almaty (Kazakhstan) au mois de novembre et organisé conjointement par le Représentant et le Centre d'Almaty.

Assistance juridique. La fourniture d'une assistance juridique aux États participants de l'OSCE est un autre pôle d'activité. Au cours de l'année, le Représentant a formulé des observations sur un certain nombre de lois ou de projets de loi, notamment la *loi* albanaise sur les secrets d'État, le Code audiovisuel moldave, la proposition de loi irlandaise sur la diffamation et la vie privée, le projet de directives de l'Union européenne sur les services de médias audiovisuels, la *loi sur les médias* au Kazakhstan, le projet de législation sur la diffamation en Azerbaïdjan et la législation relative à la radiodiffusion numérique en Arménie.

Conférence sur les médias et session de formation. La Conférence sur les médias en Asie centrale et session de formation, organisée avec la participation du Centre de Bichkek et animée par la fondation Eurasia, a eu lieu les 19 et 20 octobre. Cette année, en réponse au retour d'expérience des États participants et des médias concernant l'évolution des besoins, l'accent a été mis sur les médias en tant qu'activité économique et une formation pratique a été dispensée à l'intention des médias locaux concernant des questions de gestion et de compétences économiques. Une manifestation similaire a eu lieu à Tbilissi les 2 et 3 novembre, également consacrée aux médias en tant qu'activité économique.

Réunion supplémentaire sur la dimension humaine. Les participants à la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine qui s'est tenue à Vienne les 13 et 14 juillet se sont intéressés à trois principales difficultés dans le domaine de la liberté des médias. Tout d'abord, ils se sont penchés sur la question de l'accès à la formation, condition préalable pour que les journalistes puissent mettre en œuvre le droit du public d'être informé des questions le concernant et pour que les responsables gouvernementaux rendent des comptes en ce qui concerne leurs paroles et leurs actes. Deuxièmement, un groupe d'intervenants de premier plan a débattu de la corrélation entre l'expression artistique et l'autoréglementation et le respect des sensibilités culturelles, en particulier à la lumière de la récente controverse au sujet des caricatures. Troisièmement, la dernière session a été consacrée aux difficultés administratives rencontrées par les organismes de médias indépendants dans certains États participants. Les médias indépendants ne peuvent exister que si les conditions administratives vis-à-vis des médias, qu'ils soient propriété du gouvernement ou privés, s'appliquent d'une façon non discriminatoire. Il a été convenu que de telles réglementations concernant les médias devraient veiller de façon proactive au respect des engagements pertinents de l'OSCE et fournir un environnement juridique permettant aux journalistes de faire leur travail sans avoir peur de représailles physiques ou administratives.

Coopération et réseaux. Afin de mener à bien son énorme tâche d'observation de la situation des médias dans l'ensemble des 56 États participants, le Bureau a au cours des années mis en place un réseau de coopération étroite dans toute la région de l'OSCE avec d'autres organisations internationales, des ONG internationales, régionales et locales et des associations de journalistes et de presse. Ce réseau est une garantie de la capacité du Représentant à réagir rapidement à toute violation de la liberté des médias et à être tenu informé des propositions législatives actuelles et des autres évolutions de la situation dans le domaine des médias dans la région.

Le Représentant a rencontré les parlementaires de différents pays, notamment les membres de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen. Il a continué à coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe et l'Unesco et a renforcé ses contacts avec les institutions européennes. Son Bureau a participé au premier *Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet* ainsi qu'à une série d'autres réunions nationales et internationales.

À la fin de l'année, un déclaration commune condamnant la violence à l'encontre des journalistes et exhortant à une autoréglementation accrue a été publiée par le Représentant, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, Ambeyi Ligabo, le Rapporteur spécial de l'Organisation des États américains sur la liberté d'expression, Ignacio J. Alvarez, et le Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression, Mme Faith Pansy Tlakula.

Budget unifié révisé : 1 133 800€

www.osce.org/fom

Secrétariat

Unité d'action contre le terrorisme

L'Unité d'action contre le terrorisme joue le rôle de centre de coordination de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme et les activités en la matière. Créée en 2002, elle travaille en collaboration étroite avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme et sa direction, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux.

D'une manière générale, les trois grands objectifs de l'Unité sont les suivants :

- 1) Soutenir le processus politique en matière de lutte contre le terrorisme grâce à des avis d'experts et à un travail de mobilisation : en réponse à des demandes du Président en exercice, des États participants et du Secrétaire général, l'Unité a établi pendant l'année 15 documents de réflexion et de fond sur diverses questions liées à la lutte contre le terrorisme, telles que la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, le renforcement de la coopération juridique pour les questions pénales relatives au terrorisme ; la lutte contre l'incitation au terrorisme et le recrutement de terroristes ; l'amélioration de la sécurité des documents de voyage ; le renforcement du rôle de la police dans la lutte contre le terrorisme ; l'amélioration de la coordination entre les enquêteurs et les procureurs dans les affaires de terrorisme ; ainsi que le renforcement du partenariat public-privé et du rôle de la société civile dans la prévention du terrorisme. Nombre de ces idées ont été examinées dans trois documents destinés au Conseil ministériel et prises en compte dans diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.
- 2) Contribuer à l'amélioration des moyens et des capacités dont ont besoin les États participants pour s'attaquer à la menace terroriste multiforme et en constante évolution en organisant des activités de renforcement des capacités : l'Unité a mis sur pied, appuyé ou facilité d'une autre manière 12 activités de renforcement des capacités au niveau de l'OSCE et aux niveaux régional et national, dont les plus importantes ont été notamment les suivantes :
 - Trois ateliers de formation sur le renforcement de la coopération pénale en matière de terrorisme (Vienne, Erevan et Bucarest)
 - Deux ateliers de formation sur la sécurité des documents de voyage (Belgrade et Vilnius)
 - Un atelier sur la sécurité des transports urbains (Vienne)
 - Un atelier sur la prévention du terrorisme : lutte contre l'incitation au terrorisme et les activités terroristes connexes (Vienne)
 - Un atelier de formation à la sécurité des conteneurs/de la chaîne d'approvisionnement (Istanbul)
- 3) Favoriser l'échange d'informations et la coordination en matière de lutte contre le terrorisme au sein de l'OSCE et avec les partenaires extérieurs : l'Unité a encore élargi la portée et amélioré le contenu du *Réseau contre le terrorisme* et des réunions régulières de coordination interne de toutes les structures de l'OSCE. Elle a également procédé à de nombreuses consultations formelles et informelles avec un grand nombre d'autres organisations internationales, qui ont souvent débouché sur des activités communes de

renforcement des capacités. Un important succès enregistré par l'Unité a résidé dans la table ronde de praticiens de la lutte contre le terrorisme venus de grandes organisations régionales et sous-régionales, qui s'est tenue à Copenhague les 28 et 29 juillet.

L'Unité gère un site Web (www.osce.org/atu) fournissant des informations sur les activités antiterroristes actuelles de l'OSCE et des liens vers ses principaux partenaires.

Centre de prévention des conflits (CPC)

Le Centre de prévention des conflits coordonne les activités des opérations de terrain de l'OSCE et les aide à s'acquitter de leur mandat. Il sert aussi de point de contact du Secrétariat pour le renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire. Le CPC est chargé en particulier d'apporter un appui à la Présidence, au Secrétaire général et aux organes décisionnels pour l'exécution des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Le CPC se compose:

- De la Section des programmes de mission, qui analyse l'évolution de la situation sur le terrain en vue de déceler rapidement les signaux annonciateurs de situations de crise potentielles et sert de point central de coordination et de liaison avec les opérations de terrain ;
- De la Cellule de coordination des projets, qui fournit un appui aux opérations de terrain pour la planification, l'élaboration et l'évaluation de leurs projets et programmes ;
- De l'Unité des opérations, qui coordonne la planification opérationnelle au sein du Secrétariat, offre une capacité d'analyse, sert de point de contact pour la sécurité et la gestion des frontières et, par l'intermédiaire de son Centre de situation et de communications, suit l'évolution de la situation dans l'espace de l'OSCE et fait fonction de cellule de crise ;
- De l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui donne des avis et des conseils en ce qui concerne la dimension politico-militaire de la sécurité.

Section des programmes de mission

En 2006, la *Cellule Europe du Sud-Est* a fourni une assistance pour l'adhésion du Monténégro en tant que 56ème État participant de l'OSCE, puis pour la mise en place de la Mission de l'OSCE au Monténégro. La Cellule continue à suivre de près les processus de réforme généraux appuyés par l'OSCE dans la région.

La Cellule a facilité deux processus de coopération régionaux : le processus de coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre lancé à Palić, en Serbie, en novembre 2004 et le processus de retour des réfugiés sur la base de la *Déclaration ministérielle régionale de Sarajevo* de janvier 2005. En ce qui concerne ce dernier point, l'OSCE a engagé un processus de coordination des positions de la communauté internationale en prévision de la réunion ministérielle qui aura lieu au Monténégro en 2007.

Avec l'appui de la Mission au Kosovo, la Cellule a participé activement à la planification de l'engagement de l'OSCE au Kosovo lorsqu'une décision aura été prise en ce qui concerne son statut futur. Dans ce contexte, elle a assuré une coordination étroite avec les organismes partenaires, principalement l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La *Cellule Europe orientale* a soutenu les efforts déployés par l'OSCE pour relancer les négociations pour un règlement pacifique de la question de Transnistrie, qui avaient été interrompues au printemps. Elle a en outre aidé les opérations de terrain en Ukraine et à Minsk à répondre à la demande de projets émanant des autorités publiques.

La *Cellule Causase du Sud* s'est concentrée sur la fourniture d'une assistance aux opérations de terrain pour les activités liées au règlement des conflits en cours. Elle a contribué à la préparation de plusieurs visites de haut niveau en rapport avec l'évolution dynamique de la situation politique dans la région. Elle a prêté son concours à la Mission en Géorgie pour l'élaboration d'un vaste *Programme de relèvement économique* dans la zone du conflit géorgio-ossète et les zones adjacentes et pour l'élaboration d'un programme de développement des capacités visant à renforcer les moyens de la police géorgienne des frontières. La Cellule a apporté un appui pour les préparatifs faits par l'OSCE en vue de la Mission d'évaluation environnementale qu'elle devait conduire dans les territoires touchés par les incendies dans la région du Haut-Karabakh et au voisinage.

La *Cellule Asie centrale* a aidé la Présidence et le Secrétaire général à établir un nouveau mandat et un mémorandum d'accord pour la présence de l'OSCE en Ouzbékistan. Elle a aussi aidé à faire face aux tensions politiques au Kirghizistan. Elle a contribué à une mission d'experts organisée par le CPC en vue de procéder à une évaluation au Tadjikistan et au Kirghizistan afin de déterminer les domaines où une assistance serait nécessaire pour renforcer la sécurité et la gestion des frontières.

Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, le CPC a établi un manuel pratique destiné à aider le personnel à prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes dans l'analyse des situations sur le terrain et lors de l'élaboration des politiques et des stratégies. Ce manuel recense les domaines d'intervention possibles et contient des données par pays concernant l'égalité entre les sexes.

Cellule de coordination des projets

Comme suite à une initiative du Secrétaire général, la Cellule s'est employée principalement à concevoir et à mettre au point un système de planification fondé sur les résultats afin de faire en sorte que les programmes de l'OSCE répondent aux objectifs politiques et opérationnels et atteignent ces objectifs de manière efficace et efficiente. Elle a piloté cette nouvelle démarche avec trois opérations de terrain, à savoir la Mission en Bosnie-Herzégovine, le Bureau d'Erevan et le Centre de Bichkek. Sur la base des enseignements tirés, la Cellule a élaboré un plan en vue de l'introduction du nouveau système de planification dans toute l'OSCE et a établi un ensemble complet d'outils de travail et de guides. Ces documents ont marqué l'aboutissement d'un processus pilote qui a duré un an. Le nouveau système de planification améliorera la coordination des programmes et servira de base pour la fixation des priorités et l'élaboration d'activités supplémentaires financées par des ressources extrabudgétaires.

En plus de cette tâche majeure, la Cellule s'est employée activement à actualiser des outils de gestion des projets et les a distribués aux opérations de terrain. Elle a collecté les meilleures pratiques auprès de plusieurs opérations, en vue de les analyser et de les diffuser plus largement en 2007. Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la Cellule a finalisé les principes directeurs pour la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes lors de l'élaboration et de la planification des projets des opérations de terrain.

Enfin, la Cellule a continué à coordonner l'évaluation de tous les projets extrabudgétaires émanant des opérations de terrain de l'OSCE. Elle a coordonné l'évaluation des 118 projets extrabudgétaires d'une valeur totale supérieure à 25,6 millions d'euros qui étaient prévus par les opérations de terrain.

Unité des opérations

Planification opérationnelle, liaison et analyse. L'Unité des opérations sert de principal point de coordination de la planification opérationnelle au sein du Secrétariat. En 2006, l'Unité s'est penchée sur des questions telles que la participation future éventuelle de l'OSCE au Kosovo (Serbie) et la fermeture du Bureau du Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne d'experts sur les militaires à la retraite. Elle a entrepris diverses activités complémentaires, et notamment effectué une visite d'évaluation au Kosovo.

L'Unité a apporté un soutien actif au Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité. Elle a aidé en particulier à rédiger des documents de réflexion et des rapports, par exemple sur un cadre de l'OSCE pour la gouvernance du secteur de la sécurité et sur un réseau de points focaux nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières. Comme les années précédentes, l'Unité a en outre aidé la Présidence à organiser la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Lors de la Conférence de 2006, on a examiné les activités de l'OSCE dans le domaine de la sécurité en mettant l'accent sur le cycle de gestion des crises, y compris les mesures de confiance et de sécurité. En outre, l'Unité a contribué à des conférences sur des questions telles que la gouvernance du secteur de la sécurité, la prévention des conflits, l'appui à la médiation, la gestion des crises, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ainsi que l'alerte précoce.

Sécurité et gestion des frontières. Dans le cadre de la contribution qu'elle a apportée aux activités du Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité liées à la mise en œuvre du Concept de sécurité et de gestion des frontières de l'OSCE, l'Unité a aidé à mettre en place un réseau de points focaux nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières. En outre, comme suite à une demande du Tadjikistan, elle a effectué deux visites de terrain en vue de fournir une assistance pour le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières. Dans le prolongement de ces visites, l'Unité a entrepris d'élaborer des propositions de projets. Elle a en outre facilité le partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques comme le préconisait le Concept de sécurité et de gestion des frontières en organisant des conférences consacrées à la question. Elle a aussi aidé la Présidence dans le cadre du Processus d'Ohrid de gestion des frontières.

Capacité d'intervention 24/7. L'Unité, par l'intermédiaire de son Centre de situation et de communications, a continué à servir de point focal pour toutes les opérations de terrain de l'OSCE, la Présidence, le Secrétariat et les délégations, notamment en dehors des heures normales de travail. Elle a ainsi constitué un maillon vital de la chaîne de sécurité aussi bien

pour les opérations de terrain que pour les délégations. Le Centre de situation et de communications a produit des notes quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales bihebdomadaires et des calendriers des réunions à venir à l'intention du personnel du CPC. Elle a aussi fourni une assistance opérationnelle en cas d'urgence, notamment lors d'incidents de sécurité, de crises et d'évacuations sanitaires. Des membres de l'Unité ont assisté à une réunion avec des représentants d'autres centres de situation en vue de renforcer l'échange d'informations au niveau opérationnel.

Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité

En 2006, l'Unité d'appui a fourni une aide pour la préparation, la conduite et le suivi du Séminaire sur les doctrines militaires, de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application et de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ainsi que de deux réunions spéciales du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et sur le Code de conduite, ainsi que d'un Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. A la demande du Forum pour la coopération en matière de sécurité, l'Unité d'appui a passé en revue les informations échangées au sujet de l'application du Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politicomilitaires de la sécurité. Elle a contribué à des ateliers nationaux et régionaux sur la question, notamment en Suisse, en Slovénie et en Bosnie-Herzégovine.

L'Unité d'appui a apporté une aide et un soutien aux États participants pour des projets portant sur les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions conventionnelles, qui comprennent le composant de propergol appelé « *mélange* ». En avril, elle a participé à une visite d'évaluation au Tadjikistan, qui avait pour objet de planifier la deuxième phase d'un projet dans ce domaine, dont la première phase avait été menée à bonne fin en novembre. En juillet, l'OSCE et la Commission européenne ont effectué une visite d'évaluation conjointe de haut niveau en vue de mettre un projet sur pied à Novobohdanivka en Ukraine. L'Unité d'appui a aidé à élaborer un projet portant sur la destruction d'armes conventionnelles en Moldavie.

Un mémorandum d'accord sur la coopération technique dans la mise en œuvre de projets a été signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Unité d'appui a en outre établi un mémorandum d'accords pour des projets d'élimination de *mélange* au Kazakhstan et en Ukraine. Elle a participé aux travaux de la commission d'évaluation des offres pour le projet intéressant le Kazakhstan. En mars, un fichier de spécialistes du *mélange* a été finalisé et les spécialistes ont également été invités à participer aux travaux de la commission d'évaluation des offres.

Le CPC a contribué activement à la *Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux ALPC*, qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet. Le CPC a organisé une manifestation parallèle de l'OSCE et en a assuré le déroulement et il a fourni un appui pour l'établissement du rapport de l'OSCE à la réunion.

L'Unité d'appui a organisé plusieurs ateliers sur les armes légères et de petit calibre et y a participé. En mars, elle a fourni un appui pour un *Atelier sur le contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-Est et dans le Caucase*, qui avait été organisé conjointement par les gouvernements allemand, norvégien et néerlandais. En coopération avec les autorités kirghizes, l'Unité d'appui a conduit un *Séminaire sur la gestion*

et la sécurité des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles au Kirghizistan en juin. Elle a aussi aidé à organiser deux ateliers sur les armes légères et de petit calibre au Turkménistan en novembre.

L'Unité d'appui a présenté des rapports d'étape au Conseil ministériel sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles en même temps qu'une exposition de photos sur les activités des projets, des brochures d'information et un film documentaire. Elle a en outre prêté son concours aux délégations pour la publication d'une annexe du *Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC)*, qui était consacrée aux systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS).

Le CPC a continué à gérer le réseau de communications de l'OSCE, qui constitue une mesure de confiance et de sécurité importante prévue dans le *Document de Vienne 1999*. Ce réseau facilite l'échange d'informations importantes en vue d'accroître encore l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La technologie a été encore améliorée et le logiciel a été adapté aux besoins des utilisateurs. On s'est efforcé de développer les capacités afin d'étendre et d'approfondir les compétences techniques dans les États participants. En outre, le CPC préside le Groupe des communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations.

www.osce.org/cpc

Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines veille à ce que les procédures de recrutement appliquées soient ouvertes, efficaces et transparentes et à ce qu'il soit satisfait comme il convient et de manière professionnelle aux besoins administratifs et de formation de tous les membres du personnel employés, qu'ils bénéficient d'un contrat de l'OSCE ou qu'ils soient détachés par un État participant. Elle se compose d'une Section du recrutement, d'une Section du personnel et d'une Section de la formation. En 2006, le Département a étendu les services qu'il fournit en recrutant un spécialiste de l'évaluation des emplois qui établit un classement complet de tous les emplois dans l'ensemble de l'OSCE.

Le Département maintient à l'examen et actualise continuellement le *Statut du personnel et le Règlement du personnel* de l'OSCE. En 2006, trois nouvelles *instructions au personnel* portant sur un environnement de travail professionnel, la formation au système de gestion intégrée des ressources (IRMA) et les contrats de louage de services et prévoyant des procédures simplifiées et plus efficaces en matière de ressources humaines ont été publiées.

La *Section du personnel* a collaboré étroitement avec ses homologues des institutions et des opérations de terrain à la mise au point de mesures propres à améliorer la gestion du personnel de l'OSCE, telles par exemple que la promotion d'une augmentation des barèmes des traitements locaux, une révision des indemnités de subsistance et d'hébergement et la négociation de meilleures conditions dans le cadre des régimes de sécurité sociale en vue de conserver le personnel qualifié.

Le système pleinement opérationnel de recrutement en ligne a permis à la *Section du recrutement* de concentrer ses ressources sur des techniques d'entretien structurées visant essentiellement à apprécier les compétences et sur l'octroi, aux membres éventuels des jurys d'entretien, d'une formation au recrutement et à la sélection. En 2006, le Département a publié 100 avis de vacance pour des postes contractuels, qui ont suscité 7 580 candidatures. Pendant l'année, 78 jurys d'entretien se sont réunis au Secrétariat et 429 candidats ont été auditionnés pour des postes dans les opérations de terrain et au Secrétariat. Le Département a examiné 2 384 candidatures proposées pour des postes pourvus par détachement, ce qui a débouché sur l'affectation de 331 agents/membres de mission aux opérations de terrain, aux institutions et au Secrétariat.

Le *Programme des administrateurs auxiliaires* est une activité nouvelle de l'Organisation. Le Département a lancé le projet pilote en mai en offrant à de jeunes ressortissants d'États participants la possibilité de travailler dans un contexte international. 191 candidatures ont été reçues de 33 États participants. En prêtant particulièrement attention à l'équilibre géographique et à la parité entre les sexes, le Département a sélectionné six jeunes administrateurs d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de Grèce, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Portugal pour le programme d'une durée de neuf mois. Les participants ont acquis une expérience intensive et étendue grâce notamment à leur affectation à des tâches relevant de leur domaine de compétence au Secrétariat et dans une opération de terrain ainsi qu'à des programmes de formation spécialisée obligatoires.

Conformément à la *Stratégie de formation* de l'OSCE et au *Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la *Section de la formation* a, en 2006, organisée au total 86 ateliers qui ont réuni plus de 1 300 participants, soit plus du double des personnes formées un an auparavant. Afin de permettre au personnel de s'intégrer harmonieusement et efficacement dans l'OSCE, la Section a organisé 13 *programmes « GO » d'orientation générale* au Secrétariat à l'intention de plus de 350 agents de l'OSCE recrutés nouvellement. À partir de janvier, elle a assumé pleinement la responsabilité de la formation à l'IRMA en organisant 12 sessions de formation au Secrétariat et au niveau régional en faveur de plus de 200 agents. Elle a en outre organisé 61 ateliers supplémentaires à l'intention de près de 760 membres du personnel, et notamment fourni un appui pour des activités de formation préalable à l'affectation à une mission dans les États participants.

Département de l'administration et des finances

Le Département de l'administration et des finances fournit un appui au États participants, au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain de l'OSCE en matière financière et administrative. Il englobe les Services de conférence, le Service des finances, l'Appui aux missions, les Technologies de l'information et des communications et le Bureau de Prague.

Fourniture d'un appui pour les réunions et conférences. Les Services de conférence ont fourni un appui à la Présidence et aux États participants de l'OSCE, au Groupe consultatif commun, à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » et au Secrétariat de l'OSCE pour la préparation et la conduite des réunions et conférences. Ces services ont consisté notamment à fournir une assistance pour des réunions et en matière de protocole et à assurer la distribution des documents ainsi que la traduction et l'interprétation dans les six

langues de l'OSCE. En 2006, les Services de conférence ont en outre coorganisé un certain nombre de réunions hors de Vienne comme le *Forum économique* à Prague, les *réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance* à Almaty et Dubrovnik ainsi que la *Réunion du Conseil ministériel* à Bruxelles.

Consolidation des réformes administratives. A la suite de la mise en place du Système intégré de gestion des ressources (IRMA), le Département a, cette année, concentré son attention sur le renforcement de l'information et des procédures, l'examen et l'actualisation des instructions financières/administratives pertinentes ainsi que la fourniture d'un soutien étendu et d'une formation fonctionnelle aux unités d'administration des fonds sur le terrain. L'accent a été mis sur l'octroi d'un appui axé sur les besoins des missions en matière de finances, de technologies de l'information et des communications, d'achats, de gestion du matériel et de voyages.

Les réformes administratives de l'OSCE, engagées en 2001 en réponse à la croissance rapide de l'Organisation, visent à assurer le recours à la meilleure pratique pour la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. Le Système intégré de gestion des ressources (IRMA) faisant appel à Oracle offre une plateforme technique commune, tandis que le Système de réglementation commun de la gestion fournit les règlements, règles et instructions applicables à la gestion de toutes les ressources de l'OSCE.

De gros efforts ont été faits en vue d'améliorer les rapports en ligne (par exemple sur les contributions extrabudgétaires et les avoirs de l'OSCE) aux États participants et aux responsables de programmes dans l'ensemble de l'OSCE. Le tableau de bord des délégués, conçu pour permettre à ces derniers d'accéder aisément à des informations et des rapports structurés, a encore été amélioré et intégré à l'infrastructure de sécurité de l'information de l'Organisation.

Le Département a en outre joué un rôle décisif dans la fourniture d'un appui au Secrétaire général avec l'introduction de la budgétisation par programme axée sur les résultats, démarche conçue pour améliorer le cycle actuel de programmation et de budgétisation en aidant à la fois les États participants et la direction de l'OSCE à se concentrer sur les résultats et non pas simplement sur les ressources nécessaires et les activités entreprises. Les organisations internationales et les organismes gouvernementaux adoptent de plus en plus cette méthodologie comme moyen d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation des ressources.

Nouveaux locaux dans la Wallnerstrasse. Les travaux de rénovation des nouveaux locaux du Secrétariat au numéro 6 de la Wallnerstrasse – bâtiment historique mis à la disposition de l'OSCE par le Gouvernement autrichien, ont bien avancé. Ces locaux, qui, selon les prévisions actuelles, devraient être prêts à être occupés en novembre 2007, offriront à l'OSCE un environnement de travail moderne et attrayant et amélioreront sa visibilité en regroupant les bureaux de Vienne dans un seul bâtiment représentatif au cœur de la ville.

BUREAU DE PRAGUE

Siège initial du Secrétariat de la CSCE, le Bureau de Prague a hérité des collections historiques de documents de conférence de la CSCE et a toujours conservé depuis les archives papier des documents directifs de l'OSCE. En tant que dépositaire de la mémoire institutionnelle de la CSCE/OSCE, le Bureau fournit des informations aux membres du

personnel et du public qui ont besoin de données historiques, de références ou de documents de fond. Il y a neuf ans, le Bureau est devenu le siège du programme de chercheurs résidents et a depuis ouvert ses archives à plus de 140 chercheurs de 32 pays de l'espace de l'OSCE ainsi que de la Chine, de la République de Corée, du Japon, de l'Algérie, du Maroc, d'Israël et de l'Australie. La bibliothèque de références pour les sources accessoires a été enrichie de centaine d'ouvrages, de périodiques et de revues scientifiques contenant des articles et des analyses sur les activités de l'OSCE en 35 langues.

En coopération avec le Secrétariat, le Bureau tient à jour la bibliothèque des documents électroniques en ligne, diffuse des publications de l'OSCE (comme le *Magazine de l'OSCE*, le *Rapport annuel* ainsi que les *manuels de références sur les décisions de l'OSCE*, qui sont également imprimés à Prague) et tient le fichier d'adresses de l'Organisation. En 2006, le Bureau a publié, dans toutes les langues de travail de l'OSCE, une collection de 270 ouvrages contenant les actes des conférences tenues pendant 17 ans. La collection correspondante de microfiches et plusieurs milliers de documents historiques ont également été convertis au format électronique. Le Bureau a fourni à nouveau un soutien logistique étendu au *Quatorzième Forum économique*, qui s'est réuni à Prague.

Section pour la parité des sexes

En 2006, la Section pour la parité des sexes a continué d'œuvrer à l'application du *Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes* comme le prévoyait la Décision No 14 de la Réunion du Conseil ministériel de 2004. Ainsi qu'il était demandé dans le *Plan d'action*, le Secrétariat et les institutions ont, avec le concours de la Section, élaboré leurs propres plans d'application, qui définissaient les mesures concrètes, les tâches et les responsabilités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le *Plan*.

En juin, la Section pour la parité des sexes a déterminé les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du *Plan* et a établi le premier rapport d'évaluation, que le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent. Ce rapport indiquait les voies à suivre pour atteindre les objectifs énoncés dans le *Plan*.

La Section pour la parité des sexes a, tout au long de l'année, fourni une assistance technique à l'ensemble des points de contact pour les questions de parité des sexes au Secrétariat, dans les missions et dans les institutions en assurant la communication et la coordination et par le biais de débats lors de la réunion annuelle du réseau. Elle a en outre mis au point la panoplie d'outils de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, qui comporte des documents de référence sur les engagements et les normes au niveau international, des manuels et des principes directeurs concernant la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes, ainsi que plusieurs documents et instructions de l'OSCE. Parmi ces outils figurent un glossaire sur la parité des sexes, un guide pour la prise en considération des questions d'égalité entre les sexes dans l'organisation des manifestation et un guide destiné au responsable des programmes de mission du Centre de prévention des conflits, qui est intitulé « Filling the gaps: Gender in the Analysis, Policy and Strategy Development of the Conflict Prevention Centre ». La Section a effectué des visites sur le terrain en un certain nombre d'occasions pour appuyer directement des opérations de terrain. Elle a apporté une assistance et une contribution à la Section de la formation pour la mise au point d'une formation spécifique aux questions d'égalité entre les sexes et elle a participé pendant toute l'année à la session du *Programme d'orientation générale (GO)* destiné aux nouveaux membres du personnel qui est consacrée aux questions d'égalité entre les sexes.

Afin de faire mieux connaître les activités relatives aux questions de parité des sexes non seulement au sein de l'Organisation mais aussi dans le public, la Section a produit deux publications : une fiche d'information en russe et en anglais et une brochure contenant des informations plus concrètes sur la promotion de l'égalité entre les sexes et sur la façon dont la prise en compte de cette question a été développée systématiquement dans l'Organisation au cours des sept dernières années.

Afin d'appeler l'attention sur l'engagement de l'Organisation en faveur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la Conseillère principale a organisé une réunion publique à l'occasion de la Journée internationale des femmes en mars. Un documentaire sur la situation tragique dans laquelle le conflit et les transferts de population ont plongé les femmes afghanes a été projeté. Il a été suivi d'une table ronde présidée par l'Ambassadrice de Norvège auprès de l'OSCE. Parmi les intervenants figuraient le réalisateur du film, un représentant du Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés et un parlementaire autrichien.

La Section pour la parité des sexes a en outre continué à suivre la situation en matière d'environnement de travail, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitements et de chances pour les femmes et les hommes. Elle a aidé à rédiger la nouvelle politique sur le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la discrimination, qui a été publiée en mars dernier. La Section a en outre établi, à l'intention de l'ensemble du personnel, une brochure d'une lecture aisée qui explique la nouvelle politique afin de faire prendre mieux conscience de l'importance qu'il y a d'instaurer et de maintenir un environnement de travail assurant un traitement égal et équitable à l'ensemble des membres du personnel.

Services juridiques

Le fait que l'OSCE n'a pas la capacité juridique et ne jouit pas de privilèges et d'immunités dans la plupart des États participants continue à faire obstacle à son bon fonctionnement. Les services juridiques ont apporté leur appui pour les réunions tenues en juin et en septembre à la Hofburg par le *Groupe d'experts juridiques*, composé de représentants de l'Autriche, de la Croatie, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Turquie, de la Fédération de Russie, de la Suisse, de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Présidence de l'OSCE. Les efforts déployés par le *Groupe* pour étudier et recommander des solutions propres à remédier efficacement aux incidences de l'absence de statut juridique international et de privilèges et immunités uniformes pour l'OSCE ont porté leurs fruits en 2006 en débouchant sur une décision ministérielle créant un groupe de travail à composition non limitée chargé de finaliser un projet de convention et de le soumettre au Conseil ministériel par l'intermédiaire du Conseil permanent.

Les Services juridiques se sont étoffés en 2006 et ont fourni en conséquence un appui accru aux activités dans un certain nombre de domaines importants. Ils ont en particulier concentré leur attention sur la création d'un cadre juridique approprié pour l'exécution de grands projets sur le territoire des États participants et sur la fourniture d'une assistance pour les questions juridiques complexes aux opérations de terrain et aux institutions de l'OSCE.

Bureau du contrôle interne

Le Bureau du contrôle interne a fait de gros progrès cette année pour ce qui est d'étendre la portée et l'ampleur du travail de vérification et de devenir pleinement opérationnel. Doté de vérificateurs agrées, il constitue désormais un outil efficace pour vérifier le respect du cadre réglementaire, donner l'assurance que les contrôles internes sont adéquats et aider les responsables à atteindre leurs objectifs. Une équipe de spécialistes indépendants de la validation a procédé à une évaluation de la qualité du Bureau et a certifié qu'il est pleinement conforme aux normes et au Code d'éthique de l'Institut des auditeurs internes. Le système de vérification interne et externe de l'OSCE a en outre été renforcé cette année grâce aux travaux du Comité d'audit créé par le Conseil permanent pour suivre les questions de gouvernances liées à la vérification et donner des avis à leur sujet.

Appliquant les meilleures pratiques, le Bureau du contrôle interne fait appel aux méthodologies d'évaluation des risques pour établir son plan de vérification. Le Plan pour 2006 tenait compte des risques liés aux activités et opérations, ainsi que des priorités de l'Organisation et des travaux de vérification demandés par la direction. Si les travaux destinés à vérifier l'adéquation des contrôles et du respect des règlements restent à la base de son programme, le Bureau du contrôle interne a étendu ses activités aux audits et inspections de gestion, aux évaluations de programmes et aux enquêtes. En 2006, il a procédé à des analyses au sein du Secrétariat, effectué des visites de terrain dans des missions et institutions et publié au total 23 rapports contenant plus de 200 recommandations. Le Bureau a en outre contrôlé l'application des recommandations antérieures afin de vérifier que la direction y avait donné suite comme il convient. Plus de 90% des recommandations formulées au cours des deux dernières années ont été adoptées, et la direction a pris des mesures pour assurer l'application des recommandations restantes. Le Bureau a récemment achevé un examen du cadre éthique et du Code de conduite de l'OSCE et publié une Politique de prévention et de détection des fraudes ainsi que des Principes directeurs pour la sensibilisation aux problèmes de fraudes en vue de leur distribution dans l'ensemble de l'OSCE. Un solide programme de formation est prévu en 2007 au Secrétariat, dans les opérations de terrain et dans les institutions en vue de favoriser la sensibilisation à ces problèmes.

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a accru ses activités en 2006, en particulier dans le domaine de la sécurité écologique, l'OSCE présidant l'*initiative Environnement et sécurité* (ENVSEC, www.envsec.org). Elle a également intensifié ses activités dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la traite des êtres humains et a exécuté des projets sur les migrations et sur le développement des petites et moyennes entreprises. Il a produit deux grandes publications intitulées « *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination* » et « *OSCE Best-Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate* ». A la demande de la Présidence, le Coordonnateur a rassemblé, au sujet de la sécurité énergétique au sein de l'OSCE, des informations qu'il a présentées aux États participants. En coopération avec le Secrétariat de la

Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie, le Bureau a organisé une conférence internationale à Bruxelles sur le rôle des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de la sécurité énergétique. Cette conférence a débouché sur l'adoption d'une décision ministérielle relative au *dialogue sur la sécurité énergétique dans le cadre de l'OSCE*, pour l'application de laquelle des actions axées davantage sur les politiques énergétiques sont nécessaires. Cette décision du Conseil ministériel charge le Secrétariat de l'OSCE de promouvoir le dialogue sur la sécurité énergétique et rappelle les objectifs du Sommet du G8 de Saint-Pétersbourg.

Forum économique et environnemental. En coordination avec la Présidence, le Bureau a contribué au succès des travaux du quatorzième Forum économique sur la question du transport dans l'espace de l'OSCE : réseaux de transport sûrs et développement des transports pour renforcer la coopération et la stabilité économiques régionales. Cela a débouché non seulement sur une décision ministérielle de fond relative au futur dialogue sur le transport à l'OSCE, mais aussi sur un certain nombre d'activités complémentaires concrètes. Parmi celles-ci ont figuré un Séminaire de formation sur la sécurité portuaire à Anvers (Belgique), un atelier sur les transports, la sécurité et la protection de l'environnement, organisé par le Gouvernement norvégien à Tonsberg (Norvège), deux séminaires de formation tenus à Moscou et à Belgrade sur l'application de la *Convention* internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et un atelier d'experts sur les problèmes des pays sans littoral en matière de transit et de transport, en prévision d'une conférence de l'OSCE sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015, qui doit avoir lieu à la fin de 2007.

La première conférence préparatoire du *quinzième Forum économique et environnemental* de l'OSCE s'est tenue les 16 et 17 novembre à Bichkek (Kirghizistan) et a porté principalement sur la dégradation des terres et la contamination des sols. La première partie du *Forum* a eu lieu à Vienne en janvier 2007.

Mission d'évaluation environnementale. Du 3 au 13 octobre, le Bureau a effectué une mission d'évaluation environnementale dans les territoires du Haut-Karabakh et des environs touchés par les incendies. La Mission avait pour mandat d'évaluer l'impact à court et à long terme des feux de friches, de définir des mesures pour remédier à leurs effets néfastes et de faire des suggestions pour une opération environnementale dans la région, ainsi qu'il était prévu dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OSCE a dirigé une équipe composée à la fois d'experts locaux nommés par les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises et d'experts d'un certain nombre d'organisations internationales.

Soutien apporté par le Bureau au dialogue sur la gestion des migrations de main-d'œuvre dans la région de la Communauté d'États indépendants (CEI). Compte tenu des recommandations du treizième Forum économique et des tendances et structures récentes des migrations de main-d'œuvre dans l'espace de l'OSCE, le Bureau a contribué à l'intensification de l'échange de bonnes pratiques et au partage de politiques et d'initiatives novatrices pour une gestion efficace des migrations de main-d'œuvre. Il a publié un manuel intitulé « Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination », en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail. Ce document offre un outil concret pour l'échange des meilleures pratiques et l'examen des politiques. Un premier atelier régional de renforcement des capacités consacré à l'élaboration de politiques efficaces pour

les migrations de main-d'œuvre a été organisé avec dix États membres de la CEI à Moscou les 6 et 7 décembre. Le *manuel* a été bien accueilli par les décideurs et les spécialistes des migrations de la région. En conséquence, le Bureau envisage de tenir des ateliers régionaux et nationaux supplémentaires dans la région en 2007. Le *manuel* est actuellement disponible en anglais et en russe et il est prévu de le traduire dans d'autres langues.

Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre le trafic des êtres humains

La lutte contre le trafic des êtres humains demeure prioritaire pour les institutions, les organes et les opérations de terrain de l'OSCE. Le *Plan d'action* de l'Organisation expose les mesures recommandées aux États participants sur la base d'une approche pluridimensionnelle et globale.

Par une décision du Conseil ministériel du 21 juin, les fonctions du Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et de l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains ont été regroupées au sein du Secrétariat pour former le nouveau Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains. Eva Biaudet, ancienne Ministre finlandaise de la santé et des services sociaux, a été nommée au poste de Représentante spéciale et Coordonnatrice en octobre. Le mandat du Bureau, qui découle d'une décision du Conseil ministériel de 2003, prévoit notamment la fourniture, sur demande, d'une assistance aux États participants dans les domaines de la sensibilisation, de la planification des politiques et de la coordination au niveau national, un renforcement des capacités en matière de réforme législative, ainsi qu'une coopération efficace entre les institutions gouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes concernées aux fins de la protection des droits des victimes de la traite. Le Bureau joue aussi un rôle dans la coordination des efforts de lutte contre la traite dans l'ensemble du Secrétariat, des opérations de terrain et des institutions de l'OSCE. Le Bureau, qui est censé proposer une démarche globale et axée sur les droits de l'homme, continue à accroître la visibilité et la compréhension de toutes les formes de traite des êtres humains et à encourager l'élaboration d'initiatives nationales et régionales.

Faits marquants 2006

• L'Alliance contre la traite des personnes a organisé une conférence de haut niveau sur la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants : prévention – protection – poursuites pénales le 17 mars. L'Alliance, lancée par l'ancienne Représentante spéciale en juillet 2004, offre un cadre pour la coopération et l'échange d'idées entre des institutions, des organisations et de grandes ONG internationales et régionales. Cette réunion a marqué l'aboutissement d'un projet commun de la Représentante spéciale, du Programme AGIS de la Commission européenne, du Ministère fédéral autrichien de l'intérieur et du Ministère suédois des affaires étrangères en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Conseil suédois des migrations, la police fédérale belge et l'Office européen de police (EUROPOL). Cette conférence, qui s'est tenue à Vienne et qui a réuni près de 400 participants, a été consacrée principalement à l'échange de bonnes

pratiques ainsi qu'à l'élaboration de recommandations pratiques en vue de prévenir la traite des êtres humains, d'assurer une protection étendue des victimes et de poursuivre efficacement les auteurs. La conférence a examiné les grandes questions suivantes : mesures spécifiques pour lutter contre la traite des enfants par le biais d'un renforcement des capacités de ceux qui sont chargés de l'application des lois ; conséquences mentales et physiques à long terme pour les victimes de la traite, en particulier les traumatismes ; et incidences de l'état de santé des victimes, en particulier des femmes et des enfants, pour l'accusation.

- La première Conférence régionale de l'OSCE sur la lutte contre la traite en Asie centrale, intitulée « Lutte contre la traite des êtres humains une réponse régionale », qui s'est tenue à Astana les 18 et 19 mai et qui a été organisée en étroite coopération avec les autorités kazakhes, le BIDDH, le Centre d'Almaty et d'autres opérations de terrain, a réuni des représentants d'organismes gouvernementaux, de la société civile et d'organisations internationales pour une concertation fructueuse sur les meilleures pratiques et idées pour la poursuite de la coopération. Il ressort des réflexions auxquelles a donné lieu la Conférence que l'organisation de réunions sur la lutte contre la traite au niveau régional peut favoriser l'instauration d'une synergie et d'une meilleure coopération transfrontière, la mise en place de réseaux, une participation plus large des parties prenantes locales et un accès plus étendu aux compétences internationales et que cette formule devrait être appliquée dans d'autres régions de l'OSCE. Une réunion complémentaire est prévue pour 2007 dans la région.
- La Conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes, intitulée « Traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail/travail forcé et servile: poursuite des auteurs et justice pour les victimes », tenue à Vienne les 17 et 18 novembre, a offert un cadre pour l'échange de données d'expérience nationales concrètes en matière de poursuite des auteurs en justice et de dédommagement des victimes. La Conférence a mis en lumière la nécessité de lutter contre toutes les formes de traite dans la région de l'OSCE, ce dont il a été tenu compte dans la Décision de la Réunion ministérielle de Bruxelles intitulée « Renforcement des efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation de leur travail, par une approche globale et proactive ». En adoptant cette décision, les États participants sont convenus d'impliquer de nouveaux acteurs dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail, telles que les inspections du travail, les services de protection sociale, les établissements médicaux, les milieux d'affaires et d'autres, ainsi que de prendre des mesures proactives appropriées dans ce domaine particulier. Le Conseil ministériel a chargé le Conseil permanent d'examiner comment renforcer encore les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains, notamment aux fins d'exploitation de leur travail, compte tenu notamment des résultats de la conférence de novembre.
- Le Bureau a publié son premier rapport annuel, intitulé « De la politique à la pratique : lutte contre la traite des êtres humains dans la région de l'OSCE ». Ce rapport donne un aperçu des efforts déployés par les États participants et les organes de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains et indique les difficultés rencontrées dans l'application du Plan d'action de l'OSCE. Les conclusions et recommandations figurant dans ce document seront utiles pour les activités de programme futures et rendront l'Organisation mieux à même de fournir une assistance aux États participants.

Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité pour les questions stratégiques de police a pour objectif de soutenir la démocratie et l'état de droit dans les services de police de tous les États participants. Pendant l'année, elle a exécuté des *programmes d'assistance à la police* dans plusieurs pays du Caucase du Sud et d'Asie centrale, notamment en Arménie et en Azerbaïdjan, ainsi qu'un *projet d'assistance de courte durée* en Géorgie. L'Unité a aussi mis au point un nouveau *programme d'assistance à la police* mettant l'accent sur la police de proximité et la gestion des ressources humaines à l'intention de l'Académie géorgienne de police, programme qui sera exécuté en 2007.

Conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Unité a accueilli, les 2 et 3 mars, un Atelier commun sur la *Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé*. Cet atelier s'est traduit par une augmentation du nombre des réponses à un questionnaire d'autoévaluation concernant la *Convention* qui ont été envoyées en temps voulu par les États participants à l'ONUDC. Plusieurs États ont en outre communiqué des informations mises à jour au sujet de l'état d'avancement de l'harmonisation de leur législation avec la *Convention*.

Afin de répondre aux menaces croissantes que le terrorisme international, l'extrémisme violent, le crime organisé et le trafic de drogue ainsi que l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre font peser sur la sécurité, l'Unité pour les questions stratégiques de police, la Présidence et la police fédérale belge ont organisé une *Conférence des chefs de police de l'OSCE* le 24 novembre. Les participants de plus de 50 États ont affirmé leur ferme engagement en faveur de la coopération mutuelle et sont convenus de tenir des réunions analogues des chefs de police tous les trois ans.

Le Système d'information policière en ligne de l'OSCE (POLIS), conçu par l'Unité, a été lancé le 24 novembre. Il s'agit d'une vaste base de données multilingue qui fournit des informations sur tous les aspects des activités d'application des lois dans l'espace de l'OSCE, y compris l'assistance à la police, les techniques de formation et les possibilités de financement. Il est accessible à l'adresse : http://polis.osce.org.

L'Unité pour les questions stratégiques de police estime que les acticités de police devraient se fonder sur un ensemble de normes, de meilleurs pratiques et d'enseignements adoptés et acceptés au niveau international. Sous la direction du Conseiller principal pour les questions de police et conjointement avec des spécialistes de la police des États participants et des organisations partenaires, il a produit un document intitulé « Guidebook on Democratic Policing ». Il s'agit d'un document évolutif dans lequel ont pourra faire figurer les normes nouvellement adoptées et les exemples futurs de bonnes pratiques.

L'Unité a mis en œuvre un programme de formation aux *enquêtes proactives multiorganisations sur la traite des êtres humains*, qu'il avait élaboré à l'intention des procureurs de la police, des juges et des ONG de huit États participants. Ce programme unique en son genre permet d'acquérir les compétences nécessaires en matière d'enquête pour instruire une affaire de traite d'êtres humains sans s'appuyer sur le témoignage d'une victime. Durant ce cours de deux semaines, les stagiaires ont enquêté sur une affaire simulée en temps réel.

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction avec les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

En 2006, l'interaction avec d'autres organisations est restée un aspect essentiel des activités de l'OSCE dans le domaine de la promotion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Sous l'impulsion de la Présidence belge, l'Organisation s'est systématiquement employée à renforcer les liens et à approfondir la coopération avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres organisations et institutions sur la base des décisions pertinentes du Conseil ministériel et du Conseil permanent prises par les États participants.

En réponse à des demandes de l'ONU visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales, le Conseil permanent a adopté, le 16 mars, la *Déclaration sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies*. Dans cette déclaration, les États participants ont déclaré que l'OSCE était prête à continuer de jouer son rôle d'arrangement régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et à prendre des mesures proactives pour resserrer la coopération avec l'ONU.

L'OSCE a apporté une contribution notable à l'initiative de l'*Alliance des civilisations* de l'ONU. Le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont présenté un rapport à ce sujet en juin.

Le dialogue et la coopération avec l'UE se sont intensifiés pendant l'année. Avec le Conseil de l'Europe, la coopération est passée d'un simple échange d'informations et d'une représentation croisée lors de diverses manifestations à la planification et à la mise en œuvre d'activités communes.

L'OSCE a pris une part active à la *Réunion annuelle tripartite de haut niveau* avec l'ONU et le Conseil de l'Europe, accueillie par l'Office des Nations Unies à Genève en juillet. Axée sur la consolidation de la paix d'un point de vue régional européen, cette réunion a été précédée d'une réunion au niveau des experts sur les relations entre les communautés dans des environnements d'après conflit.

Des organisations et initiatives internationales, régionales et sous régionales ont été régulièrement invités à des manifestations de l'OSCE comme la Réunion du Conseil ministériel, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, le Forum économique, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et d'autres réunions pertinentes, tandis que l'OSCE a participé, sur invitation, à bon nombre des manifestations d'organisations partenaires.

Les trois institutions de l'OSCE, ses 19 opérations de terrain et le Secrétariat ont coopéré étroitement avec leurs partenaires internationaux, à la fois au niveau du siège et sur le terrain.

La Section de la coopération extérieure a servi d'intermédiaire pour les contacts institutionnels avec d'autres organisations et avec les États partenaires.

En coopération avec des représentants de l'ONU, de l'UE, et de l'OTAN, le Centre de prévention des conflits a participé au Groupe directeur sur les futurs arrangements institutionnels au Kosovo. Tout au long de l'année, le Centre de prévention des conflits a pris part à des réunions bilatérales pour examiner la possibilité d'une participation une fois que la question du statut aura été réglée. Il a également poursuivi ses travaux visant a renforcer encore la coopération interétatique dans le cadre des poursuites pour crimes de guerre conformément au *Processus de Palié* et a facilité, en coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), une réunion au niveau des experts tenue à Novi Sad (Serbie) à laquelle des experts de l'UE ont assisté en qualité d'observateurs. En outre, le Centre a travaillé en étroite coopération avec la Commission européenne et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question du retour des réfugiés dans le cadre du *Processus de la déclaration de Sarajevo*.

Dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières, le Centre de prévention des conflits a poursuivi son étroite coopération avec l'UE, l'OTAN et le *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est*. Ils ont prêté leur concours aux pays de la région pour appliquer le *Document prospectif du processus d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières*. En outre, dans le but de faciliter l'échange d'enseignements et de meilleures pratiques dans le domaine de la gestion moderne des frontières, le Centre a organisé deux conférences en 2006 : la première à Dubrovnik en juillet et la deuxième à Vienne en octobre, cette dernière ayant réuni des experts de 26 organisations internationales.

En avril, le Centre de prévention des conflits a organisé une réunion présidée par le Secrétaire général de l'OSCE à Bichkek (Kirghizistan) portant sur la sécurité et la stabilité en Asie centrale. Cette réunion a attiré plus de 40 participants de haut niveau provenant d'un vaste éventail d'organisations internationales. Une autre manifestation d'importance majeure à laquelle ont assisté des organisations internationales a eu lieu dans le cadre de la *Réunion régionale des chefs de mission du Caucase* à Tbilissi (Géorgie) en septembre. Elle a réuni des représentants du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UE, du Conseil de l'Europe, de l'OTAN, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

L'Unité d'action contre le terrorisme a organisé, avec l'appui du Danemark, une table ronde de spécialistes du contre-terrorisme, à laquelle ont participé des représentants de six organisations internationales et de 13 organisations régionales et sous-régionales.

En 2006, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a assumé la présidence de l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) et, alors que la coopération s'est poursuivie avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OTAN, de nouveaux partenaires ont adhéré à l'initiative, à savoir la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale.

La Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a participé à plusieurs réunions de coordination avec des organisations européennes et des institutions spécialisées de l'ONU, notamment à la réunion annuelle du Réseau organisationnel et institutionnel d'information sur les questions de parité des sexes.

Dans le contexte de l'Alliance contre la traite des personnes, qui se compose d'organisations de premier plan œuvrant contre la traite des êtres humains, le mécanisme OSCE de lutte contre la traite des êtres humains a organisé un certain nombre d'événements notables, tels que la Conférence de haut niveau tenue en mars sur la *lutte contre la traite des êtres humains*, *en particulier des femmes et des enfants : prévention – protection – poursuites*. Cette conférence a été organisée en coopération avec la Présidence autrichienne de l'UE et a constitué l'aboutissement d'un projet financé par le *programme AGIS* 2005 de la Commission européenne.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a maintenu des contacts étroits avec d'autres organisations comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'UE. Le BIDDH a régulièrement partagé des informations avec la Division d'assistance électorale de l'ONU en ce qui concerne l'observation d'élections et tous deux étaient parmi les organisations qui ont contribué à l'élaboration de la *Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections* et du *Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux*.

Le Représentant pour la liberté de médias a poursuivi sa coopération avec une vaste gamme d'organisations internationales et non gouvernementales (ONG), dont le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a également entretenu des contacts étroits avec les institutions européennes et le TPIY sur des questions relatives aux médias. Le Bureau a participé au premier *Forum sur la gouvernance d'Internet* organisé par l'ONU en octobre ainsi qu'à une série d'autres réunions nationales et internationales. Dans une déclaration commune, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de l'Organisation des États américains et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission africaine des droits humains et des peuples, ont condamné la violence à l'égard des journalistes et appelé à une autoréglementation accrue.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a fourni des avis à Martti Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo, dans le contexte de l'effort international en cours à l'appui d'un cadre protégeant les droits de l'ensemble des communautés vivant au Kosovo.

L'Assemblée parlementaire a maintenu des contacts avec ses homologues dans d'autres organisations interparlementaires internationales, en particulier l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Parlement européen ainsi que l'Assemblée parlementaire de la Communauté d'États indépendants (CEI). Dans plusieurs cas, des troïkas parlementaires composées des trois organes parlementaires de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de l'UE ont été établies pour coordonner les efforts relatifs à des projets spécifiques portant notamment sur la promotion et le renforcement des institutions démocratiques. Une troïka de ce type s'emploie à promouvoir le dialogue et le développement démocratique en Biélorussie. En 2007, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE présidera une troïka constituée pour appuyer le *Pacte de stabilité*. Des représentants des assemblées parlementaires de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et du Parlement européen ont souvent rejoint les missions d'observation électorale conduites par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le BIDDH.

Le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie a maintenu des contacts avec des organisations telles que l'UE, le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le CICR et diverses ONG internationales en ce qui concerne les problèmes liés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les prisonniers de guerre, les personnes disparues et les détenus ainsi que le déminage.

Organisation des Nations Unies

En janvier, le Président en exercice de l'OSCE a évoqué devant le Conseil de sécurité des Nations Unies les priorités de la Présidence belge.

Le 20 septembre, la Présidence grecque du Conseil de sécurité de l'ONU a convoqué une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel sur la *coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales*. Le Président en exercice de l'OSCE et le Secrétaire général ont assisté à la réunion. Le Président en exercice de l'OSCE a prononcé devant les participants un discours dans lequel il a souligné la contribution de l'OSCE en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

En février, l'OSCE a participé à la première réunion du Comité permanent du *processus des réunions à haut niveau de l'ONU avec les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales*, dont la tâche principale était de procéder aux préparatifs nécessaires pour les réunions à haut niveau du Secrétaire général de l'ONU. L'OSCE était représentée à la *septième Réunion de haut niveau*, le 22 septembre, à New York, qui a porté sur les défis et les possibilités de la coopération, ainsi qu'à la deuxième réunion du Comité permanent qui l'a précédée.

La Présidence belge a représenté l'OSCE à la séance inaugurale de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU le 23 juin à New York, tandis que le Secrétaire général a pris la parole à la troisième réunion du Groupe de haut niveau de l'*Alliance des civilisations* qui s'est tenue au Sénégal en mai.

Dans le cadre de la priorité accordée par la Présidence à la question du transport, l'OSCE a entretenu des relations étroites avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe par des projets de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine du transport et par la promotion des conventions et des normes internationales en la matière.

L'OSCE a également coopéré étroitement avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits États insulaires en développement pour promouvoir le *Programme d'action* d'Almaty visant à faciliter l'accès des pays sans littoral à la mer.

L'ONU a accueilli la *Réunion annuelle de haut niveau OSCE-ONU* à New York les 8 et 9 mai. Les participants de l'OSCE ont tenu des réunions avec leurs homologues d'un certain nombre d'organes et d'institutions de l'ONU. Diverses questions thématiques et régionales d'intérêt réciproque ont été abordées.

Le Centre de prévention des conflits a contribué à la *Conférence* des Nations Unies *chargée* d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux ALPC,

qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet et a organisé une manifestation parallèle de l'OSCE au cours de la réunion. Il a en outre élaboré un mémorandum d'accord avec le PNUD qui a été signé le 2 juin et qui portait sur la coopération technique dans le cadre de la mise en œuvre de projets relatifs aux ALPC et aux munitions conventionnelles.

Le Centre de prévention des conflits a également contribué à une série de tables rondes sur la réforme du secteur de la sécurité qui étaient organisées à New York par la délégation slovaque auprès des Nations Unies.

En octobre, une mission d'évaluation environnementale conduite par l'OSCE a été effectuée dans les territoires touchés par des incendies dans la région du Haut-Karabakh et dans les alentours. La Mission a bénéficié de l'assistance de spécialistes du Centre mondial de surveillance des incendies affilié à l'ONU qui ont été désignés par l'Unité environnementale conjointe du PNUE et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU ainsi que de spécialistes du PNUE lui-même, du Conseil de l'Europe, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne.

Le Conseiller principal pour les questions de police a rencontré en octobre le Conseiller de police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Directeur de la Division de police et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies à la sûreté et à la sécurité. L'Unité pour les questions stratégiques de police a continué d'œuvrer à la promotion et à la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et a accueilli, les 2 et 3 mars, un atelier organisé en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'Unité et l'ONUDC ont également élaboré conjointement une panoplie d'outils d'évaluation en matière de justice pénale.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'OSCE a approfondi ses relations avec l'ONU et, en particulier, avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, le Comité des sanctions contre Al Qaïda et les Taliban et son Équipe de surveillance ainsi qu'avec l'ONUDC. Fait important, l'Unité d'action contre le terrorisme a collaboré étroitement avec l'ONUDC, le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive dans les domaines de la ratification des instruments universels de lutte contre le terrorisme et de la rédaction d'une législation anti-terroriste.

L'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des être humains a contribué à un certain nombre de conférences et manifestations de l'ONUDC, telles que l'atelier ONUDC-OSCE sur un mécanisme de collecte d'informations pour appuyer les travaux des *conférences des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* tenues en mars et en octobre. En février, l'Unité a contribué à la réunion d'experts sur *les indicateurs de la traite organisée* à Genève par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'Unité a également contribué à un atelier sur la traite des êtres humains organisé par l'Organisation internationale du travail (OIT) à Moscou en mars pour l'élaboration d'un *Plan d'action national*.

La Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a assisté à plusieurs réunions de coordination au Bureau de l'ONU à Bratislava avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population et elle a participé au Comité régional d'évaluation des programmes chargé de sélectionner des projets de lutte contre la violence faite aux femmes devant être financés par l'UNIFEM. Elle a également représenté le Secrétariat de l'OSCE dans le cadre de plusieurs conférences traitant de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des

Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Les contacts avec le Conseiller principal pour les questions de parité des sexes au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont été intensifiés et la Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes a participé à la révision de matériels relatifs aux relations entre les sexes en coopération avec ses homologues des missions de maintien de la paix de l'ONU et des points de contact pour les questions de parité des sexes au sein des forces armées et de la marine de plusieurs États membres.

Dans le cadre de la *quatorzième Réunion du Forum économique* sur le transport dans l'espace de l'OSCE, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a renforcé sa coopération avec des partenaires de l'ONU tels que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et, en particulier, avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits États insulaires en développement.

L'étroite coopération entre le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et l'ONUDC en ce qui concerne le *Programme mondial contre le blanchiment d'argent* et le *Programme mondial contre la corruption* s'est poursuivie. Ils ont organisé un atelier à l'intention des procureurs d'Europe centrale et orientale à Vienne en septembre et un autre au Monténégro, avec l'appui de la Mission de l'OSCE au Monténégro. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a également soutenu le *Programme mondial de l'ONUDC contre la corruption* en tenant deux réunions d'experts destinées à examiner le projet de *Guide technique visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption*, qui doit être publié en 2007.

Les 24 et 25 octobre, un atelier conjoint de l'ONUDC et de l'OSCE sur la lutte contre la menace des drogues illicites dans l'espace de l'OSCE a eu lieu à Vienne. L'événement a réuni des experts des capitales et d'autres organisations internationales qui ont évalué la menace des drogues illicites, débattu de l'impact du trafic d'héroïne afghane et insisté sur la nécessité pour les États de coopérer étroitement et d'appliquer les instruments juridiques internationaux.

En novembre, à Vaduz (Liechtenstein), le BIDDH a coorganisé avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme un atelier sur les droits de l'homme et la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. En outre, le BIDDH a établi un point de contact pour les institutions nationales des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme afin d'élaborer un programme d'activités communes avec le Haut Commissariat des Nations Unies.

Le BIDDH a contribué à la mise au point de la panoplie d'outils d'évaluation de l'ONUDC en matière de justice pénale et a coparrainé des séminaires à Moscou sur les normes internationales d'éthique et de responsabilité des procureurs et des juges. Le BIDDH a également contribué aux activités de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe dans le cadre d'une table ronde tenue à Bakou en juin sur l'égalité entre les sexes et les perspectives de croissance pour la région couverte par le *Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale*.

Le BIDDH et UNIFEM pour la CEI ont organisé une table ronde à Almaty en septembre portant sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a maintenu des contacts avec les Secrétariats de l'ONU à New York et Genève, ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD. Le Secrétariat de l'ONU s'est déclaré intéressé à tirer parti de l'expérience du Haut Commissaire de l'OSCE pour élaborer des structures destinées à prévenir les conflits, et, en particulier, développer des outils pratiques de prévention des conflits. Le Haut Commissaire a échangé des informations avec l'Expert indépendant de l'ONU sur les questions relatives aux minorités ainsi qu'avec le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et a poursuivi sa coopération avec le Groupe de travail de l'ONU sur les minorités

En février, sous la conduite de la Représentante spéciale sur les questions de parité des sexes de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, un groupe de femmes parlementaires membres de l'Assemblée a participé à la cinquantième session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme et a organisé une activité parallèle sur les femmes et les politiques de sécurité.

Union européenne

La Présidence finlandaise de l'UE, prenant la parole lors du Conseil ministériel de l'OSCE en décembre, a souligné que l'UE considérait invariablement l'OSCE comme un acteur indispensable dans le paysage européen de sécurité et a exprimé l'attachement de l'UE aux valeurs, aux normes et aux principes de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité.

En février, la Ministre fédérale autrichienne des affaires étrangères a pris la parole devant le Conseil permanent dans le cadre de la Présidence autrichienne de l'UE et a insisté sur la tâche urgente de renforcer la confiance de l'ensemble des États participants en l'OSCE en tant qu'organisation internationale ayant un intérêt central pour l'être humain. Elle s'est prononcée en faveur d'une déclaration commune sur la coopération entre l'UE et l'OSCE.

Le Président en exercice et le Secrétaire général ont pris part aux troïkas ministérielles OSCE-UE en mai et en novembre, soit une au cours de chaque présidence de l'UE. Deux réunions du Comité politique et de sécurité de l'UE et la Troïka de l'OSCE au niveau des ambassadeurs ont eu lieu en février et en octobre. Un certain nombre de questions régionales et thématiques d'intérêt réciproque, ainsi que la coopération entre l'OSCE et l'UE, ont figuré à l'ordre du jour de ces deux séries de réunions.

Le Secrétaire général a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité de l'UE en mars et en novembre, invitant l'UE à participer activement à l'OSCE en tant qu'instrument unique de dialogue et de coopération. En outre, tout au long de l'année, le Secrétaire général a tenu avec la Commission européenne et le Secrétariat du Conseil de l'UE une série de réunions bilatérales auxquelles ont participé des hauts fonctionnaires de l'UE s'occupant de questions relatives à l'Asie centrale, au Caucase du Sud, à la Moldavie et aux Balkans.

Plusieurs hauts responsables de l'UE ont fourni au Conseil permanent de l'OSCE des informations sur les activités de la Mission d'assistance de l'UE à la frontière moldavo-ukrainienne, sur les Balkans et sur l'élargissement de l'UE. Une réunion informelle du Comité de l'UE chargé des aspects civils de la gestion des crises a été accueillie à Vienne en mars. En juin, l'UE a accueilli la *Réunion annuelle OSCE-UE à l'échelon exécutif*.

Du 5 au 7 juillet, l'OSCE et la Commission européenne ont conduit une visite d'évaluation conjointe de haut niveau à Novobohdanivka en Ukraine en vue d'y mettre en place un projet portant sur la destruction d'armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions conventionnelles.

Le Centre de prévention des conflits a participé à un atelier sur le renforcement de la coopération en Asie centrale accueilli à Berlin en décembre par l'Allemagne qui assurera la prochaine présidence de l'Union européenne. Il a également maintenu des contacts de travail réguliers avec le Bureau du Représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale.

L'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a contribué à la *Conférence d'experts sur la traite des êtres humains*, tenue en juin par la Commission européenne et organisée par le Ministère autrichien de l'intérieur et l'UE. En janvier et en février, elle a tenu des réunions avec la Commission européenne et contribué à un séminaire sur la sécurité urbaine organisé avec le Parlement européen, ainsi qu'à un séminaire de formation à l'intention des délégations de l'UE dans le monde entier organisé par EuropeAid.

L'Unité d'action contre le terrorisme a maintenu le dialogue avec le Conseil de l'UE et la Commission européenne sur des thèmes d'intérêt commun, tels que l'échange d'informations et la coordination. Ce dialogue pourra déboucher à l'avenir sur un cadre renforcé de coopération entre l'UE et l'Unité d'action contre le terrorisme dans ce domaine.

Le *Programme d'assistance législative du BIDDH à l'Asie centrale* a impliqué une coopération avec l'UE et un soutien financier de cette dernière. En octobre, le BIDDH, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ont organisé une réunion de travail sur des questions ayant trait à la pénurie de données sur les crimes inspirés par la haine. Ces mêmes organismes ont participé à une *réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance* organisée par le BIDDH en novembre à Vienne. En outre, le BIDDH a mené à bien le projet *Roma, use your ballot wisely!* financé par la Commission européenne.

Durant l'année, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a maintenu des liens étroits avec la Commission européenne et, en particulier, avec le Commissaire à l'élargissement et sa Direction générale.

Conseil de l'Europe

L'OSCE et le Conseil de l'Europe ont progressé dans les quatre domaines prioritaires identifiés dans la *Déclaration de 2005 sur la coopération*, à savoir la lutte contre le terrorisme, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la traite des êtres humains et la promotion de la tolérance et de la non-discrimination à l'égard des minorités nationales. Ils ont débattu de ces questions en mars et en septembre lors des troisième et quatrième réunions du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe dans le cadre desquelles les points de contact de l'OSCE et leurs homologues du Conseil de l'Europe ont présenté des rapports conjoints. Il en est résulté la première grande activité conjointe des deux organisations dans le domaine du contre-terrorisme, un atelier d'experts, qui a eu lieu à Vienne les 19 et 20 octobre.

Le Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OSCE et un représentant de l'Assemblée parlementaire ont participé à la *quinzième Réunion de haut niveau*

OSCE-Conseil de l'Europe. La coopération entre les deux organisations sur un certain nombre de questions régionales et thématiques y a été discutée.

À l'invitation de la Présidence belge de l'OSCE, la seizième Réunion de haut niveau OSCE-Conseil de l'Europe a eu lieu le 21 septembre à New York dans un format « 2 + 2 ». Les participants y ont souligné l'importance de la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe et de son renforcement plus avant, et exprimé leur forte volonté politique d'améliorer les synergies par la planification conjointe d'activités. Ils ont également évoqué la question de la coopération dans le domaine de l'observation d'élections.

Les deux Secrétaires généraux ont poursuivi leur étroite coopération en 2006 et ont tenu une série de réunions bilatérales en marge de diverses manifestations de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. En mai, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole lors de la session annuelle du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

La neuvième Réunion annuelle « 3 + 3 » au niveau des hauts fonctionnaires a eu lieu à Vienne en juin et s'est concentrée sur un certain nombre de questions thématiques d'intérêt commun, dont les quatre domaines prioritaires.

La première réunion OSCE-Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de l'*Accord de coopération sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est*, qui a été signé par les deux Secrétaires généraux en 2005, a eu lieu à Strasbourg en mars.

Le BIDDH et la Commission de Venise ont mis en place un cadre formel pour examiner la législation relative aux élections. En outre, le BIDDH a maintenu des relations de travail étroites avec plusieurs des directions générales du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les affaires juridiques.

Le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont établi un cadre informel pour l'échange d'informations et la coordination d'activités relatives à l'égalité entre les sexes et à la participation des femmes aux processus démocratiques. En novembre, le BIDDH a participé en qualité d'observateur à la trente-sixième réunion du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant des communautés roms, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement une table ronde à Thessalonique (Grèce) en novembre.

Le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont coopéré dans le domaine des profils par pays sur la capacité de lutte contre le terrorisme qui ont été élaborés sous les auspices du Conseil de l'Europe et à l'aide de la base de données du BIDDH Legislationline.

Le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont participé à un certain nombre d'activités coopératives et destinées à promouvoir leurs normes et leurs engagements réciproques dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains en mettant un accent particulier sur les droits des victimes. L'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a participé en septembre et en décembre à deux séminaires du Conseil de l'Europe, tandis que le Conseil de l'Europe a contribué à la *Conférence de haut niveau de l'Alliance sur la traite des enfants et l'application de la loi* ainsi qu'à la *Conférence de l'OSCE sur la traite des personnes à des fins d'exploitation de leur travail* qui ont toutes deux eu lieu à Vienne, respectivement en mars et en novembre.

Diverses réunions ont eu lieu entre l'OSCE/BIDDH et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance avec la participation de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes et du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme. L'OSCE a également contribué au Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel.

Le Haut Commissaire de l'OSCE a poursuivi sa coopération avec le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les questions relatives à la protection des minorités nationales, le Comité consultatif sur la *Convention-cadre sur la protection des minorités nationales* et le *Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe*. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Haut Commissaire prévoient une publication commune en 2007 sur les normes relatives aux droits des minorités. Le Haut Commissaire a poursuivi sa coopération avec la Commission de Venise sur des questions telles que les droits des non-citoyens et des minorités, le double vote pour les personnes appartenant à des minorités et l'évaluation de la législation relative aux minorités dans certains États participants de l'OSCE.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En octobre, en préalable à la *Réunion du Conseil ministériel* de l'OSCE et au *Sommet de Riga sur la transformation de l'OTAN* qui s'est tenu en novembre, le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord au siège de l'OTAN à Bruxelles, tandis que le commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe, le général du corps des marines des États-Unis James L. Jones a, le 14 septembre, communiqué au Conseil permanent des informations sur des aspects liés à la mission de l'OTAN en Afghanistan.

Lors des réunions OSCE-OTAN au niveau exécutif tenues en janvier, en avril et en octobre, des représentants des deux organisations ont eu des échanges de vues sur des questions telles que la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, la réforme de la défense, la coopération en cours avec l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), des questions régionales et le dialogue méditerranéen.

Dans le cadre d'un séminaire organisé par l'OTAN et les forces armées néerlandaises en avril, la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a présenté les travaux de l'OSCE concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Organisation internationale pour les migrations

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) reste un important partenaire de l'OSCE, aussi bien sur le terrain qu'au niveau institutionnel.

L'OIM, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'OSCE ont coorganisé et cofinancé un atelier à l'intention des pays de la CEI qui a eu lieu à Moscou en décembre et qui était consacré au *Manuel sur la migration de main d'œuvre*.

Le BIDDH et le Bureau de l'OIM à Moscou ont finalisé un projet portant sur la fourniture d'informations et d'un soutien spécialisé au programme d'État sur la régularisation des migrants et organisé, en mars, un atelier sur la mise en œuvre future du programme pour l'Agence russe des migrations et des représentants d'autres agences gouvernementales concernées.

Comité international de la Croix-Rouge

Les contacts entre l'OSCE et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se sont poursuivis au niveau des sièges avec la visite en janvier du Conseiller diplomatique de l'Unité de la diplomatie humanitaire au Secrétariat de l'OSCE, où il a rencontré des représentants de divers départements.

Autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales

En avril, le Président en exercice a assisté au Sommet des chefs d'État de la Conférence de Vilnius. En mai, le Secrétaire général a représenté l'OSCE au neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Processus de coopération en Europe du Sud-Est à Thessalonique (Grèce) et au Sommet des chefs d'État du GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie) qui s'est tenu à Kiev (Ukraine) et au cours duquel l'Organisation pour la démocratie et le développement économique a été créée. En juin, le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé au Forum de la mer Noire pour le dialogue et le partenariat, réuni à Bucarest (Roumanie). En octobre, le Secrétaire général a pris la parole lors de la Conférence organisée à l'occasion du dixième anniversaire de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est et, en novembre, la Présidence a assisté au Sommet annuel des chefs de gouvernement de l'Initiative centre-européenne à Tirana (Albanie).

Le Secrétaire général a eu des réunions bilatérales avec le Secrétaire exécutif de la CEI en septembre et en décembre et avec le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) en décembre. Des représentants du Centre de prévention des conflits, de l'Unité d'action contre le terrorisme et de l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains ont visité les sièges du Secrétariat exécutif de la CEI et de l'OTSC situés respectivement à Minsk et Moscou.

Le Secrétariat exécutif de la CEI, le GUAM, l'OTSC, la Coopération économique de la mer Noire et le *Pacte de stabilité* ont accepté des invitations à assister à la *Réunion du Conseil ministériel* tenue à Bruxelles en décembre.

L'Unité d'action contre le terrorisme a coopéré avec le Centre anti-terrorisme de la CEI, l'OTSC, le Groupe des huit, l'Agence internationale de l'Énergie atomique et l'Organisation maritime internationale par des contacts bilatéraux et la mise en commun de meilleures pratiques.

S'agissant de la sécurité énergétique, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a noué des contacts avec plusieurs organisations, dont le Secrétariat de la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a également coopéré étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur des questions telles que la lutte contre la corruption et la promotion de l'investissement. En décembre, l'OSCE a été admise à siéger en qualité d'observatrice au sein du Groupe eurasien sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui compte sept membres à la cinquième réunion plénière de l'OCDE tenue à Moscou.

La Section de la parité des sexes a échangé des informations et des données d'expérience avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale concernant des questions de parité des sexes, par l'intermédiaire du Réseau organisationnel et institutionnel d'information sur la parité des sexes, qui se compose d'organisations internationales, d'institutions

spécialisées ainsi que d'organisations européennes, africaines et asiatiques, telles que les banques de développement et le Conseil de l'Europe.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a entretenu des contacts réguliers avec ses homologues de l'Initiative du *Pacte de stabilité* pour la lutte contre le crime organisé et a participé à des réunions au niveau décisionnel. L'Unité a également pris part à une réunion sur la lutte contre les drogues illicites organisée dans le cadre de la Présidence russe du Groupe des huit et a maintenu des contacts avec l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est à Bucarest.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a évoqué la possibilité d'une coopération sur des questions relatives à la pornographie infantile lors d'une réunion avec le Directeur des affaires juridiques du Centre international pour les enfants disparus et exploités.

Le BIDDH et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées sis à Genève ont collaboré dans le cadre de l'élaboration d'un manuel sur les droits de l'homme du personnel des forces armées.

Institutions financières internationales

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a poursuivi ses activités avec des organisations telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement sur des questions telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les migrations, le développement des entreprises, les petites et moyennes entreprises, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités humaines.

Organisations non gouvernementales

Le Président en exercice de l'OSCE a attaché une importance particulière à la coopération avec les ONG. Outre le fait qu'il ait accueilli une réunion avec des ONG en janvier, le Président en exercice a inclus des réunions avec des représentants d'organisations de la société civile au programme de ses voyages officiels dans les États participants.

Le Secrétariat, les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE ont intensifié leur coopération avec les ONG tout au long de l'année. Un certain nombre d'entre elles ont contribué aux activités de l'OSCE et étaient, dans certains cas, directement impliquées en qualité de partenaires de projet.

En avril, l'Académie internationale pour la paix, en coopération avec le Secrétariat de l'OSCE et avec l'appui du Ministère autrichien des affaires étrangères, a organisé un séminaire sur l'édification de partenariats pour la prévention des crises, le règlement des conflits et la consolidation de la paix entre l'ONU et les organisations régionales.

Coopération sur le terrain

EUROPE DU SUD-EST

Un projet de grande ampleur, la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*, a été mené à bien en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour

les réfugiés, la Commission européenne et quatre missions de l'OSCE respectivement en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Monténégro. Le Centre de prévention des conflits a apporté son soutien à un projet régional sur des stratégies de gestion intégrée des frontières financé par l'UE dans le cadre du *Programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS)*.

La *Présence en Albanie* a facilité la coopération transfrontière avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, les forces de l'OTAN au Kosovo et le Service de police du Kosovo. Elle a été un partenaire de premier plan pour la mise en œuvre du projet du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés relatif au tri préalable des demandeurs d'asile et des migrants. Elle a coopéré avec la Commission européenne dans le domaine de la réforme électorale et du renforcement des capacités de la société civile et des ONG.

La *Mission en Bosnie-Herzégovine* a observé huit affaires relatives à des crimes de guerre que le TPIY a transférées à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine en vue d'un procès. Grâce à un don de l'Agence américaine pour le développement international, la Mission a entamé un *programme de renforcement législatif* avec le Parlement de l'État.

La *Mission en Croatie* a intensifié sa coopération avec le PNUD en ouvrant des bureaux de terrain dans les mêmes endroits que ce dernier et a travaillé avec lui dans le cadre d'un projet d'assistance hivernale aux réfugiés. La Mission a travaillé avec la Commission européenne pour promouvoir un cadre juridique pour le développement de la société civile.

La *Mission au Monténégro* a coopéré avec le Programme de lutte contre le blanchiment d'argent de l'ONUDC pour aider le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE à organiser un atelier national sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la suppression du financement du terrorisme.

La *Mission en Serbie* a collaboré avec le TPIY dans le cadre de la mise en œuvre d'une législation contre le crime organisé et a mené à bien le *Programme de rapports sur l'environnement* avec l'appui de l'UNESCO. L'Agence européenne pour la reconstruction a financé la mise en œuvre du *Plan d'action* de l'OSCE *pour l'intégration des Roms* et a, en coopération avec le Bureau d'assistance fiscale et douanière de l'UE, prêté son concours à la Mission dans le cadre de son programme de gestion des frontières. En coopération avec la Société financière internationale, la Mission a en outre lancé une initiative visant à introduire la gouvernance d'entreprise dans les sociétés serbes.

La *Mission au Kosovo* a signé avec le Département de l'administration civile des Nations Unies un accord portant sur le passage anticipé d'une présence internationale sous la conduite de l'ONU au Kosovo à une forte présence de terrain de l'OSCE. La Mission a travaillé avec le Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales et des droits de l'homme.

La *Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit* a, avec le soutien financier de l'Agence suédoise pour le développement international, exécuté un stage de formation visant à améliorer les compétences en gestion du personnel des bureaux du médiateur.

EUROPE ORIENTALE

Le *Bureau de Minsk* a cofinancé une conférence internationale accueillie par l'OIM sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La *Mission en Moldavie* a travaillé avec l'ONUDC et l'UNICEF sur la lutte contre la traite des êtres humains, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UE sur des questions relatives à la Transnistrie et, avec le Conseil de l'Europe, sur la démocratie locale, les élections et les droits de l'homme. La Mission a entretenu des contacts réguliers avec le CICR en ce qui concerne les conditions de détention en Transnistrie et en Moldavie.

Le *Coordonnateur des projets en Ukraine* a coopéré au cas par cas avec le Bureau de liaison de l'OTAN en Ukraine pour lui prêter son concours dans le cadre de la réinstallation du personnel militaire démobilisé. En coopération avec l'OIT, il a exécuté des programmes contre les abus à l'égard d'enfants. Il a travaillé avec la Commission européenne pour établir une liste électronique des électeurs en préalable aux élections législatives qui ont eu lieu en mars.

CAUCASE DU SUD

Dans le Caucase du Sud, le Bureau de Bakou, la Mission en Géorgie et l'OTAN ont coopéré entre eux et cofinancé le projet de *surveillance des fleuves* du Caucase du Sud portant sur les eaux du bassin de la Koura et de l'Araxe.

Le *Bureau de Bakou* a coopéré avec le PNUD et l'UNIFEM sur des questions d'égalité entre les sexes. Il a régulièrement rencontré des représentants de l'UE et continué de coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe sur la législation relative à la liberté de réunion.

La *Mission en Géorgie*, en coopération avec le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a continué d'exécuter un programme financé par une subvention de la Commission européenne d'un montant de 2,5 millions d'euros et visant à remettre l'infrastructure en état dans la zone du conflit géorgio-ossète. La Commission européenne a également annoncé une contribution de plusieurs millions d'euros à un *programme de relèvement économique* lancé par l'OSCE dans cette région en 2006.

Le *Bureau d'Erevan* a travaillé avec le PNUD qui est la plus importante représentation de l'ONU en Arménie. Des représentants de la délégation de la Commission européenne en Arménie ont pris une part active au Groupe de travail international sur les élections en Arménie, présidé par le Bureau. Le Groupe de travail international sur la lutte contre la traite des êtres humains était coprésidé par le PNUD, l'OIM et le Bureau.

Le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont est saisie la Conférence de Minsk a fourni une assistance à la Mission d'évaluation environnementale dirigée par l'OSCE, qui a été menée avec l'appui du Centre mondial de surveillance des incendies du PNUE, du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, du Conseil de l'Europe, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne.

ASIE CENTRALE

Le Centre de prévention des conflits a coopéré avec l'ONUDC dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières en Asie centrale dans le but d'avoir un impact opérationnel sur le flux de narcotiques en provenance de l'Afghanistan. Il a également travaillé en étroite coordination avec le *Programme de gestion des frontières et d'action contre la drogue de l'UE*.

Le *Centre d'Almaty* et l'OTAN ont soutenu conjointement des activités environnementales. L'OIM et le Centre ont régulièrement échangé des informations. Le Centre a coopéré avec la Banque mondiale et a financé des activités relatives à la gestion de l'eau avec la Banque asiatique de développement.

Le *Centre d'Achkhabad* a entrepris des programmes conjoints avec le *Programme TACIS* de l'UE.

Le *Centre de Bichkek* a organisé un stage de formation à l'intention des futurs membres des opérations de terrain de l'OSCE avec un formateur du Centre d'action contre les mines du PNUD au Tadjikistan. Il a coopéré avec la Commission de Venise dans le domaine de la réforme constitutionnelle.

Le *Centre de Douchanbé* a coopéré avec le PNUD, le Bureau des Nations Unies au Tadjikistan chargé de l'édification de la paix, le PNUE et l'OTAN. Il a continué de financer le Centre d'information et de documentation OSCE-OIM pour les travailleurs migrants à Douchanbé. Il a également travaillé en étroite coopération avec le CICR pour établir le Groupe de travail sur la réforme du système pénitentiaire.

Le *Coordonnateur des projets en Ouzbékistan* a participé à plusieurs projets de l'UE concernant notamment l'élaboration d'un manuel pour la Chambre législative et l'établissement d'un centre de documentation pour le Parlement. En coopération avec la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et l'Ambassade de Suisse, il a en outre développé un projet portant sur l'égalité des chances.

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Partenaires méditerranéens pour la coopération : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.

La Présidence du Groupe de contact méditerranéen était assurée en 2006 par l'Espagne.

Partenaires asiatiques pour la coopération : Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande.

La Présidence du Groupe de contact asiatique était assurée en 2006 par la Slovénie.

Relations avec les partenaires pour la coopération

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DE L'OSCE

La Présidence belge s'est employée à accroître le niveau de participation des partenaires pour la coopération aux activités de l'OSCE en favorisant le dialogue et la participation active des partenaires aux organes et forums appropriés de l'OSCE. Pour ce faire, elle a invité les partenaires pour la coopération à prendre part à la plupart des réunions du Conseil permanent. À l'invitation des présidences tournantes du Forum pour la coopération en matière de sécurité, ils ont également participé aux séances du Forum. En outre, les partenaires ont été invités à tous les grands séminaires et conférences ordinaires et *ad hoc* de l'OSCE. Le Président du Conseil permanent a, pour sa part, participé à l'ensemble des réunions des groupes de contact asiatique et méditerranéen en vue d'informer les partenaires pour la coopération des développements pertinents au sein de l'OSCE. Les représentants de la Présidence ont pris une part active à la *Conférence OSCE-Thaïlande de 2006 sur les défis pour la sécurité mondiale : de la pauvreté à la pandémie* ainsi qu'au *Séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE*.

Afin de donner davantage d'élan et de substance au dialogue de l'OSCE avec les partenaires pour la coopération, la Présidence belge a pris, avec l'appui des présidences slovène et espagnole des groupes de contact respectifs, des mesures fermes pour promouvoir l'établissement d'un fonds de partenariat. Si un consensus sur cette question n'a pas pu être atteint en 2006, les débats ont fait ressortir l'importance que les partenaires méditerranéens et asiatiques attachaient à la mise en place d'un outil pour promouvoir leur coopération avec l'OSCE.

La Présidence a accordé une attention particulière aux questions de tolérance et de non-discrimination. Suite à la controverse provoquée par la publication dans les médias de caricatures du prophète Mahomet, elle a organisé deux réunions informelles sur la promotion du respect mutuel et de la liberté d'expression au sein de l'OSCE et sur les valeurs relatives à des médias libres. Les contributions précieuses apportées par les partenaires pour la coopération aux deux réunions ont été dûment prises en considération dans le cadre de l'élaboration par la Présidence de deux documents de réflexion en février et en mars.

Un certain nombre d'événements en 2006 ont concerné l'Afghanistan, un partenaire asiatique pour la coopération qui a des frontières communes avec trois États participants d'Asie centrale. Les 30 et 31 mars, le Président en exercice s'est rendu à Kaboul, où il s'est entretenu avec le Président Hamid Karzai. Sa visite s'inscrivait dans le prolongement d'un discours prononcé par le Ministre afghan chargé de la lutte contre les narcotiques, Habibullah Qaderi devant le Conseil permanent de l'OSCE le 14 mars. Le 14 septembre, le commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe, le général James L. Jones, a été invité à communiquer au Conseil permanent des informations sur des aspects relatifs à la mission de l'OTAN en Afghanistan.

Sur l'invitation des organisateurs japonais, la Présidence belge a envoyé un représentant faire une déclaration au nom de l'Organisation lors du Séminaire sur l'édification de communautés dans les sociétés multiethniques des Balkans occidentaux, qui a eu lieu à Tokyo le 22 mars.

La veille de la réunion du Conseil ministériel à Bruxelles, Pierre Chevalier, Envoyé spécial de la Présidence belge de l'OSCE de 2006, a présidé les traditionnelles réunions entre la

Troïka ministérielle de l'OSCE, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les chefs de délégation des partenaires pour la coopération. Les deux réunions, qui ont porté sur un examen des travaux effectués dans le courant de l'année et sur les perspectives d'une coopération accrue à l'avenir, ont résulté en d'importantes suggestions pour un renforcement plus avant du dialogue entre les partenaires et l'OSCE.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES ASIASTIQUES POUR LA COOPÉRATION

En 2006, les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération ont déployé des efforts considérables pour insuffler un nouvel élan à leurs relations. En qualité de Présidente du Groupe de contact asiatique, la Slovénie s'est concentrée sur des questions d'intérêt commun, tout en veillant à ce que les débats soient bien ciblés.

Activités du Groupe de contact asiatique. Sous la Présidence slovène, le Groupe de contact a tenu durant l'année cinq réunions qui ont porté sur des questions d'intérêt commun dans les trois dimensions. Les débats au sein du Groupe étaient axés sur des questions relatives à la sécurité humaine, sur des questions économiques et environnementales, sur la lutte contre le terrorisme et sur la gestion et la sécurité des frontières.

Conférence OSCE-Thaïlande. La Conférence OSCE-Thaïlande de 2006 sur les défis à la sécurité mondiale : de la pauvreté à la pandémie était l'événement clé de l'année. Deuxième réunion de ce type organisée à Bangkok, la Conférence a constitué un témoignage du rôle actif joué par la Thaïlande en tant que partenaire asiatique. En sa double capacité de Présidente du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et de Présidente du Réseau de sécurité humaine, la Slovénie était prête à intégrer des thèmes relatifs à la sécurité humaine dans les débats avec les partenaires asiatiques.

La Conférence a attiré l'attention sur le fait que la pauvreté et les pandémies constituaient deux cas classiques de menaces globales pour la sécurité qui concernaient les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE et exigeaient une approche systématique et pluridisciplinaire. Les participants à la Conférence ont également noté que, bien que l'OSCE n'était ni une organisation de développement ni une organisation de la santé, elle pouvait, en se fondant sur sa propre approche distinctive, contribuer notablement à réduire les risques pour la sécurité posés par la pauvreté et les pandémies.

Dimitrij Rupel, Ministre slovène des affaires étrangères, a fait observer dans son allocution d'ouverture que la menace des pandémies était réelle et tangible et que la solution résidait dans une action systématique et concertée. Il a en outre souligné que le développement économique et la coopération constituaient les principaux éléments pour résoudre le problème de la pauvreté. Si les marchés mondialisés offrent des débouchés au secteur des entreprises, il appartient aux pays et aux organisations régionales et internationales de limiter ou de supprimer les obstacles à ces entreprises.

Manifestation parallèle avec les partenaires asiatiques lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Pour la première fois, les partenaires asiatiques ont organisé une manifestation parallèle sur la sécurité humaine en marge de la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue à Varsovie en octobre. Cette manifestation visait à approfondir les connaissances au sujet de la sécurité humaine à l'intérieur de l'OSCE. Des suggestions y ont été faites par les participants concernant la formulation et la mise en œuvre de projets

appropriés pour la promotion de la sécurité humaine par les États participants et les États partenaires de l'OSCE.

Régime des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE. Pour illustrer le fonctionnement concret du régime des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE dans le cadre du Document de Vienne 1999, la Slovénie a organisé, à l'intention des partenaires asiatiques, une visite de la première brigade des forces armées slovènes ainsi que des Ministères slovènes de la défense et des affaires étrangères en octobre. Les participants ont assisté à une simulation d'inspection en vertu du Document de Vienne 1999. À la même occasion, les partenaires asiatiques ont également visité le siège du Fonds international pour le déminage, où des informations détaillées leur ont été communiquées sur les activités menées sous les auspices du fonds. La visite a permis aux partenaires asiatiques d'approfondir encore leur compréhension des engagements de l'OSCE dans la dimension politico-militaire.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS POUR LA COOPÉRATION

Perspectives générales. Une année qui a débuté en mettant l'accent sur les migrations, à la suite du succès du Séminaire méditerranéen de 2005 à Rabat s'est transformée en une année au cours de laquelle beaucoup d'importance a été accordée à la tolérance et à l'intégration, à la suite de la controverse qui a entouré la publication des caricatures du prophète Mahomet dans les médias. Sous la conduite de la Présidence espagnole, le Groupe a également étudié des moyens de mieux organiser et structurer ses activités en envisageant une feuille de route pour améliorer la continuité et la cohérence. En même temps, toute l'attention voulue a été accordée aux questions politico-militaires et économiques et environnementales.

La Présidence espagnole du Groupe de contact s'est employée à faire en sorte que les partenaires méditerranéens pour la coopération soient informés régulièrement des diverses activités de l'Organisation, notamment en leur permettant d'avoir un accès accru aux documents pertinents de l'OSCE. En outre, on s'est attaché davantage à faire participer les partenaires méditerranéens aux activités de l'OSCE.

Activités du Groupe de contact méditerranéen. En 2006, le Groupe de contact méditerranéen s'est réuni à neuf reprises en s'intéressant, comme les années précédentes, aux trois dimensions de la sécurité. Des réunions préparatoires des points de contact ont précédé ces réunions. Parmi les orateurs invités aux réunions du Groupe de contact, il y a notamment lieu de citer les personnes suivantes : le Président émérite de l'Assemblée parlementaire : le Représentant spécial pour les affaires méditerranéennes ; le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, qui a fait un exposé sur les résultats du Forum économique de Prague ; le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ; la Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui a fait un exposé sur le Processus de Budapest et sur le Concept de l'OSCE relatif à la gestion et à la sécurité des frontières ; le Directeur du Centre international pour le développement des politiques migratoires ; les représentants spéciaux du Président en exercice pour la tolérance et la non-discrimination (deux fois, compte tenu de l'intérêt des partenaires méditerranéens pour ces questions); un représentant de la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité ; les coordonnateurs du Forum pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles ; et un expert du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel et interreligieux. Cette dernière réunion a également comporté un rapport du Président sur les activités du Groupe de contact et un exposé de la Présidence finlandaise entrante pour 2007.

Séminaire sur la diplomatie multilatérale. Du 6 au 8 mars, l'Espagne, en coopération avec l'Institut américain pour la paix et le Secrétariat, a organisé un séminaire sur les capacités avancées de négociation et la diplomatie multilatérale à l'École diplomatique de Madrid. Axé sur les négociations multilatérales dans le contexte de l'OSCE, le Séminaire a sensibilisé les participants aux activités de l'Organisation et à son rôle spécifique dans la promotion de la sécurité européenne, avec un accent particulier sur la prévention des conflits et l'alerte précoce.

Manifestation parallèle lors du Forum économique. En marge du Forum économique de Prague, l'Espagne a organisé, le 23 mai, une manifestation parallèle avec les partenaires méditerranéens qui a comporté des allocutions liminaires d'un expert du Ministère espagnol des transports et du chef de la délégation de la Commission européenne à l'OSCE. La manifestation a porté sur le rôle du transport dans l'intégration régionale et sur la coopération transméditerranéenne. Malheureusement, les partenaires méditerranéens n'étaient pas tous représentés. À l'exception d'une délégation, la participation à un séminaire sur la vérification des accords dans le domaine politico-militaire, que le Ministère espagnol de la défense aurait organisé à Madrid et Tolède les 21 et 22 novembre, n'a pas non plus suscité beaucoup d'intérêt.

Séminaire méditerranéen de l'OSCE. Principal événement en 2006, le Séminaire méditerranéen annuel, qui a eu lieu les 6 et 7 novembre, était accueilli pour la quatrième fois par l'Égypte à Charm-el-Cheikh. Intitulé Le partenariat méditerranéen de l'OSCE: des recommandations à la mise en œuvre, le Séminaire de cette année était axé sur trois grands thèmes, à savoir les dimensions économique et humaine des migrations; le rôle de l'OSCE et des partenaires méditerranéens dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination; et les moyens d'améliorer le dialogue méditerranéen.

Dans le cadre des débats qui ont eu lieu au cours de la première séance, il a été insisté sur la nécessité de lutter contre les migrations illégales tout en reconnaissant que les migrations légales constituaient un avantage substantiel à la fois pour les pays d'origine et de destination. Il a été proposé de traduire le manuel OSCE-OIT sur l'instauration de politiques efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination en arabe, traduction pour laquelle l'Espagne a promis les fonds nécessaires. Une autre proposition a été formulée portant sur l'élaboration d'un code de conduite sur les migrations.

Au cours de la deuxième séance, les participants sont convenus que beaucoup pouvait être accompli dans le cadre de l'OSCE par le biais de l'éducation, des médias, de l'entraide judiciaire et de l'extension du *Programme sur la tolérance et la non-discrimination* du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. En outre, de nombreux participants ont attiré l'attention sur la nécessité d'impliquer la société civile pour mettre en œuvre les engagements de l'OSCE relatifs à la dimension humaine et les faire mieux connaître. À cet égard, il est regrettable qu'une proposition du pays hôte de tenir une manifestation parallèle avec les ONG méditerranéennes n'ait pu être réalisée en raison de problèmes logistiques et financiers.

En ce qui concerne l'avenir du dialogue méditerranéen, beaucoup se sont accordés à reconnaître que la phase initiale de la sensibilisation des partenaires méditerranéens à l'OSCE était en passe de s'achever et qu'il était temps de passer des recommandations à la mise en

œuvre. Plusieurs propositions ont été formulées à cet égard pour un dialogue plus concret avec les partenaires méditerranéens à l'avenir.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétariat a continué en 2006 à fournir un appui et des avis à la Troïka en ce qui concerne le renforcement des relations avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Il a notamment coorganisé la *Conférence OSCE-Thailande* en avril et le *Séminaire méditerranéen* en novembre.

Le Secrétaire général a effectué plusieurs visites dans des États partenaires pour des consultations portant sur le renforcement plus avant des relations avec l'OSCE.

En janvier, à l'invitation du Gouvernement japonais, il s'est rendu à Tokyo, où il s'est entretenu avec des hauts représentants du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la défense. Il les a informés de la gamme des activités de l'OSCE et des derniers développements en date et a échangé des idées sur les moyens de renforcer la coopération entre le Japon et l'OSCE. Le Secrétaire général a également tenu une conférence publique sur l'OSCE destinée à faire mieux connaître l'Organisation au monde universitaire et aux médias japonais.

Le Gouvernement égyptien a invité le Secrétaire général à se rendre en mars au Caire, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères Ahmed Ali Abu El Gheit et d'autres fonctionnaires du Ministère. La visite était axée sur la question de la tolérance et de la non-discrimination à la suite de la controverse qui a entouré la publication de caricatures du prophète Mahomet dans les médias, ainsi que sur le renforcement des relations entre l'Égypte et l'OSCE. À cette occasion, le Secrétaire général a également rencontré des représentants de la Commission égyptienne des droits de l'homme et du Conseil des relations extérieures.

En avril, en marge de la *Conférence OSCE-Thaïlande*, le Secrétaire général a rencontré le Ministre thaïlandais des affaires étrangères Kantathi Suphamongkhon pour s'entretenir des moyens de donner suite à la Conférence et de la future coopération entre la Thaïlande et l'OSCE. À cette occasion, le Ministre Suphamongkhon a réaffirmé l'engagement de son pays à maintenir une relation active avec l'Organisation et, en particulier, à promouvoir des relations renforcées avec le Forum régional de l'ANASE.

Sur l'invitation du Ministre mongol des affaires étrangères Naymaa Enkhbold, le Secrétaire général s'est rendu à Oulan-Bator en octobre. C'était la première visite d'un Secrétaire général de l'OSCE en Mongolie et elle a eu lieu l'année même de la célébration du huit-centième anniversaire de la fondation de l'État mongol. Le Secrétaire général a eu des entretiens avec le Président mongol, le Président du Parlement, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la justice et des affaires intérieures qui ont exprimé le vif intérêt et l'engagement de la Mongolie à consolider son partenariat et sa coopération avec l'OSCE. Les dirigeants mongols ont réaffirmé l'intérêt de leur pays à accueillir une future conférence annuelle de l'OSCE en Asie.

Le Secrétaire général a également reçu la visite d'un certain nombre de hauts représentants de la Mongolie et de la République de Corée, notamment du Ministre mongol de la justice et de représentants de haut niveau du Ministère de l'unification et de la Commission des droits de l'homme de la République de Corée. Ces réunions ont offert l'occasion de faire encore mieux connaître les activités de l'OSCE et, en même temps, de réfléchir à d'éventuelles futures

initiatives conjointes. Par ailleurs, le Secrétaire général a reçu de quelques États partenaires un apport substantiel pour l'élaboration de la contribution de l'OSCE à l'initiative de l'*Alliance des civilisations* des Nations Unies, comme décidé lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana.

Une attention particulière a également été accordée au niveau des experts aux relations avec les partenaires pour la coopération. Le 24 octobre, le Secrétariat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont coorganisé un atelier d'experts sur la lutte contre la menace des drogues illicites, qui était axé, entre autres questions, sur le trafic de drogues en provenance de l'Afghanistan.

Les partenaires pour la coopération ont également pris part à certaines des activités organisées par les opérations de terrain de l'OSCE. Le 14 juillet, une réunion tadjiko-afghane sur la coopération dans le domaine de l'écologie a eu lieu à l'incitation des partenaires de l'initiative Environnement et sécurité – l'OSCE, le Programme des Nations pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement – et du Comité d'État tadjik pour la protection de l'environnement et les forêts. Un programme d'actions conjointes de protection de l'environnement par l'Afghanistan et le Tadjikistan a été concu lors de la réunion. Abduvohit Karimov, Président du Comité d'État tadjik pour la protection de l'environnement et les forêts et Mustapha Zaher, Directeur général de l'Agence nationale afghane pour la protection de l'environnement, se sont entretenus des problèmes environnementaux qui menacent la sécurité écologique des deux États et ont élaboré des mesures pour contrer ces menaces et assurer la stabilité par une gestion durable coopérative des ressources naturelles et une collaboration dans le domaine de l'environnement. Le 2 octobre, des experts de police mongols ont participé à un symposium international sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de police de proximité, qui était organisé par l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Centre de Bichkek.

Interaction avec les organisations en dehors de l'espace de l'OSCE

Le dialogue avec les organisations en dehors de la région de l'OSCE a été marqué en 2006 par un certain nombre de visites de haut niveau et par une représentation croisée lors de diverses manifestations.

À la suite de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bruxelles, l'Envoyé spécial de la Présidence belge, Pierre Chevalier, a visité le Secrétariat de l'Organisation de coopération de Shanghaï pour discuter des moyens possibles de renforcer les relations avec l'OSCE. Les entretiens qu'il a eus ont porté sur les activités récentes des deux organisations en Asie centrale et sur leurs initiatives pour lutter contre le terrorisme.

En marge de sa visite en Égypte en mars, le Secrétaire général a rencontré Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Les deux parties ont fait état de la nécessité de renforcer leurs relations mutuelles. La rencontre avec le Secrétaire général Moussa a été suivie d'un débat au niveau exécutif au cours duquel des domaines potentiels de coopération accrue ont été identifiés.

Le 25 mars, le Secrétaire général a visité le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique à Djeddah (Arabie saoudite) à l'invitation du Secrétaire général Ekmeleddin Ihsanoglu. Au cours de cette visite, les deux parties ont insisté sur la nécessité

d'accroître la coopération dans le cadre de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination ainsi que de la lutte contre l'islamophobie. Se référent au *Programme d'action* s'étendant sur dix années adopté lors du dernier Sommet de la Conférence islamique tenu à la Mecque, le Secrétaire général de la Conférence s'est déclaré vivement intéressé par l'expérience de l'OSCE dans les domaines de l'observation des élections, de la prévention et du règlement des conflits et de la bonne gouvernance.

En juin, le Secrétaire général a assisté à la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à Bakou (Azerbaïdjan) et y a présenté une contribution écrite. Il a également eu une réunion bilatérale avec le Secrétaire général Ihsanoglu.

Durant l'année, des représentants d'organisations en dehors de l'espace de l'OSCE ont été régulièrement invités à participer aux grandes manifestations de l'OSCE telles que le *Conseil ministériel*, la *Conférence OSCE-Thaïlande*, le *Séminaire méditerranéen de l'OSCE* et d'autres manifestations pertinentes, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Plusieurs organisations en dehors de la région de l'OSCE, comme l'Union africaine, le Forum régional de l'ANASE, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, ont pris part à un séminaire sur l'édification de partenariats pour la prévention des crises, le règlement des conflits et la consolidation de la paix entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales que l'Académie internationale pour la paix a organisé en coopération avec l'OSCE à Vienne les 4 et 5 avril.

[Budget unifié révisé de 2006]

[Statistiques relatives au personnel de l'OSCE au 31 décembre 2006]

Adresses de contact

Section de la presse et de l'information Secrétariat de l'OSCE Kärntner Ring 5-7 A-1010 Vienne (Autriche)
Tél.: +43 1 514 36 180
Télécopie: +43 1 514 36 105
Courriel: info@osce.org

www.osce.org

INSTITUTIONS DE L'OSCE

Assemblée parlementaire Radhusstraede 1 1466 Copenhague K (Danemark) Tél.: +45 33 37 80 40 Télécopie: +45 33 37 80 30

Courriel: osce@oscepa.dk

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme 19 Aleje Ujazdowskie 00-557 Varsovie (Pologne) Tél.: +48 22 520 06 00 Télécopie: +48 22 520 06 05 Courriel: office@odihr.pl

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales Prinsessegracht 22 2514 AP La Haye (Pays-Bas) Tél.: +31 70 312 55 00 Télécopie: +31 70 363 59 10 Courriel: hcnm@hcnm.org

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias Kärntner Ring 5-7 A-1010 Vienne (Autriche) Tél.: +43 1 512 21 45-0 Télécopie: +43 1 512 21 45-9 Courriel: pm-fom@osce.org

OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE

EUROPE DU SUD-EST

Présence de l'OSCE en Albanie Sheraton Tirana Hotel & Towers, 1st floor Tirana (Albanie)

Tél.: +355 4 235 993 Télécopie: +355 4 235 994 Courriel: Post.Albania@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine Fra Andjela Zvizdovica 1 71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) Tél.: +387 33 752 100 Télécopie: +387 33 442 479 Courriel: info.ba@osce.org

Mission de l'OSCE en Croatie Florijana Andraseca 14 10000 Zagreb (Croatie) Tél.: +385 1 309 66 20 Télécopie: +385 1 309 66 21 Courriel: osce-croatie@osce.org

Mission de l'OSCE au Kosovo Beogradska 32 38000 Pristina, Kosovo (Serbie) Tél.: +381 38 240 100 Télécopie: +381 38 240 711 Courriel: press.omik@osce.org

Mission de l'OSCE en Serbie Cakorska 1 1100 Belgrade (Serbie) Tél.: +381 11 367 24 25

Télécopie: +381 11 367 24 29 Courriel: ppiu-serbia@osce.org Mission de l'OSCE au Monténégro Bulevar Svetog Petra Cetinjskog 147 81000 Podgorica (Monténégro) Tél.: +381 81 406401 Télécopie : +381 81 406431 Courriel: omim@osce.org

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit QBE Makedonija Building, 11 Oktomvri Str. 25 MK-1000, Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine)

Tél.: +389 2 3234 000 Télécopie: +389 2 3234 234 Courriel: info-mk@osce.org

EUROPE ORIENTALE

Bureau de l'OSCE à Minsk Prospekt Gasety Pravda 11 220116 Minsk (Biélorussie) Tél.: +375 17 272 34 97 Télécopie: +375 17 272 34 98 Courriel: office-by@osce.org

Mission de l'OSCE en Moldavie Str Mitropolit Dosoftei 180 2012 Chisinau (Moldavie) Tél.: +373 22 88 78 09 Télécopie: +373 22 22 34 96 Courriel: moldova@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine 16 Striletska St. 01034 Kiev (Ukraine) Tél.: +380 44 492 03 82 Télécopie: +380 44 492 03 84 Courriel: osce-ukraine@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettone sur les militaires à la retraite Mahlerstrasse 12/5/651 A-1010 Vienne (Autriche) Tél.: +43 1 514 36 207 Télécopie: +43 1 514 36 22 Courriel: helmut.napiontek@osce.org

CAUCASE

Bureau de l'OSCE à Bakou 4, M. Magomayev Lane, 2nd floor Icheri Sheher Bakou AZ1004 (Azerbaïdjan) Tél.: +994 12 497 23 73 Télécopie : +994 12 497 23 77 Courriel: office-az@osce.org

Mission de l'OSCE en Géorgie Krtsanisi Governmental Residence Krtsanisi St. 0114 Tbilisi (Géorgie)

Tél.: +995 32 202 303 Télécopie: +995 32 202 304 Courriel: po-ge@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie 4 Freedom Square, GMT Plaza, 1st floor 0105 Tbilisi (Géorgie) Tél.: +995 32 99 87 32 Télécopie: +995 32 98 85 66

Bureau de l'OSCE à Erevan 89 Teryan St., 0009 Erevan (Arménie) Tél.: +374 10 54 10 62, 63, 64 Télécopie: +374 10 54 10 61 Courriel: yerevan-am@osce.am

ASIE CENTRALE

Courriel: prcio@osce.org

Centre de l'OSCE à Almaty 67 Tole Bi Street, 2nd floor 480091 Almaty (Kazakhstan) Tél.: +7 3272 79 37 62 Télécopie: +7 3272 79 43 88 Courriel: almaty-kz@osce.org

Centre de l'OSCE à Achgabat Turkmenbashy, Shayoly 15 744005 Achgabat (Turkménistan) Tél.: +993 12 35 30 92 Télécopie: +993 12 35 30 41 Courriel: info_tm@osce.org

Centre de l'OSCE à Bichkek 139 St. Toktogula 720001 Bishkek (Kirghizistan) Tél.: +996 312 66 50 15 Télécopie: +996 312 66 31 69 Courriel: pm-kg@osce.org

Centre de l'OSCE à Douchanbé 12, Zikrullo Khojaev Str. 734017 Douchanbé (Tadjikistan) Tél.: +992 372 24 58 79, +992 372 24 33 38 Télécopie: +992 372 24 91 59 Courriel: cid-tj@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan Afrosiyob Street 12 B, 4th floor 700015 Tachkent (République d'Ouzbékistan) Tél.: +998 71 120 44 70 Télécopie: +998 71 120 61 25 Courriel: osce-cit@osce.org

Abréviations

ALPC Armes légères et de petit calibre

ANASE Association des nations d'Asie du Sud-Est APCE Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme CARDS Programme d'assistance communautaire à la reconstruction, au

développement et à la stabilisation

CEC Commission électorale centrale

CEDAW Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes

CEI Communauté d'États indépendants CICR Comité international de la Croix-Rouge

CMC Commission mixte de contrôle CPC Centre de prévention des conflits

CSCE Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

ENVSEC Initiative Environnement et sécurité

EUROPOL Bureau européen de police

FCE Forces armées conventionnelles en Europe FCS Forum pour la coopération en matière de sécurité HCMN Haut Commissaire pour les minorités nationales

IRMA Gestion intégrée des ressources

MANPADS Systèmes portatifs de défense aérienne MDCS Mesures de confiance et de sécurité

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIT Organisation internationale du travail ONG Organisation non gouvernementale ONU Organisation des Nations Unies

ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord OTSC Organisation du Traité de sécurité collective

PME Petites et moyennes entreprises

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement POLIS Système d'information policière en ligne de l'OSCE

TACIS Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la communauté

des États indépendants

TPIY Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

UE Union européenne

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNIFEM Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

[back cover]

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la **stabilité**, de **la prospérité et de la démocratie** dans 56 États par le biais du dialogue politique au sujet des valeurs partagées et par des activités pratiques qui ont une influence durable sur le cours des événements.

Section de la presse et de l'information Bureau du Secrétaire général Secrétariat de l'OSCE Kärntner Ring 5-7, 4e étage A-1010 Vienne (Autriche)

Tél.: +43 1 514 36 180

Télécopie : +43 1 514 36 105 Courriel : info@osce.org

www.osce.org



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe